VERVIERS

RAPPORT

SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES COMMUNALES
POUR L'ANNÉE

2016

POPULATION : 55.111 HABITANTS (au 31.12.2016)
SUPERFICIE TOTALE : 3.414 Ha

LONGUEUR DE LA VOIRIE : RÉGION : 39 Km
VILLE : 218 Km

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le rapport administratif présente les activités des Services administratifs en respectant la répartition des attributions des Membres du Collège communal au 23 décembre 2016, suite :

- ***aux élections communales du 14 octobre 2012;***
- ***à l'adoption d'un nouveau Pacte de Majorité consécutif à la motion de méfiance collective votée en séance du Conseil communal le 26 octobre 2015.***

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
TARGNION Muriel	BOURGMESTRE	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, Coordination des dossiers transversaux, Développement durable, Tutelle du C.P.A.S., Coordination de la politique des Grandes Villes, Tutelle sur la R.C.A., Ressources humaines
RENIER Martine	Présidente du C.P.A.S. Membre du Collège	Plan de Cohésion sociale
PITANCE Benoît	1er Echevin Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire, des Finances et du Budget	Aménagement du Territoire, Urbanisme, Revitalisation urbaine, Agriculture, Bien-être animal, Budget, Finances, Economat
AYDIN Hasan	2ème Echevin Echevin des Travaux, de l'Environnement et de l'Informatique	Travaux, Environnement, Propreté publique, Energie, Gestion des biens communaux, Informatique, l'Encadrement des Peines alternatives, Dossiers Feder
ORBAN Claude	3ème Echevin Echevin des Sports, de la Santé, de la Vie associative, de l'Information et des Ecoles de Devoirs	Ecoles de Devoirs, Sports, Santé, Vie associative (Participation citoyenne, Associatif), Relations avec les quartiers, Information, Centre public d'Information, Espaces verts, de jeux, de convivialité, Plaines, Coopération au développement, A.S.B.L. "Centre Régional verviétois pour l'Intégration"
BEN ACHOUR Malik	4ème Echevin Echevin des Affaires économiques, de la Mobilité, de l'Intégration sociale, de la Rénovation urbaine et des Evènements	Affaires économiques, Rénovation urbaine, S.A.R., Commerce, Mobilité et Sécurité routière, Développement local, Président de la R.C.A., Animations socio-éducatives de Quartiers, Intégration sociale, Relations interculturelles, Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages
PIRON Bernard	5ème Echevin Echevin du Tourisme, de l'Etat civil, de la Population et de la Jeunesse	Tourisme, Associations patriotiques et Cultes, Population, Service des Etrangers, Inhumations, Etat civil (Officier de l'Etat civil), Jeunesse
ISTASSE Jean-François	6ème Echevin Echevin de la Culture, de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire	Culture, Bibliothèque, Musée, Patrimoine, Enseignement artistique, Documentation-Archives, Instruction publique, A.S.B.L. "Régie des Quartiers", S.A.C. (volet social des Q.I.), Accueil extrascolaire
LAMBERT Sophie	7ème Echevine Echevine du Logement, de l'Emploi et de l'Egalité des Chances	Logement, Emploi, Insertion professionnelle, Egalité des Chances, Troisième Age, Petite Enfance, Familles, Personnes handicapées, Défis Vesdre, Interreg

TABLE des MATIERES

		Service	Page
TITRE I - ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARGNION			
1.-	Autorités communales	SECR	1
2.-	Secrétariat	"	8
3.-	Protocole	PROT	9
4.-	Organisation - Programmes - Relations publiques	OPRP	10
5.-	Affaires électorales	PASCAE	10
6.-	Passeports, Permis, Casier et Milices	"	10
7.-	Sûreté Publique - Justice - Police	"	12
8.-	Incendie - Secours	"	14
9.-	Intercommunales et Sociétés diverses	INTER	14
10.-	Service de Prévention (Plan stratégique de Sécurité et de Prévention - Plan de Cohésion sociale)	SP	21
11.-	Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de Radicalisme (SAFER)	SAFER	27
12.-	Ressources humaines	GRHGT	29
13.-	Cellule G.R.H.	GRH	35
TITRE II - ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN B. PITANCE			
1.-	Aménagement du Territoire	URB	41
2.-	Permis d'Urbanisme et Lotissements	"	43
3.-	Sauvegarde du Patrimoine architectural et culturel	"	44
4.-	Dossiers soumis au Conseil communal	"	44
5.-	Agriculture - Bien-être animal	AGRI	48
6.-	Budget communal pour l'Exercice 2016	FINC	48
7.-	Emprunts	"	49
8.-	Dotation communale	"	51
9.-	Comptes annuels de l'Exercice 2015	DF	51
10.-	Impositions communales	TAXES	53
11.-	Statistiques des Impositions communales	"	54
12.-	Marchés et Kermesses	"	54
13.-	Abattoir communal	"	54
14.-	Economat	ECON	54
TITRE III - ATTRIBUTIONS DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN H. AYDIN			
1.-	Bâtisses	TVX	57
2.-	Voiries	*	57
3.-	Alignements - Cessions gratuites de voiries - Acquisitions d'emprises - Aliénation d'Excédents de Voiries	"	70
4.-	Trottoirs	"	76
5.-	Parkings	"	77
6.-	Squares et Plantations	"	77
7.-	Plaines de Sports	"	79
8.-	Escaliers	"	81
9.-	Murs	"	82
10.-	Eclairage public	"	83
11.-	Gaz	"	85
12.-	Intervapeur	"	85
13.-	Construction, Entretien et Restauration de Bâtiments publics	"	85
14.-	Véhicules	"	111
15.-	Ramonage	"	112
16.-	Dossier Contentieux	"	112

17.-	Dossiers Sécurité publique	"	112
18.-	Gestion immobilière	"	113
19.-	Gestion immobilière locative	GIL	115
20.-	Environnement	ENV	116
21.-	Cellule informatique	CI	131
22.-	L'Encadrement des Peines alternatives	LEPA	133

TITRE IV - ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN C. ORBAN

1.-	Sports	SPORTS	139
2.-	Vie associative	ASSOC	143
3.-	Santé	SANTE	145
4.-	Relations avec les Quartiers	ASSOC	146
5.-	Coopération au Développement	COOP	146
6.-	Centre public d'Information	CPI	146
7.-	Cellule Communication	CCOM	147
8.-	Plaines et Coins de Jeux	PLCJ	150

TITRE V - ATTRIBUTIONS DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN M. BEN ACHOUR

1.-	Affaires économiques	AE	153
2.-	Rénovation urbaine - Quartiers d'Initiatives	RURB	158
3.-	Intégration sociale et Relations interculturelles	ISOC	167
4.-	Gestion d'Evénements	EVEN	168
5.-	Les Fêtes de Fin d'Année	"	171
5.-	Subsides numéraires	"	171
6.-	Gestion des Prêts de Matériel	"	171

TITRE VI - ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVINE B. PIRON

1.-	Tourisme	TOU	173
2.-	Jeunesse	JEU	175
3.-	Conseil communal des Enfants	"	177
4.-	Cultes	CU	179
5.-	Service des Etrangers	ET	179
6.-	Etat civil	EC	180
7.-	Population	POP	181

TITRE VII - ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVINE J.F. ISTASSE

1.-	Affaires culturelles	CULTURE	183
2.-	Bibliothèques	BIBLI	186
3.-	Patrimoine	PAT	188
4.-	Instruction publique - Affaires générales	IP	189
5.-	Enseignement maternel	"	189
6.-	Enseignement primaire	"	191
7.-	Enseignement spécialisé	"	192
8.-	Concours et Prix	"	193
9.-	Locaux scolaires	"	193
10.-	Centre pédagogique de Prêt	"	193
11.-	Commission paritaire locale (COPALOC)	"	193
12.-	Conseils de Participation	"	194
13.-	Aspects pédagogiques	"	194
14.-	Enseignement artistique	EA	195
15.-	Accueil extrascolaire	AES	198
16.-	Documentation - Archives	DA	200
17.-	Régie de Quartiers	RQUART	201

TITRE VIII - ATTRIBUTIONS DE MME LA SEPTIEME ECHEVINE S. LAMBERT

1.-	Logement	LOG	203
2.-	Agence immobilière sociale	"	209

3.-	Emploi - Insertion professionnelle	EMP	210
4.-	Egalité des Chances	EGAL	211
5.-	Famille - Aînés - Pensions (Secteur privé)	"	214
6.-	Petite Enfance	"	219
7.-	Handicapés	"	220
8.-	Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA)	"	223
9.-	Subsides		225
10.-	Interreg	"	225
11.-	Divers	"	226

T I T R E I

ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARGNION

SECTION 1 - AUTORITES COMMUNALES

Le **TABLEAU I**, pages 2 à 4, résume les changements intervenus depuis le début de la Mandature.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal et la composition des Sections permanentes ont été modifiés en conséquence (**TABLEAU II**, page 5, et **TABLEAU III**, page 6).

1.- Conseil communal

Le règlement d'ordre intérieur n'a pas subi de modifications cette année.

Le Conseil communal a tenu 12 séances, 1.102 décisions ont été prises (1.250 en 2015).

Aucun citoyen n' a fait usage du droit d'interpellation.

2.- Collège communal

43 séances ont eu lieu au cours desquelles 5.644 décisions ont été prises (5.853 en 2015).

Les attributions des membres ont été modifiées le 23 décembre (**TABLEAU IV**, page 7).

3.- Réunion conjointe Ville / C.P.A.S.

La séance s’est tenue le 17 octobre en la salle du Conseil communal.

TABLEAU I - MANDATURE 2013-2018

Séance du	ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2012
	Installation du Conseil communal
	3 décembre 2012
	Validation des élections - Délai d'expiration
	Courrier de la Greffière du Collège provincial en date du 29 novembre 2012
	Pacte de majorité
CC 03/12/2012	Adoption (Groupes C.D.H. et M.R.)
CC 29/06/2015	Avenant n° 1
	Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité
CC 26/10/2015	Adoption (Groupes P.S. et C.D.H.)
	Règlement d'ordre intérieur
CC 03/12/2012	Adoption
CC 25/02/2013	Modifications (Droit d'interpellation du Citoyen)
CC 03/06/2013	Modifications (Décret du 31/01/2013) - Annulation article 4 par M. le Ministre FURLAN
CC 14/10/2013	Abrogation et adoption nouveau texte
CC 27/01/2014	Modifications article 47 (création Section "Budget-Logement-Emploi")
CC 24/11/2014	Modifications articles 6, 40, 47 et 50
	ATTRIBUTIONS DU COLLEGE
COL 05/12/2012	Suite au Pacte de Majorité
COL 25/01/2013	Modifications
COL 27/10/2014	Modifications
COL 30/06/2015	Modifications (suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité)
COL 14/07/2015	Modifications
COL 26/10/2015	Modifications (suite au nouveau Pacte de Majorité)
COL 23/12/2016	Modifications (Mme TARGNION et M. AYDIN)
	BOURGMESTRE
	Installation et prestation de serment
CC 03/12/2012	ELSEN Marc
CC 26/10/2015	TARGNION Muriel
	ECHEVINS
	Validation des pouvoirs et prestation de serment des Echevins
CC 03/12/2012	PITANCE Benoît, MOSON Pierre, RENIER Martine, DEGEY Maxime, LEGROS Jean-Marie, VAN HEES-LUYPAERTS Aurélia, ORBAN Claude
	Avenant n° 1 au Pacte de Majorité
CC 29/06/2015	BREUWER Freddy, VOISIN Guillaume
	Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité
CC 26/10/2015	PITANCE Benoît, AYDIN Hasan, ORBAN Claude, BEN ACHOUR Malik, PIRON Bernard, ISTASSE Jean-François, LAMBERT Sophie
	Démission
CC 27/04/2015	MOSON Pierre
CC 29/06/2015	DEGEY Maxime
	Décès - Ancien Echevin
CC 16/12/2014	ZURSTRASSEN Joseph
	C.P.A.S.
CC 21/01/2013	Prestation de serment du Président (membre du Collège) - BREUWER Freddy
CC 14/09/2015	Prestation de serment du Président (membre du Collège) - DEGEY Maxime
CC 30/11/2015	Prestation de serment de la Présidente (membre du Collège) - RENIER Martine (suite au nouveau Pacte de Majorité)

	CONSEILLERS
	Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation
CC 03/12/2012	Conseillers élus le 8 octobre 2006
CC 30/06/2014	DETHIER Ghislain Mario (remplacement C. DESAMA)
CC 24/11/2014	Installation temporaire (remplacement P. DUMOULIN) - MINGUET Geneviève épouse REUL du 24/11/2014 au 30/03/2015
CC 26/01/2015	VOISIN-DUPUIS Michelle (remplacement A. EL ABBADI)
CC 27/04/2015	GREIMERS Dimitri (remplacement M. WATHELET)
CC 14/09/2015	BOLLETTE Jean Pol (remplacement M. MOSON)
CC 25/04/2016	LUKOKI Konda Antoine (remplacement Mme VOISIN-DUPUIS)
	Président d'Assemblée
CC 21/01/2013	Election - POLIS-PIRONNET Marie-Christine
CC 26/10/2015	Démission - POLIS-PIRONNET Marie-Christine
CC 16/11/2015	Election - NYSSEN Didier
	Congé pour la naissance d'un enfant
CC 24/11/2014	DUMOULIN Pauline (24/11/2014 au 30/03/2015)
	Décès - Ancien Conseiller
CC 26/05/2014	MALSBENDEN Guy
	Démission
CC 30/06/2014	DESAMA Claude
CC 26/01/2015	EL ABBADI Abdeljalil
CC 27/04/2015	WATHELET Melchior
CC 29/06/2015	MOSON Pierre
CC 25/04/2015	VOISIN-DUPUIS Michelle
	Désistement
CC 14/09/2015	MATHONET Adrien, DIMACAS Alexandra (remplacement de M. MOSON)
	UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L.
COL 21/12/2012	U.V.C.W. - Présentation administrateur - MOSON Pierre
CC 28/01/2013	U.V.C.W. - Désignation à l'A.G. - MOSON Pierre
CC 14/09/2015	U.V.C.W. - Désignation à l'A.G. - POLIS-PIRONNET Marie-Christine (suite à la démission de M. MOSON)
COL 26/09/2016	U.V.C.W. - Présentation administratrice - POLIS-PIRONNET Marie-Christine
	TABLEAU DE PRESEANCE
CC 03/12/2012	Adoption
CC 21/01/2013	Election de la Présidente d'Assemblée
CC 30/06/2014	Modification (DETHIER Ghislain Mario)
CC 24/11/2014	Modification (MINGUET Geneviève épouse REUL)
CC 26/01/2015	Modification (VOISIN-DUPUIS Michelle)
CC 30/03/2015	Modification (DUMOULIN Pauline)
CC 27/04/2015	Modification (GREIMERS Dimitri et MOSON Pierre)
CC 29/06/2015	Modification (avenant n° 1 au Pacte de Majorité)
CC 14/09/2015	Modification (BOLLETTE Jean Pol)
CC 26/10/2015	Modification (nouveau Pacte de Majorité)
CC 16/11/2015	Modification (élection Président d'Assemblée)
CC 30/11/2015	Modification (Présidente du C.P.A.S.)
CC 25/04/2016	Modification (LUKOKI Konda Antoine)
	TITRE HONORIFIQUE
	Echevin
CC 28/01/2013	VOISIN-DUPUIS Michèle
	SECTIONS
CC 03/12/2012	Composition suite aux élections du 14 octobre 2012
CC 25/02/2013	Modifications (Sections MM. PITANCE et M. LEGROS : Mme POLIS-PIRONNET → M. VROMEN)

CC 27/01/2014 CC 08/09/2014	Section "Budget-Logement-Emploi" (M. BREUWER) - Désignations Modifications (Section M. PITANCE : M. NYSSEN → M. DETHIER Section M. MOSON : Mme LAMBERT → M. DETHIER)
	SECTIONS (Suite)
CC 24/11/2014 CC 26/01/2015 CC 26/05/2015 CC 14/09/2015 CC 26/10/2015 CC 30/05/2016	Modifications temporaires (Sections M. le Bourgmestre, M. PITANCE et Section Mme VAN HEES-LUYPAERTS : Mme DUMOULIN → Mme REUL-MINGUET) Modifications (Sections M. DEGEY et M. ORBAN : M. EL ABBADI → Mme VOISIN-DUPUIS) M. GREIMERS Dimitri (Section M. le Bourgmestre : remplacement de Mme GILSON - Section "Ressources humaines et financières" : remplacement de Mme OZER - Section Mme VAN HEES-LUYPAERTS : remplacement de M. CARTON) Modifications suite à l'installation de M. BOLLETTE Modifications suite au nouveau Pacte de Majorité Modifications suite à l'installation de M. LUKOKI
	BUREAU DE DEPOUILLEMENT (Effectifs)
CC 03/12/2012 CC 26/10/2015	M. VROMEN Pierre-Yves et Mme GILSON Céline M. GREIMERS Dimitri et Mme CELIK Duygu
	DROIT D'INTERPELLATION DU CITOYEN
CC 24/11/2014 CC 16/12/2014 CC 30/11/2015	M. SCHONBRODT Laszlo (Modification du plan de circulation de la S.N.C.B.) Dr. BONIVER Raymond (Dangerosité de l'utilisation de la rue de Bruxelles comme terminal de bus) M. WERTZ Thibaut (Motion du Conseil communal - T.T.I.P. - Demande de précisions)

TABLEAU II - PRESEANCE (CONSEILLERS EFFECTIFS)

N° d'ordre	Nom et prénom	Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat	Nombre de voix après dévolution	Votes nominatifs	N° de liste	Rang s/ la liste	Date de naissance
01	TARGNION Muriel *(Bourgmestre) (11)*	2001.01.03	3964	1386	2	2	71.05.18
02	RENIER Martine *(Présidente du C.P.A.S.) (11) (14)*	2012.12.03	5201	756	3	2	63.03.19
03	PITANCE Benoît *(1er Echevin) (9) (11)*	2006.12.04	1050	1050	3	3	82.03.24
04	AYDIN Hasan *(2ème Echevin) (11)*	2001.01.03	1595	1595	2	7	72.06.15
05	ORBAN Claude *(3ème Echevin) (9) (11)*	2012.12.03	656	656	3	11	55.09.24
06	BEN ACHOUR Malik *(4ème Echevin) (11)*	2006.12.04	1106	1106	2	4	79.01.31
07	PIRON Bernard *(5ème Echevin) (11)*	2006.12.04	624	624	3	5	73.04.11
08	ISTASSE Jean François *(6ème Echevin) (11)*	2001.01.03	757	757	2	37	50.11.27
09	LAMBERT Sophie *(7ème Echevine) (11)*	2006.12.04	358	358	2	8	76.12.10
10	NYSSEN Didier *(Président du Conseil) (13)*	2001.01.03	803	803	2	3	66.01.30
11	LEGROS Jean-Marie *(9) (11)*	1988.10.24	734	734	3	8	49.07.11
12	ELSEN Marc *(9) (11)*	1989.02.13	7239	3495	3	1	60.01.04
13	BREUWER Freddy *(1) (9) (11)*	1989.02.13	6236	2755	4	1	60.03.22
14	BOTTERMAN Robert *(1)*	1998.04.27	453	453	2	6	53.10.14
15	VAN DE WAUWER Jean-Pierre	1999.12.20	435	435	4	7	54.02.01
16	PIRONNET Marie-Christine ép. POLIS *(2) (12)*	2001.01.03	5891	567	4	2	60.06.15
17	DEGEY Maxime *(9) (14)*	2006.12.04	1348	1348	4	4	83.10.15
18	CARTON Bernard	2006.12.04	643	643	3	6	62.08.23
19	GILSON Céline	2006.12.04	510	510	3	7	88.01.06
20	MESTREZ Eric	2006.12.04	353	353	2	9	75.02.18
21	CELIK Duygu	2007.10.29	463	463	2	5	85.05.08
22	OZER Cécile	2009.10.26	545	545	3	4	74.05.21
23	DUMOULIN Pauline *(6)*	2010.02.22	2145	668	1	1	84.08.17
24	VOISIN Guillaume *(9) (11)*	2011.09.05	791	791	4	6	80.05.21
25	BERRENDORF Bruno	2012.12.03	871	586	11	1	58.01.06
26	DENIS Jean-François	2012.12.03	570	570	3	30	77.07.08
27	KRIESCHER Philippe	2012.12.03	495	190	1	2	57.12.23
28	NAJI Said	2012.12.03	435	435	2	14	74.08.22
29	VROMEN Pierre-Yves	2012.12.03	428	428	4	13	89.10.19
30	SCHROUBEN Julie	2012.12.03	379	379	4	8	78.06.27
31	LUYPAERTS Aurélia ép. VAN HEES *(9) (11)*	2012.12.03	327	327	4	33	76.06.12
32	LEONARD Alain	2012.12.03	314	314	4	9	54.04.17
33	DARRAJI Nezha	2012.12.03	180	180	1	9	88.06.05
34	DETHIER Ghislain Mario *(3)*	2014.06.30	320	320	2	12	58.04.17
35	GREIMERS Dimitri *(7)*	2015.04.27	483	483	3	12	89.08.29
36	BOLLETTE Jean Pol *(10)*	2015.09.14	226	226	4	26	60.11.18
37	LUKOKI Konda Antoine *(15)*	2016.04.26	290	290	2	31	92.10.15

(1) Suite à la prestation de serment de M. BREUWER en qualité de Président du C.P.A.S. (C.C. 21/01/2013) - Inscription supprimée (C.C. 29/06/2015)
(2) Suite à l'élection de Mme POLIS-PIRONNET en qualité de Présidente d'Assemblée (C.C. 21/01/2013)
(3) Installation de M. DETHIER suite à la démission de M. DESAMA (C.C. 30/06/2014)
(4) Installation temporaire de Mme REUL-MINGUET suite au congé à l'occasion de la naissance d'un enfant de Mme DUMOULIN (C.C. 24/11/2014) - Inscription supprimée suite à la fin de la mesure (C.C. 30/03/2015)
(5) Installation de Mme VOISIN-DUPUIS suite à la démission d'office de M. EL ABBADI Abdeljalil (C.C. 26/01/2015) - Inscription supprimée suite à la démission de Mme VOISIN-DUPUIS (C.C. 25/04/2016)
(6) Suite à la fin du congé à l'occasion de la naissance d'un enfant de Mme DUMOULIN (C.C. 30/03/2015)
(7) Installation de M. GREIMERS suite à la démission de M. WATHELET (C.C. 27/04/2015)
(8) Suite à la démission des fonctions de 2ème Echevin de M. MOSON (C.C. 27/04/2015) puis de Conseiller communal (C.C. 29/06/2015 - Inscription supprimée)
(9) Suite à l'adoption de l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité (C.C. 29/06/2015) et la prestation de serment en qualité de membre du Collège communal (C.C. 14/09/2015)
(10) Installation de M. BOLLETTE (C.C. 14/09/2015) suite à la démission de M. MOSON (C.C. 29/06/2015)
(11) Suite à l'adoption de la motion de méfiance collective déposée par les Groupes P.S. et C.D.H. (C.C. 26/10/2015)
(12) Suite à la fin de la désignation de Mme POLIS-PIRONNET en qualité de Présidente d'Assemblée (C.C. 26/10/2015)
(13) Suite à l'élection de M. NYSSEN en qualité de Président d'Assemblée (C.C. 16/11/2015)
(14) Suite à la prestation de serment de Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège (C.C. 30/11/2015)
(15) Installation de M. LUKOKI suite à la démission de Mme VOISIN-DUPUIS (C.C. 25/04/2016)

TABLEAU III - SECTIONS PERMANENTES

CONSEIL COMMUNAL – COMPOSITION DES SECTIONS PERMANENTES

arrêtée en séance du C.C. du 3 décembre 2012
modifiée en séance du C.C. des 25 février 2013, 27 janvier, 8 septembre, 24 novembre 2014, 26 janvier, 26 mai, 14 septembre, 26 octobre 2015 et 30 mai 2016

Administration générale - Police - Sécurité Prévention - Feder

Présidente: Mme TARGNION, Bourgmestre

Membres:

NYSSEN Didier (P.S.)
NAJI Said (P.S.)
CARTON Bernard (C.D.H.)
OZER Cécile (C.D.H.)
GREIMERS Dimitri (C.D.H.)
DEGEY Maxime (M.R.)
SCHROUBEN Julie (M.R.)
DUMOULIN Pauline (ECOLO)

Urbanisme - Aménagement du Territoire - Finances - Budget

Président: M. PITANCE, 1er Echevin

Membres :

BOTTERMAN Robert (P.S.)
NYSSEN Didier (P.S.)
DETHIER Ghislain Mario (P.S.)
LEGROS Jean-Marie (C.D.H.)
GILSON Céline (C.D.H.)
BREUWER Freddy (M.R.)
DEGEY Maxime (M.R.)
KRIESCHER Philippe (ECOLO)

Ressources humaines - Travaux - Environnement - Informatique

Président: M. AYDIN, 2ème Echevin

Membres :

MESTREZ Eric (P.S.)
NAJI Said (P.S.)
LEGROS Jean-Marie (C.D.H.)
CARTON Bernard (C.D.H.)
GILSON Céline (C.D.H.)
VROMEN Pierre-Yves (M.R.)
LEONARD Alain (M.R.)
DARRAJJ Nezah (ECOLO)

Sports - Santé - Vie associative - Information - Ecole de Devoirs

Président: M. ORBAN, 3ème Echevin

Membres:

MESTREZ Eric (P.S.)
CELIK Duygu (P.S.)
LUKOKI Konda Antoine (P.S.)
OZER Cécile (C.D.H.)
DENIS Jean-François (C.D.H.)
VAN DE WAUWER Jean-Pierre (M.R.)
VROMEN Pierre-Yves (M.R.)
KRIESCHER Philippe (ECOLO)

Affaires économiques - Mobilité - Intégration sociale - Rénovation urbaine - Evènements

Président: M. BEN ACHOUR, 4ème Echevin

Membres:

BOTTERMAN Robert (P.S.)
NAJI Said (P.S.)
CARTON Bernard (C.D.H.)
OZER Cécile (C.D.H.)
GREIMERS Dimitri (C.D.H.)
BREUWER Freddy (M.R.)
VOISIN Guillaume (M.R.)
DUMOULIN Pauline (ECOLO)

Tourisme - Etat civil - Population - Jeunesse

Président: M. PIRON, 5ème Echevin

Membres:

BOTTERMAN Robert (P.S.)
MESTREZ Eric (P.S.)
DETHIER Ghislain Mario (P.S.)
GILSON Céline (C.D.H.)
DENIS Jean-François (C.D.H.)
VOISIN Guillaume (M.R.)
BOLLETTE Jean Pol (M.R.)
KRIESCHER Philippe (ECOLO)

Culture - Enseignement - Accueil extrascolaire

Président: M. ISTASSE, 6ème Echevin

Membres:

CELIK Duygu (P.S.)
DETHIER Ghislain Mario (P.S.)
LEGROS Jean-Marie (C.D.H.)
DENIS Jean-François (C.D.H.)
GREIMERS Dimitri (C.D.H.)
POLIS-PIRONNET M.C. (M.R.)
VAN HEES-LUYPAERTS A. (M.R.)
DUMOULIN Pauline (ECOLO)

Logement - Emploi - Egalité des Chances

Présidente: Mme LAMBERT, 7ème Echevine

Membres:

CELIK Duygu (P.S.)
LUKOKI Konda Antoine (P.S.)
GILSON Céline (C.D.H.)
OZER Cécile (C.D.H.)
DENIS Jean-François (C.D.H.)
POLIS-PIRONNET M.C. (M.R.)
LEONARD Alain (M.R.)
DARRAJI Nezah (ECOLO)

TABLEAU IV - REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
TARGNION Muriel	BOURGMESTRE	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, Coordination des dossiers transversaux, Développement durable, Tutelle du C.P.A.S., Coordination de la politique des Grandes Villes, Tutelle sur la R.C.A., Ressources humaines
RENIER Martine	Présidente du C.P.A.S. Membre du Collège	Action sociale
PITANCE Benoît	1er Echevin Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire, des Finances et du Budget	Aménagement du Territoire, Urbanisme, Revitalisation urbaine, Agriculture, Bien-être animal, Budget, Finances, Economat
AYDIN Hasan	2ème Echevin Echevin des Travaux, de l'Environnement et de l'Informatique	Travaux, Environnement, Propreté publique, Energie, Gestion des biens communaux, Informatique, l'Encadrement des Peines alternatives, Dossiers Feder
ORBAN Claude	3ème Echevin Echevin des Sports, de la Santé, de la Vie associative, de l'Information et des Ecoles de Devoirs	Ecoles de Devoirs, Sports, Santé, Vie associative (Participation citoyenne, Associatif), Relations avec les quartiers, Information, Centre public d'Information, Espaces verts, de jeux, de convivialité, Plaines, Coopération au développement, A.S.B.L. "Centre Régional verviétois pour l'Intégration"
BEN ACHOUR Malik	4ème Echevin Echevin des Affaires économiques, de la Mobilité, de l'Intégration sociale, de la Rénovation urbaine et des Evènements	Affaires économiques, Rénovation urbaine, S.A.R., Commerce, Mobilité et Sécurité routière, Développement local, Président de la R.C.A., Animations socio-éducatives de Quartiers, Intégration sociale, Relations interculturelles, Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages
PIRON Bernard	5ème Echevin Echevin du Tourisme, de l'Etat civil, de la Population et de la Jeunesse	Tourisme, Associations patriotiques et Cultes, Population, Service des Etrangers, Inhumations, Etat civil (Officier de l'Etat civil), Jeunesse
ISTASSE Jean-François	6ème Echevin Echevin de la Culture, de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire	Culture, Bibliothèque, Musée, Patrimoine, Enseignement artistique, Documentation-Archives, Instruction publique, A.S.B.L. "Régie des Quartiers", S.A.C. (volet social des Q.I.), Accueil extrascolaire
LAMBERT Sophie	7ème Echevine Echevine du Logement, de l'Emploi et de l'Egalité des Chances	Logement, Emploi, Insertion professionnelle, Egalité des Chances, Troisième Age, Petite Enfance, Familles, Personnes handicapées, Défis Vesdre, Interreg

SECTION 2 - SECRETARIAT

1.- Correspondance et indicateur général

25.639 correspondances (25.873 en 2015) ont été référencées à l'aide du logiciel E-maestro ce qui représente 133.727 pages scannées.

Le courrier adressé nominativement aux Membres du Collège et au Directeur financier a été transmis directement aux intéressés sans être ouvert (un cachet dateur a été apposé sur les enveloppes). Certains de ces courriers ont été retransmis au Secrétariat pour être scannés et référencés.

Le Secrétariat reçoit également les fax et les e-mails et les transfère vers les bureaux concernés ou les scanne.

2.- Procès-verbaux

La rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège communal ainsi que la transcription de toutes les délibérations ont été exécutées conformément à l'article L1132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

3.- Publications et certificats d'affichage

216 publications (186 en 2015) relatives à des règlements du Conseil communal et des ordonnances du (de la) Bourgmestre ont été effectuées au registre des publications. Les certificats de publication ont été affichés et les copies de ceux-ci ont été transmises, selon le cas, au Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance, de Police et des Justices de Paix concernés.

De même, 34 certificats d'affichage (19 en 2015) ont été rédigés et transmis aux Services demandeurs.

4.- Secteur "Distinctions honorifiques"

Les propositions de décorations industrielles, de prévoyance, d'unions professionnelles concernant des travailleurs citoyens verviétois ont été instruites et ensuite transmises aux Ministères compétents.

5.- Gestion des salles

Le Secrétariat gère les salles communales suivantes en vue de la location au public : Deru, Tourelles, anciens Hôtels de Ville de Heusy, Ensival et Petit-Rechain.

La salle de la plaine Peltzer n'est plus mise en location suite à la construction du Campus paramédical de la Province de Liège. Il en est de même au sujet de l'Espace Blavier qui a été affecté uniquement à la Bibliothèque de la Jeunesse.

Les tarifs ont été modifiés par le Conseil communal, en sa séance du 16 décembre 2014, en y incluant la possibilité d'adoption d'une convention "longue durée". Le Conseil communal a confié cette compétence au Collège communal. 4 personnes physiques/groupements/associations bénéficient de la mesure.

En vue d'une meilleure information du public et à la demande de l'O.N.P. et de l'I.N.A.S.T.I., le Conseil communal, en sa séance du 14 septembre 2015, a adopté une convention de mise à disposition d'un local du rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Ville d'Ensival afin de permettre à ces organismes d'y assurer une permanence le mercredi.

Le Secrétariat gère également l'agenda des salles réservées aux réunions internes : Hôtel de Ville, Sommeleville, Devaux et rue du Collège 62.

584 dossiers ont été instruits pour l'année (609 en 2015).

SECTION 3 - PROTOCOLE

1.- Réceptions et manifestations (relevé transmis par Mme la Chef du Protocole)

18/02/2016 : La boîte à images soirée VIP.
02/03/2016 : Mon ami Paco vernissage Bibliothèque principale
08/03/2016 : Remise du prix Olympe de Gouges à l'Hôtel de Ville
24/03/2016 : Remise des prix du concours de dessins d'enfants au CTLM
06/04/2016 : dépôt d'hommage aux paras morts en missions à la Victoire (Kigali)
10/04/2016 : Dépôt d'hommage au Roi Baudouin à la stèledu parc Fabiola
22/04/2016 : Inauguration des orgues Saint-Remacle
23/04/2016 : Remise des prix de l'Union de la résistance à l'Hôtel de Ville
25/04/2016 : mise à l'honneur de sauveteurs suite à l'incendie à Hodimont (Hôtel de Ville)
27/04/2016 : Mise à l'honneur des écorés et pensionnés à l'Harmonie
01/05/2016 : Commémoration du Vday à Stembert
08/05/2016 : Commémoration du Vday à la Victoire et réception à l'Hôtel de Ville
10/05/2016 : Commémoration du Vday à Ensival
20/05/2016 : Inauguration d'un hôtel à insectes rue de Heusy
21/05/2016 : Inauguration du coin de jeux de l'école du Nord
30/05/2016 : Eloge funèbre à René Hausman avant le Conseil communal
04/06/2016 : Festival Libertad, réception officielle, place du Martyr
06/06/2016 : 125 ans de la Fédération des Boulangers Verviers HDV
18/06/2016 : Appel du Général de Gaulle dépôt et réception à l'Hôtel de Ville
21/06/2016 : Réception pour la Braderie à l'Hôtel de Ville
22/06/2016 : Réception en l'honneur de deux classes primaires à l'Hôtel de Ville
23/06/2016 : Réception fin du Grand Jogging à l'Hôtel de Ville
27/06/2016 : Conseil communal des Enfants séance plénière à l'Hôtel de Ville
09/07/2016 : Fête nationale française, dépôts et réception à l'Hôtel de Ville
20/07/2016 : Kermesse à Stembert dépôt
21/07/2016 : Fête nationale belge, Te Deum, dépôt et réception à l'Hôtel de Ville
30/08/2016 : Kermesse à Petit-Rechain, dépôt
21/08/2016 : Dépôt du Tigelot
19/08/2016 : Réception d'ouverture de Fiestacity
09/09/2016 : Signature de la charte Tarte au riz
09/09/2016 : Festival de jazz réception à Hôtel de Ville suivie d'un concert sur la place
18/09/2016 : Dépôt Choquet Henault
01/10/2016 : Réception Royale Vaillante à l'Hôtel de Ville
03/10/2016 : Mise à l'honneur de Jean Delhez (Hôtel de Ville)
11/10/2016 : Réception à l'occasion de la Journée mondiale des soins palliatifs (Hôtel de Ville)
13/10/2016 : Vernissage de l'exposition Jean de Jaegher à Hôtel Verviers (Akiba)
15/10/2016 : Réception d'ouverture du Salon du Volontariat à l'hôtel Verviers
21/10/2016 : Intronisations de la Vervi Riz (Hôtel de Ville).
23/10/2016 : Festival du Chocolat à l'hôtel Verviers
24/10/2016 : Réception en l'honneur d'un Lauréat du travail à l'Hôtel de Ville
28/10/2016 : Inauguration de la passerelle Jean Roggeman.
29/10/2016 : Inauguration de l'Espace sport des linaigrettes
04/10/2016 : Dépôt en mémoire des postiers assassinés, parking de la gare.
06/11/2016 : Relais sacré,haltes et cérémonie finale à la Victoire
09/11/2016 : Commémoration de l'Armistice, dépôt à Heusy
09/11/2016 : Vernissage Bibliothèque principale Parrondos
10/11/2016 : Commémoration de l'Armistice, dépôt armistice à Ensival
10/11/2016 : Réception en l'honneur de M. Grandmaison à l'Hôtel de Ville
11/11/2016 : Commémoration de l'Armistice, office Saint-Remacle, dépôt à la Victoire et réception
12/11/2016 : Commémoration de l'Armistice à Petit-Rechain, dépôt de fleurs
15/11/2016 : Fête du Roi, réception à l'Hôtel de Ville
25/11/2016 : Remise du Challenge Jean Voisin, mérite sportif à l'Hôtel de Ville
28/11/2016 : Citoyens d'honneur de la ville à l'Hôtel de Ville
29/11/2016 : Lancement officiel du logo, réception à l'Hôtel de Ville
02/12/2016 : Roulez Jeunesse, remise des prix à l'Hôtel de Ville
04/12/2016 : Concert Eliane Reyes à l'hôtel Verviers
20/12/2016 : Nouvel an des mandataires à l'Hôtel de Ville
30/12/2016 : Réception de classes de l'Athénée et visiteurs Erasmus à l'Hôtel de Ville

2.- Invitations

136 invitations provenant de particuliers, d'associations ou de groupements divers ont été transmises aux Membres du Collège communal ou du Conseil communal suivant le vœu des expéditeurs.

3.- Coupes

Depuis 2014, le crédit de 250,00 € de l'allocation "Achat de coupes Ville de Verviers" a été transféré sur l'allocation 105/12305-16 "Frais de réception et de représentation". Chaque Membre du Collège communal reçoit 2 coupes.

SECTION 4 - ORGANISATION - PROGRAMMES - RELATIONS PUBLIQUES

Le Service a assisté le Directeur général dans le cadre de la préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal, du respect des décisions prises par l'Autorité et de leur bonne exécution.

Il a assuré le suivi des décisions du Collège relatives à l'élaboration du budget 2016 et des instructions ministérielles pour l'établissement des prévisions budgétaires 2017.

Il a également assisté le Directeur général dans la mise sur pied des réunions entre les différents départements communaux, le C.P.A.S., …

Le Service a assisté le Directeur général dans le cadre du traitement des sanctions administratives communales.

En ce qui concerne le dossier relatif à la défense en justice des intérêts de la Ville, le Service a tenu à jour le rôle d'attribution des affaires contentieuses aux avocats abonnés et aux autres (mise à jour des affaires courantes-crédits reportés-prévisions budgétaires-paiement des avocats, ...).

Nombre d'affaires traitées dans le cadre de l'abonnement :

Maître HENRY : 1 (Avocat désigné uniquement pour les contentieux « urbanisme »)

Maître GAROT : 4

Maître PETIT : 15

Nombre d'affaires traitées hors abonnement :

Le Collège communal a fait appel à différents avocats dans le cadre de contentieux ayant pour objet des recours au Conseil d'Etat, des constats d'infractions, … (4 dossiers).

SECTION 5 - AFFAIRES ELECTORALES

Le Service de police administrative n'a été amené à gérer aucune opération présidant à la bonne organisation d'élection durant l'année 2016. Seule une attestation d'éligibilité a été délivré dans le cadre du remplacement d'un Conseiller communal.

SECTION 6 - PASSEPORTS, PERMIS, CASIER ET MILICES

NB : Il est important de noter que les équipes passeports-permis et casier ont été intégralement fusionné dans une optique de polyvalence accrue grâce à l'avènement d'une nouvelle application de délivrance des casiers judiciaires mise en place par le Casier judiciaire central (CJCS).

1.- Passeports

Pendant l'année 2016, il a été délivré :
- 1841 nouveaux passeports adultes biométriques d'une validité de 7 ans
- 739 nouveaux passeports pour mineurs d'une validité de 5 ans.

55.230,00 euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les droits de Chancellerie (taxe consulaire) et 101.850,00 euros pour les frais de confection.

32.910,00 euros ont été perçus comme taxes communales. Ces sommes ont été versées à la Caisse communale.

2.- Permis de conduire - Permis provisoires

En 2016, le service a délivré 2134 permis de conduire définitif. Le service a également fournit 13 permis suite à un examen du CARA et 7 permis pour les agents de la ville.

Il a été délivré 736 permis de conduire provisoires (modèles 3, 36 mois ou 18 mois).

En ce qui concerne les permis internationaux, le service en a délivré 131.

La délivrance des documents susvisés a donné lieu à la perception de 49.207,00 euros de taxes communales.

La facture annuelle du SPF Mobilité pour l'année 2016 s'élève à 59.636,00€.

Il n'y a plus aucune rétribution du Ministère.

Le solde a été versé au S.P.F. Mobilité et Transports.

Tout en poursuivant la mise à jour de la législation en la matière, particulièrement complexe et fluctuante, le service a également traité un nombre important de documents d'entrées (2919) et de sorties (3263) d'habitants et 830 déchéances du droit de conduire.

Afin de permettre l'échange du permis belge dans les pays étrangers pour les personnes qui y déménage, le service délivre également des attestations du SPF mobilité d'une valeur de 5€. En 2016, le service à délivré 9 attestations pour un montant de 45.00 euros.

3.- Casier judiciaire

Nature des dossiers	Nombre de dossiers traités
Dossiers encodés 2028	
Bulletins de condamnation et de transaction	1192
Numéros de casier judiciaire central	449
Recours en grâce	19
Réhabilitations	24
Rayés d'office	--
Sorties	803
Entrées	3623
Apostilles encodées	1600
Bulletins de renseignements	1674
Décorations et pensions de guerre et civiles	49
Certificats de bonnes conduites, vie et mœurs	4231
Vérification des listes de jurés d'Assises	---
Oppositions	34
Déchéance du droit de conduire	595
Déchéance du droit électoral	3
Noces d'or – vérification casier	32

Gestion des rappels des demandes de bulletins de renseignements adressés par les différents Parquets

Le travail de casier judiciaire communal a été largement réorganisé grâce à l'avènement d'une nouvelle application de délivrance des extraits de casier judiciaire mise en place par le Casier judiciaire central (CJCS). Cette application est toujours amenée à évoluer. A ce stade, celle-ci n'est toujours pas à même de délivrer les extraits dit « néant ». Si bien que l'utilisation du module de l'application Saphir s'impose toujours.

La circulaire n° 204 publiée au Moniteur Belge du 10 juin 2013 a modifié considérablement les règles d'effacement des condamnations ainsi que la délivrance des extraits de casier judiciaire en instaurant notamment trois nouveaux modèles de certificat:

- Mod. 1, visé à l'article 595 du C.I.C. - modèle de base
- Mod 2 , visé à l'article 596 al.1er du C.I.C. – pour une activité dont les conditions d'accès sont réglementées
- Mod 3, visé à l'article 596 al.2 du C.I.C. – pour activité en rapport avec l'enfance et/ou l'éducation.

Une coordination avec le Service d'Information Zonal de Police est mise en place car des renseignements en matière de détention préventive doivent être pris préalablement à la délivrance des Mod. 3.

4.- Milice

Le service militaire ayant été abrogé, il n'y a plus de levée depuis 1994.

Lorsqu'un jeune homme, né après 1975, se présente à l'Administration communale en vue d'y retirer un document destiné à justifier son état par rapport à ses obligations militaires, le service compétent lui délivre un certificat en indiquant, sous la signature de M. le Bourgmestre, la mention : « n'a pas été inscrit sur des listes de milice et n'est soumis à aucun service actif en Belgique, en vertu de la loi du 31 décembre 1992 ».

En ce qui concerne les miliciens, nés en 1975 et avant, qui se présentent à l'Administration communale en vue d'y retirer un certificat de milice (modèle n° 33) et qui font partie de la levée de 1994 (dernière levée de milice), le service est tenu d'y indiquer, sous la signature de M. le Bourgmestre et de M. le Secrétaire communal, la mention : « n'est soumis à aucune obligation de service actif en vertu de la loi du 31 décembre 1992 modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962 (Moniteur Belge du 8 janvier 1993) ».

Opérations diverses effectuées en 2011

6 certificats de milice (modèle n° 33) a été délivré pour un montant de 30,00 euros.

Le service a délivré de nombreux renseignements à des candidats volontaires, tant pour des fonctions à la Police locale ou fédérale que pour des carrières militaires, orientant le cas échéant les demandeurs vers les permanences tenues par le service INFOSERMI du Ministère de la Défense Nationale ou vers le Service de Recrutement de la Police.

SECTION 7 - SURETE PUBLIQUE - JUSTICE - POLICE

1.- Police administrative

Pour ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

- la rédaction de 77 règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière soumis la Tutelle;
- la création de 20 emplacements pour des personnes à mobilité réduite;
- la suppression de 4 emplacements pour personnes à mobilité réduite;
- la rédaction de 86 règlementations provisoires pour des manifestations d'importance sur la voie publique;
- la rédaction de 114 ordonnances d'urgence sous la signature de M. le Bourgmestre, dont 13 périmètres de sécurité;
- la gestion de 179 réservations de stationnement sur le territoire communal.

Il convient de souligner que le service a également participé à de nombreuses réunions destinées à la préparation de diverses manifestations organisées par d'autres services communaux ou par des promoteurs privés.

Il s'est également impliqué directement dans l'analyse préventive des désagréments divers susceptibles d'être engendrés par des chantiers d'importance, en participant à des réunions sur sites organisées par les différents entrepreneurs ou maîtres d'œuvre.

Il a continué à mettre à jour le fichier des débits de boissons et délivré les patentes nécessaires aux exploitations temporaires ou définitives établies sur le territoire communal verviétois.

2.- Règlements de police

Aucune règlementation générale n'a subi de modification notable durant l'exercice 2016.

3.- Dénomination des voies et places publique

4 nouvelles voiries ont fait l'objet de l'attribution d'une dénomination en 2016.

4.- Ramonages

26 candidats ont été agréés comme ramoneurs autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de Verviers. Les habitants jouissent du libre choix parmi ces ramoneurs.

5.- Collectes à domicile et tombolas

Durant l'année 2016 le service a proposé au Collège communal d'autoriser l'organisation de 7 tombolas.

Le Collège communal a marqué son accord sur ces propositions et accordé les autorisations requises.

6.- Indicatage

749 demandes ont été adressés ou relayées vers le Service de police administrative et ont été enregistrées dans l'indicateur du service. En tout, c'est plus de 2945 pièces qui ont été sauvegardées, classées et traitées.

7.- Transports publics

a.- Autobus

Aucune modification n'est intervenue par rapport à la situation antérieure. La configuration du réseau est donc restée globalement identique à celle de l'année précédente, seuls quelques arrêts de bus étant soit nouvellement créés soit déplacés, pour répondre aux souhaits des usagers et/ou à des contraintes de sécurité.

Aucune modification définitive d'itinéraire n'est intervenue dans les parcours suivis actuellement par les lignes des bus. Toutefois, en raison des précipitations hivernales et d'un enneigement important, certaines lignes ont dû être momentanément interrompues ou détournées.

b.- Taxis

Le règlement d'exploitation des services de taxis arrêté par le Conseil communal en séance du 28 février 1983 et modifié les 4 novembre 1985, 24 avril 1989 et 28 mai 1990, n'a pas subi de modification en 2016.

Afin de se conformer au décret du 18 octobre 2007 et de ses arrêté d'exécution, le service de Police administrative a procédé à la vérification tous les documents de chaque taxi en circulation sur le territoire communal, et ce en partenariat avec la cellule taxi de la Région Wallonne. Le Collège communal a donc pu renouveler valablement les attestations relatives à chaque véhicule.

Durant l'année 2016, le Service n'a pas reçu de nouveaux candidats désireux d'exploiter un service de taxis sur le territoire communal verviétois. A ce jour, la société "Centraltax" reste la seule autorisée à exploiter sur le territoire de Verviers suite à la cessation d'activité du seul indépendant restant.

A cet égard, cette société a reçu un renouvellement de son autorisation d'exploiter, après que toutes les pièces liées à la validité de celle-ci et de ses véhicules aient été soigneusement vérifiée.

Le Service a délivré aux chauffeurs de taxis, qu'ils soient indépendants ou salariés, les certificats de capacité prévus par les nouvelles dispositions de la Région Wallonne.

SECTION 8 - INCENDIES - SECOURS

La réforme de la sécurité civile concerne les services de secours (sécurité non policière).

Son but est multiple :
- réorganiser les secours à la population de manière optimale ;
- renforcer davantage la sécurité des citoyens et du personnel de terrain ;
- offrir aux membres des services de secours un cadre de travail de meilleure qualité (formation, matériel, procédures de travail...).

En outre, la réforme de la sécurité civile permettra :
- une optimalisation budgétaire au profit de tous ;
- une revalorisation du statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels et volontaires ;
- des services de sécurité civile professionnalisés pour des interventions rapides et optimales.

L'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours découpe la Belgique en 34 zones de secours. Les zones constituent la structure d'organisation des futurs services d'incendie. Chaque zone comprend un certain nombre de postes de secours dont elle assure la gestion.

Les postes entre eux forment un réseau au niveau de la Belgique entière. La frontière des zones ne fera donc pas obstacle ni aux interventions ni aux collaborations avec d'autres postes qui pourront être appelés en renfort sur les lieux d'un sinistre.

La publication de cet arrêté royal revêt une importance capitale, car elle signifie que l'organisation des services d'incendie passera d'un système communal vers un système zonal.

Ainsi, le Service régional d'incendie de Verviers a intégré en date du 1er juillet 2016, la zone Vesdre - Hoëgne & Plateau (zone 4) qui regroupe les 19 communes suivantes : Aubel, Baelen, Blégny, Dalhem, Dison, Herve, Jalhay, Limbourg, Olne, Pépinster, Plombières, Soumagne, Spa, Sprimont, Theux, Thimister-Clermont, Trooz, Verviers et Welkenraedt.

La Zone 4 se compose des 9 postes suivants: Battice, Herve, Limbourg, Pepinster, Plombières, Spa, Theux, Verviers et Welkenraedt.

SECTION 9 - INTERCOMMUNALES ET SOCIETES DIVERSES

1.- Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre (C.R.B.V. – A.S.B.L.)

Cette A.S.B.L. a pour objet des études techniques et la coordination éventuelle d'actions en matière d'environnement, à la demande d'une ou de plusieurs communes associées, l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention en matière d'environnement, la coordination avec les autorités de tutelle et des échanges d'informations entre les communes associées et tout autre partenaire.

Une assemblée générale de l'A.S.B.L. (Comité de rivière) s'est tenue le 22 mars 2016.

A mi mandature communale, le Collège a maintenu la composition de la délégation de la Ville à l'Assemblée générale en dépit du changement de majorité. MM. LEGROS et VAN DE WAUVER ont été maintenu en qualité de délégué de la Ville à l'Assemblée générale de l'ASBL jusqu'au terme de la mandature communale.

M. LEGROS a été reconduit à la présidence du Conseil d'administration de l'ASBL suite à cette assemblée générale.

Le 29 septembre 2016, l'ASBL Contrat de Rivière Vesdre a tenu une seconde assemblée générale. En sa séance du 23 septembre, le Collège communal a statué sur les points inscrits à l'ordre du jour et a mandaté le délégué effectif de la Ville de participer et prendre part au vote. Le dossier a été communiqué au Conseil communal du 3 octobre 2016.

2.- S.C.R.L. PUBLIFIN (ex-Tecteo Group, anciennement Association liégeoise du Gaz - A.LG.)

Publifin se définit comme un holding public liégeois dont la stratégie est basée sur la diversification, l'innovation et sur le développement national et international. Publifin occupe des positions fortes dans trois segments-clés : la distribution d'énergie et la production d'énergie renouvelable, les médias et télécommunications et la prise de participations dans des secteurs à haute valeur ajoutée. L'ensemble de ces activités est centralisé au sein de Nethys S.A., dont Resa, Voo, L'Avenir.

En sa séance du 25 Janvier 2016, le Conseil communal a pris acte de la démission de Mme S. LAMBERT en qualité d'administrateur et a désigné M. E. MESTREZ pour la remplacer en cette qualité au Conseil d'administration de la société.

En 2016, la société a tenu deux assemblées générales. La première s'est tenue le 24 juin 2015 pour soumettre à l'approbation du conseil les comptes et bilan de la société pour l'exercice 2015. La seconde a été convoquée pour le 22 décembre 2016 pour soumettre à l'approbation des associés le plan stratégique 2017-2019 de la société.

3.- Association intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Région liégeoise (A.I.D.E)

Cette société coopérative a pour objet :
- de concevoir, de réaliser, d'entretenir et d'exploiter des ouvrages d'investissement destinés à protéger des inondations les communes de la région liégeoise, riverains de la Meuse, et à apurer les eaux usées domestiques et industrielles des communes affiliées :
- d'apporter éventuellement son concours dans les domaines du démergement et/ou de l'épuration, par voie de convention, gestion ou participation à toute entité publique et du secteur privé.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 20 juin 2015 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Une séance extraordinaire de l'Assemblée générale s'est également tenue le 20 juin afin d'adapter les statuts suite à l'accord obtenu par l'intercommunale avec le Service Avancé des Demandes de l'Administration fiscale en matière de dividendes. Le Conseil du 30 mai a statué sur ces deux séances de l'Assemblée générale.

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil a pris acte du remplacement de M. Ph. KRIESCHER conseiller Ecolo par un élu de la Commune de Flémalle en qualité d'administrateur.

Une deuxième assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 décembre 2016 afin de soumettre à l'approbation des associés le plan stratégique 2017-2019 et des modifications statutaires. Le Conseil a statué sur ce dossier en urgence en sa séance du 28 novembre 2016.

La société a également tenu le 19 décembre une assemblée générale extraordinaire aux fins de soumettre aux associés des modifications à l'article 5 (Objet social) des statuts. Le Conseil communal a examiné ce dossier en urgence en sa séance du 28 novembre 2016 ?

4.- S.A. de droit public Circuit de Spa-Francorchamps

Il s'agit de la nouvelle structure juridique prévue par le décret wallon organisant la fusion par absorption entre l'intercommunale et la S.A. le Circuit de Spa-Francorchamps. Elle n'est plus une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle répond du Code des Sociétés.

A ce titre, les dossiers relatifs aux séances de l'Assemblée générale ne sont plus soumis à l'accord du Conseil mais à celui du Collège communal seul. Ce dernier communique le rapport administratif au Conseil communal.

La Société a tenu une première assemblée générale le 31 mai 2016 pour approuver les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Collège communal a approuvé ces éléments financiers en sa séance du 20 mai. Le rapport administratif a été communiqué au Conseil communal lors de sa séance du 27 juin 2016.

En sa séance du 30 mai, le Conseil a désigné MM. J.-M. LEGROS et D. NYSSEN en qualité de délégué de la Ville à l'Assemblée générale. La société ayant connu une modification de ses statuts, elle n'est plus une intercommunale au sens

5.- <u>Centre d'Accueil « Les Heures claires »</u>

Cette société coopérative à responsabilité limitée a pour objet la gestion et l'exploitation des services d'accueil aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux convalescents ou aux personnes nécessitant un traitement de revalidation, la promotion de la coordination de tels services sur le territoire des communes associées en collaboration notamment avec les C.P.A.S. de leur ressort et les établissements hospitaliers tant publics que privés, l'acquisition ou la gestion des immeubles nécessaires à l'activité de ces services.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 17 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Conseil communal a statué sur les points concernés en sa séance du 30 mai 2016.

Une deuxième assemblée générale s'est tenue le 16 décembre 2016 afin de soumettre aux associés le projet de budget triennal 2017-2019. Le Conseil communal a statué en sa séance du 28 novembre 2016.

6.- <u>Centre Hospitalier « Peltzer-La Tourelle », S.C. Intercommunale (C.H.P.L.T.)</u>

L'association a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'installations médico-sociales nécessaires aux besoins des associés tels qu'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, centres de réadaptation fonctionnelle ainsi que de promouvoir la coordination de la programmation hospitalière régionale dans le secteur public, la gestion et l'exploitation d'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, la gestion et l'exploitation d'un centre de réadaptation fonctionnelle.

L'intercommunale a une assemblée générale ordinaire le 23 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Conseil communal a statué sur les points soumis en sa séance du 30 mai 2016.

Une deuxième assemblée générale a été convoquée le 22 décembre 2016 afin de soumettre aux associés communaux son plan stratégique 2017-2019. Le Conseil communal a statué en sa séance du 19 décembre 2016.

7.- <u>FINIMO S.C.R.L.</u>

Cette intercommunale a pour objet le financement des activités des intercommunales de distribution pour compte des communes affiliées, d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés dans des secteurs d'intérêt économique général en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes; d'assurer la répartition des revenus communaux; de constituer et de gérer une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associés ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie; d'intervenir dans des matières d'intérêt régional.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 21 juin 2016. Le Conseil communal a statué sur tous les points en sa séance 30 mai 2016.

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à un marché public d'achat groupé d'énergie (gaz et électricité) pour la période 2017-2019) pour compte de ses associés communaux et des entités distinctes désignées par eux.

Une assemblée générale ordinaire a été convoquée le 29 novembre 2016 afin de soumettre aux associés le plan stratégique 2017-2019. Le Conseil communal a statué en sa séance du 28 novembre 2016.

8.- <u>Services, Promotion et Initiatives en Province de Liège (SPI)</u>

Société coopérative constituée en vue de promouvoir l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social de la Province de Liège; elle se charge d'acquérir des terrains et des bâtiments afin de les équiper et les affecter à des buts économiques, ou encore, d'ériger de nouvelles constructions.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire le 27 juin 2015 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Conseil du 30 mai 2015 a statué en urgence sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de ces Assemblées générales.

Des assemblées générales ordinaires et extraordinaires se sont tenues le 20 décembre 2016 afin de soumettre à l'approbation des associés le plan stratégique 2017-2019. Le Conseil communal a statué sur ce dossier en sa séance du 28 novembre 2016.

9.- <u>Centre de Tourisme et de Thermalisme « Aqualis » S.C.R.L.</u>

L'intercommunale a pour objet :
- la promotion de l'activité touristique sur le territoire de l'arrondissement administratif de Verviers et spécialement dans les communes associées;
- la participation à toute initiative de concertation et de mise en œuvre d'une politique intégrée de tourisme, de loisirs et/ou de thermalisme, intéressant tout ou partie de l'arrondissement administratif de Verviers;
- l'acquisition, la construction ou la gestion d'infrastructures immobilières destinées à l'activité touristique, sportive, thermale ou de loisir ainsi que l'exploitation même des dites activités à l'exclusion de l'activité thermale au sens strict du terme.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 1er juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés d'une part les comptes et bilan de l'exercice 2015 et d'autre part les modifications statutaires. Le Conseil communal a statué sur les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance ordinaire en sa séance du 30 mai 2016.

L'intercommunale a tenu sa deuxième assemblée générale le 30 novembre 2016 afin de soumettre à l'approbation des associés communaux le plan stratégique 2017-2019. Le Conseil a statué en sa séance du 28 novembre 2016.

10.- <u>Ecetia Intercommunale</u>

La société a été réorganisée en 4 secteurs, dont trois réalisent les conditions "in house" permettant de ne pas procéder à la mise en concurrence pour les services offerts.

La société a été réorganisée en 4 secteurs, dont trois réalisent les conditions "in house" permettant de ne pas procéder à la mise en concurrence pour les services offerts.

Le 4ème secteur "droit commun" n'entretient donc pas de relation "in house"; le rapport indique que les missions liées à l'aéroport de Bierset (politique immobilière) ont été sortis de la comptabilité d'Ecetia; les autres activités sont liées au financement du Country hall et de l'école du Standard de Liège, de même que le développement immobilier autour de la gare des Guillemins de Liège.

Le secteur « Financement » "in house" a été transformé en secteur « Promotion immobilière ». Jusqu'à présent son activité était le financement de l'installation de panneaux photovoltaïque sur des bâtiments communaux ou para-communaux. C'est l'intercommunale Ecetia Collectivités qui a repris les activités de l'ancien secteur « Financement ».

Le secteur Immobilier "in house" est en charge de plusieurs dossiers dont la construction du hall technique communal à Stembert.

L'intercommunale a tenu une assemblée générale ordinaire le 28 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Conseil communal a statué en urgence en sa séance du 27 juin 2016.

L'intercommunale a tenu sa seconde assemblée générale le 20 décembre 2016 pour soumettre à l'approbation des associés le plan stratégique 2017-2019. En sa séance du 19 décembre 2016, le Conseil a statué ce dossier.

11.- Ecetia Collectivités

Pour rappel, c'est en séance du 16 décembre 2013 que le Conseil communal a décidé d'approuver son entrée dans le capital d'Ecetia Collectivités., dont l'activité principale est le financement d'investissements via des opérations de leasing immobilier La décision a été approuvée par la Tutelle en date du 17 mars 2014.

L'intercommunale a tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés d'une part les comptes et bilan de l'exercice 2015 et d'autre part les modifications statutaires. Le Conseil communal a statué en urgence sur ce dossier en sa séance 27 juin 2016.

L'intercommunale a tenu sa seconde assemblée générale le 20 décembre 2016 pour soumettre à l'approbation des associés le plan stratégique 2017-2019. Le Conseil a statué sur ce point en sa séance du 19 décembre 2016.

12.- ORES Assets

Ores Assets résulte de la fusion de huit gestionnaires de réseau de distribution, dont Intermosane, et la société inclut entre autres l'intercommunale de financement énergétique Finimo.

En 2016 Ores Assets a tenu son assemblée générale le 23 juin 2015 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015 ainsi que le rapport de gestion. Le Conseil communal a statué en urgence sur les points soumis en sa séance du 30 mai 2016.

L'intercommunale a tenu sa seconde assemblée le 15 décembre 2016 pour soumettre à l'approbation des associés l'évaluation du plan stratégique 2015-2020. Le Conseil communal a statué en urgence sur ces points en sa séance du 28 novembre 2016.

13.- ETHIAS

Cette société est désormais constituée de deux caisses d'assurances :
- "ETHIAS – Droit commun", la caisse d'assurance contre les accidents "droit commun" et la responsabilité civile qui a repris les caisses Incendie et Accidents de travail;
- "ETHIAS – Vie", la caisse commune de pensions.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016 a été communiquée pour information au Collège communal en sa séance du 10 juin 2016 et communiqué au Conseil du 27 juin 2016. La société n'est pas soumise au régime du Décret wallon sur les intercommunales.

14.- Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)

Cette société a pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation de services publics de distribution d'eau par canalisation en Région wallonne ainsi que l'étude et l'établissement de réseaux d'adduction et de distribution d'eau en dehors de la Région wallonne pour compte de tiers.

La société n'est pas soumise au régime du Décret wallon sur les intercommunales.

La société a tenu son assemblée générale ordinaire le 31 mai 2016 pour soumettre à l'approbation des associés respectivement les comptes et bilan de l'exercice 2015 et des modifications statutaires. La convocation avec ses annexes a été présentée au Collège communal en sa séance du 27 mai 2016. Le rapport administratif a été communiqué au Conseil en sa séance du 30 mai 2016.

En sa séance du 29 février 2016, le Conseil communal a désigné M. Jean-François DENIS en qualité de délégué effectif de la Ville à l'Assemblée générale de la S.W.D.E.

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a désigné M. Botterman en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale de la S.W.D.E..

15.- Liege-Expo (ex-Foire Internationale de Liège)

Cette société a pour objet la réalisation et l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toutes manifestations ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques et culturelles.

La société a tenu son assemblée générale le 18 novembre 2016. La convocation avec ses annexes a été présentée au Collège communal en sa séance du 10 novembre 2016. La société n'est pas soumise au régime du Décret wallon sur les intercommunales.

16.- T.E.C. Liège-Verviers

Association de droit public ayant pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation dans la région de tous les services publics d'autobus et de tous autres modes de transports en commun urbains de personnes.

Il n'y a pas eu de dossier soumis au Conseil communal. La société n'est pas soumise au régime du Décret wallon sur les intercommunales.

La société a tenu une assemblée générale ordinaire le 8 juin 2016. Le dossier a été soumis au Collège communal du 3 juin et communiqué au Conseil du 27 juin 2016.

17.- INTRADEL

Cette société constituée en 1979 a pour objet la réalisation de toutes études, implantations et exploitations d'installations destinées à des missions de service public d'intérêt communal relatives au traitement des déchets en Province de Liège et notamment :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- l'éventuelle collecte et le transport de ces déchets;
- toute utilisation, usage, recyclage ou transformation des déchets précités;
- l'écoulement des sous-produits récupérés ou dérivés.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 23 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Une séance extraordinaire s'est également tenue le 23 juin afin de soumettre aux associés des modifications statutaires.
Le Conseil a examiné ces dossiers en sa séance du 30 mai 2016.

La société a tenu une deuxième assemblée générale ordinaire le 22 décembre 2016 pour soumettre à ses associés le plan stratégique 2017-2019 de la société et des modifications statutaires. Le Conseil communal a statué sur ces dossiers en sa séance du 28 novembre 2016.

18.- LOGIVESDRE (S.C.R.L.)

Cette société résulte de la fusion entre la Régionale Verviétoise et Les Linaigrettes. Son objet social est celui de la Régionale à savoir :

- construire des habitations sociales ou moyennes, les transformer ou les réhabiliter;
- acquérir des immeubles bâtis pour les transformer en habitations sociales ou moyennes;
- s'il s'agit d'immeubles insalubres ou vétustes, les réhabiliter ou les démolir en vue de les remplacer par des habitations sociales ou moyennes;
- donner en location les habitations sociales ou moyennes dont elle est propriétaire, ou transférer un droit réel sur celles-ci;
- constituer et d'acquérir, dans les conditions prévues par la Société régionale Wallonne des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat social ou moyen, les céder à des particuliers en imposant des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'aménagement fonctionnel de l'ensemble;
- organiser éventuellement un service social ou de conseil au bénéfice des occupants d'habitations sociales;
- acquérir ou gérer les logements qui ne font pas partie de son patrimoine, selon les conditions fixées par la Société régionale;
- réaliser les équipements moyennant l'accord du Gouvernement wallon.

La Société a tenu son assemblée générale ordinaire 8 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015. Le Collège a statué sur les points inscrits à l'ordre du jour en sa séance du 3 juin 2016 et le dossier a été communiqué au Conseil du 27 juin 2016.

19.- <u>CREDIT SOCIAL LOGEMENT – S.C.R.L.</u>

Cette société est le fruit de la restructuration par fusion de trois sociétés de crédit hypothécaire social : l'Intercommunale de Crédit au Logement S.A., La Propriété terrienne de l'Est SCRL et La Petite Propriété terrienne d'Ourthe-Amblève S.C.R.L.

Conformément aux dispositions du Code wallon du Logement, l'objet social du guichet unique de crédit hypothécaire social dans l'arrondissement de Verviers est :

- l'octroi et la gestion, en nom propre ou pour compte d'organismes de placement de créances correspondant aux critères fixés par la Région wallonne, de prêts hypothécaires, ouvertures de crédits et/ou financements garantis par hypothèque en vue de la construction, de l'achat, de la transformation, de l'amélioration ou de la conservation d'une habitation sociale ou d'une habitation y assimilée telles que définies par décrets, arrêtés régionaux ou fédéraux;
- l'instruction des demandes des ménages qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social et le suivi des contrats;
- la participation à la création, à la gestion et au fonctionnement de personnes morales publiques ou privées impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale du logement;
- l'assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement;
- toute mission nouvelle ayant un rapport direct avec celles visées aux points précédents, fixée par le Gouvernement sur avis de la Société wallonne du Crédit social.

La société a tenu son assemblée générale ordinaire le 6 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2014 et la décharge à donner aux administrateurs. Le dossier a été présenté au Collège communal en sa séance du 20 mai 2016 et communiqué au Conseil le 27 juin 2016. La société n'est pas soumise au régime du Décret wallon sur les intercommunales.

20.- <u>NEOMANSIO SCRL (anciennement INTERCOMMUNALE DU CENTRE FUNERAIRE DE LIEGE ET ENVIRONS)</u>

L'association a pour objet l'organisation et la gestion d'un Centre funéraire public comprenant un crématorium, un funérarium et un service des transports mortuaires. Neanmansio a ouvert en 2012 un centre funéraire à Welkenraedt.

La société a tenu son assemblée générale ordinaire le 26 juin 2016 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2015 et la décharge à donner aux administrateurs. Le Conseil communal a statué en urgence sur le dossier en sa séance 30 mai 2015. Le même jour s'est tenue une séance extraordinaire de l'Assemblée générale pour soumettre aux associés communaux l'entrée dan le capital de la société de la Province du Luxembourg. Le conseil du 30 mai a également statué sur ce dossier en sa séance du 30 mai 2016.

Une deuxième assemblée générale ordinaire s'est tenue le 21 décembre 2016 consacrée à l'adoption du plan stratégique 2017-2019. Le Conseil communal a statué sur le dossier en sa séance du 28 novembre 2016.

21.- <u>IMIO SCRL (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle)</u>

L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO) a pour but de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire se sont tenue le 2 juin 2016 pour d'une part adopter les comptes et bilan 2015 et d'autre part adopter les modifications statutaires. En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a statué sur ces deux dossiers.

Une seconde assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 novembre 2016 consacrées au plan stratégique. En séance du 24 octobre 2016, le Conseil communal a statué sur ces points.

Par ailleurs, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2016, conformément aux statuts de la société, le Conseil d'administration a convoqué une nouvelle séance extraordinaire afin de soumettre à l'adoption des associés communaux les modifications statutaires.

La délibération du Conseil communal du 25 avril restant valable, le Collège n'a pas renvoyé ce dossier devant la Haute Assemblée mais lui a communiqué le rapport administratif et les pièces jointes.

22.- HOLDING COMMUNAL S.A. (en liquidation)

Cette société n'est pas une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle relève du Code des Sociétés.

La société a organisé le 29 juin 2016 une assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes et bilan de l'exercice 2015.

Le Collège communal a statué sur ces points en sa séance du 3 Juin 2016 et a communiqué le dossier au Conseil du 27 juin 2016.

SECTION 10 - SERVICE DE PREVENTION (PLAN STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - PLAN DE COHÉSION SOCIALE)

1.- Du Personnel

1 Chef de service qui est également Fonctionnaire de Prévention (subsides SPF Intérieur)
1 Chef de Projet du PCS (subsides Service public de Wallonie réparti sur deux mi-temps dont un adjoint
1 Evaluatrice interne également désignée « référente radicalisme » jusqu'en mai et « coordinatrice d'équipes » depuis juin (subsides SPF Intérieur)
1 Coordinateur des équipes jusqu'en juin (subsides SPF Intérieur)
Un Secrétariat (1 collaboratrice administrative et financière 1TP et 2 secrétaires 1,6 ETP)
Des Intervenants sociaux (subsides SPF Intérieur et subsides Service public de Wallonie) au total : 17 intervenants sociaux (14,8 ETP)

Des Gardiens de la Paix (6 en 2016 sous la coordination d'un ETP – subsides SPF Intérieur)
1 médiatrice pour les gens du voyage (1 TP subside RW)

Il est à noter que depuis octobre 2016, selon la volonté du collège communal, le service de prévention a été scindé en 2 services distincts, le Plan de Prévention géré par Madame la Bourgmestre et le Plan de Cohésion sociale, géré par Madame la Présidente du CPAS. Le volet « Gens du Voyage » a quant à lui été rattaché au service PASCAE.

2.- Du financier

Pour l'année 2016, des subsides d'un montant total de 1.199.114,48 EUR sont promis : 541.892,02 EUR du SPF Intérieur (PSSP) + 32.035,93 EUR (GP Activa 346), 560.827,67 EUR de la Service public de Wallonie (Plan de Cohésion Sociale) + 47.583,20 EUR pour l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale, 6.225,48 EUR pour Eté solidaire, 10.000 EUR pour les Gens du Voyage et des subsides ponctuels : 550 EUR de la Province.

3.- Des rapports

Le Plan de Cohésion Sociale a été évalué en 2016 pour l'année 2015 avec un rapport envoyé en mars 2016. Les différentes pièces justificatives ont également été renvoyées.

Le SPF Intérieur n'a demandé aucun rapport d'évaluation durant l'année 2016, une évaluation finale du plan est prévue pour le 31 mars 2017. Une visite de terrain avec le conseiller local du SPFI a néanmoins été organisée en 2016. En ce qui concerne l'évaluation financière, nous sommes en attente de directives de la part du SPFI.

4.- Des directives

A.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

En 2016, le plan prenait en charge neuf phénomènes sur le territoire communal :
1. Nuisances publiques liées à l'usage de drogues;
2. Nuisances sociales;
3. Violence juvénile;
4. Racisme, discrimination et extrémisme;
5. Vol à l'étalage;
6. Vol à la tire;
7. Vol de et dans véhicules;
8. Sécurité routière;
9. Radicalisation à portée violente.

Le travail autour des phénomènes précités fait l'objet d'une série d'actions mises en place et coordonnées par l'Equipe de coordination du service de prévention qui a pour missions :
1. Assurer le bon fonctionnement du Plan et le suivi avec les autorités;
2. Assurer une synergie entre les actions communales de prévention et la prévention policière zonale;
3. Assurer un processus d'évaluation;
4. Assurer une information à la population.

Coordination :
Différentes actions ont été menées : participation aux réunions de coordination des actions du Service de Prévention de la Ville, rédaction d'un rapport d'évaluation des différents chapitres du Plan, rapports d'actualisation du diagnostic local de sécurité, participation aux réunions de l'Unité R du SPFI, participation aux Forums Belge et Européen pour la Prévention et la sécurité Urbaine ainsi qu'au Forum permanent des politiques à la jeunesse, participation aux différentes plateformes de coordination en matière de prévention des toxicomanies, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : réseau d'aide et de soins en assuétudes (Rassaef), Projet 107, réseau Rezea du CVPS, conseils méthodologiques en matière d'actions de terrain, Plateforme Hodimontoise, Groupe santé-santé mentale, Projet Feder et FSE, Plateforme de lutte contre le radicalisme, Programme stratégique transversal …

B.- Plan de Cohésion Sociale (Service public de Wallonie)

Le Plan de cohésion sociale est construit autour de quatre axes qui définissent les orientations des actions à mener par le Service de Prévention et par les partenaires. Ces quatre axes ont pour objectif principal l'émancipation des personnes vers un accès pour tous aux droits fondamentaux.

Axe 1 : L'insertion socio-professionnelle des plus démunis
Axe 2 : L'accès à un logement décent
Axe 3 : L'accès aux soins de santé et le traitement des assuétudes
Axe 4 : Les liens sociaux intergénérationnels et interculturels

Commission d'accompagnement
Celle-ci a pour mission d'analyser les actions du Plan, d'en faire l'évaluation et de l'approuver, d'en faire l'évaluation financière et de l'approuver, d'apporter des modifications si besoin est aux actions du Plan et de les proposer au Collège et au Conseil.
Cette commission a réuni, en trois occasions, 26 partenaires actifs sur 64 membres reconnus.

Coordination et cohésion sociale inter-associations
Participation aux plateformes partenariales et aux projets sur la commune : PLI, Relais santé, plateformes de l'instance bassin emploi formation (mobilité, surendettement, alphabétisation), Resme (réforme des soins psychiatriques), participation aux différentes plateformes de coordination en matière de prévention des toxicomanies, réunion de partenariat avec les communes de l'arrondissement en inter-PCS, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : Relais social, mise en place et suivi du réseau RASSAEF (réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'Est Francophone), réseau Rezea du CVPS, conseils méthodologiques en matière d'actions de terrain, Plateforme Hodimontoise, Groupe santé-santé mentale, GCSV, …
Rencontres interprofessionnelles entre le secteur de la santé mentale et le secteur de l'insertion socioprofessionnelle : en 2016, quatre rencontres avec une participation de 40 à 80 personnes à chaque rencontre.

C.- Actions pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur et le Service public de Wallonie

a.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et Plan de Cohésion sociale

Ces actions se subdivisent
1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux problématiques visées
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :
- Equipe Zone prioritaire avec Prés Javais et Hodimont principalement et secondairement toute zone géographique demandeuse avec des équipes quartier
- Equipe Publics cibles avec : Pact et les suivis individualisés
- Equipe Jeunesse
- Equipe Médiation

b.- Equipes de quartier

Ces équipes travaillent sur Hodimont, Prés-Javais, Centre-Ville (principalement via Pact et les gardiens de la paix), Stembert et d'autres quartiers uniquement à la demande.
Activités menées :
- Accueil social de quartier : 132 permanences organisées, 861 personnes reçues, 223 dossiers de suivis individuels mis en place en matière d'aide psycho-sociale, de logement, de lien social, de problèmes financier, de gestion de quartier, de séjour, d'emploi, de recherches administratives, de problèmes environnementaux, de problèmes scolaires.
- Projet Bienvenue : par lequel nous entrons en contact avec tous les nouveaux habitants sur les quartiers de Hodimont et de Prés-Javais grâce au listing d'arrivée du Service de la Population : distribution d'un folder explicatif sur le tri des déchets et relevé des services disponibles sur le quartier, le dépliant est traduit (382 visites).
- Espace rencontre de quartier : 25 personnes inscrites et une moyenne de 12 participants chaque jeudi. 7 activités spéciales avec le public ont été organisées en 2016.
- Travail communautaire : plus de 500 personnes impliquées via comité de quartier, Maison de Quartier, Tables de concertation, Actions de quartier…
- Article 27 : Achat et distribution de 100 tickets article 27 pour des sorties de groupes
- Visites citoyennes dans la ville « Verviers ma commune » : Nous avons proposé 12 lieux à visiter.
- Animations citoyennes intergénérationnelles dans un ensemble d'immeubles sociaux : 2 animations organisées à Hodimont : 29 jeunes, 35 adultes
- Actions de liens dans les quartiers : 3 fêtes de quartier organisées : plus 1000 participants
- Travail de rue pour entrer en contact avec les plus démunis et les personnes en rupture ou simplement utilisatrices de l'espace public afin que cet espace soit respecté et occupé par tous de façon conviviale : 20 heures de travail de rue par semaine sur les zones définies comme prioritaires
- Réunion Q+ de coordination avec la Police, Logivesdre, le SAJ, le SPJ et des associations extérieures : 17 réunions de concertation (aucune réunion du comité de pilotage n'a été organisée en 2016).
- Accompagnement des usagers des espaces publics : gestion, réunions de concertation, mise en place d'animations pour l'ensemble des ESR existants : Bauwens, Plan d'eau des Clarisses et Bielmont (rencontre sur le terrain, réunion avec les riverains et réunion avec les usagers).
- Travail communautaire en immeubles sociaux : Avec les référents dans les immeubles sociaux du quartier de Hodimont: actions de sensibilisation au respect et amélioration de l'environnement, attention particulière à l'espace collectif : 8 immeubles pour 240 ménages touchés. Une quinzaine de référents réunis dans ce but 9 fois en 2016.
  Le travail avec les référents représente aussi un travail de lien de quartier avec une participation du groupe à la fête de quartier
- Accueil des mamans : Public cible : une école communale et une école libre, deux matinées par semaine. 2 Groupes de dynamisation collective qui ont permis la rencontre de 15 parents à Hodimont et 5 parents à la Providence. Les participant(e)s sont d'origine étrangère, femmes au foyer, à la recherche d'un emploi et en demande de réinsertion sociale.
  Actions mises en place **:** Nous leur proposons non seulement des rencontres d'échanges mais aussi des sorties culturelles, activités ludiques communes avec d'autres familles issues du quartier.
- Projet « Familles » : Public cible touché : en Prés-Javais : 19 activités, 242 personnes (=13 de moyenne), dont des familles de 3 personnes principalement

Actions mises en place : Accueil des parents avec pour objectifs :
Soutenir la fonction parentale en permettant aux parents de partager avec leurs enfants des moments complices au travers d'activités simples.
Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture en proposant des sorties en famille à faible coût et dans un environnement proche, afin qu'ils puissent le refaire sans l'accompagnement du Service.
Créer un climat de confiance dans le groupe propice à un échange d'expériences et de compétences entre parents.
Favoriser la création d'un réseau de solidarité et d'entraide entre les familles afin de leur permettre de sortir progressivement de l'isolement et de l'exclusion. Accueillir les nouvelles familles sur le territoire. Renforcer les relations entre les parents et le Service de Prévention afin de les soutenir de façon individuelle dans leur projet (s'ils le souhaitent) et d'être un service de référence en cas de besoin.

c.- Travail de prévention à destination du public, des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'enseignement, …

Action Réactionnelle Préventive
Pour rappel, cette action a dû être réorientée étant donné les directives du SPF Intérieur et de la Service public de Wallonie et l'interdiction d'entreprendre des actions directement au sein des écoles.
Nous avons donc orienté cette action vers la construction d'outils de prévention que nous transmettons aux professionnels de l'éducation et de la santé. Notamment en matière de logement, de santé, d'insertion et de gestion des émotions. Diverses animations et formations sont également dispensées sur ces thématiques (public associatif, professionnels, public scolaire en dehors des écoles, …).
D'autre part, diverses actions de sensibilisation ciblées sur la réduction secondaire et tertiaire des risques dans les domaines précités ainsi qu'en prévention de la violence, du racisme et de la toxicomanie sont mises en place.

- animations "assuétudes"
- Encadrement et action de prévention lors de la Saint Nicolas des étudiants
  (plus de 1000 bracelets distribués aux élèves de rhéto avec des messages de prévention)
- Stand de réduction des risques lors du festival Fiesta City

d.- Travail de lien et de rencontres intergénérationnelles

Action intergénérationnelle « Attire-Lire »
Ateliers lecture en maternelle dans 7 écoles partenaires, 21 classes, 33 volontaires impliqués et 350 enfants touchés. Soutien important des volontaires pensionnés lors de réunions et journées d'animation/formation.

Action « Volont& vous ? »
Via le site « viesociale.verviers.be » et son onglet « volontariat » : aide à l'orientation et à la prise de contact avec les associations partenaires (présentent sur le site) de personnes désireuses de faire du volontariat. 26 personnes ont été rencontrées par les intervenants sociaux du service.

Participation au salon du volontariat
En octobre 2016, le service a participé au salon du volontariat à Verviers : promotion de l'action « Attire-Lire », du site internet « Tamtam social » et « Volont&'vous ? ».

e.- Prévention jeunesse

Job Jeunes
En période de vacances scolaires, des jeunes issus de quartiers ciblés sont encadrés par les IS pour effectuer des travaux divers (conservatoire, plaines,…).
En partenariat avec le service des travaux.
15 jeunes ont été accompagnés dans cette action pour Eté solidaire pendant 10 jours sur trois chantiers.

Local Jeunes
Lieu convivial et structuré afin que les jeunes se conscientisent pour la tranquillité du quartier.
Des suivis de jeunes et de leurs familles, ainsi que des actions sur le terrain avec des jeunes problématiques et des activités structurées et structurantes sont proposées tout au long de l'année ainsi que durant les vacances scolaires.

Présence et animation sur les espaces sport de rue
Présence des intervenants sociaux sur les espaces sport de rue (Bauwens, Bielmont, Clarisses, Lenz) et organisation d'activités sportives structurées et structurantes.

Panna
5 tournois et une finale ville ont été organisés à Verviers dans différents quartiers : 212 jeunes inscrits : Bielmont : 46; Prés-Javais : 47; Hodimont : 41; Abattoir : 51; Plan d'eau des Clarisses : 22

Eté jeunes
4 activités proposées pour les jeunes durant le mois d'août : une douzaine de jeunes ont participé au programme proposé par les intervenants sociaux.

Tables de conversation jeunesse :
4 journées organisées à Pâques et 13 jours en été avec une quinzaine de jeunes inscrits par jour. Les tables de conversation ont eu lieu en matinée et de nombreuses activités, sorties culturelles, ateliers étaient programmés chaque après-midi.

f.- Encadrements de jeunes primo délinquants et jeunes en difficulté

Service de Réaction Rapide : Afin d'éviter le sentiment d'impunité de plus en plus présent chez les primo-délinquants, le Service de réaction rapide a développé et dispense différents modules de formation aux habilités sociales (violence, assuétudes, citoyenneté) accomplis sous ordonnance du Juge de la jeunesse. En 2016, 4 dossiers ont été ouverts et 2 dossiers de 2015 sont toujours en cours => total de 6 dossiers sur l'année. Il est à noter que nous avons décidé d'arrêter cette action dans le courant de l'année 2016 étant donné que celle-ci ne répond pas aux objectifs fixés par nos autorités subsidiantes.

g.- Médiation

Outil de gestion de conflits.
La médiation est un espace de réflexion et de dialogue qui permet d'établir une communication constructive entre des personnes qui vivent mal une situation. Le rôle du médiateur est d'écouter les personnes en conflit, faciliter la communication, favoriser l'expression et la compréhension des points de vue dans un climat de confiance, accompagner dans la création de solutions, garantir le bon déroulement de la médiation.
93 dossiers ont été traités en médiation en 2016.
Parmi les nouveaux dossiers, 20 dossiers concernent des conflits entre propriétaires et locataires, 56 concernent un conflit de voisinage, 4 un conflit familial, 7 un problème relationnel et 6 un problème de relation avec les institutions.
Durée du suivi : de 1 jour à 6 mois
Ces médiations concernent 243 adultes et 14 jeunes.
Ils ont également mené 5 médiations collectives pour 5 quartiers différents. Ces médiations concernent des groupes d'habitants, le plus souvent groupes de jeunes et de familles. Dans ce cadre, on retrouve alors tout un travail global de quartier pour un mieux vivre ensemble.

h.- Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes - PACT
Resocialisation des usagers de drogues

Prise en charge psychosociale des usagers de drogues et soutien aux familles des usagers.
Remise en ordre socio administrative.
Relais vers les services adéquats.
111 suivis psycho-sociaux PACT
38 suivis socio-administratifs
Poursuite et prise en charge du projet « Le Ressort » : un lieu d'accueil spécifique ouvert tous les jours ouvrables et fréquenté quotidiennement par 25 personnes en moyenne soit 5942 personnes sur l'année 2016.
Soutien et accueil des personnes durant le Plan Grand Froid (du 1 novembre au 31 mars).
Travail de rue : 20 heures de travail de rue par mois orientées spécifiquement pour le public PACT.

i.- Soutien en insertion socioprofessionnelle

123 personnes suivies. Accompagnement psychologique vers l'insertion visant à lever les obstacles psychosociaux (touchant à la sphère privée et au domaine de la santé mentale comme physique) faisant barrage à l'insertion. Le soutien visant la reprise de confiance en soi, l'orientation vers une voie professionnelle adaptée à un handicap et/ou à des troubles physiques/mentaux sont des démarches construites spécifiquement en fonction de la fragilité du public visé. Ces trajectoires spécifiques relèvent également de collaborations existantes avec le secteur de l'insertion professionnelle et du secteur de la santé mentale. L'assistance à la recherche de stage et/ou d'emploi vient en aval de telles démarches, avec l'objectif de faire émerger des habiletés fonctionnelles en rapport à l'utilisation de l'outil informatique et à la prise de contact avec des employeurs potentiels.
Pilotage de la Plateforme RED: Public cible touché: 22 employeurs ont complété le questionnaire, près de 250 ont été consultés sur l'arrondissement de Verviers. Organismes d'insertion.
Actions mises en place : Enquête à destination des employeurs pour cerner leurs besoins et attentes en matière de gestion de la diversité au sein de l'entreprise. Mise en place de relais privilégiés vers les employeurs via les services partenaires de la plateforme…

j.- Soutien aux actions communales et partenariales

Renfort pour les autres services de la ville :

- Conseil communal des enfants : 1 animatrice aidée par un collègue sous contrat de premier emploi a pris en charge les commissions du conseil des enfants (en partenariat avec le service jeunesse de la Ville) : Les enfants habitant sur la commune de Verviers, faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, élus par l'ensemble des élèves de 4ième primaire des écoles de Verviers (pour un mandat de 2 ans) (mandat 2015-2016). Nombre d'enfants élus : 29.

Actions mises en place : en 2016 Visite du parlement européen, Nettoyage de la Vesdre,
Fabrication et distribution de nichoirs durant la journée de l'arbre.
Environ 8 réunions en 2016

- Accompagnement des festivités par l'organisation d'actions en ayant une attention particulière vers les enfants et familles démunies pour qu'elles participent le plus largement possible :
  Fête de quartier de Hodimont
  Festival Libertad
  Quinzaine de la Citoyenneté
  Balade d'Halloween
  Soutien en coordination des plaines
  Soutien à la mobilité par un soutien financier pour le minibus Visiocom

Mises à disposition :
En écoles de devoirs :
La Page (de janvier à décembre : 12 heures semaine)
Lire et Ecrire (janvier à juin et de septembre à décembre 12h semaine) et renfort les mercredis (2X/mois)
Terrain d'Aventures de Hodimont (12 heures semaine)
Sima : de janvier à juin et de septembre à décembre : 12h semaine
Commission alphabétisation : réunions, projets, visites de l'Hôtel de ville, formations et tables de conversation en été
Renfort en personnel pour des associations :
Soutien aux stages pendant les vacances à l'école de devoirs du SAC 2 Ensival
Soutien pour ALV en formation, structuration, activation et soutien dans l'apprentissage de la langue

k.- Actions partenariales

- Plan Grand Froid - Café d'hiver : du 01 novembre à fin mars : Pour l'édition 2016-2017, le Ressort accueille le café d'hiver suites à des problèmes de nuisances aux alentours du lieu initialement prévu à cet effet.
- Rezea : Réseau verviétois des « intervenants en matière d'assuétudes » qui s'est structuré au travers d'une convention de partenariat.

L'objectif principal est de développer une démarche participative commune de prévention des assuétudes.
4 Réunions plénières en 2016 cogérées par le SP (coordination SP-CVPS)

l.- Gardiens de la Paix

Actions spécifiques de ce service :
- Promotion de la techno prévention auprès des commerçants.
- Prévention du vol de et dans les véhicules.
- Présence dissuasive sur les évènements.
- Présence dissuasive et vigilance particulière à la prévention du vol à la tire.
- Sécurisation des abords des écoles.
- Relais des situations problématiques vers les services compétents.
- Information aux usagers par l'octroi de conseils préventifs.
- Constat en matière de sanctions administratives communales.
- Prévention spécifique lors des grands évènements Ville.

m.- Prévention du radicalisme à portée violente

Voir le rapport administratif du service SAFER

D-. Mises à disposition

Il convient de rappeler que grâce aux subsides obtenus, le Service de Prévention participe par des affectations et des mises à disposition au travail d'autres services, d'autres structures dont nous ne développerons pas les chiffres : (outre ce que précisé au point 3 H).

5 mises à disposition sont gérées par le Service de Prévention
- AVAT : ¾ temps
- DUS : 3 temps plein ¾

E.- Le Service de Prévention soutient aussi financièrement de nombreuses actions et associations

- Soutien à l'ensemble du secteur alphabétisation : 800 €
- La plateforme hodimontoise : 3.000 €
- Table de conversations : 800 €
- Libertad et Quinzaine de la citoyenneté : 1.500 €
- Soutien à l'accueil des enfants de parents en formation : 3.000 €
- Soutien aux petits travaux réalisés dans les logements des plus démunis via des partenaires opérateurs de travaux : 2.000 €
- Soutien aux actions de l'Espace 28 dans leur accueil des migrants : 3.000 €
- Téléservice : Via l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale: 25.000 €
- La Belle Diversité : Via l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale: 17.583,20 €
- Le Service de santé mentale : Via l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale: 5.000 €

F.- Le Service de prévention c'est aussi un travail de communication

Poursuite et maintenance du site internet : Tamtam social et suivi permanent de celui-ci pour le compléter, en améliorer le graphisme, la lisibilité,

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune : Vervi&toi, site de la Ville, affiches et folders des actions.

SECTION 11 - SERVICE D'ENCADREMENT DES FAMILLES ET DE L'ENTOURAGE EN MATIERE DE RADICALISME (SAFER)

1.- Du Personnel

Une licenciée en criminologie à ¾ ETP, Une graduée spécifique (master en science politique) à Temps Plein.

2.- Du financier

Un subside de 100 000 euros venant du SPF Intérieur a été octroyé pour une seule année. Cette allocation unique couvre le salaire de la graduée spécifique pour une seule année (mars 2016 à mars 2017) ainsi que diverses actions spécifiques à mettre en place. Nous avons également obtenu un accord de principe pour une prolongation du délai pour la dépense de l'entièreté du subside.

Le salaire de la licenciée en criminologie ainsi que certains frais de fonctionnement sont pris en charge par le subside de la politique des Grandes Villes.

3.- Des rapports

Les réunions quadrimestrielles organisées par l'unité « R » du SPF Intérieur servent également de moment d'évaluation pour chaque commune qui a conclu un protocole d'accord. Un rapport d'évaluation sera établi par la commune à la fin du subside (délai d'un an prolongé d'au moins six mois) basé sur les éléments stipulés à l'article 4 de l'AR complété par une évaluation du protocole d'accord. Un dossier financier qui regroupe toutes les dépenses liées à la mise en œuvre du protocole d'accord avec le SPF Intérieur peut être demandé à tout moment. Un rapport administratif sera remis à la commune chaque année.

4.- Des missions

Création d'une cellule de prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme. Pilotée par le référent radicalisme, son objectif général est de répondre à toutes les demandes des citoyens verviétois dans un but d'apaisement des craintes, d'accompagnement des personnes, des familles et des professionnels. Sur l'année 2016, 19 dossiers de suivis ont été ouverts mais nous avons été également sollicités pour 5 mémoires, une quarantaine d'informations et 4 à 5 collaborations à divers projets.

Intensification du travail de terrain (collaboration avec le tissu associatif, les mosquées, les écoles…).

Actions menées pour atteindre les objectifs fixés par le SPFI dans le protocole d'accord relatif à la maitrise de la radicalisation violente et à la lutte contre le radicalisme :

A.- Projets et diffusion de ceux-ci

- Organisation de formations spécifiques sur la radicalisation à destination des professionnels.
  Une après-midi de formation a été organisée le 18 janvier 2017 à l'Espace Duesberg avec des intervenants extérieurs experts en la matière. Monsieur Grignard, commissaire anti-terrorisme et islamologue a retracé l'histoire de l'Islam en Europe. Monsieur Seron a parlé du parcours des jeunes qui se radicalisent. Monsieur Jamin a abordé les théories du complot en lien avec le radicalisme.
  Des séances de formation (COWOPRA) par petits groupes de 20 personnes sont également organisées en collaboration avec une commissaire de la police fédérale. 3 séances ont eu lieu en 2016.

- Diagnostic sur le radicalisme à Verviers.
  Cette étude a été menée par la société Divercity de Bruxelles. On y retrouve notamment une cartographie des lieux de culte ainsi que leurs tendances philosophiques. Estimation de l'ampleur du phénomène de « radicalisation » et de ses répercussions au sein des écoles… Evaluation du sentiment d'insécurité chez le citoyen et de la tendance à l'islamophobie. Evaluation des atouts de Verviers concernant le tissu associatif lié au culte musulman.

- Campagne de communication ciblée sur la problématique du radicalisme.
  Une vidéo de 3 minutes a été réalisée en collaboration avec la société Otra Production. Cette capsule a été visionnée plus de 19000 fois. Le « Belgian Corporate video Festival » nous a sollicité afin d'inscrire cette vidéo pour leur concours.

- Un outil de prévention doit encore être créé.

B.- Expertise développée en matière de prévention de la radicalisation.

C.- Création et participation sous l'autorité de madame la Bourgmestre d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL). Cette cellule composée de la Bourgmestre, de la police zone Vesdre, de la police administrative, du CPAS et du SAFER se réunit tous les 2 mois et permet des échanges à différents niveaux afin de travailler de manière efficace en collaborant adéquatement.

D.- Deux plateformes de concertation et concentration sur le radicalisme ont été organisées durant l'année 2016. Une était destinée au milieu scolaire et l'autre au milieu associatif. Nous avons pu échanger sur les problématiques de chacun et sur une manière de collaborer lorsqu'un professionnel doit faire face à ce genre de problématique.

E.- Coopération supralocale et échange d'informations et de connaissances. Une coopération avec les villes avoisinantes doit être envisagée. La ville de Verviers et celle de Dison ont mis sur pied un protocole de collaboration notamment pour le suivi de famille touchée par la problématique. La ville de Stavelot a fait appel à la référente en radicalisme pour expliquer les missions du SAFER et les aiguiller dans l'organisation de leur CSIL. Une intervenante du CPAS de Jalhay a dirigé une famille de leur commune vers le SAFER. La coopération ne s'arrête pas au niveau local puisque des réunions au niveau national ont lieu tous les 4 mois via l'unité R du SPFI.

5.- Le SAFER c'est aussi un travail de communication

Travail de communication avec les outils de la ville : Vervi&toi, site de la ville, folders. Mais aussi conférences de presse et campagne de sensibilisation avec la société de production Otra Vista.

SECTION 12 - RESSOURCES HUMAINES

1.- Décisions du Conseil communal

Le 25 janvier 2016, le Conseil communal a :
- Ratifié la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours « Vesdre-Hoëgne & Plateau ».
- Adopté à la date du 1er janvier 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019.
- Adopté la convention de détachement d'un agent contractuel d'un Organisme d'Intérêt Public de la Région Wallonne.

Le 29 février 2016, le Conseil communal a :
- Improuvé la délibération proposée par un Conseiller communal et relative à l'octroi de « chèques commerces » aux membres des personnels Ville et CPAS.
- Pris acte du rapport du S.P.F. Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, notifié le 10 janvier 2016, puis, autorisé un ouvrier qualifié à faire valoir ses droits à une pension prématurée à titre définitif, à partir du 1er janvier 2016.

Le 21 mars 2016, le Conseil communal a :
- Abrogé le règlement fixant les indemnités pour frais de séjour à partir du 1er juillet 2016.
- Décidé de modifier le règlement relatif à l'octroi d'une allocation pour travail insalubre au personnel communal.
- Modifié comme suit, à partir de 2016, l'article 33 du statut pécuniaire :
  « § 1er.- le montant brut de l'allocation de fin d'année est composé d'une partie forfaitaire et d'une partie variable. Le montant de la partie forfaitaire est de 547,8181 € en 2015 ».
- Licencié un agent de niveau 1 à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la promotion de l'Emploi, de ses fonctions, à la date du 23 mars 2016, moyennant payement d'une indemnité de rupture correspondant au délai de préavis restant à courir.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion au grade de brigadier au département « Inhumations ».
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion au grade de contremaître au département « Inhumations ».

Le 25 avril 2016, le Conseil communal a :
- Prononcé le retrait de la décision du Conseil communal du 26 avril 2010 plaçant un agent technique en chef, en disponibilité du 5 avril au 16 juillet 2010 prononcé la restitution à celui-ci des 40% du montant de son traitement pour cette même période.

- Nommé les membres représentant le personnel à la Commission Consultative du Service social du Personnel communal, pour un terme expirant le 31 mars 2019.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion et de recrutement au grade d'ouvrier qualifié dans divers départements.

Le 30 mai 2016, le Conseil communal a :
- Adopté, à la date du mai 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Prévention et Aide à la Jeunesse (P.A.J.) », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019.
- Décidé de modifier le cadre du personnel administratif, à la date du 1er juin 2016.
- Décidé de modifier les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière, à la date du 1er juin 2016.

Le 27 juin 2016, le Conseil communal a :
- Adopté, à la date du 1er juillet 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;
- Adopté, à la date du 1er juillet 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Sima », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019;
- Adopté, à la date du 1er juillet 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Terrain d'Aventure de Hodimont », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019.

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal a :
- Décidé de modifier le cadre des emplois spécifiques, à la date du 6 septembre 2016.
- Décidé de créer, à la date du 6 septembre 2016, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière, au grade de gradué spécifique « conseiller en prévention » et de compléter la composition des jurys.
- Décidé de créer, à la date du 6 septembre 2016, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière, au grade de gradué spécifique « conseiller logement » et de compléter la composition des jurys.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion au grade de contremaître aux départements « Techniques générales » et « Espaces verts ».
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion au grade d'agent technique en chef.

Le 3 octobre 2016, le Conseil communal a :
- Décidé de mettre fin, à la date du 31 mai 2016, à la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Music Festivals » (agent contractuel).
- Adopté, à la date du 1er juin 2016, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals", convention prenant fin à la date du 31 mars 2019.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de promotion au grade de chef de bureau spécifique (Urbanisme).
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques programmeurs de 1ère classe.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques (Comptabilité/Ressources humaines).
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'attachés spécifiques (mode de gestion externe).
- Autorisé le Directeur général à exercer une activité professionnelle complémentaire (dispenser des cours et des conférences) pendant une période de trois ans prenant cours le 1er novembre 2016.
- Désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'attachés spécifiques (géographes).

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal a :
- Adopté la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours « Vesdre-Hoëgne & Plateau ».
- Désigné en raison de leur compétence spéciale, en qualité de délégué du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques (conseillers en prévention).
- Désigné en raison de leur compétence spéciale, en qualité de délégué du Conseil communal au sein du jury des épreuves en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques (conseillers logement).
- Autorisé le Collège communal à ester en justice contre la décision du Tribunal du Travail de Liège du 12 octobre 2016 accordant une indemnité de rupture à un auxiliaire d'administration.

Le 19 décembre 2016, le Conseil communal a :
- Adopté, à la date du 1er janvier 2017, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », convention prenant fin à la date du 31 mars 2019.

2.- Recrutements et réserves de recrutement

Le 28 novembre 2016, le ***Conseil communal*** a :
- Arrêté la réserve de recrutement d'attachés spécifiques (mode de gestion externe), sous réserve que les candidats fassent la preuve qu'ils réunissent les conditions requises.
- Arrêté la réserve de recrutement d'attachés spécifiques (Géographes), sous réserve que les candidats fassent la preuve qu'ils réunissent les conditions requises.

Le 8 juillet 2016, ***le Collège communal*** a :
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Espaces verts/Plantations ».

Le 30 septembre 2016, ***le Collège communal*** a :
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Chauffage/Plomberie »;
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Peinture »;
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Maçonnerie »;
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Sports et Fêtes »;
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Inhumations »;
- Arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour le département « Mécanique/Garage ».

Le 28 octobre 2016, ***le Collège communal*** a :
- Décidé de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques (conseillers en prévention);
- Décidé de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques (conseillers logement).

Le 25 novembre 2016, ***le Collège communal*** a :
- Arrêté une réserve de recrutement de gradués spécifiques « Comptabilité/Ressources humaines ».
- Arrêté une réserve de recrutement de gradués spécifiques « Programmeurs de 1ère classe ».

3. Nominations et promotions

Au cours de l'année 2016, le Conseil communal et le Collège communal, par délégation, ont nommé les agent(e)s :

A.- Administration centrale
- 1 chef de division administratif (par promotion), à la date du 1er juillet 2016.
- 1 attaché spécifique (architecte) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée prenant cours le 1er février 2016, sous réserve de réunir toutes les conditions requises.
- 1 attaché spécifique (mode de gestion externe) à temps plein, à l'essai pour un an, à la date du 1er décembre 2016.
- 1 attaché spécifique (Géographe) à temps plein, à l'essai pour un an, à la date du 1er décembre 2016.
- 2 chefs de bureau administratif à temps plein, à l'essai pour un an, à la date du 1er novembre 2016.
- 1 chef de bureau spécifique (urbanisme) (par promotion), à la date du 1er janvier 2017.
- 1 agent aux fonctions supérieures de chef de service administratif, à titre intérimaire, à partir du 5 novembre 2016, pendant la durée de maladie du chef de service administratif titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2017, date à laquelle celui-ci a présenté la démission de ses fonctions.
- 1 agente de niveau 1 à quatre cinquièmes temps, sous le régime du contrat de travail, à partir du 12 juin 2016, dans le cadre du Service de Prévention – Affectation à l'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.).
- 1 agent aux fonctions supérieures de gradué spécifique en chef (informaticien), à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2016, pendant la durée de maladie de la graduée spécifique en chef titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2017.
- 1 graduée spécifique Comptabilité/Ressources humaines, à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er décembre 2016.
- 3 employées d'administration, à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er juin 2016.
- 1 employée d'administration, à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er mars 2017.

- 3 employées d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, dont une des intéressées à partir du 9 janvier 2017.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er au 30 juin 2016, en remplacement d'un agent en congé de maladie.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 20 juin au 10 juillet 2016.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 11 juillet 2016, en remplacement d'une agente pour la durée de son congé de maternité.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 11 juillet au 7 octobre 2016.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 26 septembre 2016, en remplacement d'une agente pour la durée de son congé de vacances.
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 28 septembre 2016, en remplacement d'une agente pour la durée de suspension complète de son contrat. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Verviers Ambitions ».
- 1 employé d'administration, à mi-temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 10 janvier 2017.

B.- Convention de Premier Emploi
- 1 agent de niveau 2, à raison de deux mi-temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartier de Mangombroux-Abattoir.
- 1 agent de niveau 2, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartier d'Ensival.
- 1 manœuvre à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers de Mangombroux-Abattoir.
- 1 manœuvre à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers d'Ensival.
- 4 animateurs sociaux de quartier à temps plein, sous le régime du contrat de travail, mis à disposition du Service de Prévention.

C.- Maribel social
- 1 employée d'administration à temps plein, sous le régime du contrat de travail, à partir du 3 novembre 2016, en remplacement de l'agent titulaire pour la durée de son congé maladie. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers ».

D.- Personnel ouvrier
- 1 contremaître au département « Inhumations » (par promotion), à temps plein, à la date du 1er juin 2016.
- 1 ouvrier qualifié au département «Voirie », à temps plein, à titre définitif, la date du 1er juin 2016.
- 1 ouvrier qualifié (maçon) au département «Voirie », à temps plein, à titre définitif, la date du 1er novembre 2016.
- 1 ouvrier qualifié (mécanicien) au département «Mécanique/Garage », à temps plein, à titre définitif, la date du 1er novembre 2016.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 13 septembre 2016, pour le département « Espaces verts/Plantations ».
- 1 ouvrier qualifié, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 5 octobre 2016, pour le département « Electricité ».
- 1 ouvrier qualifié, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 3 novembre 2016, pour le département « Chauffage/Plomberie ».
- 1 ouvrier qualifié (électricien), à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 25 octobre 2016 au 24 janvier 2017.
- 9 manœuvres, à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er juin 2016.
- 4 manœuvres à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Nettoiement», à titre intérimaire, pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2016.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Signalisation», à titre intérimaire, à partir du 2 février 2016, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 1er février 2017.

- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Electricité», à titre intérimaire, à partir du 1er mai 2016, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 avril 2017.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Inhumations», à titre intérimaire, à partir du 20 avril 2016, pour une période de période de six mois, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 19 octobre 2016.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Techniques générales», à titre intérimaire, à partir du 1er mai 2016, pendant la durée de maladie du contremaître titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 octobre 2016.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Voirie-Egout-Mobilier-Fontaine», à titre intérimaire, à partir du 11 juin 2016, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 10 juin 2017.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Garage», à titre intérimaire, à partir du 1er juin 2016, jusqu'au 30 juin 2016, date à laquelle l'intéressé a présenté la démission de ses fonctions.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Espaces verts/Plantations», à titre intérimaire, à partir du 1er septembre 2016, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2017.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département «Techniques générales», à titre intérimaire, à partir du 1er septembre 2016, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2017.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département «Inhumations», à titre intérimaire, à partir du 20 avril 2016, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 19 octobre 2016.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département «Techniques générales», à titre intérimaire, à partir du 1er avril 2016, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2017.
- 1 ouvrière (entretien) affectée en qualité d'ouvrière (concierge), à titre temporaire, à la date du 1er octobre 2016, dans la conciergerie du bâtiment de l'Académie des Beaux-Arts.

E.- Personnel technique
- 2 agents techniques en chef (par promotion), à temps plein, à la date du 1er novembre 2016.
- 1 agent technique (secteur bâtiments), à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er juin 2016.
- 1 agent technique (secteur urbanisme), temps plein, à titre définitif, à la date du 1er novembre 2016.

F.- Plan Activa
- 1 employée d'administration, à temps plein, sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

G.- Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.)
- 5 ouvrières (entretien) à quatre cinquième temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°852 « Entretien ».
- 9 ouvrières (entretien) à mi-temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n° 852 « Entretien ».
- 5 manœuvres à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n° 2230 «Wallo'net ».
- 7 manœuvres à quatre cinquièmes temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n° 745 « Travaux ».

H.- Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L. – S.A.C.
- 1 puéricultrice à mi-temps, sous le régime du contrat de travail, pour la période du 5 mars au 31 décembre 2016, dans le cadre du Plan ACTIVA et dans le cadre du Projet « Viva For Life » pour la Halte Garderie.
- 1 puéricultrice à temps partiel (11 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016, dans le cadre du Plan ACTIVA, via la conclusion d'un avenant au contrat initial, pour la Halte Garderie.
- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2017, dans le cadre du Plan ACTIVA, pour la Halte Garderie, et dans l'attente de l'obtention éventuelle du subside de projet « Viva for Life » pour la Halte Garderie.
- 1 ouvrière (compagnon) à temps partiel (4 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une période d'un an, prenant cours le 1er février 2016. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 1 Mangombroux-Abattoir.
- 1 ouvrière (compagnon) à temps partiel (1 heure/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 janvier 2017. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 1 Mangombroux-Abattoir.

- 1 ouvrière (compagnon) à temps partiel (4 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une période d'un an, prenant cours le 1er février 2016. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 2 Ensival.
- 1 ouvrière (compagnon) à temps partiel (2 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une période d'un an, prenant cours le 1er février 2016. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 2 Ensival.
- 1 ouvrière (compagnon) à temps partiel (1 heure/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 janvier 2017. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 2 Ensival.
- 1 ouvrière (compagnon) (filière HORECA), à temps partiel (25 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 6 juin 2016, en remplacement de la titulaire pendant son absence maladie. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 1 Mangombroux-Abattoir.
- 1 ouvrière (compagnon) (filière HORECA), à temps partiel (4 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 6 juin 2016, en remplacement de la titulaire pendant son absence maladie. L'intéressée est mise à disposition du S.A.C. 1 Mangombroux-Abattoir.

I.- Service de Prévention
- 1 graduée spécifique à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période d'un an prenant cours le 1er mars 2016. Cette désignation est effectuée dans le cadre du Service de Prévention – Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (Cellule Radicalisme) et dans le cadre de l'Arrêté Royal du 9 novembre 2015 relatif à la mise en œuvre d'une politique d'impulsion unique en vue de projets pilotes visant à maîtriser la radicalisation violente et à lutter contre le radicalisme (subsides).

4.- Démissions

Administration communale
- 1 attaché spécifique (Inspecteur communal de l'Enseignement)
- 1 agent de niveau 1 (cabinet Echevin PITANCE)

5.- Disponibilités pour cause de maladie

A.- Personnel administratif
- 5 employés d'administration

B.- Personnel ouvrier
- 1 contremaître
- 2 ouvriers qualifiés
- 2 manoeuvres
- 2 ouvrières d'entretien

6.- Disponibilités pour convenance personnelle

A.- Personnel technique
- 1 premier attaché spécifique (ingénieur civil)
- 1 agent technique

B.- Personnel administratif
- 5 employés d'administration

C.- Personnel ouvrier
- 1 ouvrière (surveillante de gardiennat)

7.- Interruptions de la carrière professionnelle

Un mi-temps
- 1 employée d'administration

Un tiers temps
- 1 bibliothécaire graduée

Un cinquième temps
- 1 architecte (congé parental)
- 1 agente de niveau 1 (congé parental)
- 1 gradué spécifique (congé parental)
- 2 employés d'administration (congé parental)
- 2 employées d'administration

8.- Commission consultative du Service social du Personnel communal

Au cours de l'année 2016, la Commission consultative du Service social du Personnel communal ne s'est pas réunie.

Au vu desdits dossiers, le Collège communal a attribué soit des dons, soit des avances remboursables.

9.- Pensions

Pensions fixées par le Conseil communal

A.- Personnel administratif
- 1 Chef de Division administratif, à la date du 1er mai 2016
- 1 Chef de Service administratif, à la date du 1er février 2017
- 1 Chef de Service administratif de ses fonctions de secrétaire-surveillant à l'Académie des Beaux-Arts, à la date du 1er mars 2017, avec octroi titre honorifique
- 1 bibliothécaire gradué, à la date du 1er février 2017
- 1 employé d'administration, à la date du 1er mars 2016
- 1 employé d'administration, à la date du 1er janvier 2017

B.- Personnel ouvrier
- 1 contremaître, à la date du 1er janvier 2017
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 1er décembre 2016
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 1er avril 2017
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 1er janvier 2017
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 1er octobre 2017
- 1 ouvrière d'entretien, à la date du 1er juillet 2016

Une pension de retraite d'échevin a été également octroyée, par le Collège communal, à un ancien mandataire de la Ville à partir du 1er décembre 2015.

10.- Sanctions disciplinaires

Le Collège communal a décidé d'infliger à un ouvrier qualifié, la sanction disciplinaire mineure de la réprimande.

Le Collège communal a décidé d'infliger à un manoeuvre, la sanction disciplinaire majeure de la retenue de traitement pour une durée de deux jours.

SECTION 13 - CELLULE G.R.H.

Responsable de la cellule depuis novembre 2012 : Madame Valérie Kupper.

Effectif : Madame Alexandra Navaux (temps plein) Madame Christine Cabay (4/5ème temps) Madame Patricia Fromont (1/2 temps).

1.- Evaluation

Dans le cadre de l'adhésion au Pacte pour une fonction publique locale, provinciale, solide et solidaire, la Ville s'est engagée à adopter une nouvelle procédure (obligatoire) en matière d'évaluation.

L'évaluation se base sur des descriptions de fonction et sur une grille d'évaluation préétablie.

Le but de l'entretien d'évaluation est d'accompagner l'agent, de lui permettre d'évoluer.

Lorsque des lacunes sont identifiées, l'évaluateur et l'agent élaborent un plan d'action afin d'y remédier.

Chaque évaluateur a suivi une formation agréée qui lui permet de mener efficacement l'entretien d'évaluation.

Afin d'éviter toute contestation relative à la désignation des évaluateurs, nos services ont rédigé un règlement relatif à la désignation des évaluateurs.

Pour rappel, cette nouvelle procédure a démarré en mars 2012 par le Directeur général qui a évalué tous les membres du Comité de direction. Eux même ont alors évalué leurs Chefs de Bureau qui continuent eux aussi ce processus.

Les évaluations d'agent (effectif de +/- 600 engagés) ont débuté début du mois de mars 2014 et suivent le cycle des évaluations à savoir tous les deux ans. Sauf si le résultat de l'évaluation est AA (à améliorer) ou I (insuffisante) l'agent doit, alors être réévalué après 6 mois.

Les évaluations pour nomination ou évolution de carrière, doivent, quant à elles, être réalisées après 1 an.

2.- Formation

La cellule a repris dans le courant du mois de juin 2011 toute la partie formation (précédemment gérée par le service du personnel) et la gestion de l'allocation spécifique à savoir le 104/123-17.

Les catalogues Province, uniquement disponibles en ligne ont été diffusés, via une newsletter, dans les services (tout service confondu) en décembre 2015.

La cellule GRH diffuse, régulièrement, les différentes propositions de formations émanant de sociétés privées, de l'IFAPME, de l'Union des Villes,…), aux services concernés.

La cellule GRH a permis à 3 agents de suivre les cours de sciences administratives (3 en deuxième) dispensé par la Province de Liège et à 2 agents de niveau 1 à suivre les cours du Ledarel.

La cellule GRH a organisé des formations spécifiques, demandées par les différents services de l'administration. Ces formations se sont déroulées tout au long de l'année 2016 :

- Formation « Certificat d'aptitude physique et psychique pour les détenteurs d'un permis camion » (Province de Liège)
- Formation « Certificat d'aptitude physique et psychique pour les détenteurs d'un permis camion (Formadriver)
- Formation « Echafaudage » (Vinçotte)
- Formation « Engins de chantier » (Vinçotte)
- Formation « Travail en hauteur » (Vinçotte)
- Formation « de base en secourisme » donnant droit à un brevet (12 agents) (Provikmo)
- Formation « sensibilisation en secourisme (56 agents) (Provikmo)
- Formation « Défibrillateurs » (56 agents) (Provikmo)

Ces formations ont été organisées principalement en collaboration avec la Province de Liège, l'UVCW, le SMPT et des sociétés d'auto-écoles, Vinçotte, et la médecine du travail Provikmo.

De janvier à décembre 2016, la Cellule GRH a procédé aux formalités d'inscriptions d'agents et de mandataires à des conférences et journées de formation. On peut citer, notamment :

- Gestion du temps (Province de Liège)
- Excel (Province de Liège)
- Routes durables, fondations, revêtements bitumeux (Centre de recherche routière)
- Journée d'explications pratiques sur la matière étranger (Office des étrangers)

- Conseiller en mobilité (SPW)
- Théorie générale (Paix Dieu)
- Entretien de monuments funéraires (Province de Liège)
- Taille et élagage (au sol) des arbres d'ornement (Province de Liège)
- Initiation à l'accueil (Province de Liège)
- La communication interne (UVCW)
- Le renforcement et l'identité territoriale, un levier de développement pour mon entité (UVCW)
- La nationalité belge – 3 ans d'application du nouveau code » (CRVI)
- Recherche d'aides et de subsides (Province de Liège)
- Allocations aux personnes handicapées (Association socialiste de la personne handicapée)
- Pratique de la bonne gestion d'équipes (Province de Liège)
- Sensibilisation au port d'équipement de protection individuelle (Province de Liège)
- L'inspection visuelle pour la gestion des réseaux de voirie des villes et communes (Centre de Recherche Routière)
- La corruption publique privée : aperçu des principales infractions (Confocus)
- Aire de jeux (asbl AES)
- 7ème rencontre des métiers du paysage (Pôle de la gestion différenciée)
- Identification et mise en action des leviers de bien-être au travail (Province de Liège)
- Développer son efficacité relationnelle avec le MBTI (Province de Liège)
- Intégration et droits (Association pour le droit des étrangers)
- Actes et registres de l'Etat civil (Edtions Vanden Broele)
- Journée de sensibilisation au rôle du carillon dans l'animation des communautés locales » (Fédération wallonie Bruxelles)
- Gestion du stress niveau 2 (Province de Liège)
- Devenez assertif (Province de Liège)
- Nouvelle loi sur les marchés publics : loi et vision pratique (Escala)
- Rédaction des actes administratifs, délibérations et arrêtés de police (Province de Liège)
- Exhumation (Paix Dieu)
- Le permis d'environnement en pratique (UVCW)
- Formation de base population (Editions Vanden Broele)
- Comment agir sur l'aménagement du territoire pour améliorer la qualité de vie des PMR (Altéo)
- La dynamique communale dans l'économie circulaire (Plate Forme Européenne de l'Economie)
- Le droit international privé (Edtions Vanden Broele)
- Radicalisme violent et travail social, osons le travail (CRVI)
- La lutte contre la fraude en droit des étrangers (Association pour le droit des étrangers)
- Intervision en droit familial international à destination des agents communaux (Association pour le droit des étrangers)
- Inventaire centralisé des adresses et des rues (SPW Wallonie)
- Business Women Trophy (Hôtel Verviers)
- Cyberpack pour les Espaces publics (Technofutur)
- Pauses interculturelles (CRVI)
- Le contrôle PEB dans les permis d'urbanisme (UVCW)
- Agent constateurs environnement (Province de Liège)
- Module spécifique des sciences administratives – orientation transversale CPAS (Province de Liège)
- Cahier des charges type bâtiments 2022 (Greenwal)
- Focus sur les nouvelles dispositions en matière de marchés publics (UVCW)
- Filiation et transmission du nom de famille (Edtions Vanden Broele)
- Pension et secteur public (Fédiplus)
- Brevet d'aptitude à la coordination de projets (Centre d'Information et d'Education Populaire)
- Label Cimetière nature (Pôle Wallon de la Gestion Différenciée)
- Statut et contrat de travail (IFE Bénélux)
- Module spécifique des sciences administratives – Droit public et privé (Province de Liège)
- Sécurité : tous responsables, mais à quel prix ? (UVCW)
- Smartcity Wallonia 2016 (WEX)
- Code marocain de la famille en Europe (UCL)

3.- Vervi Run

A la demande du Directeur général et dans l'idée de favoriser le sport en parallèle avec le travail, la cellule GRH a organisé, en collaboration avec l'APV (Association pour le Personnel Ville), un programme d'initiation au jogging pendant la pause de midi avec coach sportif… 40 agents Ville/CPAS se sont montrés intéressés et y participent chaque semaine.

4.- Descriptions de fonction

Les descriptions de fonction rédigées ont été approuvées en Comité de Direction, par les syndicats et par le Collège.

Un référentiel de compétences est toujours disponible à la cellule GRH.

5.- Dossiers de personnel

La Cellule GRH a collecté, créé et complète les dossiers de chaque agent reprenant leurs diplômes, formations.

6.- Encodage dans 180°

Tous les diplômes des agents ainsi que les différentes formations suivies par chacun ont été encodés dans ce programme.

Idem pour les résultats des évaluations.

7.- Relations avec les Organisations syndicales

La GRH participe à toute une série de réunion avec les syndicats, dont les CPPT, visant, notamment, à mettre en place une politique de bien-être au sein de l'administration. Afin de permettre au CPPT de fonctionner au mieux, la GRH a suggéré de faire des réunions intermédiaires permettant de travailler sur le fond entre les réunions.

8.- Participation à tous les recrutements

La responsable GRH participe à tous les examens de recrutements et de promotion, par délégation de la compétence du Directeur général en la matière.

9.- Mutations et arrivées

La GRH a réalisé une procédure de mutation et en assure le suivi. Il en est de même pour l'arrivée des nouveaux agents.

10.- Organisation d'entretiens d'embauche

La GRH organise les entretiens d'embauche du personnel subsidié (art 60, PTP).

11.- Analyse de la charge de travail

Le processus d'analyse de la charge de travail a été lancé, fin 2016. Elle sera divisée en trois phases. La première phase s'appliquera au personnel ouvrier

12.- Fête du personnel

La Cellule GRH a mis en place l'organisation de la Fête du personnel.

13.- Organigramme

Un organigramme a été réalisé et maintenu à jour en fonction des mises à jour apportées par le collège ou le Comité de direction.

14.- Assurances

La cellule GRH gère tous les dossiers d'assurance de la Ville, aussi bien les contrats et leur mise à jour que les sinistres et leur suivi.

Egalement l'élaboration du budget qui s'y rapporte.

Et enfin certains dossiers pour le personnel, tels que les contrats collectifs soins de santé et assistance aux personnes et aux véhicules.

15.- Formation à l'accueil des citoyens

Formation en interne, en cours de préparation avec la cellule communication, pour un démarrage en 2017 avec distribution de la nouvelle brochure d'accueil des nouveaux agents (en préparation également).

16.- Carte de membre du personnel

La cellule GRH s'occupe de la délivrance des cartes de membre du personnel lors de l'entrée en service de nouveaux agents, ou pour le renouvellement des cartes venues à expiration.

17.- Absentéisme

Contrôle de l'absentéisme, travail de mise en place d'une procédure de suivi des absences.

18.- Candidatures spontanées

La Cellule GRH s'occupe de la gestion de toutes les candidatures spontanées et reçoit les candidats afin de leur expliquer la procédure et les démarches à effectuer.

Elle gère également les encodages et les fichiers qui s'y rapportent.

19.- Juridique

La GRH s'occupe ponctuellement de dossiers juridiques et de certains marchés publics.

20.- Gestion administrative

- Engagement des étudiants, répartition par service et par période
- Rédaction de rapports Collège (via le programme Plone)
- Gestion des bons de commande de l'allocation précitée.
- Accueil des agents sur les différentes questions concernant leur carrière, évolution
- Rédaction du rapport administratif
- Gestion des appels téléphoniques
- Préparation de réunions
- Organisation et mise en place de formations en interne
- Inscription et suivi des formations externes
- Demande des évaluations liées aux évolutions de carrière
- Encodage des résultats des différentes évaluations dans maestro, tableaux du personnel
- Gestion des candidatures spontanées et accusés de réception
- Encodage dans 180° de tout le personnel communal
- Encodage dans Access de tout le personnel communal

T I T R E II

ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN B. PITANCE

SECTION 1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.- Schéma de développement de l'Espace régional (S.D.E.R.)

Rien à signaler.

2.- Plan de Secteur

Rien à signaler.

3.- Plans communaux d'Aménagement (P.C.A.)

Rien à signaler

4.- Schéma de Structure communal – Règlement communal d'Urbanisme

A.- Schéma de structure communal

Rien à signaler.

B.- Règlement communal d'urbanisme

RCU de la Vieille Ville :

En date du 25 juin 2012, le Conseil communal a pris la décision d'élaborer un règlement communal d'urbanisme partiel (RCUp) "Quartier de la Vieille Ville" et a fixé les conditions du marché.

Le marché a été attribué au bureau CREAT lors de la séance du Collège communal du 19 octobre 2012.

Les clauses techniques du cahier des charges prévoyaient 4 phases :
1. Analyse des documents existants.
2. Définition des objectifs, du périmètre et d'une table des matières.
3. Rédaction du RCU
4. Adaptation éventuelle du RCU en vue de l'adoption définitive.

En date du 27 juin 2016, le Conseil communal a adopté provisoirement le projet de règlement communal d'urbanisme partiel "Quartier de la Vieille Ville" et a chargé le Collège communal de le soumettre à enquête publique.

L'enquête publique s'est tenue du 19/08/2016 au 19/09/2016 inclus. Aucune lettre de réclamation ou observations n'a été déposée, personne n'a consulté le dossier, personne n'a participé à la séance d'information organisée le 13/09/2016 et personne ne s'est présenté à la séance de clôture d'enquête publique du 19 septembre dernier (précisons que le document était consultable dans son intégralité sur le site de la Ville).

Après l'enquête publique, l'avis de la CCCATM a été sollicité en sa séance du 5 octobre 2016 et en raison du quorum non atteint, ledit avis a été favorable par défaut. Toutefois, lors de la séance suivante, soit le 9 novembre dernier, un des membres a émis des remarques. Réponses y ont été données et celles-ci n'ont pas été suivies.

Le document n'a dès lors pas été modifié.

Le Conseil communal en sa séance du 19 décembre 2016 a dès lors approuvé définitivement le projet de règlement communal d'urbanisme partiel « Quartier de la Vieille Ville » et décidé de le soumettre au Gouvernement wallon pour approbation.

Réalisation d'une étude urbanistique sur la préservation des villas remarquables

Pour rappel, le Schéma de Structure de la Ville de Verviers préconise la protection et la mise en valeur du patrimoine historique.

De même, dans le chapitre qui précise les affectations du Plan de Secteur, le SSC énonce P46, pour la zone d'habitat de seconde couronne : « Concernant les grandes villas remarquables : une étude devrait être menée pour éviter leur démolition et la perte de la surface dédiée à l'espace vert qui en résulterait. Lorsque l'affectation en maisons unifamiliales n'est plus souhaitée, il s'agira d'étudier les reconversions possibles en appartements duplex ou triplex, bureau, etc. ».

Ces villas, manoirs ou châtelets sont les témoins du prestige de la ville. Ce patrimoine est aujourd'hui l'objet d'un enjeu urbain de densification. Le devenir de ces villas doit dès lors être balisé.

Le périmètre de l'étude s'étend sur les anciennes communes de Verviers et Heusy, du quartier des Boulevards aux quartiers entourant l'ancien noyau villageois heusytois.

Initiée en 2013, la procédure de réalisation de l'étude est toujours en cours.

Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel – Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales

Pour rappel, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges n°2014Z0001 relatif à l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel "enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales" et choisissait la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation du marché.

Le 16 décembre 2014, le Collège communal attribuait le marché au B.R.A.T. (Bureau de recherche en Aménagement du Territoire) Rue Dautzenberg, 43 à 1050 Bruxelles pour un montant de 34.799,60 euros.

Lors de sa séance du 23 février 2015, le Conseil communal a désigné l'auteur de projet chargé de l'étude cconformément aux articles 11 et 79 du CWATUPE.

Ce règlement devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité et à toute devanture commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

Le 18 septembre 2015, la phase 1 démarrait.

Après avoir étudié les spécificités des enseignes et devantures situées sur le territoire communal (diagnostic), le bureau d'étude a élaboré les objectifs du futur règlement.

Tel que prévu au cahier spécial des charges, dans le cadre d'une consultation préalable, le BRAT a présenté les diagnostics et objectifs aux commerçants de Verviers et à la CCCATM.

Lors de ces séances, le bureau d'étude a exposé sa méthodologie, les résultats de son analyse et les propositions de réglementation portant sur les enseignes, publicités et devantures commerciales. Ces présentations ont été suivies d'échanges et ont permis de recueillir avis et observations.

Depuis ces rencontres, le travail d'élaboration du règlement se poursuit entre la commune et le BRAT.

5.- Mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté

A.- ZACCI Petit-Rechain - Zone d'aménagement communal concertée à caractère industriel.

Initié en 2013 par décision du Conseil communal, le rapport urbanistique et environnemental est toujours en cours de réalisation la prochaine étape étant l'adoption provisoire par le Conseil communal du RUE. Pour rappel, c'est la SPI qui est chargée de la réalisation des études préalables et de la mise en œuvre du projet.

B.- ZACC1, ZACC2, ZACC3 et centre de Petit-Rechain – Elaboration d'un rapport urbanistique et environnemental

Pour rappel, lors de sa séance du 24 juin 2013, le Conseil communal avait décidé d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif aux Z.A.C.C. n°1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité, conformément au périmètre arrêté.

L'auteur de projet chargé du RUE est le bureau PISSART Architecture et Environnement s.a..

Le Collège communal lors de sa séance du 8 avril 2016, après avoir pris connaissance du projet de schéma stratégique proposé par le bureau PISSART, a confirmé sa volonté de poursuite le R.U.E. dans sa globalité avec comme objectif de disposer d'une vision globale du projet tout en optant pour le rattachement morphologique entre Petit-Rechain et Dison et décidant de ne pas maintenir le principe de phasage.

Que toutefois, considérant que le principe du phasage ne peut être garanti juridiquement, qu'il serait prématuré de mettre en œuvre de manière concomitante l'ensemble des 3 Z.A.C.C., que le Collège communal accorde la priorité à l'urbanisation de la Z.A.C.C. 3 en s'inscrivant dans une logique urbaine radioconcentrique en lien avec Dison, un nouveau périmètre de R.U.E a donc dû être établi pour ne concerner que la Z.A.C.C. 3 ;

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a donc décidé :
- d'arrêter la réalisation du rapport urbanistique et environnemental relatif aux Z.A.C.C. n° 1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité ;
- d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental relatif à la Z.A.C.C. n° 3 en ce compris les voiries conformément à un nouveau périmètre arrêté.

6.- Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.)

Au cours de l'année 2016, la CCCATM se sera réunie à 8 reprises. La CCCATM a remis un avis sur 29 dossiers : 14 permis d'urbanisme, 5 permis d'urbanisation, 1 permis unique, 1 règlement communal d'urbanisme portant sur les enseignes, publicités et devantures commerciales et 1 rapport annuel du conseiller en mobilité.

7.- Site de la Gare Verviers-Central – Etude d'orientation urbanistique – Convention de partenariat d'études

Rien à signaler.

SECTION 2 - PERMIS D'URBANISME ET LOTISSEMENTS

1.- Permis d'urbanisme et permis de lotir

Dossiers instruits

Le Service de l'Urbanisme a également été appelé à traiter les dossiers créés antérieurement concernant des infractions, des recours ou des contentieux.

En 2016 ont été introduits :
- 201 demandes de permis d'urbanisme nécessitant le concours d'un architecte ;
- 182 demandes de permis d'urbanisme dispensées d'architecte ;
- 16 demandes de permis d'urbanisme relatives à des plantations (abattages d'arbres, ...) ;
- 21 demandes de permis d'urbanisme relatives au placement d'enseignes ;
- 61 demandes d'avis sur permis d'urbanisme délivré par le Fonctionnaire délégué en vertu de l'article 127 du CWATUP ;
- 31 déclarations urbanistiques préalables ;
- 5 nouvelles demandes de permis d'urbanisation ;
- 0 demande de modifications de permis de lotir ;

- 4 demandes pour des réunions d'informations préalables à l'étude d'incidences ;
- 6 demandes de permis unique ;
- 1333 demandes d'avis introduites par les Notaires conformément aux articles 85 et 90 du CWATUP, incluant les demandes d'observations dans le chef de la Ville en cas de division d'un bien ne faisant pas l'objet d'un permis d'urbanisation ;
- 336 demandes d'avis préalables (hors procédure CWATUP) ;
- 1 demande de certificat d'urbanisme n° 2 ;
- 24 nouveaux constats d'infraction d'urbanisme ;
- 1 dossier de « Patrimoine »
- 1 dossier de demande de classement « Patrimoine »

SECTION 3 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

1.- Règlement communal sur les bâtisses

Rien à signaler.

2.- Règlement communal sur la Publicité visuelle

Voir ci-avant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

3.- Classements sanctionnés par arrêtés du Gouvernement wallon

A.- Centres anciens protégés

Rien à signaler.

B.- Liste de Sauvegarde

Rien à signaler.

C.- Classements

1 dossier de demande de déclassement a été introduit en 2016 :

- Place Sommeleville - Déclassement éventuel comme monument de la statue de la Vierge ainsi que de la niche encastrée dans un bâtiment appartenant à la Société de Peignage et de Filature de Laines (procédure en cours)

D.- Certificat de patrimoine

1 dossier de demande de certificat de patrimoine a été introduit en 2016 :

- Rue Jules Cerexhe 98-102 - Régularisation du placement d'une banne et d'enseignes, certificat délivré le 17/06/2016

SECTION 4 - DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

URBANISME - Rue du Téléphone et Rue du Château d'Eau – Déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6 – Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Collège provincial – Adoption provisoire -Séance du 25 janvier 2016.

Dans le cadre de la demande de permis de lotir introduite par IMMOBILIERE DU JONCKEU SPRL, rue Rogier 15 à 4800 VERVIERS, en date du 10 avril 2012 telle que modifiée et portant sur la réalisation d'un lotissement de 47 lots sis à 4800 VERVIERS, rue du Château d'Eau et rue du Téléphone, cadastré 6ème Division, Section D, n°19E, 20D, 20F et Section A, n°60C, 61F.

Le permis de lotir implique notamment le déclassement de la partie résiduelle du chemin vicinal n°6 étant donné l'enclavement dudit chemin dans les futures parcelles à urbaniser. La loi du 10 avril 1841 est d'application.

Le Conseil communal en sa séance du 28 avril 2014 a proposé au Collège provincial d'adopter provisoirement le déclassement du chemin vicinal.

Une enquête publique a eu lieu du 13 au 27 juin 2014 et a soulevé une lettre de réclamation signée par 67 personnes.

Le Conseil communal en sa séance du 29 septembre 2014 a proposé au Collège provincial d'adopter définitivement le déclassement du chemin vicinal n°6.

Par courrier du 12 décembre 2014, la DG05 - Pouvoirs Locaux a informé que le déclassement du chemin vicinal n°6 engendrerait l'enclavement de trois parcelles et qu'un courrier du propriétaire concerné marquant son accord serait judicieux pour compléter le dossier.

En date du 30 octobre 2015, des plans modifiés sont parvenus. Il ne s'agit plus de déclasser le chemin vicinal n°6 mais plutôt le déplacer en partie pour le faire coïncider avec la voirie à créer et éviter tout enclavement de parcelles.

Le Collège communal du 08 janvier 2016 a soumis ce dossier – déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6 - au Conseil communal du 25 janvier 2016.

Le Conseil communal :
- a retiré :
  - sa décision n° 0257 du 28 avril 2014 proposant au Collège provincial d'adopter provisoirement le déclassement de la partie résiduelle du chemin vicinal n°6 d'une superficie de 3.379m² conformément au plan de mesurage dressé par M PELERIN du bureau AURAL SPRL en date du 23 janvier 2012 et mis à jour le 07 mars 2014.
  - sa décision du n° 0636 du 29 septembre 2014 proposant au Collège provincial d'adopter définitivement le déclassement de la partie résiduelle du chemin vicinal n°6 d'une superficie de 3.379m² conformément au plan de mesurage dressé par M PELERIN du bureau AURAL SPRL en date du 23 janvier 2012 et mis à jour le 07 mars 2014 et le 20 mai 2014.
- a adopté provisoirement le déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6 repris à l'Atlas des chemins vicinaux (plan n°8) conformément au plan de mesurage dressé par Monsieur GILLES A. du bureau AURAL SPRL en date du 14/09/2015 et mis à jour le 11/01/2016.
- a chargé le Collège communal d'organiser l'enquête publique prévue à l'article 28 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

URBANISME - Rue du Téléphone et rue du Château d'eau - Déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6 - Proposition à soumettre au Collège provincial - Adoption définitive – Séance du 27 juin 2016

En suite à la décision du Conseil communal en sa séance du 25 janvier 2016 et dans le cadre de la demande de permis de lotir introduite par IMMOBILIERE DU JONCKEU SPRL, rue Rogier 15 à 4800 VERVIERS, en date du 10 avril 2012 telle que modifiée, portant sur la réalisation d'un lotissement de 47 lots sis à 4800 VERVIERS, rue du Château d'Eau et rue du Téléphone, cadastré 6ème Division, Section D, n°19E, 20D, 20F et Section A, n°60C, 61F.

Le Conseil communal a proposé au Collège provincial d'adopter provisoirement la proposition de déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6.
Une enquête publique a été organisée du 22 février au 08 mars 2016 et a donné lieu à 7 lettres de réclamations.

Le Collège communal en séance du 10 juin 2016 a soumis le dossier au Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Conseil communal a proposé au Collège provincial d'adopter définitivement le déplacement d'une partie du chemin vicinal n°6.

URBANISME - Rues du Téléphone et du Château d'Eau – Création/modification de voiries, réalisation d'un espace public et d'un cheminement – Application des articles 129 bis et 129 quater du CWATUP – Séance du 27 juin 2016

Après avoir déclaré l'urgence pour ce point et décidé de porter celui-ci à l'ordre du jour, dans le cadre de la demande de permis de lotir introduite par IMMOBILIERE DU JONCKEU SPRL, rue Rogier 15 à 4800 VERVIERS, en date du 10 avril 2012 telle que modifiée, portant sur la réalisation d'un lotissement de 47 lots sis à 4800 VERVIERS, rue du Château d'Eau et rue du Téléphone, cadastré 6ème Division, Section D, n°19E, 20D, 20F et Section A, n°60C, 61F.

Le projet implique la création d'une voirie interne (en parallèle à la rue du Château d'Eau), l'élargissement partiel de la rue du Château d'Eau, la réalisation d'un espace public et d'un cheminement piéton.

La demande a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis de lotir », réalisée du 22 février au 23 mars 2016 et a donné lieu à 24 lettres de réclamations.

En date du 21 juin 2016, une modification minime a été apportée aux plans portant sur un redécoupage partiel du lot 14 permettant ainsi de prolonger le trottoir de la voirie d'accès à la ZACC.

Le Collège communal du 24 juin 2016 a soumis ce dossier au Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Conseil communal a marqué son accord de principe sur la création d'une voirie interne (en parallèle à la rue du Château d'Eau), l'élargissement partiel de la rue du Château d'Eau, la réalisation d'un espace public et d'un cheminement piéton conformément au plan des emprises dressé par le bureau d'architecture AURAL en date du 14 octobre 2015 et modifié en date du 21/06/2016.

URBANISME - Place Sommeleville 8 – ASBL « Sœurs de la charité de Jésus et de Marie » (2015B0001) – Restauration des façades et des toitures d'un bien classé – Fixation de l'intervention communale dans les travaux (1%) – Séance du 29 février 2016

En date du 21 décembre 2015, 1e SPW-DG04 Département du Patrimoine informait la Ville du montant des travaux subventionnés pour la restauration des façades et des toitures d'un bien classé sis Place Sommeleville 8 à 4800 VERVIERS et l'invitait à participer dans le coût desdits travaux à raison de 1% du montant total des postes subsidiables.

Les travaux subsidiables sont estimés à 379.052,54€ HTVA sur un montant total de 396.775,70€ HTVA.

Le Collège communal, en sa séance du 05 février 2016, a soumis le dossier au Conseil communal du 29 février 2016.

Le Conseil communal a marqué son accord sur l'intervention financière de la Ville dans le coût de la restauration du bâtiment sis Place Sommeleville 8 à 4800 VERVIERS, à raison de 1% sur base du montant HTVA communiqué par le SPW-DGO4, en date du 21 décembre 2015, soit un montant estimé à 3.791€ et arrondi à 3.800€. Cette intervention sera accordée conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés, sous réserve de l'approbation du budget communal. Le crédit nécessaire au financement de l'intervention communale susvisé sera inscrit en modification budgétaire.

Urbanisme - Rue de Gelée – Vente d'un excédent de voirie - Convention avec la société Scheen Immo (2014G0002) – Adoption – Séance du 27 juin 2016

En date du 03 février 2015, SCHEEN IMMO SPRL, Winbomont 1A à 4960 Malmédy, a introduit une demande de permis d'urbanisation, avec étude d'incidences sur l'environnement, relative à un bien sis à 4800 Verviers, Entre les rues de Gelée, Bonvoisin et Ernest Gilon, cadastré 9e division, Petit-Rechain, section A n° 395H - 397A - 392F - 396D - 296N4, et ayant pour objet « Urbanisation d'un bien en vue de la construction de maisons unifamiliales, de résidences à appartements, création de voiries et d'un cheminement piéton ».

Un excédent de voirie d'une contenance de 116,8m², issu du domaine public, est situé au droit du lot 36 du lotissement susmentionné.

Cet espace public est matérialisé sur terrain par une prairie clôturée, le public n'y circule pas.

A terme, sa finalité sera un chemin d'accès privé au lot 36.

Dès lors, son maintien dans le domaine public n'est pas souhaité par la Ville et ce notamment pour des raisons d'entretien.

Une convention est donc établie entre la Ville et la société Scheen Immo concernant la vente dudit excédent de voirie.

Via cette convention, la société s'engage notamment à acheter l'excédent de voirie, à le revendre avec le lot 36 du projet de permis d'urbanisation déposé et à informer le futur acquéreur du lot 36 de l'obligation de racheter l'excédent de voirie et de réaliser les travaux d'aménagement de voirie (accès au lot) dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction de la maison ;

Le Collège communal lors de sa séance du 10 juin 2016 a validé la convention et a soumis celle-ci au Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Conseil communal a approuvé la convention.

Urbanisme – CCCATM – Décès d'un membre suppléant issu de l'appel public – Prise d'acte – Séance du 27 juin 2016 - Huis Clos

Le Conseil communal en séance du 28 janvier 2013 a décidé, suite à l'installation le 3 décembre 2012 du Conseil communal issu des élections du 14 octobre 2012, de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCCATM) et a chargé le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats dans le mois de celle-ci.

Le Conseil communal en séance du 29 avril 2013 a désigné le président, les membres effectifs et les membres suppléants de la nouvelle CCCATM.

Le Conseil communal en séance du 26 octobre 2015 adopté la motion de méfiance collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal déposée par les Groupes P.S. et C.D.H.

En date du 14 avril 2016, la Ville est informée du décès d'un membre suppléant au sein de la CCCATM, issu de l'appel public de 2013.

Le Collège communal en séance du 10 juin 2016 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Collège communal en séance du 17 juin 2016 a soumis ce dossier au Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Conseil communal a pris acte du décès et a décidé de ne pas remplacer le membre.

Urbanisme – CCCATM – Démission d'un membre effectif issu de l'appel public et désignation de son remplaçant – Prise d'acte – Séance du 27 juin 2016 – Huis Clos

Le Conseil communal en séance du 28 janvier 2013 a décidé, suite à l'installation le 3 décembre 2012 du Conseil communal issu des élections du 14 octobre 2012, de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCCATM) et a chargé le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats dans le mois de celle-ci.

Le Conseil communal en séance du 29 avril 2013 a désigné le président, les membres effectifs et les membres suppléants de la nouvelle CCCATM.

En date du 30 mai 2016, un membre nous a communiqué sa démission en tant que membre effectif au sein de la CCCATM, issu de l'appel public de 2013, pour des raisons professionnelles.

Le Collège communal en séance du 10 juin 2016 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Collège communal en séance du 17 juin 2016 a soumis ce dossier au Conseil communal du 27 juin 2016.

Le Conseil communal a pris acte de la démission, a décidé de le remplacer par son membre suppléant au sein de la CCCATM et de ne pas attribuer de nouveau membre suppléant.

URBANISME – Place Sommeleville - DGO4- DIRECTION DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE (2016B0001) - Déclassement éventuel comme monument de la statue de la Vierge ainsi que de la niche encastrée initialement dans un bâtiment qui appartenait à la Société de Peignage et de Filature de Laines, situées Place Sommeleville, à Verviers, classées par arrêté du 24 février 1981, à la suite de leur démantèlement et déplacement – Séance du 05 septembre 2016

En date du 22/06/2016, le SPW- Département du Patrimoine–Direction de la Protection du Patrimoine informait la Ville de l'ouverture de la procédure de déclassement du monument susmentionné conformément aux articles 193 à 195 et 197 à 204 du CWATUP et sur base de la décision du Ministre du 18/04/2016.

Une enquête a été organisée du 07/07/2016 au 22/08/2016. 3 réclamations ont été introduites.

Lesdites réclamations portent sur la réduction de la valeur et de l'importance des biens suite à leur déclassement.

Le Collège communal, en sa séance du 26/08/2016, a décidé de soumettre le dossier au Conseil communal du 05/09/2016 pour marquer son accord sur le déclassement.

Le Conseil communal a marqué son accord sur le déclassement de la statue de la Vierge et de sa niche.

URBANISME – Rue des Fosses – INVESDRIMMO S.A. (2015A0138) – Construction de 13 maisons et d'une résidence de 12 appartements, création d'une nouvelle voirie et modification de voirie rue des Fosses – Séance du 24 octobre 2016

Une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées a été introduite en date du 14 octobre 2015 par INVESDRIMMO S.A. ayant pour objet la construction de 13 maisons et d'une résidence de 12 appartements, la création d'une nouvelle voirie et la modification de la rue des Fosses (élargissement partiel) sur un bien sis rue des Fosses à 4801 Verviers-Stembert (parcelle cadastrée 4è division, section B, n°1046K).

Le projet impliquant la création d'une nouvelle voirie et la modification de la rue des Fosses tombe sous l'application du décret du 6 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale et des articles 330 2° 8° et 9° du CWATUP.

Diverses instances ont été consultées et une enquête publique conjointe a été organisée du 01 février au 02 mars 2016. Elle a donné lieu à 4 lettres de réclamations. Les thématiques abordées sont les suivantes : intégration au contexte bâti et non bâti, égouttage, mobilité, végétations et autre.

Ensuite à ces consultations, la demande de permis a été mise à jour en date du 16 août 2016 et le plan de délimitation a été modifié en date du 23 septembre 2016.

Le Collège communal, en sa séance du 07 octobre 2016, a soumis le dossier au Conseil communal du 26 octobre 2016.

Le Conseil communal a marqué son accord sur la création d'une nouvelle voirie interne au projet et la modification de voirie rue des Fosses conformément au plan de délimitation dressé par le bureau de géomètre Géotech sprl en date du 23 septembre 2016.

SECTION 5 - AGRICULTURE - BIEN-ETRE ANIMAL

1.- Bien-être animal – campagne de stérilisation des chats

La population des chats errants a augmenté de manière significative et le Collège communal a décidé de participer à la campagne de stérilisation de ces chats lancée par la Région wallonne. Un montant de 2.000 € a été inscrit au budget subsidié à hauteur de 50 % et le marché a été attribué au Cabinet vétérinaire KLM. Le travail est effectué en collaboration avec la SVPA pour l'hébergement des chats opérés, la section vétérinaire de l'université de Liège pour les interventions et des bénévoles pour la capture des animaux. Durant cette campagne, 19 castrations et 32 ovariectomies ont été effectuées.

2.- Bien-être animal – acquisition d'un lecteur de puces électroniques

La Région wallonne octroie une subvention pour l'acquisition d'un lecteur de puces électroniques destiné à l'identification des animaux (chats, chiens,…). Le lecteur est subsidié à 100 % à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser 430 €.

SECTION 6 - BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2016

1.- Le budget initial a été voté par le Conseil communal en séance du 22 décembre 2015 et approuvé par arrêté du Ministre FURLAN du 08 février 2016.

RESULTATS :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	77.248.511,48	23.191.842,08
Dépenses totales exercice proprement dit	74.183.502,05	25.196.879,54
Boni/Mali exercice proprement dit	3.065.009,43	-2.005.037,46
Recettes exercices antérieurs	1.256,48	16.954,48
Dépenses exercices antérieurs	1.261.796,58	47.793,08
Prélèvements en recettes	0,00	2.052.830,54
Prélèvements en dépenses	77.727,73	16.954,48
Recettes globales	77.249.767,96	25.261.627,10
Dépenses globales	75.523.026,36	25.261.627,10
Boni/Mali global	1.726.741,60	0,00

2.- Le Budget final se chiffre, après les modifications budgétaires n° 2, arrêtées par le Conseil communal du 24 octobre 2016 et approuvées par le Collège provincial en date du 20 décembre 2016, comme suit :

RESULTATS

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	79.091.860,90	39.728.058,32
Dépenses totales exercice proprement dit	74.286.519,83	28.818.936,25
Boni/Mali exercice proprement dit	4.805.341,07	10.909.122,07
Recettes exercices antérieurs	56.179,85	21.324,50
Dépenses exercices antérieurs	3.355.294,14	10.988.646,30
Prélèvements en recettes	0,00	4.257.843,95
Prélèvements en dépenses	1.051.130,15	4.199.644,22
Recettes globales	79.148.040,75	44.007.226,77
Dépenses globales	78.692.944,12	44.007.226,77
Boni/Mali global	455.096,63	0,00

SECTION 7 - EMPRUNTS

Charge de la dette en 2016

La charge des emprunts remboursée à la S.A. BELFIUS BANQUE, la S.A. BNP PARIBAS FORTIS et la S.A. ING pour l'exercice 2015 se ventile comme suit :

1.- VILLE

* EMPRUNTS D'ASSAINISSEMENT

a) Annuités des emprunts et de la consolidation des emprunts d'aide extraordinaire 1981-1983 (emprunts n° 1482,1483) 0,00 €

b) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1507 0,00 €

c)	Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1747	314.756,76 €
d)	Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1995 (CRAC - Tonus axe II – Déficit Hôpitaux)	253077,57 €
e)	Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1996 (CRAC - Tonus axe II Fonds des Pensions)	161.320,55 €
f)	Annuité des emprunts d'assainissement n° 2168+2193 (de 2008)	663.148,13 €
g)	Annuité de l'emprunt Holding communal BELFIUS n° 2235	265.590,08 €
h)	Annuité de l'emprunt BELFIUS n° 2309	47.628,83 €
i)	Annuité de l'emprunt BELFIUS n° 2590	63.530,62 €
	SOUS-TOTAL :	**1.769.052,54€**

* EMPRUNTS COMMUNAUX-PART PROPRE

f)	Investissements :	
	- Amortissements	4.284.567,27 €
	- Intérêts (y compris sur ouvertures de crédits et commissions de réservations)	1.529.496,22 €
	SOUS-TOTAL :	**5.814.063,49 €**

2.- ETAT

Travaux subsidiés :			
-	Amortissements	99.701,001 €	
-	Intérêts	36.535,24 €	
			136.236,25 €

==========

T O T A L G E N E R A L : 7.719.352,28 €

==========

Les charges reprises à la rubrique 2 ont été remboursées à la caisse communale, soit par l'Etat ou la Région wallonne.

Par contre, les recettes compensatoires ci-après ont été encaissées, au cours de l'exercice 2016 :

- remboursement d'intérêts d'emprunts par le Fonds communautaire de garantie des Bâtiments scolaires :

=	enseignement non ventilé (code 720/…)	195,02 €
=	enseignement spécial (code 751/…)	41,49 €
		236,51€

Remboursements anticipés d'emprunts

* En 2016, néant.

Emprunts d'aide extraordinaire et d'assainissement

Nous avons perçu les sommes suivantes de la Région wallonne représentant l'intervention régionale pour l'allégement de la dette du passé dans les emprunts d'assainissement (c'est-à-dire l'aide aux communes à finances structurellement obérées).

1.- Concernant les anciens emprunts CRAC contractés avant le 01/01/2008, la Région wallonne reprend, depuis le 01/01/2009, à sa charge l'annuité complète, ce qui représente :

a) Emprunt d'assainissement n° 1747
   - le montant de l'intervention pour l'exercice 2016 s'établit à 314.756,76 €

b) Emprunt d'assainissement n° 1995
   - le montant de l'intervention pour l'exercice 2016 s'établit à 253.077,57 €

c) Emprunt d'assainissement n° 1996
   - le montant de l'intervention pour l'exercice 2016 s'établit à 161.320,55 €

SOUS-TOTAL : 729.154,88 €

2.- concernant les emprunts contractés après le 01/01/2008 :

d) Emprunts d'assainissement n° 2168 + 2193 + 2235 +2309+2590

- le montant de l'intervention pour l'exercice 2016 s'établit à 396.742,87 €

TOTAL (pts 1 + 2) **: 1.125.897,75 €**

SECTION 8 - DOTATION COMMUNALE

Fonds des Communes

Le décret du 15 juillet 2008 a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Chaque commune reçoit :

- une dotation minimale garantie.
- une dotation complémentaire calculée à partir de nouveaux critères :
  - péréquation IPP
  - péréquation PRI
  - logements publics
  - externalités
  - densité de population
  - Chef-lieu d'arrondissement et de Province.

La dotation de Verviers pour l'exercice 2016 s'élève à 19.319.010,47 €.

SECTION 9 - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015

1.- Le compte budgétaire

Celui-ci dégage les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	79.227.251,62	20.830.103,42	100.057.355,04
- Non-Valeurs	2.197.724,56	0,00	2.197.724,56
= Droits constatés net	77.029.527,06	20.830.103,42	97.859.630,48
- Engagements	78.790.744,20	31.673.016,99	110.463.761,19
= Résultat budgétaire de l'exercice	-1.761.217,14	-10.842.913,57	-12.604.130,71
Droits constatés	79.227.251,62	20.830.103,42	100.057.355,04
- Non-Valeurs	2.197.724,56	0,00	2.197.724,56
= Droits constatés net	77.029.527,06	20.830.103,42	97.859.630,48
- Imputations	76.920.853,41	18.056.993,95	94.977.847,36
= Résultat comptable de l'exercice	108.673,65	2.773.109,47	2.881.783,12
Engagements	78.790.744,20	31.673.016,99	110.463.761,19
- Imputations	76.920.853,41	18.056.993,95	94.977.847,36
= Engagements à reporter de l'exercice	1.869.890,79	13.616.023,04	15.485.913,83

2.- Le bilan

Ville de VERVIERS (Organisme 01)
Numéro I.N.S. : 63079

BILAN à la date du 31/12/2015

ACTIFS IMMOBILISÉS		**249.131.456,87**	FONDS PROPRES		**174.940.359,08**
I.	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**285.244,30**	I'.	**CAPITAL**	**26.422.717,07**
II.	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**179.450.820,13**	II'	**RESULTATS CAPITALISES**	**64.743.260,38**
	Patrimoine immobilier	**145.179.286,60**			
A.	Terres et terrains non bâtis	**17.589.364,29**			
B.	Constructions et leurs terrains	**59.727.798,03**			
C.	Voiries	**66.434.370,27**			
D.	Ouvrages d'art	**898.246,22**			
E.	Cours et plans d'eau	**529.507,79**			
	Patrimoine mobilier	**2.965.712,15**			
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	**1.850.758,47**			
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers	**1.114.953,68**			
	Autres immobilisations corporelles	**31.305.821,38**			
H.	Immobilisations en cours d'exécution	**31.255.238,58**			
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies	**50.582,80**			
J.	Immobilisations en location - financement	**,00**			
III.	**SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES**	**323.291,68**	III'	**RESULTATS REPORTES**	**11.668.218,04**
A.	Aux entreprises privées	**35.620,37**	A'.	Des résultats antérieurs	**6.087.054,14**
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes	**98.259,97**	B'.	De l'exercice précédent	**1.755.763,01**
C.	A l'Autorité supérieure	**,00**	C'.	De l'exercice	**3.825.400,89**
D.	Aux autres pouvoirs publics	**189.411,34**			
IV.	**PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES**	**3.751.067,88**	IV'	**RESERVES**	**3.708.774,01**
A.	Promesses de subsides à recevoir	**3.751.067,88**	A'.	Fonds de réserve ordinaire	**115.483,78**
B.	Prêts accordés	**,00**	B'.	Fonds de réserve extraordinaire	**3.593.290,23**
V.	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**65.321.032,88**	V'	**SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONS ET LEGS OBTENUS**	**65.783.059,78**
A.	Participations et titres à revenus fixes	**65.321.032,88**	A'.	Des entreprises privées	**4.630,27**
B.	Cautionnements versés à plus d'un an	**,00**	B'.	Des ménages, des ASBL et autres organismes	**3.552.833,09**
			C'.	De l'autorité supérieure	**35.879.642,15**
			D'.	Des autres pouvoirs publics	**26.345.954,27**
			VI'	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**2.614.329,80**
ACTIFS CIRCULANTS		**24.592.373,16**	DETTES		**98.783.470,95**
VI.	**STOCKS**	**,00**			
VII.	**CREANCES A UN AN AU PLUS**	**16.151.347,29**	VII'.	**DETTES A PLUS D'UN AN**	**74.675.765,43**
A.	Débiteurs	**5.693.061,62**	A'.	Emprunts à charge de la Commune	**72.991.324,80**
B.	Autres créances	**10.294.855,98**	B'.	Emprunts à charge de l'autorité supérieure	**1.684.440,63**
1	Tva & taxes additionnelles	**2.295.540,76**	C'.	Emprunts à charge des tiers	**,00**
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts	**6.337.471,30**	D'.	Dettes de location-financement	**,00**
3	Intérêts, dividendes et ristournes	**1.046.972,09**	E'.	Emprunts publics	**,00**
4	Créances diverses	**614.871,83**	F'.	Dettes diverses à plus d'un an	**,00**
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	**163.394,61**	G'.	Garanties reçues à plus d'un an	**,00**
D.	Récupération des prêts	**35,08**			
VIII.	**OPERATION POUR COMPTE DE TIERS**	**,00**	VIII'.	**DETTES A UN AN AU PLUS**	**21.122.766,47**
			A'.	Dettes financières	**17.797.524,49**
			1	Remboursements des emprunts	**8.413.612,78**
			2	Charges financières des emprunts	**572.261,30**
			3	Dettes sur comptes courants	**8.811.650,41**
			B'.	Dettes commerciales	**2.558.687,04**
			C'.	Dettes fiscales, salariales et sociales	**-689.264,37**
			D'.	Dettes diverses	**1.455.819,31**
IX	**COMPTES FINANCIERS**	**8.182.103,38**	IX'.	**OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**	**138.802,22**
A.	Placements de trésorerie à un an au plus	**,00**			
B.	Valeurs disponibles	**8.182.103,38**			
C.	Paiements en cours	**,00**			
X.	**COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE**	**258.922,49**	X'	**COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE**	**2.846.136,83**
TOTAL DE L'ACTIF		**273.723.830,03**	TOTAL DU PASSIF		**273.723.830,03**

3.- Le compte de résultats

Ville de VERVIERS (Organisme 01)
Numéro I.N.S. : 63079

COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2015

CHARGES			PRODUITS		
I.	**CHARGES COURANTES**		I'.	**PRODUITS COURANTS**	
A.	Achat de matières	**1.272.386,91**	A'.	Produits de la fiscalité	**32.417.507,29**
B.	Services et biens d'exploitation	**6.915.155,92**	B'.	Produits d'exploitation	**3.618.223,53**
C.	Frais de personnel	**31.592.064,87**	C'.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel	**32.606.393,53**
D.	Subsides d'exploitation accordés	**26.317.026,39**			
E.	Remboursement des emprunts	**6.592.213,96**	D'.	Récupération des remboursements d' emprunts	**165.876,28**
F.	Charges financières	**2.104.564,03**	E'.	Produits financiers	**4.775.456,02**
a	Charges financières des emprunts	**1.968.460,44**	a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés	**3.341.860,40**
b	Charges financières diverses	**125.516,85**	b'	Produits financiers divers	**1.433.595,62**
c	Frais de gestion financière	**10.586,74**			
II.	**SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)**	**74.793.412,08**	II'.	**SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)**	**73.583.456,65**
III.	**BONI COURANT (II' - II)**		III'.	**MALI COURANT (II - II')**	**1.209.955,43**
IV.	**CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION**		IV'.	**PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES**	
A.	Dotation aux amortissements	**5.312.930,36**	A'.	Plus-values annuelles	**466.996,79**
B.	Réductions annuelles de valeur	**,00**	B'.	Variation des stocks	**,00**
C.	Réduction et variation des stocks	**,00**	C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts	**6.524.221,53**
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	**165.876,28**	D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus	**5.152.720,85**
E.	Provisions pour risques et charges	**15.829,80**	E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé	**,00**
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	**162.491,71**			
V.	**SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)**	**5.657.128,15**	V'.	**SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSES)**	**12.143.939,17**
VI.	**TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)**	**80.450.540,23**	VI'.	**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')**	**85.727.395,82**
VII.	**BONI D'EXPLOITATION(VI' - VI)**	**5.276.855,59**	VII'.	**MALI D'EXPLOITATION(VI - VI')**	
VIII.	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		VIII'.	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
A.	Service ordinaire	**1.260.778,90**	A'.	Service ordinaire	**35.986,54**
B.	Service extraordinaire	**175.096,63**	B'.	Service extraordinaire	**923.548,65**
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	**1.090.506,43**	C'.	Produits exceptionnels non budgétés	**506.422,58**
	Sous total (charges exceptionnelles)	**2.526.381,96**		Sous total (Produits exceptionnels)	**1.465.957,77**
IX.	**DOTATIONS AUX RESERVES**		IX'.	**PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES**	
A.	Du service ordinaire	**75.832,63**	A'.	Du service ordinaire	**2.500,00**
B.	Du service extraordinaire	**435.948,66**	B'.	Du service extraordinaire	**118.250,78**
	Sous - total des dotations aux réserves	**511.781,29**		Sous - total des prélèvements sur les réserves	**120.750,78**
X.	**TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)**	**3.038.163,25**	X'.	**TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')**	**1.586.708,55**
XI.	**BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)**		XI'.	**MALI EXCEPTIONNEL (X - X')**	**1.451.454,70**
XII.	**TOTAL DES CHARGES (VI + X)**	**83.488.703,48**	XII'.	**TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')**	**87.314.104,37**
XIII.	**BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)**	**3.825.400,89**	XIII'.	**MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')**	
XIV.	**AFFECTATION DES BONIS (XIII)**		XIV'.	**AFFECTATION DES MALIS (XIII')**	
A.	Boni d'exploitation à reporter	**5.276.855,59**	A'.	Mali d'exploitation à reporter	**,00**
B.	Boni exceptionnel à reporter	**,00**	B'.	Mali exceptionnel à reporter	**1.451.454,70**
	Sous total (affectation des résultats)	**5.276.855,59**		Sous total (affectation des résultats)	**1.451.454,70**
XV.	**CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')**	**88.765.559,07**	XV'.	**CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)**	**88.765.559,07**

SECTION 10 - IMPOSITIONS COMMUNALES

- **Pour l'exercice 2016**

Le Conseil communal a modifié les règlements suivants :

1. Redevance sur le stationnement payant;
2. Taxe sur la délivrance de documents administratifs ;
3. Taxe sur les immeubles inoccupés;
4. Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public;
5. Taxe sur la construction d'égout ;
6. Taxe sur les panneaux d'affichage ;
7. Redevance sur les marchés et les étalages sur la voie publique;

- **Pour l'exercice 2017**

Le Conseil communal a renouvelé les règlements sur les centimes additionnels au précompte immobilier, à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et la taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM.

SECTION 11 - STATISTIQUES DES IMPOSITIONS COMMUNALES

La ventilation des droits constatés, sous la fonction 040 pour l'exercice 2016, est établie d'après le code économique :

040/361	Prestations administratives	422.635,28 €
362	Taxes de remboursement	43.883,06 €
363	Taxes sur les prestations d'hygiène	4.861.832,25 €
364	Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles	1.285.010,15 €
365	Taxe sur les spectacles et divertissements	128.493,44 €
366	Taxes et redevances pour occupation du domaine public	1.126.865,60 €
367	Taxes sur le patrimoine	750.000,00 €
371	Centimes additionnels au précompte immobilier	14.257.321,26 €
372	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	13.977.872,53 €
373	Décime additionnel à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles	475.500,67 €

SECTION 12 - MARCHES ET KERMESSES

Les recettes perçues des marchés et étalages sur la voie publique s'élèvent, pour 2016, à 114.610,35 €.

Du fait de la modification du mode de perception de la taxe (fin des perceptions en espèces), la comptabilité informatique ne permet pas d'identifier les droits perçus pour les emplacements des kermesses.

SECTION 13 - ABATTOIR COMMUNAL

Au 31 décembre 2002, la société « SOVAC » a cessé ses activités d'abattage.

SECTION 14 - ECONOMAT

1.- Magasin

Evolution des bons de commande :

2012	2013	2014	2015	2016
188	148	245	222	226
135.622,13 €	133.221,83 €	160.538,52 €	163.894,64 €	270.236,91 €

L'accent reste mis sur le support aux services, notamment, pour améliorer les conditions de travail. Il en est ainsi des sièges des agents dont le renouvellement s'est poursuivi en 2016 (+/-40 sièges/an), en ce compris les sièges de qualités ergonomiques supérieures, dans ce dernier cas, sur demande du SPMT.

La centralisation de marchés à l'Economat au profit des autres services, avec dans ce cas une réduction du coût net, sont également toujours développés. La forte évolution du chiffres des dépenses en 2016 y trouve son origine : à l'extraordinaire (rayonnages mobiles archives de Biolley, mobilier du nouveau bâtiment en Spintay, rééquipement de nettoyage des locaux…) ou l'ordinaire (externalisation de l'envoi des AER collectes des déchets). La rationalisation de certaines fournitures, et marchés y afférents, permet en outre de stabiliser le volume des bons de commande. Certains marchés continuent à bénéficier à des entités locales impliquées dans le budget communal (CPAS, zone de secours, RCA…), avec parfois une formation du fournisseur.

2.- Imprimerie - Reliure

Sur les 3.500.000 copies réalisées annuellement à la Ville *(hors travaux d'imprimeries externes)*, globalement plus de 1.000.000 le sont toujours actuellement à l'imprimerie Ville. Ce dernier chiffre est même en légère augmentation. De fait, 318 bons de travail étaient recensés en 2013, 374 en 2014, 313 en 2015, 298e, 2016 soit de l'ordre de +/- 600 travaux d'impression et/ou finition. Il y a 59 clients internes ou assimilés (CPAS, ...).

En synergie avec la cellule informatique, la gestion des impressions papier se globalise peu à peu, en réduisant le nombre des petites machines aux consommables coûteux pour exploiter au mieux les copieurs de nouvelles générations plus économiques.

Parmi les travaux on trouve toujours :

- les budget et comptes,
- le plastifiage de livre, des avis d'urbanisme *(grands formats hors normes courantes)* et divers avis à usage extérieur des services (formats A4 & A3).
- la reliure sur mesure : fardes de classement spécifiques *(recette)*, signataires, fardes en cartons dur à dos de 8 cm, panneaux scolaires ou didactiques, éducatifs, événementiels ou publicitaires,
- les formulaires, registres, dépliants, catalogues, programmes, souches, carnets, tickets.

T I T R E III

ATTRIBUTIONS DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN H. AYDIN

SECTION 1 - BÂTISSES

Voir TITRE II.

SECTION 2 - VOIRIES

1.- Voirie - Service Public de Wallonie

Entretien de la voirie

Les travaux d'entretien ordinaire de la Grande Voirie incombent au Service Public de Wallonie – Direction des Routes de Verviers.

2.- Petite voirie

Rue Martinval – Pose d'un égout et revêtement – Pt 2/2003 (273/02)

Le 25 avril 2016, le Conseil communal décide :

- D'approuver le projet, établi par l'auteur de projet, le bureau d'études GREISCH, pour un montant global estimé à 386.925,77 € hors T.V.A., à savoir :
  - 333.302,09 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - 53.623,68 € hors T.V.A. ou 64.884,65 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2015, sous l'allocation 421/731-60, par emprunt et subsides.

Le 27 avril 2016, nous transmettons la délibération du Conseil communal à l'AIDE.

Le 3 mai 2016, nous transmettons le dossier projet au Service public de Wallonie.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal approuve la proposition d'attribution pour le marché de coordination sécurité/santé « réalisation », établie par l'A.I.D.E., à la société BEGUIN, pour un montant de 207,62 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BODARWE, pour les travaux à charge de la Ville, pour un montant de 55.343,17 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie – DG01.

Réaménagement de la voirie et pose d'un égout rue de l'Abattoir (305/04)

Rien à signaler en 2016.

Pose d'un égout rues du Mamelon Vert et Renier (306/04)

Rien à signaler en 2016.

Rue de Renoupré – Remplacement du collecteur d'égout (266/07)

Rien à signaler en 2016.

Pose d'un égout rue Chafour (56/09)

Le Service Public de Wallonie et la SPGE ont décidé de retirer le dossier d'égouttage du PIC 2013-2016. Ce projet fera l'objet d'une proposition d'inscription au prochain Plan Communal d'Investissement et ce, sous réserve de l'approbation par les autorités subsidiantes.

Pose d'un égout rue du Haut-Husquet (57-09)

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, établi par le bureau d'études TPF ENGINEERING, pour un montant estimé à 501.327,98 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 211.529,17 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 350.656,56 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et subsides;
- Que ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Le 2 juin 2016, nous transmettons la délibération du Conseil communal à l'AIDE et le dossier projet au Service public de Wallonie.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. TRAGECO, pour les travaux à charge de la Ville, pour un montant de 248.772,77 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie – DG01.

Le 16 décembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie.

Egouttage des rues des Saules et Beau Vallon (68/09)

Rien à signaler en 2016.

PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 – Point 10/2012 – Egouttage des rues de Pepinster et de la Saunerie (239/11)

Rien à signaler en 2016.

PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 – Point 03/2012 – Egouttage de l'avenue du Foyer (72/12)

Rien à signaler en 2016.

Entretien des voiries – Droit de tirage 2010-2012 – 2ème partie (42/12)

Le 3 mars 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, le montant du calcul de la subvention définitive établie sur base du décompte final, à savoir : 199.715 €.

Etude hydrographique de Heusy – Zone Ouest – Levés (203/12)

Le 8 janvier 2016, le Collège communal approuve la proposition d'attribution pour le marché de services pour l'élaboration du cadastre du réseau d'égouttage de Verviers (phase 1 – Heusy – zones Ouest et Est – Levés), établi par l'A.I.D.E., à la société GlobeZenit, de Beaufays, pour un montant de 165.400 € hors T.V.A., à charge de la SPGE.

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet de convention, entre la Ville et l'AIDE intitulée « Module 1 : Gestion patrimoniale de l'égouttage »;
- D'imputer les dépenses sur le crédit de 90.000 € inscrit à la modification budgétaire extraordinaire, non encore approuvée par les Autorités de Tutelle, sous l'allocation 421/733-60, financée par emprunt.

Etude hydrographique de Heusy – Zone Ouest – Analyse (203/12/02)

Rien à signaler en 2016.

Etude hydrographique de Heusy – Zone Est – Analyse (203-12/03)

Rien à signaler en 2016.

Parc d'activités économiques urbain Intervapeur-Abattoir – Travaux d'équipement – Réalisation des voiries et de l'égouttage (59/13)

Le 7 juin 2016, la SPI nous informe de la notification du marché de travaux de réaménagement, à la firme GALERE-WANTY, pour un montant de 314.269,97 € T.V.A. comprise. L'ordre de commencer les travaux est fixé au 3 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 90 jours ouvrables.

VOIRIE – Avenue Prince Baudouin – Réfection de la voirie et pose d'un égout (152/13)

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet établi par le bureau d'études LACASSE-MONFORT. Le montant estimé est de 1.253.102,55 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 703.101,30 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 665.501,51 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et subsides.

Le 30 juin 2016, nous transmettons le dossier au Service public de Wallonie.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 13.019,12 € T.V.A. comprise, au profit de l'auteur de projet, la SPRL LACASSE-MONFORT.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal :
- Ratifie les modifications apportées au cahier spécial des charges et au montant estimé du marché, établis par le bureau d'études LACASSE-MONFORT. Le montant global estimé s'élève à 1.276.502,55 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 726.501,30 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 550.001,25 € hors T.V.A. ou 665.501,51 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;
- Maintient pour le surplus les termes de sa délibération du 27 juin 2016.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. NELLES, pour un montant de 661.808,53 € T.V.A. comprise, pour les travaux à charge de la Ville et ce, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie.

Travaux d'aménagement du site rue de Heusy, 97 et 99/101 (231/13)

Le 19 février 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au remplacement des plantes grimpantes par du gazon fleuri, la création et la livraison de 2 entretoises en inox pour fixation de l'œuvre, la réalisation d'une trappe d'accès à l'éclairage et l'œuvre et la fourniture et la pose d'un couvre-mur, pour un montant en moins de 1.431,96 € T.V.A. comprise.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 100.079,64 € T.V.A. comprise.

RENOVATION URBAINE – Convention-exécution 2004 – Rue de Heusy n° 97-99/101 – Eclairage (231/13-01)

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet de mise en valeur de la rue de Heusy, pour un montant estimatif de 14.237,76 € T.V.A. comprise et comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la T.V.A.;
- Que le crédit permettant la dépense est inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 426/732-60;
- De lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution du projet, pour un montant estimé de 5.850 € hors T.V.A., par procédure négociée sans publicité préalable;
- D'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fournitures;
- D'acter la décision du Collège communal du 10 juin 2016 d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter comme suit :
  - lot 1 : ensembles urbains équipés de Led's décoratifs :
    - S.A. SCHREDER, zoning industriel, rue du Tronquoy, 10 à 5380 – FERNELMONT;
    - FONDEREIE ET MECANIQUE DE LA SAMBRE, rue des 3 Frères Servais, 44 à 5190 – JEMEPPE-SUR-SAMBRE;
    - MOONLINGHT DESIGN, Jetsesteenweg, 409 à 1090 – BRUXELLES;

- lot 2 : projecteurs équipés de Led's :
  - PHILIPS LIGHTING, rue des 2 Gares, 80 à 1070 – BRUXELLES;
    MELERVA, rue des Pays-Bas, 20 à 6061 – MONTIGNIES-SUR-SAMBRE;
  - REXEL, zonin industriel, allée Centrale à 6040 – JUMET;
- lot 3 : projecteurs de sol équipés de Led's :
  - FLED, rue Chermont, 45 à 4051 – VAUX-SOUS-CHEVREMONT;
  - ARTHOS TECHNICS, le Marais, 12 A à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET;
  - LEC LYON, rue de la Part-Dieu, 6 à 69003 – LYON (France);

➢ Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Verviers, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'administration communale de Verviers conclu par ORES ASSETS en date du 1er janvier 2014 et ce, pour une durée de 3 ans.

Le 30 août 2016, nous transmettons la délibération du Conseil communal à ORES.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal :
➢ Attribue le marché de mise en œuvre à la société FABRICOM, pour un montant de 5.142,67 € T.V.A. comprise;
➢ Décide d'engager un montant de 2.016,49 € T.V.A. comprise, au profit d'ORES pour les prestations de service;

Et ce, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie.

VOIRIE – Avenue Defrêcheux – Création d'un déversoir d'orage (45/14)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries et de trottoirs (47/14)

Le 10 novembre 2016, le Collège communal décharge la SPRL GENIE TEC de sa mission de coordinateur sécurité/santé global.

PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 – Point 04/2008 – Place de la Victoire – Réfection des escaliers de la chic-chac (66/15)

Rien à signaler en 2016.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Réfection de la voirie rue Simon Lobet (82/14)

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
➢ D'approuver le projet établi par le bureau d'études SOTREZ-NIZET. Le montant estimé s'élève à 1.264.694,66 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 326.055 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 1.135.753,99 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
➢ De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
➢ De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
➢ De solliciter une subvention pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'arrêt de bus auprès de la Société Régionale Wallonne des Transports;
➢ De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-60, par emprunt et subsides.

Le 30 juin 2016, nous transmettons le dossier au Service public de Wallonie et demandons l'intervention financière à la Société Régionale Wallonne des Transports.

Le 26 août 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 14.604,11 € T.V.A. comprise, au profit de l'auteur de projet, la SPRL SOTREZ-NIZET.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal :
➢ Ratifie les modifications apportées au cahier spécial des charges, par le bureau d'études SOTREZ-NIZET;
➢ Maintient pour le surplus les termes de sa délibération du 27 juin 2016.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour les travaux à charge de la Ville, pour un montant de 1.045.394,26 € T.V.A. comprise et ce, sous réserve de l'approbation par le Service public de Wallonie – DG01 et Tutelle (DG05).

VOIRIE – Rue Ma Campagne – Sécurisation d'une paroi rocheuse (153/14)

Le 17 juin 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ART & VOLTIGE.

VOIRIE – Rue Ma Campagne – Sécurisation d'une paroi rocheuse (extension zones est et ouest) (153/14-01)

Le 12 février 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 76.510,16 € T.V.A. comprise.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 – Rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain – Egouttage et aménagement de la voirie (186/14)

Le 19 février 2016, le Collège communal :
- Autorise le paiement d'une somme de 8.418,59 € T.V.A. comprise, à la SPRL SOTREZ-NIZET;
- Marque son accord sur les travaux à réaliser;
- Valide les plans de l'avant-projet des travaux, tant pour la rue de Grand-Rechain que pour la place de Petit-Rechain.

Le 25 avril 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le CSC, établi par le bureau d'études SOTREZ-NIZET, pour un montant estimé à 2.088.669,06 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 897.896,96 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 1.190.772,10 € hors T.V.A. ou 1.440.834,24 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De solliciliter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- De solliciter une subvention pour les travaux relatifs à l'aménagement des arrêts de bus auprès de la Société Régionale Wallonne des Transports;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2016, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et subsides.

Le 27 avril 2016 :
- Nous transmettons, à l'AIDE, la délibération du Conseil communal;
- Sollicitons une intervention financière du Service Régional Wallon des Transports, pour l'aménagement des arrêts de bus. Le montant estimé s'élève à 8.992,72 € T.V.A. comprise.

Le 2 mai 2016, nous transmettons le dossier projet au Service public de Wallonie.

Le 27 mai 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 6.376,96 € T.V.A. comprise, au profit de l'auteur de projet, la SPRL SOTREZ-NIZET.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal approuve le cahier spécial modifié.

Le 10 novembre 2016, le Collège communal attribue la marché à la S.A. BAGUETTE, pour les travaux à charge de la Ville, pour un montant de 1.355.811,00 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation par le Service public de Wallonie-Tutelle.

Le 29 novembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal :
- Approuve la proposition d'attribution pour le marché de coordination sécurité/santé « réalisation », établi par l'A.I.D.E., à la société BEGUIN, au montant de 2.582,10 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville de Verviers;
- Autorise le paiement d'une somme de 10.344,82 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL SOTREZ-NIZET.

DOMAINE PUBLIC – Etudes et réfection diverses de murs de soutènement en domaine public – Réfection du mur « La Page », rue Hombiet (58/15-01)

Le 13 janvier 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

Le 14 mars 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL COMUREX, de commencer les travaux le 18 avril 2016. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 76.576,18 € T.V.A. comprise.

Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics (59/15)

Le 5 février 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux rue Boverie le 15 février 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 26 avril 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux chemin de Kalherbrich le 25 avril 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 2 juin 2016, nous confirmons à la S.A. BAGUETTE, l'ordre de commencer les travaux rue Fyon le 6 juin 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final des travaux chemin Kalherbrich. Le montant total des travaux s'élève à 34.982,06 € T.V.A. comprise.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final des travaux rue Fyon. Le montant total des travaux s'élève à 13.896,60 € T.V.A. comprise.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux rue Fyon et Chemin Kalherbrich à la S.A. BAGUETTE.

Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics (59/15-01)

Le 4 mars 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 30.883,85 € T.V.A. comprise, à la S.A. COLLINET.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final de la fourniture de béton. Le montant total s'élève à 1.076,90 € T.V.A. comprise, au profit de la firme BBM BETON.

VOIRIE – Curage des avaloirs et des fossés (130/15)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE – Pont d'Al Côte – Etudes préalables – Etude d'ingénieur en stabilité (132/15)

Le 17 juin 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 17.545 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. GREISCH.

VOIRIE – Etudes (stabilité et autres) et réfection de murs de soutènement en domaine public – Talus et égouts rue Haute-Crotte, 134-136 – Etudes préalables – Etudes d'ingénieur en stabilité (145/15)

Le 4 mars 2016, le Collège communal décide de stater le marché de services du 29 février 2016 au 18 mars 2016.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 7.260,00 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL CGL CONSULT.

VOIRIE – Aménagement du parking cour Fischer situé en rive gauche (150/15)

Le 23 février 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. WILKIN, de commencer les travaux le 11 avril 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 22 avril 2016, le Collège communal :
- approuve l'avenant 1, relatif à la fourniture et la pose d'un trappillon, au décapage et au nettoyage de la partie du mur de fondation apparent après les travaux de terrassement, pour un montant en plus de 2.736,90 € T.V.A. comprise;
- accorde un délai supplémentaire de 6 jours ouvrables.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à la fourniture et au placement de solins en tôles, pour un montant en plus de 996,65 € T.V.A. comprise.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 52.139,56 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Cour Fischer - Parking des Récollets - Réfection d'un mur (209/15)

Le 16 mars 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL PIRON, de commencer les travaux le 23 mai 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 24 juin 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 12.413,17 € T.V.A. comprise.

FONDS FEDER 2014-202 – Verviers Ville conviviale – Désignation d'un auteur de projet (177/15)

Le 21 mars 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 800.000 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché;
- De soumettre le marché à la publicité européenne;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/735-60, par emprunt et les subsides.

Le 14 avril 2016, nous transmettons le projet au Service public de Wallonie.

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver les modifications et précisions apportées au cahier des charges;
- Pour le surplus, de confirmer les termes de sa délibération du 21/3/2016;
- De ratifier le formulaire standard de publication publié ce 4/8/2016 au niveau national et européen (séance d'ouverture des offres le 4/10/2016).

Le 16 décembre 2016, le Collège communal :
- Attribue le marché de désignation d'un auteur de projet, à l'A.M. BAUMANS-DEFFET/GREISCH, pour un pourcentage d'honoraires de 7,9 %, à savoir pour un montant de 553.000 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation du Service public de Wallonie – DG01 et Tutelle (DG05);
- Autorise l'engagement, pour la réalisation de l'esquisse, d'un montant de 15.000 €, en vue de rémunérer les 3 premiers classés, à savoir : A.M. BAUMANS-DEFFET/GREISCH, AUPA/SOTREZ-NIZET et A.M. ARCADIS-MULTIPLE-PIGEON OCHEF.

VOIRIE - Promenade des Récollets – Remplacement du garde-corps (61/16)

Le 13 mai 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 39.476,25 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-53, par emprunt;
- De consulter les firmes GROULARD, MARON, GOHY, L & T STEEL et AG METAL.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL GROULARD, pour un montant de 39.530,70 € T.V.A. comprise.

Le 1er décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL GROULARD, de commencer les travaux le 23 janvier 2017. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Rue des Ecoles et avenue Alexandre Duchesne (62/16)

Le 22 avril 2016, le Collège communal décide :
- d'attribuer le marché à la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 96.269 € T.V.A. et ristourne comprises;
- de donner l'ordre de commencer les travaux le 25 avril 2016;
- de solliciter l'urgence en séance du Conseil communal du 25 avril 2016.

Le 25 avril 2016, le Conseil communal décide :
- de prendre acte de la décision du COL du 22/4/2016 de recourir à la procédure visée à l'article L1222-3 2ème alinéa du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et d'approuver la description technique, le montant estimé à 96.269 € T.V.A. et ristourne comprises et le mode de passation du marché (adjudication-stock voiries);
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2016, sous l'allocation 421/735-60, par emprunt.

Le 25 avril 2016, nous confirmons, à la S.A. BAGUETTE, l'ordre de commencer les travaux le 25 avril 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 83.365,33 € T.V.A. comprise.

REVITALISATION URBAINE – Rue de Heusy – Aménagement des espaces publics (94/16)

Le 25 janvier 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet établi par la SPRL BAUMANS-DEFFET, pour un montant estimé à 1.237.693,58 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention après du Service public de Wallonie;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-60, non encore approuvé par les autorités de tutelle, par les subsides.

Le 21 mars 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, la promesse de subsides sur projet, d'un montant de 1.227.300,89 €, hors honoraires.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BODARWE, pour un montant de 1.066.644,03 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie – Administration et Tutelle.

Le 12 juillet 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service Public de Wallonie – Administration et tutelle.

Le 22 novembre 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, l'accord sur l'attribution du marché. Le montant du subside s'élève à 1.250.000 €.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie avenue Müllendorff (103/16)

Rien à signaler en 2016.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISEMENT 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux (104/16)

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 156.938,63 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 63.258,83 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 113.352,56 € T.V.A. comprise à la charge de la Ville;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- de solliciter un subside auprès du Service public de Wallonie;
- de financer la dépense par le crédit inscrit à la proposition de modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire 2016, non encore approuvée par la tutelle, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et subsides;
- d'adopter la convention à intervenir entre la Ville, l'AIDE et RESA et relative aux marchés conjoints de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marché, à savoir la Ville.

Le 2 juin 2016, nous transmettons :
- la délibération et la convention de marché conjoint à l'AIDE;
- le projet au Service public de Wallonie.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal :
- ratifie les modifications apportées au cahier spécial des charges et au montant estimé du marché. Le montant estimé s'élève à 163.539,71 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 60.408,81 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 103.130,90 € hors T.V.A. ou 124.788,39 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;
- maintient pour le surplus les termes de sa délibération du 30 mai 2016.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. WILKIN, au montant de 171.253,79 € hors T.V.A., à savoir :
- pour les travaux à charge de RESA : 61.884,53 € T.V.A. comprise;
- pour les travaux d'égouttage : 48.576,58 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;

- pour les travaux de voirie : 86.554,89 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;

et ce, sous réserve de l'approbation par le Service public de Wallonie – DG01.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème partie) (105/16)

Le 3 octobre 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 585.989,88 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et les subsides;
- le crédit sera, éventuellement adapté, en fonction du résultat de l'adjudication.

Le 19 décembre 2016, le Conseil communal décide :
- de ratifier les modifications apportées au cahier spécial des charges;
- de maintenir, pour le surplus, les termes de sa délibération du 3 octobre 2016.

Le 30 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 521.372,63 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie – DG01 et DG05 (tutelle) et de l'obtention du permis d'urbanisme.

Travaux d'égouttage rues de Battice et Gelée (106/16)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE – Réfection du pont d'Al Côte (125/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal marque son accord sur les propositions du Service technique, à savoir :
- introduire un dossier de certificat de patrimoine;
- inscrire un montant de 400.000 € lors de la prochaine modification budgétaire ou au budget extraordinaire 2017;
- transmettre le dossier au Service PASCAE, pour prendre un arrêté d'interdiction de circulation aux poids lourds;
- décider de renvoyer le dossier au moratoire budgétaire.

VOIRIE – Egouttage et réfection de la voirie rue Fernand Chaumont et allée du Château (126/16)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Rue Léon Lepaon (163/16)

Le 29 avril 2016, le Collège communal décide :
- d'attribuer le marché de réfection des travaux de la rue Léon Lepaon, via l'adjudication stock « voiries », pour un montant estimé à 40.000 € T.V.A. comprise;
- de renvoyer au moratoire budgétaire pour le surplus.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 38.590,38 € T.V.A. et ristourne comprises.

Le 14 octobre 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la pose d'une chambre de visite, pour un montant en plus de 1.890 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Vieux Chemin de Limbourg (181/16)

Le 17 juin 2016, le Collège communal décide :
- vu l'urgence, d'autoriser la commande des travaux à la S.A. BAGUETTE, adjudicataire du stock « voiries », pour un montant de 43.427,55 € T.V.A. comprise, pour les commencer les 21 juin 2016;
- de soumettre le projet, pour ratification au Conseil communal.

Le 17 juin 2016, nous donnons ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 21 juin 2016. Ceux-ci seront terminés avant la période des congés.

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- de prendre acte de la décision du Collège communal du 17 juin 2016;

- de marquer son accord sur l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et sur l'utilisation d'un crédit d'urgence pour l'exécution desdits travaux;
- d'approuver le projet et le montant estimé à 43.427,55 € T.V.A. comprise et le mode de passation du marché (adjudication stock voiries);
- de financer la dépense par le crédit de 50.000 € inscrit à la modification budgétaire n° 1, par emprunt.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 45.831,37 € hors T.V.A.

APPEL A PROJETS : Sécurisation du carrefour avenue Peltzer/Place Général Jacques (184/16)

Le 28 octobre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant de 39.053,57 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes GANSER, BAGUETTE et COUMONT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-51, par emprunt et les subsides.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal décide :
- de modifier le moyen de financement du projet;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-51, par emprunt uniquement.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 36.099,88 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Mobilité douce - Aménagement de la place Geron (232/16)

Le 9 septembre 2016, le Collège communal décide :
- de retenir le projet d'aménagement de la place Geron pour un montant estimé à 300.539,96 € T.V.A. comprise, dans le cadre du subside spécial pour un projet de mobilité douce;
- de transmettre le dossier d'avant-projet et l'estimatif avant le 15 septembre 2016 au Ministre DI ANTONIO, vu le Cabinet de M. l'Echevin PITANCE;
- de les faire ratifier par le Collège communal;
- de soumettre le dossier projet complet à un prochain Conseil communal en 2016 et inscrire, le cas échéant, le crédit au budget extraordinaire 2017.

Le 15 septembre 2016, l'avant-projet est transmis au Ministre DI ANTONIO.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal ratifie l'avant-projet d'aménagement de la place Geron, pour un montant estimé à 300.539,96 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Travaux de marquage autour du CHR (242/16)

Le 25 novembre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.873,32 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes HOFMAN SIGNALISATION, BAGUETTE, WILKIN, VIALINES, LEJEUNE, BODARWE et GEHLEN;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-52, via la modification budgétaire non encore approuvée par l'autorité de tutelle, par emprunt.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 11.717,18 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Place Colo – Travaux d'égouttage (243/16)

Le 25 novembre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.999,99 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes BAGUETTE, THOMASSEN et COUMONT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, via la modification budgétaire
- n° 2 non encore approuvée par l'autorité de tutelle, sous l'allocation 421/735-51, par emprunt.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 12.487,20 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Rue Coronmeuse – Réfection du mur de soutènement (246/16)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes PRONET RENOVATION, LIEGEOIS, GANSER, IRENO, ROYEN et SERBI.

Le 24 octobre 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 102.490,63 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/733-51, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL IRENO, pour un montant de 92.085,84 € T.V.A. comprise.

Le 28 décembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

3.- Divers

Mobilier urbain – Concession domaniale (258/03)

JC DECAUX

Le 12 octobre 2016, nous demandons à la firme DECAUX, de verser les compensations financières dues à la Ville pour 2016, en réglant les factures de 23.623,50 € hors T.V.A. et de 28.584,44 € hors T.V.A.

CLEAR CHANNEL

Le 10 juin 2016, le Collège communal autorise le déplacement de l'abribus sis rue de la Marne et décide de renvoyer le point à la Maintenance pour fixer le nouvel emplacement rue de la Marne en concertation avec le CHR, le TEC et CLEAR CHANNEL.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal :
- autorise l'implantation d'un abri pour voyageurs, aux frais de la SRWT de l'arrêt « Stembert, Cimetière »;
- décide d'inviter CLEAR CHANNEL à enlever les abribus qui ne sont plus utilisés, rue Lucien Defays et de contacter le Service technique pour trouver de nouvelles implantations.

APPEL A PROJETS – Acquisition de mobilier urbain (187/16)

Rien à signaler en 2016.

Plan d'investissement communal 2013-2016 (155/13)

Le 16 mars 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, l'approbation du Plan communal d'investissement 2013-2016 modifié. Des dossiers sont éligibles et admissibles à concurrence de 2.389.094 €.

Plan d'investissement communal 2017-2018 (214/16)

Le 19 décembre 2016, le Conseil communal :
- adopte le plan d'investissement communal des travaux pour la période s'étendant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 comportant 8 fiches techniques et le relevé des investissements, à savoir :
  - l'égouttage et la réfection de la rue Renier, pour un montant estimé à 757.126,88 €;
  - les travaux de sécurisation rue de Hèvremont, pour un montant estimé à 152.169,60 €;
  - l'égouttage et la réfection de la rue Nicolas Defrêcheux, pour un montant estimé à 472.136,25 €;
  - l'égouttage de la rue de Pepinster, pour un montant estimé à 784.330 €;
  - l'égouttage de la rue de Battice, pour un montant estimé à 193.960 €;
  - l'égouttage de la rue d'Ensival, pour un montant estimé à 2.000.000 €;
  - l'égouttage et la réfection de l'avenue Müllendorff et la place d'Arles, pour un montant estimé à 2.043.787,39 €;

- le réaménagement de l'espace public place du Marché et de la rue Thier Mère Dieu (2ème partie), pour un montant estimé à 572.740,38 € (à titre conservatoire);

➢ sollicite les subventions du Service public de Wallonie.

Espace public rue de Mangombroux – Sécurisation des immeubles voisins (85/13)

Un contentieux est actuellement en cours relatif à des dégradations du mur jointif suite aux travaux d'aménagement d'un espace vert.

Plan hiver 2014-2015 (180/16)

Le 28 octobre 2016, le Collège communal décide :
➢ d'autoriser la mise en application du plan hiver 2016-2017;
➢ d'attribuer le marché de transport de sel à la firme CLAUDE, pour un montant de 223,85 € T.V.A. comprise, par transport de 30 tonnes;
➢ d'attribuer le marché de fourniture de laitier à la S.A. DELPORTE, pour un montant de 42,65 € T.V.A. comprise la tonne.

VOIRIE – Réfection du mur de soutènement rue du Tir (214/15)

Le 13 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la firme AK BATI, de commencer les travaux le 7 mars 2016. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 27 mai 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 55.710,76 € T.V.A. comprise.

MOBILIER URBAIN – Subvention mobilier urbain / Aménagement de sécurité (228/15)

Le Service public de Wallonie nous informe qu'une subvention de 45.708 € nous est octroyée pour l'acquisition de mobilier urbain et/ou des éléments de sécurité.

Le Service technique propose :
➢ l'achat de mobilier urbain, à savoir :
  - emplacement et placement de bancs aux cimetières – Bancs Delta avec dossier, pour 11.175 € T.V.A. comprise;
  - acquisition de poubelles – Capitole 50 L, pour 15.000 € T.V.A. comprise;
  - acquisition de poubelles – Citypole 100 L, pour 11.000 € T.V.A. comprise;
  - acquisition de potelets à mémoire de forme – Xlast, pour 4.500 € T.V.A. comprise;
  - acquisition de potelets type Amsterdam, pour 3.750 € T.V.A. comprise;
  - acquisition de socles pour potelets Xlast, pour 6.125 € T.V.A. comprise;
➢ l'aménagement de sécurité au carrefour avenue Peltzer/place Général Jacques, pour 40.000 € T.V.A. comprise.

Le 11 mars 2016, le Collège communal :
➢ marque son accord sur les propositions du Service technique;
➢ décide d'inscrire un budget de 92.000 € au budget extraordinaire 2016 pour l'achat de mobilier urbain et l'aménagement de sécurité;
➢ décide de renvoyer le dossier au moratoire budgétaire.

GARAGE - Réparations importantes de divers véhicules (hydrocureuse, balayeuse, ...). Fourniture et placement d'une pompe haute pression pour l'hydrocureuse (55/16)

Le 13 mai 2016, le Collège communal décide :
➢ d'approuver le projet, pour un montant estimé à 16.504,40 € T.V.A. comprise;
➢ de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
➢ de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 136/745-53, par emprunt;
➢ de consulter les firmes ITM SUD, RAUWTEC et BOECKELS.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme BOECKELS, pour un montant de 13.692,36 € T.V.A. comprise.

Le 11 juillet 2016, nous demandons à la firme BOECKELS, de procéder à la livraison. Les fournitures doivent être livrées dans les 35 jours ouvrables.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal :
- marque son accord sur l'avenant n° 1, relatif aux fournitures supplémentaires (pièces pour placement de la nouvelle pompe), pour un montant en plus de 990,65 € T.V.A. comprise;
- marque son accord sur l'engagement du solde de l'allocation afin de couvrir les dépenses liées à ces fournitures supplémentaires et à l'augmentation des heures de prestations (quantités présumées);
- décide, le cas échéant, d'adapter le délai d'exécution sur base d'un avis technique.

SPORTS ET FETES – Renouvellement du matériel

Fourniture de tables (84/16-01)

Le 19 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes FEESTPUNT, SOBELTRADE et MOBEVENTPRO.

Le 21 mars 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet de fournitures de tables, pour un montant estimé à 2.686,20 €, 21% TVA comprise;
- d'approuver le projet de fourniture des podiums praticables, pour un montant estimé à 3.269,18 €, 21% TVA comprise;
- de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- de financer ces dépenses par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, sous l'allocation 764/744-51, par moyens propres.

Le 3 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme FEESTPUNT, pou un montant de 2.407,66 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture à la firme FEESTPUNT.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.407,66 € T.V.A. comprise à la firme FEESTPUNT.

Fournitures de podium (84/16-02)

Le 19 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes DOUBLET, TAT Touartube et REBOULS & EQUIPEMENTS.

Le 21 mars 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet de fournitures de tables, pour un montant estimé à 2.686,20 €, 21% TVA comprise;
- d'approuver le projet de fourniture des podiums praticables, pour un montant estimé à 3.269,18 €, 21% TVA comprise;
- de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- de financer ces dépenses par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, sous l'allocation 764/744-51, par moyens propres.

Le 27 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme TAT TOUARTUBE, pour un montant de 3.269,18 € T.V.A. comprise.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total de la fourniture s'élève à 3.269,18 € T.V.A.C comprise

Construction d'un centre de sports – Etude de faisabilité et mission d'auteur de projet (193/15)

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 2.250.000 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché;
- de soumettre le marché à la publicité européenne;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 764/733-51, laquelle devra être majorée de 367.500,00 € via la modification budgétaire et ce, pour financer la tranche ferme (forfait à déduire des tranches conditionnelles) par emprunt.

Le 26 août 2016, le Collège communal attribue le marché au bureau ALTIPLAN, pour un montant de 1.542.750 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord des autorités de Tutelle.

Le 16 novembre 2016, le Collège communal décide :
- d'informer les soumissionnaires de la décision du Collège communal du 26 août 2016 (standstill);
- une fois le délai de standstill écoulé, de notifier le marché de services à l'adjudicataire pressenti et de lui commander la tranche ferme du marché de services.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal :
- marque son accord sur la notification du marché de services au bureau ALTIPLAN, en date du 19 décembre 2016;
- décide de lui commander la tranche ferme et de lui fixer un ordre de commencer sa mission en janvier 2017.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal décide de ne pas notifier le marché et de solliciter un avis chez ELEGIS, au vu du courrier d'analyse juridique transmis par le bureau AUPA.

MARCHES PUBLIC DE SERVICES POSTAUX – Ville de Verviers/Zone de Secours Vesdre-Hoëgne & Plateau (237/16)

Le 7 octobre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 164.844,16 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire.

Le 14 octobre 2016, le Collège communal décide de ratifier les modifications du cahier spécial des charges.

Le 24 octobre 2016, le Conseil communal adopte le projet de convention à intervenir entre la Ville de Verviers et la Zone de Secours « Vesdre-Hoëgne & Plateau » relative à la réalisation d'un marché conjoint de services, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir la Ville de Verviers, Pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution du marché de services intitulé « Marché public de services postaux ».

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BPOST, au montant de 163.597,60 € T.V.A. comprise, pour une durée de 12 mois prenant cours le 1er janvier 2017.

SECTION 3 - ALIGNEMENTS
CESSIONS GRATUITES DE VOIRIES - ALIGNEMENTS - ACQUISITIONS D'EMPRISES - ALIÉNATIONS D'EXCÉDENTS DE VOIRIE

1.- Acquisitions de voiries

Avenues Prince Baudouin et du Chêne (partie) – Parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121C3, 122M4, 120D2 et 122A5/pie – Expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique – Plan d'expropriation à soumettre au Gouvernement Wallon – Adoption définitive

Le Conseil communal, en sa séance du 03 octobre 2016 a :
- ADOPTE DEFINITIVEMENT le projet de plan d'expropriation levé le 27 mai 2016 et dressé le 11 juin 2016, par Mr. le géomètre GUSTIN, Oeveren 9 à 4837 BAELEN, en vue de l'incorporation au domaine public communal, de :
- la voire nommée « Avenue Prince Baudouin », voirie privée cadastrée 5ème Division, Section A, n° 121C3, 122M4 et 122A5/pie et se raccordant sur l'Avenue du Chêne entre ses immeubles n° 146 et 150;
- la voirie nommée au présent plan « Impasse – Avenue du Chêne -148 », voirie privée cadastrée ou l'ayant été 5ème Division, Section A, n° 120D2, et desservant les immeubles n° 148 à 148F de l'Avenue du Chêne;
  reprise sous teinte verte, la parcelle n° 120D2, d'une superficie mesurée et calculée de 4a 25,2ca, sous teinte orange la parcelle n° 121C3, d'une superficie mesurée et calculée de 49a 70,3ca, sous teinte bleue la parcelle n° 122M4, d'une superficie mesurée et calculée de 8a 62,5ca, sous teinte grise, la parcelle n° 122A5/pie, d'une superficie mesurée et calculée de 11,9ca;
- SOLLICITE du Gouvernement Wallon un arrêté autorisant le recours à la procédure d'expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique des biens cadastrés 5ème Division, Section A, n° 121C3, 122M4, 120D2 et 122A5/pie, tels que repris au plan joint à la présente délibération.

Par courrier du 27 octobre 2016, le S.P.W. (D.G.O.4) a accusé bonne réception de notre dossier d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Avenues Prince Baudouin et du Chêne (partie) – Parcelles cadastrées 5ème Division, Section A, n° 121C3, 122M4, 120D2, 122A5/pie et 123P – Arrêt du plan général d'alignement

En sa séance du 19 décembre 2016, le Conseil communal a :
- PREND CONNAISSANCE des résultats de l'enquête publique;
- ARRETE le plan général d'alignement, levé le 27 mai 2016 et dressé le 10 juin 2016, par Mr. le géomètre GUSTIN.

Rue Martinval (anciennement Commune de Stembert) – Reprise de la voirie

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a :
- APPROUVE les 5 projets d'actes établis et communiqués par le C.A.I., par courrier du 17 mai 2016;
- DECIDE d'incorporer la voirie "rue Martinval" dans le domaine public communal, étant précisé que la cession a lieu pour cause d'utilité publique.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège se charge de procéder à la signature des actes.

Ensuite, le dossier pourra être clôturé.

Cité du Bois Goulet – Société Wallonne du Logement – Reprise de la voirie pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Zone d'artisanat et de services de Gérardchamps – Cession, à titre gratuit, des aménagements des abords de l'Espace Entreprise de Verviers (accès rue Lejeune), par la S.P.I. à la Ville pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a :
- DECIDE d'acquérir, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, auprès de la S.P.I., les aménagements des abords de l'Espace Entreprise de Verviers, à savoir la voirie d'accès Rue Lejeune, en vue de l'incorporer au domaine public communal;
- ADOPTE le plan de mesurage dressé, le 24 décembre 2015, par le Bureau d'Etudes André GENOTTE S.P.R.L., intitulé « plan de mesurage avec délimitation d'une partie de la parcelle cadastrée 1447B3, ou l'ayant été, d'une superficie mesurée de 295m² », laquelle parcelle est reprise sous liseré jaune.

Le dossier est toujours en cours. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Rue Slar – Chemin vicinal n° 52 – Demande d'acquisition du chemin – Déclassement

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a :
- PRIS CONNAISSANCE des résultats de l'enquête publique;
- ADOPTE le projet de plan levé et dressé, le 08 décembre 2015, par Mr. le géomètre André DEROANNE, Champs de Foyr 87 à 4845 JALHAY, intitulé « *plan dressé en vue de la désaffectation et l'aliénation du chemin n° 52, repris au plan sous 3-4-5-6-9-10-11-19-20-21-22-23-24-27-28-29*, sous liseré jaune, d'une contenance de 431m² »;
- DECLASSE l'excédent de voirie tel que repris au plan dressé, le 08 décembre 2015, par Mr. le géomètre André DEROANNE, au profit de la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 1022Z.

En sa séance du 03 octobre 2016, le Conseil communal a :
- MARQUE un accord de principe sur la vente de l'excédent de voirie de gré à gré au plus offrant;
- INTERROGE les propriétaires riverains de l'excédent de voirie, afin de savoir s'ils souhaitent exercer leur droit de préférence;
- FIXE le prix de vente dudit excédent à la somme de 3.600,00 €.

Le dossier est toujours en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Rue Pierre Fanchamps à VERVIERS – Modification du plan d'alignement approuvé par A.R. du 27 juin 1972 – Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Esplanade de la Grâce à VERVIERS – Espaces publics Verviers Ouest – Annexion de la voirie privée au domaine public communal

En sa séance du 25 mars 2016, le Collège communal a décidé du principe de verser la parcelle cadastrée 1ère Division, Section A, n° 1464M/14, constituant les voiries et une placette, au domaine public communal.

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement « Molter-Heudt » - Chemin du Ruisseau – Reprise de la voirie pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 29 février 2016, le Conseil communal a :

- ADOPTE tel que dressé, en date du 29 juin 2015, par le Bureau d'Etudes BOLAND-TAILLEUR, le plan de cession pour élargissement du chemin du Ruisseau (chemin vicinal n° 32) et création d'une nouvelle voirie à HEUSY, réalisés dans le cadre du permis de lotir accordé à Mr. MOLTER et Mme. HEUDT, le 21 décembre 2004;
- DECIDE d'acquérir, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, deux emprises de respectivement 190m² et 272m², à prendre dans une parcelle sise Chemin du Ruisseau n° 32, actuellement cadastrée en nature de maison, Section A, n° 603Y, pour une contenance totale de 6.304m², tels que ces biens figurent sous teinte jaune foncé et teinte jaune clair et sont délimités par les points A-B-C-D-E-M-N-O-P-Q-A et E-F-G-H-I-J-K-L-M-E, au plan dressé le 29 juin 2015 par le Bureau d'Etudes BOLAND-TAILLEUR, Géomètre-expert, afin de les incorporer au domaine public communal;
- APPROUVE le projet d'acte dressé et nous communiqué par le C.A.I. de Liège en date du 03 décembre 2015;

La signature de l'acte est intervenue le 21 mars 2016 et le dossier est clôturé.

Rue des Dardanelles – Demande statut du chemin et demande de réaménagement de la voirie

En sa séance du 09/12/2016, le Collège communal a refusé d'annexer la voirie « Rue des Dardanelles » au domaine public communal et ce, conformément à l'avis émis par la Directrice du Département Technique du 25 novembre 2016.

Terrain sis Chemin du Trou du Renard – Fond de Pied Vache – Proposition de cession d'un chemin privé pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement BATICO – Rue Léon Lepaon – Reprise, à titre gratuit, de l'assiette de la voirie privée et de ses équipements pour incorporation au domaine public communal – Projet d'acte

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a :

- DECIDE d'acquérir, auprès de la S.P.R.L. BATICO, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, deux emprises en pleine propriété à prendre dans la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 1489K, pour une contenance totale de 772m², tels que ces biens figurent respectivement sous teinte bleue avec la mention « surface 83m² » et sous teinte jaune avec la mention « surface 680m² », au plan dressé le 26 octobre 2004 par le Bureau d'Etudes BOLAND-TAILLEUR, Géomètre-expert, lequel plan a été enregistré dans la base de données des plans de délimitations sous le numéro 63074-10252, afin de les incorporer au domaine public communal, étant précisé que les biens ont reçu respectivement les numéros B 1489K2 P0000 et A 1489 L2 P0000 à titre d'identifications préalables (réf dossier : MEOW-2016-DD-001186248);
- APPROUVE le projet d'acte dressé et nous communiqué par le C.A.I. de Liège en date du 28 septembre 2016.

Dès que l'acte sera signé, ce dossier pourra être clôturé.

Sol'Cresse – Reprise, à titre gratuit, de la voirie privée cadastrée 3ème Division, Section A, n° 9C, auprès de la S.A. DEROANNE pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Plein Sud » - Reprise, à titre gratuit, des voiries et espaces verts pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 16 septembre 2016, le Collège communal a :
- pris connaissance de l'avis du S.A.T. du 12 juillet 2016;
- marquer son accord de principe sur la cession, à titre gratuit, en vue de leur incorporation au domaine public communal :
  - la voirie (extension de la rue des Sorbiers) et les 3 zones vertes;
  - reprendre uniquement les parcelles n° 10A et 10B (contraintes techniques validées, ne pas reprendre le reste : à savoir les parcelles n° 1C et 10C), étant précisé que les parcelles en question sont situées en contigüité d'importantes propriétés communales de la Z.A.C.C. 14;
  - ne pas annexer les parcelles n° 8 et 9 au domaine public communal, étant précisé qu'elles n'ont aucun intérêt pour la Ville;
  - en cas d'accord, demander à la société IMMOBEL de communiquer un plan de mesurage reprenant les voiries et l'ensemble des espaces verts susvisés;
  - envisager la mise à disposition du terrain à un agriculteur ou un utilisateur.

Lotissement « Les Pâturages » à PETIT-RECHAIN (LAMY CONSTRUCTION) – Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements en vue de les incorporer au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement de Wallonie – Rue Heppinchamps à STEMBERT – Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Cités des Marlières à STEMBERT – Rues des Alouettes et des Boniers – Reprise, à titre gratuit, auprès de Logivesdre, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Rue de l'Oiseleur (ancienne Commune de Heusy) – Reprise, à titre gratuit, de la voirie privée cadastrée 5ème Division, Section A, n° 373A3 pour incorporation au domaine public communal

Ce dossier est en cours d'instruction.

2.- Emprises et Excédents de voiries

Rue Saint-Bernard 37 à 4800 LAMBERMONT – Demande d'acquisition d'un morceau de terrain - Chemin vicinal n° 40

Nous avons clôturé le dossier, étant précisé que le demandeur n'adresse pas son dossier de demande de modification de voirie nécessaire à la vente du terrain sollicité.

Rue de la Filature 41 – Echange, à titre gratuit, de parcelles entre la S.A. PROCOMIN et la Ville – Projet acte

En sa séance du 05 septembre 2019, le Conseil communal a :
- DECIDE :
  1. d'acquérir, auprès de la S.A. PROCOMIN, une emprise d'une superficie mesurée de 4m², telle que figure sous teinte jaune au plan de mesurage dressé par Mr. NICOLET, géomètre-expert, le 02 mai 2013, en vue de l'incorporer au domaine public communal;
  2. de céder à la S.A. PROCOMIN, un excédent de voirie sis à l'arrière de la rue de la Filature d'une superficie mesurée de 3m², telle qu'elle figure sous teinte rose au plan de mesurage dressé par Mr. NICOLET, géomètre-expert, le 02 mai 2013;
  3. de réaliser l'échange de parcelles à titre gratuit et pour cause d'utilité publique.
- APPROUVE le projet d'acte dressé et nous communiqué par l'étude du Notaire ANGENOT en date du 28 juin 2016.

La signature de l'acte est intervenue le 08 novembre 2016 et ce dossier peut être clôturé.

Lotissement « Domaine des Grands Champs » - Chemin de Rouheid 14 – Demande de mise à disposition précaire et temporaire d'un excédent de voirie

Le Collège communal, en sa séance du 19 août 2016, a décidé d'accorder une occupation à titre précaire, à titre gratuit, pour autant que la personne entretienne le terrain.

Rue Max Houben à LAMBERMONT – Demande d'acquisition d'un excédent de voirie – Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale

En sa séance du 21 octobre 2016, le Collège communal a décidé d'envisager la vente et entamer la procédure d'alignement. Il convient également de solliciter une estimation du terrain auprès d'un notaire.

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement « Plein Sud » à POLLEUR – Cession, à titre gratuit, de la station d'épuration à l'A.I.D.E.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte de l'A.I.D.E., afin de procéder à la cession de la station d'épuration.

Avenue de Ningloheid 200 – Demande d'acquisition d'un excédent de voirie – Chemin vicinal n° 2

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a APPROUVE le projet d'acte dressé et communiqué, le 31 mai 2016, par l'étude du Notaire Paul-Henri THIRY. Le dossier est clôturé.

Cession, à titre gratuit, d'une emprise sise à l'angle de la Rue Bellaire et de la route d'Oneux par l'A.S.B.L. Cité de l'Espoir à la Ville de Verviers pour incorporation au domaine public communal – Projet d'acte

En sa séance du 21 mars 2016, le Conseil communal a :
- DECIDE d'acquérir, auprès de l'A.S.B.L. Cité de l'Espoir, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, la parcelle actuellement cadastrée en nature de pâture, 6ème Division, Section F, n° 1323G10, pour une contenance de trois ares six centiares (3a 06ca ou 306m²), afin de l'incorporer au domaine public communal;
- APPROUVE le projet d'acte dressé et nous communiqué par le Comité d'Acquisition de Liège en date du 19 février 2016;

Le dossier est désormais clôturé.

Rue des Imprimeurs – Chemin vicinal n° 27 – Demande de suppression de voirie

En sa séance du 03 octobre 2016, le Conseil communal a :
- PRIS CONNAISSANCE des résultats de l'enquête publique;
- ADOPTE le projet de plan levé et dressé, le 28 juin 2016, par Mr. le géomètre Jean-Philippe CREMER, Chaussée de Theux 27 à 4802 HEUSY, intitulé « Plan de mesurage d'une parcelle de terrain non cadastrée pour une contenance de 12,52m² reprise au plan sous liseré rose »;
- DECLASSE l'excédent de voirie tel que repris au plan dressé, le 28 juin 2016, par Mr. le géomètre Jean-Philippe CREMER.

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a :
- MARQUE un accord de principe sur la vente de gré à gré, sans publicité, de l'excédent de voirie à T&B IMMOBILIERE, sous réserve de la décision de la D.G.O.3 quant à l'exercice du droit de préférence;
- FIXE le prix de vente dudit excédent à la somme de 2.800,00 €.

Le dossier est toujours en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Rue de Gelée – Déclassement d'un excédent de voirie (lot 1) – Cession – Accord de principe sur la vente

En sa séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a :
- DECIDE de verser l'excédent repris sous quadrillé orange, pour une contenance de 116,8 m², représenté sous les points A-B-C-D-A, intitulé « lot 1 », au plan de mesurage dressé, le 09 mai 2016, par le Bureau Géomètre SCHEEN LECOQ, dans le domaine privé de la Ville de Verviers, en vue de l'annexer au lot n° 36;
- MARQUE SON ACCORD sur le principe sur la vente de l'excédent susvisé au prix de 10.000,00 €, à la S.P.R.L. IMMO SCHEEN, Winbomont 1A à 4960 MALMEDY;

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Cession des installations annexes à l'aqueduc et appartenant à la Ville de Verviers – Etang de la Borchene

En sa séance du 08 juillet 2016, le Collège communal a décidé de :
- marquer son accord de principe sur la cession à titre gratuit de l'étang et des abords du barrage de la Borchêne situé sur la Commune de Limbourg et de ses abords au D.N.F. ainsi que des parcelles n° 1111 et 1112 situées sur la Commune de JALHAY.
- proposer à la D.N.F. de lui céder la parcelle n° 1113B aux mêmes conditions;
- en cas d'accord, demander au D.N.F. de nous faire parvenir un projet d'acte.

Actuellement, nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Place Saint-Remacle 2 à VERVIERS – Demande d'acquisition d'un terrain communal et de la parcelle cadastrée 2ème Division, Section B, n° 183B

En sa séance du 05 septembre 2016, le Conseil communal a ADOPTE le plan de mesurage d'un excédent de voirie sis Pont Sommeleville, levé et dressé, le 06 juin 2016, par la S.P.R.L. GEODILEX et a DECIDE de verser l'excédent de voirie, appartenant au domaine public communal, tel que repris sous liseré vert, d'une superficie de 52m², au domaine privé de la Ville de Verviers.

Le dossier est toujours en cours d'instruction et nous sommes dans l'attente du projet d'acte.

Chemin de Rouheid 22 (Lotissement T. Palm) – Demande de modification de voirie – Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a APPROUVE le projet d'acte communiqué, le 03 novembre 2016, par l'Etude des Notaires RAXHON & GOBLET.

La signature de l'acte est intervenue le 16 décembre 2016 et ce dossier peut être clôturé.

Clos Marie Popelin 27 (Lotissement Sur les Joncs – I.F.C.) – Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal

En sa séance du 25 mars 2016, le Collège communal a décidé de suivre l'avis du Service Technique et de refuser la vente du morceau de terrain communal au demandeur, étant précisé que le bien est situé en zone d'espace vert.

Clos des Coudriers 8 à HEUSY – Lotissement « Domaine des Grands Champs » - Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal

En sa séance du 15 juillet 2016, le Collège communal a autorisé une occupation à titre précaire et temporaire. Le Collège estime inopportun de réclamer un montant pour ce droit au vu de la charge d'entretien des lieux.
Le dossier est clôturé.

Rue Pierre Lemarchand – Cession par la Ville à la société « ORES ASSETS » d'un morceau de terrain communal pour construction d'une cabine électrique

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a :
- DECIDE de céder, à la société ORES ASSETS ASSETS, au prix de 3.000,00 €, l'emprise de terrain sise à front de la Rue Thiniheid, cadastrée selon extrait cadastral récent 4ème Division, Section B, n° 1512AP0000, pour une contenance mesurée de trente centiares (30 ca), telle que cette parcelle figure au lot n° 1, sous liseré mauve, au plan dressé, le 19 octobre 2015, par Mr. le géomètre-expert Jérôme HEINEN, plan ayant été enregistré sous la référence « 63074-10231 » dans la base de données des plans de délimitation de l'Administration Mesures et Evaluations (Cadastre), en date du 28 octobre 2015;
- APPROUVE le projet d'acte dressé et communiqué par le Notaire Stéfan LILIEN en date du 08 mars 2016.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Quai de la Vesdre – Occupation à titre précaire et temporaire d'un terrain communal entre la S.A. BAGUETTE et la Ville de Verviers – Approbation projet de convention

En sa séance du 05 février 2016, le Collège communal a APPROUVE le projet de convention d'occupation à titre précaire et temporaire établi entre la S.A. BAGUETTE et la Ville, le 18 janvier 2016, et a DECIDE de ne pas fixer une redevance annuelle, étant précisé que la S.A. BAGUETTE prend en charge les frais de clôture.

Rue Nicolas Dubois 12 (Lotissement Clos Albert Delaive) – Demande d'acquisition d'un terrain communal anciennement cadastré 8ème Division, Section B, n° 329T

Le Collège communal, en sa séance du 17 juin 2016, a refusé de vendre le terrain communal anciennement cadastré 8ème Division, Section B, n° 329T, vu les prescriptions du permis de lotir et la présence de l'égouttage et propose au demandeur une occupation à titre précaire et temporaire.

Rue Pierre Delaval 13 – Chemin vicinal n° 38 – Occupation du domaine public par un privé – Régularisation d'un excédent de voire – Modification de voirie (décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale)

Dans le cadre de ce dossier, nous sommes dans l'attente de la demande de modification de voirie conformément au décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, afin de procéder à la régularisation la situation (domaine public occupé par un privé).

Rue Müller et Rue des Combattants à LAMBERMONT – Chemin vicinal n° 5 – Demande de déplacer une clôture – Occupation d'une partie du domaine public par un privé

En sa séance du 09 décembre 2016, le Collège communal a décidé de laisser le choix au propriétaire de la parcelle cadastrée 8ème Division, Section A, n° 214N, entre libérer le domaine public en déplaçant la clôture ou acquérir le bien en prenant à sa charge les frais de géomètre et de notaire, via l'introduction d'une demande de modification de voirie conformément au décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

VOIRIE – Actualisation de l'Atlas des voiries – Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale – Mise en place du Comité Local

Le décret relatif à la voirie communale adopté le 06 février 2014 prévoit au Titre 5 l'actualisation des voiries communales. Afin de mettre en œuvre ce chapitre, la Ville de Verviers a été désignée pour participer à l'expérience pilote dont le but sera de réaliser un atlas numérisé et actualisé qui constituera un excellent outil de travail pour la Ville.

Le nouvel atlas communal constituera une base de données compilant de manière lisible et accessible la situation juridique en matière de voiries communales. Il prendra une forme numérique. Il contiendra les décisions administratives ou juridictionnelles en matière de confirmation, création, transformation et suppression de voirie communale ainsi qu'en matière d'alignement sur tout le territoire wallon.

Les communes devront actualiser leurs voiries. A cet effet, elles procèderont à l'examen et à l'inventaire systématique et exhaustif de leurs plans généraux d'alignement et de leurs voiries ou de leurs voiries supposées.

Des comités locaux seront instaurés pour chaque commune.

En sa séance du 22 avril 2016, le Collège communal a décide de marquer son accord sur la composition du Comité local, tel que suggéré dans le rapport établi, le 18 avril 2016, par le Service technique.

En sa séance du 15 juillet 2016, le Collège communal a :
- marqué son accord sur les modifications apportées à la composition du Groupe de Concertation et de Coordination, tel que suggéré dans le rapport établi, le 11 juillet 2016, par le Service technique;
- validé la liste des candidats constituant le groupe de terrain, telle que suggérée dans le rapport du Service technique du 11 juillet 2016.

Le dossier suit son cours.

SECTION 4 - TROTTOIRS

Il a été répondu et donné suite à diverses plaintes de riverains, concernant l'état des trottoirs (pavés descellés, bordures enfoncées, accotements endommagés).

SECTION 5 - PARKINGS

ESPACES PUBLICS – Parking rue des Messieurs – Réfection provisoire du mur mitoyen (269/16)

Le 2 décembre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 11.301,40 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes AK BATI, MARCHAND, EMC Constructions, LAHAYE-HOFMAN et NEO CONSTRUCT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 000/733-51, par emprunt.

Le 29 décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 20 février 2017. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

SECTION 6 - SQUARES ET PLANTATIONS

QUARTIERS D'INITIATIVES – Q.I. 1 – Démolition de l'îlot place du Palais (232/09)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE - Travaux de plantations le long des voiries, de taille, d'abattage et d'élagage d'arbres (46/14)

Rien à signaler en 2016.

VOIRIE – Travaux de plantations le long des voiries, de taille, d'abattage et d'élagage d'arbres – Avenue de Thiervaux, clos Marie Popelin, avenue Andromède, parking Police administrative, rue Herla, rue du Parc, place Hubert Delrez et rue Jean Kurtz (217/14)

Le 13 mai 2016, le Collège communal décide :
- d'introduire une demande de permis d'urbanisme pour l'abattage des arbres situés au droit des propriétés n° 134 et 119;
- d'abattre l'arbre situé en face du n° 120, dès réception des permis;
- de prévoir un nouveau fraisage de l'égout principal en 2018;
- d'informer les propriétaires qu'il leur revient de réparer leur raccordement particulier;

Le 10 novembre 2016, le Collège communal :
- retire sa décision d'attribution du marché du 28 novembre 2014, pour le lot 2 – avenue de Thiervaux, au montant de 41.473,49 € T.V.A. comprise;
- attribue le marché d'abattage des 3 arbres (avenue de Thiervaux, 119, 134 et 142) à la S.A. KRINKELS, au montant de 5.072,93 € T.V.A. comprise;
- décide d'utiliser le solde de l'allocation pour des travaux d'abattage dans d'autres rues, via le même adjudicataire.

Le 21 novembre 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. KRINKELS, de procéder à l'abattage des arbres devant les immeubles 119, 134 et 142 de l'avenue de Thiervaux, à partir du 22 novembre 2016. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal :
- retire sa décision d'attribution du marché du 28 novembre 2014, pour le lot 1 – avenue de Thiervaux, au montant de 73.920,24 € T.V.A. comprise;
- approuve les propositions du Service technique concernant le remplacement des travaux de l'avenue de Thiervaux;
- charge le Service technique d'étudier en profondeur ces projets (métrés estimatifs des travaux à réaliser), afin de les soumettre ultérieurement au Conseil communal ou au Collège, suivant les montants.

PLANTATIONS – Remplacement de bacs à fleurs (75/15)

Le 19 février 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant des travaux s'élève à 7.897,67 € T.V.A. comprise.

PLANTATIONS – Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (76/15)

Le 4 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la firme BONIVER, de commencer les travaux le 11 janvier 2016. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 29 avril 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 28.606,91 € T.V.A. comprise.

PLANTATIONS – Remplacement des bacs à fleurs (86/16)

Le 8 avril 2016, le Collège communal :
- approuve le projet, pour un montant estimé à 9.948,62 € T.V.A. comprise;
- décide de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- décide de consulter les firmes BRASSINE, ACE MOBILIER URBAIN, DECLIC MOBILIER URBAIN, PAULY-ANDRIANNE et CONRADT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 766/734-51, par emprunt.

Le 27 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL BRASSINE, pour un montant de 9.634,02 € T.V.A. comprise.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant total des fournitures s'élève à 9.634,02 € T.V.A. comprise.

PLANTATIONS – Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (85/16)

Le 8 juillet 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, consistant en l'élagage et l'abattage des arbres au square Mélen, Parc Fabiola, Cour Fischer, rue de France et plaine Sauvage, pour un montant estimé à 14.562,35 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes CRAHAY, BONIVER, VANDERMEULEN et XHROUET;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 766/734-60, par emprunt.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme CRAHAY, pour un montant de 15.881,25 € T.V.A. comprise.

Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (sécurisation de la paroi) (87/16)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- approuve le projet, pour un montant estimé à 20.000 € T.V.A. comprise;
- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 766/434-51, par emprunt;
- de consulter les firmes ART et VOLTIGE, VERTICAL WORKS et DIZZINESS.

Le 27 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL DIZZINESS, pour un montant de 21.855,66 € T.V.A. comprise.

Le 17 juin 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL DIZZINESS, de commencer les travaux le 12 septembre 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 21.855,66 € T.V.A. comprise.

ESPACES VERTS : Acquisition d'un broyeur de branches (185/16)

Le 25 novembre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 45.000 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes PAULY-ANDRIANNE, VANDACO, HERION;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/744-51, par emprunt.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme PAULY-ANDRIANNE, pour un montant de 37.510 € T.V.A. comprise.

Le 28 décembre 2016, nous informons la firme PAULY-ANDRIANNE que les fournitures doivent être livrées pour le 31 mars 2017.

ESPACES VERTS : Acquisition d'un désherbeur mécanique sur porte outil (186/16)

Rien à signaler en 2016.

SECTION 7 - PLAINES DE SPORTS

Plaine DERU

Conciergerie – Etanchéité du soubassement (174-15)

Le 13 mai 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme BONHOMME et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 11.262,08 € T.V.A. comprise.

Plaine LENTZ

Aménagement (203/15)

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 351.051,25 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 761/725-54, par emprunt et subsides.

Le 22 décembre 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, le permis d'urbanisme.

Plaine d'Ensival

Réfection de la toiture du bac à sable (181-15)

Le 5 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la firme TATON, de commencer les travaux le 15 février 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 13 mai 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 4.137,62 € T.V.A. comprise.

Domaine des Tourelles

Remplacement des châssis (134/13)

Le 26 février 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. FABRIBOIS.

Le 1er mars 2016, nous transmettons le dossier décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Remplacement du chauffage du bâtiment principal (52/15)

Le 3 juin 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire à la S.A. HENKENS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 18.226,98 € T.V.A. comprise.

Le 7 juillet 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Réfection de l'égouttage et des sanitaires (50/16)

Le 5 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes DELBRASSINE, AK BATI, SIMAR et LB AMENAGEMENT.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 59.919,20 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 124/724-56, par emprunt.

Le 15 avril 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 55.551,10 € T.V.A. comprise.

Le 19 avril 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 5 septembre 2016. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 59.713,50 € T.V.A. comprise.

QUARTIER DES LINAIGRETTES « Les Barres » - Installation d'une petite infrastructure sociale de quartier (98/12)

Le 8 avril 2016, le Collège communal :
- approuve l'avenant n° 2, relatif au placement d'un filet pare-ballons sur le mur, pour un montant en moins de 2.515,94 € T.V.A. comprise;
- décide de stater le délai du chantier à partir du 21 mars 2016 jusqu'au 30 mai 2016.

Le 26 août 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 85.117,56 € T.V.A. comprise.

Le 22 septembre 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. IDEMASPORT.

Espace de jeux des Cerisiers - Remplacement du pare-ballons (92/15)

Le 21 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. ARDENNES CLOTURES, de commencer les travaux le 29 février 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 17 juin 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 14.575,21 € T.V.A. comprise.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final bis, au montant de 70,43 € T.V.A. comprise.

PLAINES ET ESPACES DE JEUX – Placement de clôtures et équipements pour délimiter les espaces de jeux (81/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet pour un montant estimé à 39.721,88 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes WYNANTS, JMC Terrassements, LEIDGENS, ARDENNES CLOTURES et MON JARDINIER;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2016, sous l'allocation 761/725-60, par emprunt.

Le 24 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL LEIDGENS, pour un montant de 39.820,42 € T.V.A. comprise.

PLAINES ET ESPACES DE JEUX – Remplacement de jeux et d'équipements défectueux (82/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet pour un montant estimé à 39.994,13 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes PLAYGROUNDS, GAI SAVOIR, LIMBOURG, BOER SPEELTOESTELLEN, ZANELLA, KOMPAN, CEB Aménagement.
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 761/744-51, par emprunt.

Le 17 juin 2016, le Collège communal :
- attribue les lots :
  - lot 1(jeux sur ressort rotatif) : GAI SAVOIR, au montant de 3089,75 € T.V.A. comprise;
  - lot 3 (téléphérique) : GAI SAVOIR, au montant de 5.957,65 € T.V.A. comprise;
  - lot 4 (cadre à grimper) : ZANELLA, au montant de 7.917,03 € T.V.A. comprise;
  - lot 5 (petite pyramide à grimper) : ZANELLA, au montant de 6.437,20 € T.V.A. comprise;
  - lot 6 (tapis d'équilibre) : S.A. LIMBOURG, au montant de 2.964,50 € T.V.A. comprise;
  - lot 8 (tunnel de corde) : S.A. LIMBOURG, au montant de 5.743,87 € T.V.A. comprise;
  - lot 12 (structure sphérique à grimper) : S.A. PLAYGROUNDS, au montant de 4.602,84 € T.V.A. comprise;
  - lot 13 (rouleau) : S.A. LIMBOURG, au montant de 1.452 € T.V.A. comprise;
  - lot 14 (pont de corde) : S.A. LIMBOURG, au montant de 1.766,60 € T.V.A. comprise;
  - pour un montant total de 39.931,44 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie - Tutelle;
- décide de renvoyer au moratoire budgétaire les lots :
  - lot 2 (balançoires portiques nid d'oiseau);
  - lot 7 (barres d'équilibre);
  - lot 9 (pont de rondin);
  - lot 10 (toboggan);
  - lot 11 (jeux sur ressort).

Le 22 juin 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 23 septembre 2016, nous informons les firmes de la décision du Collège communal du 17 juin 2016 et leur donnons l'ordre de procéder à la livraison, à partir du 5 octobre 2016.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue :
- le lot 2 (balançoires portiques nid d'oiseau), à la firme GAI SAVOIR, pour un montant de 2.840,69 €, T.V.A. comprise;
- le lot 7 (barres d'équilibre), à la firme KOMPAN, pour un montant de 909,92 € T.V.A. comprise;
- le lot 9 (pont de rondin), à la firme LIMBOURG, pour un montant de 2.588,19 € T.V.A. comprise;
- le lot 10 (toboggan), à la firme LIMBOURG, pour un montant de 2.044,90 € T.V.A. comprise;
- le lot 11 (jeu sur ressort), à la firme LIMBOURG, pour un montant de 496,10 € T.V.A. comprise;

et ce, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 28 décembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – Tutelle.

SECTION 8 - ESCALIERS

Escaliers des Hautes-Mézelles (2ème partie) (231-g-08 lot 00)

Le 27 janvier 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, le montant du subside sur base du décompte final, s'élevant à 645.623,95 € T.V.A. comprise.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 – Réfection des escaliers du Châtelet (83/14)

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 189.989,80 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 33.102 € hors T.V.A. à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 189.834,24 € T.V.A. comprise à charge de la Ville;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/732-60, par emprunt et subsides.

Le 30 juin 2016, nous transmettons le dossier au Service public de Wallonie.

Le 24 octobre 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 29.222,36 € T.V.A. comprise, à savoir :
- le réaménagement de l'éclairage public, rue Fyon (escaliers), pour un montant de 7.238,45 € T.V.A. comprise;

- le déplacement d'une armoire BT, rue Fyon, pour un montant de 10.027,03 € T.V.A. comprise;
- le déplacement des réseaux MT-BT-EP souterrains, rue Fyon (escaliers du Châtelet), pour un montant de 11.956,88 € T.V.A. comprise.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal :
- ratifie les modifications apportées au cahier spécial des charges. Le montant global estimé du marché s'élève à 188.989,80 € hors T.V.A., à savoir :
  - travaux d'égouttage : 32.102,00 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;
  - travaux de voirie : 189.834,24 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;
- maintient, pour le surplus, les termes de sa délibération du 27 juin 2016.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme VANBERGEN, pour un montant de 135.577,18 € hors T.V.A., à savoir :
- travaux d'égouttage : 30.894,20 € hors T.V.A., à charge de la SPGE;
- travaux de voirie : 126.666,41 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;

et ce, sous réserve de l'approbation par le Service public de Wallonie.

SECTION 9 - MURS

Etudes (stabilité et autres) et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public – Ecole du Nord, rue des Prairies – Réfection du mur de soutènement (60/16)

Suite au rapport du Service technique proposant le choix des murs à réfectionner, le Collège communal décide, en séance du 11 mars 2016, de :
- donner la priorité à la réfection du mur de l'école du Nord et à la réfection du mur du chemin des Récollets;
- d'utiliser le montant de 12.000 € prévu sous l'allocation 421/731-53 « rue de Pepinster devant les n° 1 à 11 – rampe publique devant les immeubles privés à réfectionner et remettre aux normes », pour réaliser le sablage/rejointoyage du mur rue de Pepinster;
- suivant la priorité, d'inscrire un montant de 200.000 € lors de prochaine modification budgétaire ou au budget extraordinaire 2017, pour rénover les deux autres murs, à savoir :
  - la réfection du mur rue de Pepinster;
  - la réfection du mur entre le parking Gouvy et la rue Coronmeuse.

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 119.430,20 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/733-51, par emprunt.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 96.781,18 € T.V.A. comprise.

Le 15 décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 15 mai 2017. Le délai d'exécution est de 45 jours ouvrables.

Rue de Pepinster devant les n° 1 à 11 – Sablage et rejointoyage du mur de soutènement (63/16)

Le 8 avril 2016, le Collège communal :
- approuve le projet, pour un montant estimé à 11.999,57 € T.V.A.C.;
- décide de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/731-53, par emprunt;
- de consulter les firmes PRONET RENOVATION, AK BATI, RENO REJOINTAYAGE et WAGNEZ REJOINTOYAGE.

Le 17 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 11.945,59 € T.V.A. comprise.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 13.845,29 € T.V.A. comprise.

Rue de Pepinster (2ème phase) – Réfection du mur de soutènement (245/16)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes GANSER, AK BATI, ROYEN et COUMONT.

Le 24 octobre 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 85.519,17 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/733-51, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. COUMONT, au montant de 54.909,80 € T.V.A. comprise.

Réfection du mur chemin des Récollets (179/16)

Le 24 juin 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 59.822,40 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes PRONET RENOVATION, AK BATI, RENO REJOINTOYAGE et IRENO;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2016, sous l'allocation 421/733-51, par emprunt.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 37.977,06 € T.V.A. comprise.

Le 3 octobre 2016, nous donnons l'ordre à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 10 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 35 J.O.

Le 30 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 51.921,10 € T.V.A. comprise.

SECTION 10 - ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement/amélioration de l'éclairage public – Rue des Raines (giratoire) (20/02/14)

Le 21 octobre 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 4.931,23 € T.V.A.C.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal retire sa décision du 21 octobre 2016 et attribue le marché à ORES, pour un montant de 4.726,87 € T.V.A. comprise.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE – Location du matériel, pose, dépose et interventions (78/14)

Le 5 février 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 59.314,79 € T.V.A. comprise.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal :
- marque son accord sur la proposition des modifications des illuminations prévues au cahier spécial des charges, à savoir modification des illuminations des rues suivantes : rue Xhavée, rue des Martyrs, Crapaurue, rue Ortmans et rue de Heusy;
- marque son accord sur l'avenant, pour un montant en plus de 4.537,50 €, pour l'illumination de la rue du Collège, de la rue Grand'Ville, de la rue Henri Hurard et de la place Verte;
- décide de prévoir un budget de 5.000 € lors de la prochaine modification budgétaire sur l'allocation ordinaire 520/124-06;
- marque son accord sur la date de commencement et de fin des illuminations, à savoir du 26 novembre 2016 au 8 janvier 2017 inclus.

Le 28 septembre 2016, nous informons la S.A. BLACHERE, de la décision du Collège communal.

Revitalisation urbaine Spintay – Aménagement des éclairages extérieurs (20/15/15)

Rien à signaler en 2016.

Revitalisation urbaine Spintay – Aménagement de l'éclairage public – Rue de Heusy (20/39/15)

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- d'élaborer un projet d'aménagement d'éclairage public, pour un budget estimé provisoirement à 42.000 € T.V.A. comprise;
- de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3.A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :
  - 2.1 : la réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance du suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public;
  - 2.2 : l'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet;
  - 2.3 : l'assistance à l'exécution et à la surveillance des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers;
- de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS, en sa qualité de centrale de marchés pour les travaux de pose relatifs à ce projet;
- de faire parvenir à la Ville les documents repris aux points 2.1 et 2.2, dans un délai de 20 jours ouvrables pour l'avant-projet à dater de la notification faite de la présente délibération à ORES ASSETS de l'accord du pouvoir subsidiant et de la transmission des informations relatives aux modifications de voiries, le cas échéant, et, dans un délai de 30 jours ouvrables, pour le projet à dater de la notification de la Ville et du pouvoir subsidiant, s'il y a lieu, sur tous les documents constituant l'avant-projet. Les délais de 20 et 30 jours fixés ci-avant prennent cours à compter du lendemain de l'envoi postal ou de la réception, par fax, des documents évoqués;
- de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers…). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la T.V.A.;
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération;
- d'introduire le dossier projet au Service public de Wallonie, pour subsidiation dans le cadre de la revitalisation urbaine.

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :
- d'approuver le projet d'aménagement d'éclairage public, pour un montant estimé à 26.593,52 € T.V.A. comprise;
- de solliciter les subsides auprès du Service public de Wallonie;
- que la dépense sera imputée sous l'allocation 421/732-60 du budget extraordinaire 2016 et financée par emprunt et les subsides;
- de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution du projet, pour un montant estimé à 6.713,84 € hors T.V.A., par procédure négociée sans publicité;
- d'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures;
- d'acter la décision du Collège communal du 20 mai 2016 d'arrêter la liste des firmes à consulter comme suit :
- <u>ensembles urbains</u> :
  - S.A. SCHREDER;
  - FONDERIE ET MECANIQUE;
  - MOONLIGHT DESIGN;
- concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Liège chargée du suivi des travaux, notamment pour la Ville de Verviers, conclu par ORES ASSETS, en date du 1er janvier 2014 et ce, pour une durée de 3 ans.

Le 8 juin 2016, nous transmettons le dossier projet au Service public de Wallonie.

Le 8 novembre 2016, nous recevons du Service public de Wallonie, la promesse de subsides limités à 22.699,11 €.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal approuve la désignation des sociétés :
- S.A. SCHREDER, comme attributaire du marché « fourniture d'ensembles urbains », pour un montant de 8.897,07 € T.V.A. comprise;
- S.A. BODARWE, comme attributaire du marché de génie civil, pour un montant de 9.354,66 € T.V.A. comprise;
- COFELY-FABRICOM, comme attributaire du marché d'équipement, pour un montant de 17.238,76 € T.V.A. comprise;

- D'engager un montant de 5.855,93 € T.V.A. comprise, au profit de ORES, correspondant aux prestations de service liées au projet (taux de 16,5 % du montant des travaux);

et ce, sous réserve de l'accord du Service public de Wallonie.

Le 28 décembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie.

Pose d'éclairage public suite au remplacement du réseau BT – Rue de la Cité (20/03/16)

Le 8 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant de 12.322,39 € T.V.A. comprise.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Aménagement de l'éclairage public place de Petit-Rechain (20/05/16)

Rien à signaler en 2016.

Extension de l'éclairage public passerelle des Récollets (20/13/16)

Rien à signaler en 2016.

Remplacement d'un point d'éclairage public sinistré – Rue Jules Cerexhe (20/17/16)

Le 2 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 969,46 € T.V.A. comprise.

Pose d'un câble d'éclairage public simultanée à une demande de raccordement – Rue aux Laines (20/27/16)

Le 15 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 4.206,76 € T.V.A. comprise.

Placement de spots LED's pour éclairage – Sentier des Tailles (20/48/16)

Le 2 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 2.065,11 € T.V.A. comprise.

Aménagement de l'éclairage public du nouveau giratoire – Avenue Peltzer (20/55/16)

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 11.465,91 € T.V.A. comprise.

SECTION 11 - GAZ

Canalisations

Comme chaque année, RESA GAZ a procédé à la pose et au déplacement de canalisations dans diverses rues de l'entité.

SECTION 12 - INTERVAPEUR (186/88)

Fabriques d'église

Le 4 février 2016, nous transmettons aux fabriques d'église la déclaration de créance correspondant à l'annuité pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, d'un montant de :

- Saint-Remacle : 4.536,81 €
- Saint-Antoine : 1.966,29 €
- Sainte-Julienne : 3.036,66 €.

SECTION 13 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET RESTAURATION DE BÂTIMENTS PUBLICS

1.- Bâtiments communaux

Cimetière de Verviers

Création d'une parcelle multiconfessionnelle (219/08-01)

Le 29 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. CHENE.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 242.866,94 € T.V.A. comprise.

Le 21 octobre 2016, le Collège communal :
- Décide de proposer le montant de la transaction pour solde de tout compte à titre d'indemnisation à 65.000 € à la S.A. CHENE;
- En cas d'avis favorable :
  - de soumettre la convention à l'approbation préalable de l'adjudicataire;
  - une fois son accord obtenu, soumettre le dossier au Conseil communal.

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet de convention portant sur un accord transactionnel par laquelle la Ville s'engage à verser à la S.A. CHENE, la somme de 70.000 € pour solde de tout compte à titre d'indemnisation;
- D'inscrire un crédit au budget extraordinaire 2017, sous l'allocation 878/721-60, non encore approuvé par le Conseil communal et les autorités de Tutelle, et de le financer par emprunt afin de régler la dépense.

Etançonnement du mur du chemin n° 30 (69/14)

Le 27 mai 2016, le Collège communal décide de mettre fin au marché attribué à la SPRL COMUREX.

Le 1et juin 2016, nous informons la SPRL COMUREX de la décision du Collège communal.

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- De verser à l'adjudicataire l'indemnité forfaitaire égale à 10 % de la diminution du montant initial du marché, soit 7.894,71 €, pour solde de tout compte. La dépense sera imputée sur l'allocation extraordinaire 878/725-60;
- D'approuver la convention de transaction à l'amiable.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal autorise la libération totale du cautionnement à la SPRL COMUREX.

CIMETIERES - Verviers – Réfection des murs de soutènement et aménagement de l'allée (83/15)

Le 2 mars 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL IRENO, de commencer les travaux le 4 avril 2016. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 15 juillet 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au placement d'un portail, de lierre le long de la clôture et d'un empierrement et à la suppression des quantités restantes des postes 9-18-20-21-22-24 et 27, pour un montant en moins de 188,16 € T.V.A. comprise.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 66.862,49 € T.V.A. comprise.

Le 30 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL IRENO.

CIMETIERES - Verviers - Ravalement des murs de maçonnerie/moellons et jointoiement (202/15)

Le 13 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la firme AK BATI, de commencer les travaux le 18 avril 2016. Le délai d'exécution est de 50 jours ouvrables.

Le 26 août 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 85.372,33 € T.V.A. comprise.

Réfection du mur de soutènement - Mur 2 :- chemin n° 1 – Mur 3 : chemin n° 13 – Mur 4 : chemin n° 4/5/6 Mur 4 – chemin n° 32- Mur 1 : chemin n° 22 – Mur 6 : chemin n° 1 (149/16)

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 222.021,69 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;

- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 878/725-60, et à la modification budgétaire n° 1, non encore approuvée par l'autorité de tutelle, par emprunt.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 150.341,90 € T.V.A. comprise.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal :
- Modifie sa décision du 25 novembre 2016 et réintègre la société LIEGEOIS dans le classement (4ème);
- Confirme pour le surplus l'attribution du marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 150.341,90 € T.V.A. comprise.

Cimetière de Stembert

Réfection du mur de soutènement (89/16)

Le 26 août 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 27.820,32 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes AK BATI, HANSOULLE, MARCHAND et PIRENNE;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 878/725-60 et par le crédit inscrit à la modification budgétaire n° 1, non encore approuvée par l'autorité de Tutelle, par emprunt.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal :
- Attribue le marché à la firme HANSOULLE, pour un montant de 13.941,62 € T.V.A. comprise;
- Décide de refacturer soit la totalité, soit une partie des travaux à la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Nicolas.

Cimetière d'Ensival

Amélioration d'une parcelle d'urnes cinéraires (84/15)

Le 15 janvier 2016, le Collège communal décide de stater les travaux du 13 janvier 2016 au 31 mars 2016.

Le 12 février 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LECLERCQ.

Le 29 avril 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 18.866,38 € T.V.A. comprise.

CIMETIERES – réalisation d'ossuaires (85/15)

Le 21 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. ROYEN, de commencer les travaux le 25 avril 2016. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 15 juillet 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 12.812,15 € T.V.A. comprise.

Le 29 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. ROYEN.

CIMETIERES – Acquisition de containers pour les camions des cimetières (86/15)

Le 29 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture à la SPRL HENRARD.

Le 12 février 2016, le Collège communal décide de ne pas appliquer les amendes pour retard de livraison.

Le 19 février 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 32.754,70 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL HENRARD.

CIMETIERES : Aménagements et mise en conformité (réalisation d'ossuaires et d'espaces cavurnes) (88/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal marque son accord sur :
- La création d'un ossuaire dans le cimetière de Heusy 2, après démontage de 3 sépultures par le Service Inhumations (printemps 2016);

- La réalisation d'une zone de cavurnes dans le cimetière de Petit-Rechain (possibilité de 59 cavurnes).

Le 24 juin 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet consistant en l'implantation de 10 cavurnes au cimetière de Petit-Rechain, pour un montant estimé à 9.313,44 € T.V.A. comprise;
- De passer le marché par procédure négociée par simple facture acceptée;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 878/725-54, par emprunt;
- de consulter les firmes LECLERCQ, WILKIN, HENQUET, GANSER, COMUREX et LINCE.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. HENQUET, pour un montant de 9.630,15 € T.V.A.C.

Le 30 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. HENQUET, de commencer les travaux le 6 mars 2017. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

CIMETIERES – Espaces verts - Relevé cartographique des cimetières (90/16)

Le 5 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes URBATEX, GILSON, BASTIN et LOVINFOSSE.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.000 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 878/733-51, par prélèvement sur fonds de réserve.

Le 22 avril 2016, le Collège communal attribue le marché au bureau d'études LOVINFOSSE, pour un montant de 9.420,91 € T.V.A. comprise.

Le 28 avril 2016, nous informons le bureau d'études LOVINFOSSE que les services doivent être prestés dans les 10 jours ouvrables.

Le 15 septembre 2016, nous donnons l'ordre, au bureau d'études LOVINFOSSE, de commencer la prestation de services pour les cimetières de Heusy et de Lambermont, à partir du 3 octobre 2016. Les services doivent être prestés pour le 14 octobre 2016.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.098,08 € T.V.A. comprise au bureau d'études LOVINFOSSE.

CIMETIERES – Relevés cartographiques (191/16)

Le 8 juillet 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet consistant à établir une cartographie exacte des cimetières, à savoir :
  - Verviers + extension - rue de la Cité – délai de réalisation : 30 jours ouvrables;
  - Petit-Rechain – rue du Tillet – délai de réalisation : 10 jours ouvrables;
  - Ensival – rue de la Paix – délai de réalisation : 15 jours ouvrables;

  pour une estimation de 36.545 € T.V.A. comprise;
- De passer le marché par procédure négociée sans publicité (marché à lots);
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 878/733-51, par emprunt, augmentée de 35.000 € à la modification budgétaire n° 1;
- De consulter les firmes BASTIN, GILSON, URBATEX-SACRE, LOVINFOSSE-PREUD'HOMME.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché au bureau d'études LOVINFOSSE-PREUD'HOMME, pour un montant de 25.364,86 € T.V.A. comprise, à savoir :
- Lot 1 : cimetière de Verviers, rue de la Cité + extension, pour un montant de 19.207,84 € T.V.A. comprise;
- Lot 2 : cimetière de Petit-Rechain, rue du Tillet, pour un montant de 2.775,51 € T.V.A. comprise;
- Lot 3 : cimetière d'Ensival 1, rue de la Paix, pour un montant de 3.381,51 € T.V.A. comprise.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, services supplémentaires relatifs à la réalisation d'orthophotoplans, pour un montant de 2.120 € T.V.A. comprise.

CIMETIERES – Grue pour containers Inhumations (192/16)

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme HENRARD, pour un montant de 59.519,90 € T.V.A. comprise et ce, sous réserve de l'accord des autorités de Tutelle.

Rue des Alliés, 19/21 (118/13)

Remplacement des châssis (lot 01)

Le 4 mars 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ABOUT DE BOIS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 51.982,81 € T.V.A. comprise.

Le 7 mars 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Réfection de la toiture (lot 03)

Le 16 mars 2016, nous informons la SPRL EUROBAT que l'ordre de commencer les travaux est reporté au 11 avril 2016.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL EUROBAT et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 23.127,64 € T.V.A. comprise.

Le 26 juillet 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Enlèvement des ardoises en asbeste-ciment (205/15)

Le 16 mars 2016, nous informons la SPRL EUROBAT que l'ordre de commencer les travaux est reporté au 11 avril 2016.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 5.547,85 € T.V.A. comprise.

PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 – Point 03/2009 – Aménagement des archives communales (1ère phase) Hôtel de Biolley (277-06)

Le 29 janvier 2016, le Collège communal approuve le procès-verbal d'inexécution.

PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 – Point 02/2012 – Aménagement des archives communales (2ème phase) Hôtel de Biolley (77-11)

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver l'avenant 3, relatif à des travaux d'égout enterré, travaux supplémentaires suivant l'étude en stabilité, de ventilation chaufferie phase 1, pour un montant total en plus de 11.966,82 € T.V.A. comprise;
- D'approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables;
- De financer l'avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire et le budget ordinaire de l'exercice 2012, sous les allocations 104/723-60 et 421/123-48, par emprunt et subsides.

Le 21 mars 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver l'avenant n° 4 relatif à la fourniture et la pose d'un groupe de ventilation, pour un montant en plus de 106.884,95 € T.V.A. comprise;
- D'approuver la prolongation du délai de 20 jours ouvrables;
- De financer l'avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012, sous l'allocation 104/723-60, par emprunt et les subsides.

Le 3 juin 2016, le Collège communal :
- Approuve l'avenant n° 4, relatif aux travaux de ventilation, de pose du pare-vapeur et d'installation d'une porte de secours, poste en moins : porte sectionnelle métallique, pour un montant en plus de 19.371,52 € T.V.A. comprise;
- Accorde un délai supplémentaire de 19 jours ouvrables;
- Marque son accord pour commander directement les travaux pour ne pas stater le chantier.

Le 15 juillet 2016, le Collège communal :
- Approuve l'avenant n° 5, relatif aux travaux de détection incendie et complément électricité et chauffage, pour un montant en plus de 20.225,43 € T.V.A. comprise;
- Accorde un délai supplémentaire de 12 jours ouvrables;
- Marque son accord pour commander directement les travaux pour ne pas stater le chantier.

Le 9 septembre 2016, le Collège communal marque son accord sur le raccordement au gaz de l'immeuble, pour un montant de 4.093,43 € T.V.A. comprise et :
- Approuve l'avenant n° 6, relatif au placement d'un pare-pluie en façade arrière, pour un montant en plus de 2.328,04 € T.V.A. comprise;
- Accorde un délai supplémentaire de 3 jours ouvrables;
- Marque son accord pour commander directement les travaux pour ne pas stater le chantier.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal :
- Approuve l'avenant n° 7, relatif au raccordement à l'égout public avec chambre de relevage, pour un montant en plus de 15.612 ,44 € T.V.A. comprise;
- Accorde un délai supplémentaire de 20 jours ouvrables;
- Marque son accord pour commander directement les travaux pour ne pas stater le chantier.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 544.641,12 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. SOGEPAR CONSTRUCT.

Aménagement de l'Hôtel de Biolley – Partie classée (236/07)

Le 13 mai 2016, le Collège communal prend acte de la planification des principales étapes et de leur impact budgétaire du projet de restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Biolley – parties classées, établir par l'Institut du Patrimoine Wallon, à savoir :
- La commande de la phase « projet » à l'auteur de projet interviendrait en août 2016, les travaux débuteraient en 2021 pour se terminer en 2024;
- L'estimation des travaux établie au stade de l'avant-projet définitif est de 10,5 millions d'euros T.V.A. comprise, subsidiés au taux maximal de 70 %, tant par le Patrimoine que par la Fédération Wallonie-Bruxelles (accord de principe de 3,8 millions d'euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009);
- L'estimation des honoraires d'auteur de projet est de 16,32 %, soit 1.713.600 € T.V.A. comprise.

soit une part Ville estimée à 4.913.600 € (3,2 millions travaux et études + 1.713.600 € auteur de projet).

HOTEL DE BIOLLEY

Etudes préalables (parties classées) – Polychromie (179/13)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX – Rue des Raines – Aménagement d'un appartement (164/09)

lot 01 – Travaux de gros-œuvre

Rien à signaler en 2016.

FONDS FEDER 2007-2013 – Portefeuille de projets « VERVIERS EST-COUVALLES » - Assainissement et réaffectation du site (ECP1301000127B) – Démolition et assainissement (202/08 – lot 01)

Le 10 novembre 2016, le Collège communal prend connaissance des documents DIU et décharge le coordinateur sécurité/santé, la SPRL GENIE TEC, de sa mission de coordination globale.

Grand-Théâtre

Mission de relevé et de mesurage du monument (99/13)

Le 8 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des services au bureau PHD.

Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation du Grand-Théâtre (61/14)

Le 12 février 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 4.078,38 € au bureau ELEGIS.

Le 13 mai 2016, le Collège communal :
Décide :

- De retirer sa décision du 18 août 2015, relative à la renonciation du marché de désignation d'une équipe d'auteurs de projet pour la restauration et le réaménagement du Grand Théâtre;
- De marquer son accord sur la reprise de la procédure d'attribution;
- De désigner les représentants du Collège communal au sein du jury, ainsi que le Président;
- De renvoyer vers le Service Patrimoine pour la convocation des membres du Jury;
- Que le Collège sera représenté par MM. les Echevins ISTASSE et AYDIN et le jury sera présidé par M. ISTASSE;

Prend acte de la planification des principales étapes et de leur impact budgétaire du projet de réhabilitation du Grand Théâtre par l'Institut du Patrimoine Wallon.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal décide :

- Conformément aux contacts de février 2016 entre la Ville et la SCRL L'ESCAUT ARCHITECTURES, de ne pas réclamer à cette dernière les indemnités de procédure suite à son désistement dans les deux recours qu'elle avait introduits;
- De notifier l'accord à Me BOCKOURT, pour qu'elle en informe la SCRL L'ESCAUT ARCHITECTURES.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal décide :

- De faire siens les arguments consignés dans le procès-verbal du jury du 10 décembre 2014 et du 31 août 2016;
- D'attribuer le marché de services à la S.C.R.L. L'ESCAUT ARCHITECTURES, au taux de 15 % du coût total du marché des travaux et équipements, soit un montant estimé de 2.994.750 € T.V.A. comprise, basé sur l'estimation du coût des travaux à ce stade de la procédure;
- D'appliquer le délai d'attente (standstill) conformément à la législation relative aux marchés publics;
- De transmettre la délibération au Service public de Wallonie – Tutelle;
- De transmettre le dossier d'attribution à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'Institut du Patrimoine Wallon.

Le 30 décembre 2016, le Collège communal autorise les bons de commandes de 1.500 € au profit de Me BASSEM, relatif à l'indemnité de procédure et dépens à charge de la Ville, dans le contentieux MONNIEZ-DEBROUX/la Ville.

CULTES - Eglise Sainte-Julienne – Réfection des escaliers (120/13)

Rien à signaler en 2016.

ANCRAGE COMMUNAL – Rénovation de la Cour Magnée (62/10)

Le 22 janvier 2016, le Collège communal :

- Prend connaissance des propositions de la S.W.D.E. relativement à l'alimentation en eau des 6 immeubles de la Ville situés dans la cour Magnée;
- Marque son accord sur le placement des compteurs dans les 6 immeubles avec pose d'une extension par la S.W.D.E. :
  - le porche et la cour doivent être du domaine public (à long terme);
  - le porche et la cour pourraient être du domaine privé communal (court terme) puis repasser ultérieurement en domaine public.

Le 19 février 2016, le Collège communal marque son accord sur les offres remises par RESA pour le raccordement au réseau de distribution de gaz naturel des immeubles 37 et 43 et approuve le bon de commande d'un montant de 1.100 €.

Le 27 mai 2016, le Collège communal :

- Marque son accord sur les travaux de remplacement du réseau d'égouts existants et placement de chambre de visite;
- Attribue le marché à la firme LEJEUNE, pour le montant de 15.167,20 € T.V.A. comprise.

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :

- D'approuver l'avenant n° 7, relatif aux aménagements extérieurs des jardins du marché), pour un montant en plus de 11.459,45 € T.V.A. comprise;
- D'approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 930/723-60, par emprunt et les subsides.

Le 3 juin 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet de raccordements en eau des 6 maisons et le montant estimé du marché, soit 3.770,18 € T.V.A. comprise;
- De confier ces prestations à la S.W.D.E.;
- De marquer son accord sur la convention adoucisseur (convention relative à la mise en place de dispositifs de comptages individuels après le compteur général);
- D'engager le montant de 3.770,18 €, pour supporter la dépense, sur l'allocation 000/733-51 du budget extraordinaire 2016.

Le 24 juin 2016, le Collège communal décide d'attribuer, à la firme LEJEUNE, le marché relatif au remblayage des caves, pour un montant de 9.366,61 € T.V.A. comprise.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal décide :
- De retirer sa décision du 24 juin 2016, en ce qui concerne le montant de 9.366,61 € T.V.A. comprise;
- D'attribuer le marché à la firme LEJEUNE, au montant de 10.818,61 € T.V.A. comprise;
- D'engager un montant supplémentaire de 2.598,58 € pour couvrir, le cas échéant le coût des travaux supplémentaires approuvés par le pouvoir adjudicateur.

Le 3 octobre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver l'avenant n° 8, relatif à la réalisation de soubassement isolé façade arrière, pour un montant en plus de 1.192,50 € T.V.A. comprise;
- D'approuver la prolongation du délai de 4 jours ouvrables;
- De financer l'avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012, sous l'allocation 930/723-60, par emprunt et les subsides.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal charge Me PETIT, de défendre les intérêts de la Ville, dans le cadre du litige qui l'oppose à la S.A. SOGEPAR.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 7.303,56 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 299.638,48 € T.V.A., au profit de la S.A. SOGEPAR.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue Davignon, 8

Remplacement de la barrière d'entrée (159/14)

Le 15 janvier 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 4.885,05 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Raines 86

Maison Lambrette – Travaux de maintenance et études préalables – Etude en stabilité (87/15)

Le 3 mars 2016, nous donnons l'ordre, à CG DELTA de commencer la prestation de services à partir du 4 mars 2016. Les services doivent être prestés dans les 15 jours ouvrables.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 6.897 € T.V.A. comprise, au profit de CG DELTA.

Maison Lambrette – Etude de diffusion de la vapeur d'eau des parois du volume protégé (87/15-01)

Le 26 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL ECORCE, de commencer la prestation de services à partir du 1er février 2016.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant total des prestations de services s'élève à 3.697,76 € T.V.A. comprise.

Maison Lambrette – Restauration (169/16)

Le 20 mai 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 3.000 € T.V.A. comprise;

- Décide de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 00/733-51, par emprunt.

Le 24 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL HORLEZ, pour un montant de 2.010,36 € T.V.A. comprise.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant total des travaux s'élève à 2.214,30 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue de la Paix, 25

Etanchéisation du soubassement – Etudes préalables (161/14-01)

Le 8 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. WILKIN.

Réfection de la toiture plate (161/14-02)

Le 12 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL HENNEN, de commencer les travaux le 4 avril 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 17 juin 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 8.322,94 € T.V.A. comprise.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HENNEN.

BATIMENTS COMMUNAUX – Rue de Hodimont, 44

Stabilisation et réfection de la façade arrière (81/15)

Le 22 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme AK BATI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 58.554,50 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Crèche Kangourou

Remplacement des châssis (82/15)

Le 22 janvier 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 64.706,11 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue des Hautes-Mézelles, 32 – Démolition (75/14)

Rien à signaler en 2016.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue des Raines, 86 (Maison Lambrette) – Restauration (110/14)

Le 11 mars 2016, nous transmettons les documents relatifs à l'avant-projet, au Service public de Wallonie – Patrimoine.

Le 17 novembre 2016, le Service public de Wallonie nous informe de la conformité de notre demande de subvention.

Mise en conformité des ascenseurs (93/13-01)

Le 2 septembre 2016, le Collège communal approuve la facture finale de la S.A. SCHINDLER. Le montant total des travaux s'élève à 12.214,95 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS – Adaptation du matériel de gestion des énergies dans les bâtiments communaux (119/13)

Le 2 mars 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

BATIMENTS COMMUNAUX – Ateliers communaux – Réalisation d'une station de lavage pour les véhicules (41/14)

Le 19 février 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. DECKERS.

BATIMENTS COMMUNAUX – Maison du Tourisme – Aménagement (51/14)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX – Centre Touristique de la Laine et de la Mode – Entretien des menuiseries extérieures (64/15)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX - Divers Bâtiments administratifs (62 rue du Collège, Duesberg, Grand Théâtre, Sommeleville,…) - Travaux de toiture (44/15)

Le 12 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL HENNEN, de commencer les travaux le 14 mars 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 14 octobre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HENNEN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 13.670,58 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES – Entretien des chaudières (46/15)

Le 18 mars 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 52.801 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES – Entretien des chaudières (41/16)

Le 19 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes GOESSENS, HENKENS et DELBRASSINE.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.826,45 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, non encore approuvé par l'autorité de tutelle, sous l'allocation 000/724-60, par emprunt.

Le 17 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. GOESSENS, au montant de 44.922,20 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord de la tutelle.

Le 22 juin 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

Le 23 septembre 2016, nous informons la S.A. GOESSENS de la décision du Collège communal du 17 juin 2016.

Le 30 novembre 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. GOESSENS, de commencer les travaux le 1er décembre 2016. Le délai d'exécution est de 60 jours ouvrables.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX - Etudes diverses et travaux préalables - Rue Bouxhate, 3 - Travaux de maintenance (211/15)

Le 12 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes HENNEN, SIMAR, HORLEZ, MOSTAERT, LIEGEOIS, RENO-TECH et PANCHIERI.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 23.614,68 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – Patrimoine;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, non encore approuvé par l'autorité de tutelle, sous l'allocation 000/733-51, par emprunt et subsides.

Le 20 mai 2016, le Collège communal décide de ne pas notifier le marché dans l'attente de l'issue de la vente du bien.

Le bâtiment ayant été vendu, le Collège communal décide, en séance du 9 décembre 2016, d'arrêter la procédure d'attribution.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Conciergerie Impasse Gouvy - Remplacement des menuiseries extérieures (51/15)

Le 8 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'ASBL ISOCELE.

Le 15 janvier 2016, nous recevons du Service public de Wallonie – UREBA, la promesse de subsides d'un montant de 1.215 €.

Le 18 février 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Renier 27, 29 et 31 - Rénovation et isolation des toitures (53/15-01)

Le 22 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme AK BATI.

SERVICE MAINTENANCE - Achat et mise en place d'un logiciel permettant d'améliorer la gestion quotidienne du service (55/15)

Le 25 mars 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 49.628,78 € T.V.A. comprise, au profit de la SCRL IMIO.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE – Renouvellement de la détection incendie (78/15)

Le 26 février 2016, le Collège communal décide de stater le chantier du 14 au 29 janvier 2016.

Le 18 mars 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 31.931,90 € T.V.A. comprise.

Le 8 avril 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. SY LIGHT.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX – Hall rue Slar, n° 30A

Etude de stabilité (127/15)

Le 12 février 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 7.223,70 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL RIGO.

Réfection de la toiture (134/16)

Suite au rapport du Service technique proposant l'inscription d'un montant de 275.000 € lors de la prochaine modification budgétaire, en vue de réaliser les travaux de réfection de la toiture, le Collège communal décide, en séance du 11 mars 2016, de renvoyer le dossier au moratoire budgétaire.

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 299.989,25 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA;
- De financer la dépense par le crédit de 25.000 € inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 124/723-56, par emprunt et les subsides;
- Ce crédit fait l'objet d'une inscription de 275.000 € à la proposition de modification budgétaire, non encore approuvée par l'autorité de Tutelle.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL SIMAR, pour un montant de 211.142,82 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention de la promesse de subsides du Service public de Wallonie – UREBA.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal autorise l'engagement d'un montant de 25.710,93 € T.V.A. comprise, pour supporter l'augmentation des quantités présumées.

Le 22 décembre 2016, le Service public de Wallonie – UREBA, nous informe qu'aucune subvention ne sera octroyée.

Le 27 décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL SIMAR, de commencer les travaux le 1er février 2017. Le délai d'exécution est de 75 jours ouvrables.

Réfection de l'installation électrique (212/16)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 21.913,71 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 124/723-56, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LEMAIRE, pour un montant de 17.919,19 € T.V.A. comprise.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX – Etudes diverses et travaux préalables – Rue de Battice – Curage et endoscopie de l'égout (43/16)

Le 8 avril 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 16.395,50 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes ABC EXPERTS, LABO LRL et ROCATEC;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 000/733-51, par emprunt.

Le 20 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. RO-CA-TEC, pour un montant de 11.113,85 € T.V.A. comprise.

Le 24 juin 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 10.797,24 € T.V.A. comprise.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX – Etudes diverses et travaux préalables – Rue de Battice – Curage et endoscopie de l'égout – Evacuation des boues de curage (43/16-01)

Le 24 juin 2016, le Collège communal ratifie :
- Le projet d'évacuation des boues de curage;
- Ratifie l'attribution du marché à l'entrepreneur du marché initial, soit la S.A. ROCATEC, pour un montant de 6.368,62 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 6.368,62 € T.V.A. comprise au profit de la S.A. ROCATEC.

MATERIEL – Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour la Cellule Maintenance (176-15)

Le 8 avril 2016, le Collège communal accorde la réception de la fourniture à la S.A. DECKERS.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue Ortmans, 42-44 – Désamiantage (184-15)

Le 6 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. LAURENTY BATIMENTS de commencer les travaux le 9 mai 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 13 mai 2016, le Collège communal ratifie l'accord sur l'avenant n° 1, relatif à l'enlèvement d'une cuve contenant de l'amiante-ciment, pour un montant en plus de 986,15 € T.V.A. comprise.

Le 3 juin 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. LAURENTY BATIMENTS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 10.908,15 € T.V.A. comprise.

MATERIEL - Broyeuse portative pour les peines alternatives (102/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 2.098,14 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes PAULY-ANDRIANNE, COMBLAIN-MOTOR, JARDI MOTOR et JARDITECH;
- De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15/4/2016;

- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 840/744-51, par fonds de réserve.

Le 13 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL COMBLAIN MOTOR, pour un montant de 1.897,28 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.897,28 € T.V.A. comprise au profit de la SPRL COMBLAIN MOTOR.

Le 19 septembre 2016, nous transmettons, à la SPRL COMBLAIN MOTOR, un procès-verbal d'inexécution.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal ratifie le procès-verbal d'inexécution rédigé le 7 septembre 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX - Mise en conformité des installations électriques et de gaz (42/16)

Le 2 septembre 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.250 € hors T.V.A.;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes SY LIGHT, LOOP et GILLET;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 000/724-56, par emprunt.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL SY LIGHT, pour un montant de 59.181,10 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Ateliers rue Slar – Aménagements – Chauffage (48/16-01)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX - Ateliers rue Slar – Aménagements – Sanitaire (48/16-02)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX – Menuiserie – Remplacement des machines non conformes (56/16)

Le 5 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes JAMBES MACHINE, SCHENE et SCHYNS.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.979,80 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 137/744-51, par emprunt.

Le 20 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme SCHENE :
- Fourniture d'une scie à ruban, pour le montant de 4.895,17 € T.V.A. comprise;
- Fourniture d'une toupie et ses accessoires, y compris l'option fourniture d'une fraise à feuillue avec araseur, pour un montant de 10.040,29 € T.V.A. comprise.

Le 27 mai 2016, nous informons la S.A. SCHENE, de la décision du Collège. Les fournitures doivent être livrées dans les 30 jours ouvrables.

Le 9 septembre 2016, le Collège communal approuve les factures. Le montant total des fournitures s'élève à 14.935,47 € T.V.A. comprise

BATIMENTS COMMUNAUX – Travaux de sécurisation – Rue Laoureux – Remplacement de la porte de garage (99/16)

Le 19 février 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes PIQUERAY, LOUSBERG et OFFERMANS.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 11.918,50 € T.V.A. comprise;

- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 104/724-56, par emprunt.

Le 22 avril 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL PIQUERAY, pour un montant de 7.695,90 € T.V.A. comprise.

Le 2 mai 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL PIQUERAY, de commencer les travaux le 6 juin 2016. Le délai d'exécution est de 5 jours ouvrables.

Le 19 août 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 7.695,90 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL PIQUERAY.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL PIQUERAY.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Renier 27 - Installation du chauffage central et isolation du pignon (51/16)

Le 13 mai 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 29.807,20 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA;
- De consulter les firmes AK BATI, MEYERS, HENKENS, SCHOLL, JUFFERN et PROESMAN;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 124/724-56, par emprunt et subsides.

Le 24 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à :
- La firme AK BATI, pour l'installation du chauffage central, pour un montant de 12.327,80 € T.V.A. comprise;
- La firme JUFFERN, pour l'isolation et l'enduisage du pignon, pour un montant de 16.597,64 € T.V.A. comprise.

Le 1er juillet 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 9 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux relatifs à l'installation du chauffage central, le 17 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 16 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL JUFFERN, de commencer les travaux relatifs à l'isolation et à l'enduisage du pignon, le 17 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la réfection de l'électricité, pour un montant de 848 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL AK BATI.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final de la SPRL AK BATI. Le montant total des travaux s'élève à 13.178,51 € T.V.A. comprise.

Le 27 décembre 2016, nous transmettons le décompte final de la SPRL AK BATI, au Service public de Wallonie UREBA.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Renier 27,29 et 31- Remplacement des châssis + parlophonie (52/16)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 31.201,10 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 124/724-60, par emprunt et les subsides UREBA;
- De consulter les firmes ABOUT DE BOIS, BBM CHASSIS, ROBERT, APPUI CHASSIS et OBGF.

Le 13 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ABOUT DE BOIS, pour un montant de 24.774,32 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention des subsides UREBA.

Le 20 mai 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 6 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 28 novembre 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

PROJET "Rue des Alliés 67-71" - marchés conjoints LOGIVESDRE/VILLE DE VERVIERS - Etude et réalisation des travaux de démolition (193/16)

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal adopte la convention à intervenir entre la Ville et la S.L.S.P. « Logivesdre » relative à la réalisation de marchés conjoints de services et de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir Logivesdre, pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés de travaux et de services d'étude, de direction et de surveillance des travaux pour le projet de création de 6 logements rue des Alliés, 67/71.

Le 21 octobre 2016, le Collège communal :
- approuve le projet d'étude et de réalisation des travaux de démolition – services complémentaires, soit la procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 § 1er 2° de la loi du 15 juin 2016;
- approuve la proposition d'attribution, rédigée par le Pouvoir adjudicateur, LOGIVESDRE, à savoir attribuer le marché au prestataire de services initial, soit QUATRE ARCHITECTURE, pour le montant de 7.078,50 € T.V.A. comprise;
- décide d'imputer la dépense à charge de la Ville sur l'allocation 930/724-60 du budget extraordinaire 2016, qui sera financé par emprunt.

2.- Ecoles

Ecole des Boulevards, rue de Liège

Réfection de la cour côté rue Rogier (57/14)

Le 25 mars 2016, nous recevons de la Fédération Wallonie Bruxelles, la promesse sur projet :
- montant maximum de la subvention PPT : 38.471,90 €;
- montant maximum de la subvention à charge du FBSEOS : 9.892,77 €;
- part prêt Fonds de Garantie : 6.595,18 €.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal décide :
- de retirer sa décision du 14 juillet 2015, attribuant le marché à l'entreprise GISSENS;
- d'attribuer le marché à la SPRL FRERE, pour un montant de 49.951,57 € T.V.A. comprise, sous réserve de la preuve de la contraction d'un contrat TRC, de l'obtention des subsides et de l'approbation de la modification budgétaire n° 2.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal décide :
- de retirer sa décision du 16 décembre 2016;
- d'attribuer le marché à la S.A. WILKIN, pour un montant de 52.479,06 € T.V.A. comprise.

Le 28 décembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réfection des bétons des façades (41/15)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 29.376,60 € T.V.A. comprise.

Le 21 octobre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LAFI.

Réfection de la cour de récréation (244/16)

Rien à signaler en 2016.

Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur

Remise à niveau de la cour de récréation – 3ème phase (114/15)

Le 13 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. GEHLEN, de commencer les travaux le 4 avril 2016. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. GEHLEN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 12.476,20 € T.V.A. comprise.

Réfection de l'escalier extérieur (189/16)

Le 28 octobre 2016, le Collège communal décide :
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.311,20 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité, comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes JUFFERN, ROYEN, PROESMAN, AK BATI et GANSER;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL JUFFERN, pour un montant de 44.322,98 € T.V.A. comprise.

Ecole d'Ensival

Remplacement des châssis de fenêtres – Bâtiment 5ème et 6ème (70/15)

Le 13 mai 2016, le Collège communal confirme l'application de la révision prévue au cahier spécial des charges et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 34.033,17 € T.V.A. comprise.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ALUDEL.

Le 19 septembre 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Place Lambert Fraipont

Remplacement des châssis vétustes (115/11)

Le 4 avril 2016, nous recevons de la Fédération Wallonie Bruxelles, le montant de la subvention sur projet :
- montant maximum de la subvention PPT : 119.162,90 €;
- montant maximum de la subvention à charge du FBSEOS : 30.641,89 €;
- part prêt Fonds de Garantie : 20.427,93 €.

Le 27 mai 2016, nous donnons l'ordre, à la firme DUMAY CANARD, de commencer les travaux le 24 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 19 août 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au remplacement des châssis dans la cuisine et dans les futurs sanitaires des 5ème et 6ème, pour un montant en plus de 12.441,68 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 3 jours ouvrables.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au démontage et à la réfection des enduits de deux châssis supplémentaires faisant partie de l'école, pour un montant en plus de 205,67 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 1 jour ouvrable.

Le 8 novembre 2016, nous informons la firme DUMAY CANARD que l'ordre de commencer est reporté au 27 février 2017 et qu'aucun autre report ne sera accepté. Les travaux devront être entièrement terminés pour le 17 avril 2017.

Réfection de l'étanchéité de la toiture, zinguerie et isolation (77/12)

Le 20 mai 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL EUROBAT et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 222.071,47 € T.V.A. comprise.

Le 20 octobre 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Rue Davignon

Remplacement de la cage d'escaliers du bâtiment des 5ème et 6ème (179/15)

Le 14 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. ROYEN, de commencer les travaux le 25 juillet 2016. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 23 septembre 2016, le Collège communal décide de stater le chantier du 2 septembre 2016 au 30 octobre 2016 inclus.

Ecole de l'Est

Remplacement des châssis (304/01-01)

Le 15 janvier 2016, nous recevons du Service public de Wallonie – UREBA, la promesse de subside d'un montant de 8.316 €.

Le 19 février 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. FABRIBOIS.

Sablage de la façade (304/01-02)

Le 29 janvier 2016, le Collège communal :
- Approuve l'avenant n° 2, relatif au sablage de 2 façades côté maternelles, à la mise en peinture de l'auvent, au resserrage des châssis de fenêtres et à la réalisation des joints de couvre-murs, pour un montant en plus de 2.992,17 € T.V.A. comprise;
- Décide de stater le chantier du 22 août 2015 au 30 octobre 2015;
- Approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 54.012,76 € T.V.A. comprise.

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver l'avenant n° 2, relatif à la peinture de l'auvent, au resserrage du joint autour des châssis, au placement d'un joint souple SIKA sur le couvre-mur, pour un montant en plus de 2.992,17 € T.V.A. comprise;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2014, sous l'allocation 720/724-60, par emprunt et les subsides;
- De suspendre le marché du 22 août 2015 au 30 novembre 2015.

Le 10 novembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LAFI.

Ecole Maurice Heuse

Séroule

Réfection de l'égouttage (52-14/02)

Le 14 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. WILKIN, de commencer les travaux le 4 avril 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 29 avril 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. WILKIN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 8.028,96 € T.V.A. comprise.

Réalisation de vestiaires pour la salle de gym du rez-de-chaussée (73/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 34.804,04 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes THISSEN, AK BATI et ABOUT DE BOIS;
- De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15/4/2016;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 751/724-52, par emprunt.

Le 20 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL THISSEN, pour un montant de 27.225,04 € T.V.A. comprise.

Le 30 mai 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL THISSEN, de commencer les travaux le 4 juillet 2016. Le délai d'exécution est de 25 jours ouvrables.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL THISSEN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 26.656,99 € T.V.A. comprise.

Réalisation d'une salle de gym supplémentaire (96/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 8.379,30 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes FAYEN, JUFFERN, SCHOLL et PEINTURES DE NORBERT;
- De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15/4/2016;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 751/724-52, par emprunt.

Le 19 août 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL FAYEN, pour un montant de 10.701,34 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL FAYEN, de commencer les travaux le 29 août 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 2 décembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 10.591,10 € T.V.A. comprise.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal ratifie le procès-verbal de non exécution et approuve le procès-verbal de non réception provisoire des travaux.

Ecole de Hodimont

Fourniture d'éclairage (53/14)

Le 13 janvier 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 18 février 2016, nous informons la S.A. DISTRI LIGHT que les fournitures doivent être livrées dans les 20 jours ouvrables.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 25.061,94 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. DISTRI LIGHT.

Démolition du mur de l'escalier du mur de secours en vue de l'installation d'une clôture (69/16)

Le 11 mars 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.977,80 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes ARDENNES CLOTURES, GUISSE, EURO-FENCING, AK BATI, DI MATTEO et MON JARDINIER;
- De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15/4/2016;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 29 avril 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 10.653 € T.V.A. comprise.

Le 12 mai 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 1er août 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 13.099,75 € T.V.A. comprise.

Rejointoyage des murs et pose de couvre-murs (72/16)

Le 19 août 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 34.974,70 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes PRONET RENOVATION, AK BATI, PB Façades et WAGNER;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 33.375,16 € T.V.A. comprise.

Le 29 novembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 27 février 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Ecole des Hougnes

Renouvellement des châssis de fenêtres et de portes des bâtiments primaires (188/02)

Remplacement des châssis de fenêtres en aluminium (lot 01)

Le 19 février 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. PIERRET PROJETC.

Le 7 mars 2016, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA et à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Réfection de la cour des primaires (56/14)

Le 5 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL FRERE, l'ordre de commencer les travaux le 26 juin 2017. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Réparation de la toiture (185-15)

Le 25 mars 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 10.254,70 € T.V.A. comprise, au profit de la firme MORIAU.

Ecole de Lambermont, rue Saint-Bernard

Aménagement et agrandissement de deux classes situées sous l'ancien préau (81/04)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal marque son accord sur l'actualisation de l'estimation du dossier pour un montant de 245.261,80 € T.V.A. comprise.

Le 18 octobre 2016, nous transmettons à la Communauté française, la décision du Collège communal confirmant la demande de subsidiation et l'estimation actualisée.

Le 15 décembre 2016, nous recevons de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la promesse de principe de subvention, d'un montant de 153.991 € T.V.A. comprise.

Réfection de la cour des primaires (115/16)

Le 14 octobre 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 26.611,30 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes LB AMENAGEMENT, COUMONT, BONHOMME et HAVET;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-60, par emprunt.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise LB AMENAGEMENT, pour un montant de 24.163,75 € T.V.A. comprise.

Remplacement des derniers châssis (64/16)

Rien à signaler en 2016.

Réfection des clôtures (74/16)

Le 8 avril 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 26.637,80 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes ARDENNES CLOTURES, GUISSE, EURO-FENCING et LEIDGENS;

- D'adapter l'allocation lors de la prochaine modification budgétaire pour ajouter ce marché.

Le 3 juin 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL GUISSE, pour un montant de 17.662,38 € T.V.A. comprise.

Le 29 juin 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL GUISSE, de commencer les travaux le 22 août 2016. Le délai d'exécution est de 25 jours ouvrables.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL GUISSE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 17.460,62 € hors T.V.A.

Ecole du Nord, rue des Prairies

Conciergerie – Isolation et réfection de la toiture (66/16)

Le 19 août 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 16.411,45 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA;
- De consulter les firmes HENNEN, HORLEZ, BLEY, SIMAR, LEJEUNE;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt et les subsides UREBA.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL HORLEZ, pour un montant de 18.424,24 € T.V.A. comprise.

Remplacement du garde-corps du hall d'entrée (68/16)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 9.672,50 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-60, par prélèvement sur fonds de réserve;
- De consulter les firmes THISSEN, ABOUT DE BOIS, MALMENDIER et HENDRICK.

Le 20 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ABOUT DE BOIS, pour un montant de 7.633,06 € T.V.A. comprise.

Le 29 juin 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 24 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Réfection de l'escalier d'entrée (71/16)

Le 9 septembre 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 18.981,95 euros T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes EMC Constructions, PIRENNE, AK BATI, LAHAYE-HOFFMANN et NEO CONSTRUCT;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Réfection des sanitaires (77/16)

Le 13 mai 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes AK BATI, CLAESSENS et DELBRASSINE.

Le 30 mai 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 84.158,70 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL CLAESSENS, au prix de 69.213,76 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation des autorités de Tutelle.

Le 28 septembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

Le 14 décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL CLAESSENS, de commencer les travaux le 27 février 2017. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Ecole de Petit-Rechain, rue Nicolas Arnold

Réfection de la cour de récréation (52/03)

Le 23 septembre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 70.405,73 € T.V.A. comprise.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'entreprise GODART.

Réfection de l'égouttage (107/15)

Le 23 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme GODART et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 58.567,43 € T.V.A. comprise.

Etanchéité et réfection de la petite cour (171-15)

Le 13 mai 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme BONHOMME et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 11.522,68 € T.V.A. comprise.

Réfection des sanitaires (78/16-01)

Le 29 février 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 127.931,40 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 19 août 2016, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise INO-CONSTRUCTIONS, pour un montant de 66.491,68 € T.V.A. comprise.

Le 16 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à INO-CONSTRUCTIONS, de commencer les travaux le 31 octobre 2016. Le délai d'exécution est de 45 jours ouvrables.

Réfection du muret de soutènement de l'entrée (78/16-02)

Le 19 août 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 41.415 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LIEGEOIS, pour un montant de 39.381,65 € T.V.A. comprise.

Ecole de Stembert-Centre

Placement d'une barrière dans la cour des maternelles (67/16-01)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à :
  - marché de base : 5.914,80 € T.V.A. comprise;
  - variante 1 (en tôle pleine) : 8.480,00 T.V.A. comprise;
  - variante 2 (en tôle pleine et inscription découpée au laser) : 7.822,80 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité;

- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-60, par prélèvement sur fonds de réserve;
- De consulter les firmes GROULARD, HAUGUSTAINE, FERRY et JB FERRONNERIE.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise FERY, pour un montant de 7.555,68 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme.

Placement d'une parlophonie dans la cour des maternelles (67/16-02)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 6.466 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-16, par prélèvement sur fonds de réserve;
- De consulter les firmes GILLET, WINANTS, PRIVOT, HEINEN et LOOP.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise GILLET, pour un montant de 7.327,78 € T.V.A. comprise.

Réfection du mur de la cour des primaires (76/16)

Le 19 août 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes ROYEN, AK BATI, LB Aménagement et BONHOMME.

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 79.051,62 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 10 novembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 63.194,55 € T.V.A. comprise.

Le 30 novembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 20 mars 2017. Le délai d'exécution est de 45 jours ouvrables.

Ecole Carl Grün

Construction d'une salle de gymnastique et de deux classes y compris locaux divers annexes (319/05)

Le 3 juin 2016, le Collège communal décide de poursuivre le dossier complet en phase-programme et d'interroger le pouvoir subsidiant sur la possibilité de solliciter l'urgence même pour une salle de sports.

Le 16 septembre 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles nous informe que le dossier a des chances pour pouvoir être éligible au PPT, pour l'année 2018.

Remplacement des châssis (91/10)

Châssis en bois (lot 02)

Le 25 mars 2016, le Collège communal décide de ne pas remettre les amendes pour retard et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 9.611,73 € T.V.A. comprise.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. FABRIBOIS.

Remplacement des châssis en aluminium (236/11-01)

Le 29 avril 2016, le Collège communal ratifie le procès-verbal d'inexécution rédigé le 26 avril 2016 et décide, sans réaction de l'adjudicataire, de recourir à un marché pour compte pour terminer les travaux.

Le 17 juin 2016, le Collège communal décide :
- De lancer un marché pour compte par simple facture acceptée, pour finaliser le chantier. Le montant estimé s'élève à 5.255,48 € T.V.A. comprise;

- De consulter les firmes THISSEN, OBGF, BALHAN;
- D'imputer le marché pour compte sur l'allocation de dépenses extraordinaires 720/723-60;
- De notifier la procédure à l'adjudicataire défaillant.

Le 24 juin 2016, nous informons la S.A. FRESON de la décision du Collège communal du 17 juin 2016.

Isolation, peinture des trumeaux (169-15/01)

Le 13 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la firme AK BATI, de commencer les travaux le 29 mars 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 3 juin 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 18.849,03 € T.V.A. comprise.

Le 24 juin 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI.

Réfection et isolation de la façade (169-15/02)

Le 5 janvier 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL LAFI, de commencer les travaux le 29 mars 2016. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 19 août 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 30.777,68 € T.V.A. comprise.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LAFI.

Remplacement des châssis en aluminium – marché pour compte (209/16)

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL THISSEN, pour un montant de 4.727,28 € T.V.A. comprise.

Académie des Beaux-Arts

Réfection des bétons (58/14)

Rien à signaler en 2016.

Réfection du mur de soutènement (59/14)

Le 22 janvier 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme AK BATI.

Travaux de sécurisation (72/15)

Le 13 mai 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 65.985 € T.V.A. comprise.

Le 17 juin 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. JOMY.

Travaux de sécurisation – Installation d'une vidéophonie (72/15-01)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 5.830 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée par simple facture acceptée;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 734/724-56, par emprunt;
- De consulter les firmes GILLET, WINANTS, HEINEN, LOOP et PRIVOT.

Le 20 mai 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LOOP, pour un montant de 3.419,56 € T.V.A. comprise.

Le 30 mai 2016, nous donnons l'ordre, à la S.A. LOOP, de commencer les travaux le 1er août 2016. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 7 octobre 2016, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 3.419,56 € T.V.A. comprise.

Le 21 octobre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. LOOP.

BATIMENTS SCOLAIRES – Sécurisation

Le 5 septembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 98.050 € T.V.A. comprise;
- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 25 novembre 2016, le Collège communal décide :
- De mettre fin au marché initial;
- De relancer le marché en 2 marchés de travaux via la procédure négociée sans publicité;
- D'approuver les projets;
- De consulter les firmes :
  - pour l'école de Hodimont : ERNST et DIEPART, AG ELEC, AK BATI et BAIWY;
  - pour l'école des Hougnes : WINANTS, PERFELECT, LOOP et GILLET.

Remise en état des installations électriques – Ecole de Hodimont (65/16-01)

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 40.810 € T.V.A. comprise.

Remise en état des installations électriques – Ecole des Hougnes (65/16-01)

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL GILLET, pour un montant de 47.993,62 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS SCOLAIRES – Travaux de sécurisation

Pose de clôtures et de portails (97/16-01)

Le 15 avril 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à :
  - pour le marché de base : 30.443,20 € T.V.A. comprise;
  - pour la variante obligatoire 1 : 52.024,80 € T.V.A. comprise;
  - pour la variante obligatoire 2 : 45.283,20 € T.V.A. comprise;
- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de consulter les firmes GROULARD, HAUGUSTAINE, FERY, JB Ferronnerie et ARDENNES CLOTURES;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal :
- attribue le marché à l'entreprise FERY, pour un montant de 50.166,20 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme;
- décide d'ajuster l'allocation de dépenses en 2017 pour faire face aux révisions et modifications des quantités présumées en l'augmentant de 9.445,94 €.

Vidéophonie et parlophonie (97/16-02)

Le 25 mars 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 57.664 € T.V.A. comprise;
- Décide d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité préalable;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-60, par emprunt;
- De consulter les firmes GILLET, WINANTS, PRIVOT, HEINEN et LOOP.

Le 8 juillet 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LOOP, au montant de 57.189,01 € T.V.A. comprise.

Le 28 octobre 2016, le Collège communal décide de stater le chantier à partir du 3 octobre 2016 et autorise l'interruption et le démarrage du chantier sans passer systématiquement au Collège.

En 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 31.878,33 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. LOOP.

Fourniture (97/16-03)

Rien à signaler en 2016.

BATIMENTS SCOLAIRES – Protections solaires (188/16)

Le 7 octobre 2016, le Collège communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 7.483,60 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes HARDY, KERF, WILLEMS et FAYEN;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 720/724-60, par les fonds de réserve.

Le 9 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la SPRL WILLEMS, pour un montant de 5.576,14 € T.V.A. comprise.

Le 14 décembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL WILLEMS, de commencer les travaux le 27 février 2017. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

3.- Eglises et temples

Monuments et sites classés

Chapelle Saint-Lambert

Restauration de la coupole (90/14)

Rien à signaler en 2016.

Chapelle Sainte-Anne

Restauration (187/04)

Restauration totale (lot 01)

Rien à signaler en 2016.

Restauration (121/16)

Le 4 mars 2016, le Collège communal décide de renvoyer le dossier au moratoire budgétaire.

Presbytères – Travaux divers (80/15)

Rien à signaler en 2016.

4.- Divers

Ascenseurs

L'entretien régulier des ascenseurs a été assuré par la firme OTIS.

Sécurité publique - Acquisition de divers équipements (barrières, signalisations,…) (57/15)

Le 15 janvier 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 4.127,53 € T.V.A. comprise, au profit de la firme PERFECTY.

Le 22 janvier 2016, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 5.421,47 € T.V.A. comprise, au profit de la firme NIEZEN.

Sécurité publique - Acquisition de divers équipements (barrières, signalisations,…) (57/16)

Le 22 avril 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 9.912,01 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes PERFECTY, HOFMAN SIGNALISATION et NIEZEN TRAFIC;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 360/744-51, par emprunt.

Le 24 juin 2016, le Collège communal attribue le marché de fourniture :
- De barrière avec socle, à la firme HOFMAN SIGNALISATION, pour un montant de 1.100,37 € T.V.A. comprise;
- De barrière, à la firme NIEZEN TRAFIC, pour un montant de 921,84 € T.V.A. comprise;
- D'éléments d'échafaudage, à la firme PERFECTY, pour un montant de 7.054,25 € T.V.A. comprise.

Le 2 septembre 2016, le Collège communal approuve la facture finale de la firme PERFECTY. Le montant total de la fourniture d'éléments d'échafaudage s'élève à 7.054,25 T.V.A. comprise

Le 16 septembre 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire à la firme PERFECTY.

Le 7 octobre 2016, le Collège communale approuve la facture finale de la firme HOFMAN. Le montant total de la fourniture de barrière avec socle s'élève à 1.100,37 € T.V.A. comprise.

Le 14 octobre 2016, le Collège communal approuve la facture finale de la firme NIEZEN-TRAFIC. Le montant total de la fourniture d'éléments d'échafaudage s'élève à 921,84 € T.V.A. comprise.

Marché relatif à l'acquisition et la mise en place d'un logiciel SIG (212/15)

Le 5 janvier 2016, nous informons la firme ESRI BELUX, que le délai de mise en place du système débutera le 1er février 2016 et devra être terminé pour le 25 mars 2016, au plus tard.

Le 29 avril 2016, le Collège communal approuve l'avenant n° 1 relatif à la prolongation du délai de mise en place, de 63 jours ouvrables. Celle-ci devra être terminée pour le 31 mai 2016.

Marché conjoint VILLE/CPAS/RCA SYNERGIS/ZONE DE POLICE – Etat des lieux, remplacement et entretien des extincteurs (95/16)

Le 29 février 2016, le Conseil communal :
- Adopte la convention relative à la réalisation d'un marché conjoint de services relatif à l'état des lieux, au remplacement et à l'entretien des extincteurs, entre la Ville de Verviers, le Centre Public d'Aide Social, la Police Zone Vesdre et la RCA SYNERGIS;
- Décide :
  - d'approuver le cahier des charges N° 95-16 et le montant estimé du marché "MARCHE CONJOINT VILLE/CPAS/RCA SYNERGIS/ZONE DE POLICE : état des lieux, remplacement et entretien des extincteurs", établis par la Ville de Verviers. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 44.884,00 € hors TVA ou 54.309,64 €, 21% TVA comprise;
  - de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché;
  - qu'en cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché;
  - que copie de cette décision sera transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants;
  - de supporter la dépense à charge de la Ville par le budget ordinaire 2016 via l'allocation contrats.

Le 3 juin 2016, le Collège communal décide :
- D'attribuer le marché à la société HELP FIRE, pour un montant de 37.829,88 € T.V.A. comprise, pour 4 années;
- De renvoyer vers le service Maintenance pour la gestion des allocations et le suivi du marché;
- De transmettre la décision d'attribution aux différents intervenants dans le marché.

Le 15 juillet 2016, le Collège communal décide, suite à l'introduction d'un recours en suspension par la firme ANSUL, contre la décision d'attribution du marché, de désigner Me BOCKOURT pour défendre les intérêts de la Ville pour tous recours introduits dans cette affaire.

Le 19 août 2016, le Collège communal décide :
- De verser, au soumissionnaire non retenu, une indemnité de 1.281,12 € hors T.V.A.;
- De demander à Me BOCKOURT de finaliser la décision via une convention avec la S.A. ANSUL;
- De refacturer la quote-part incombant aux autres soumissionnaires après paiement.

Le 14 octobre 2016, le Collège communal :
- Marque son accord sur la requête de la S.A. ANSUL, en l'occurrence le montant de l'indemnisation et la non reconduction du marché en cours, moyennant un désistement de la part de cette dernière;
- Décide d'informer l'adjudicataire de la non reconduction et de relancer un nouveau marché;
- Décide, dans tous les cas, de demander à Me BOCKOURT de formaliser la décision via une convention avec la S.A. ANSUL;
- Décide, le cas échéant, de refacturer la quote-part incombant aux autres pouvoirs adjudicateurs après paiement.

Le 16 novembre 2016, nous informons la société HELP FIRE que, la première année du marché (marché de base) arrivant à échéance le 6 juin 2017, nous ne poursuivons pas le marché.

Le 30 novembre 2016, nous recevons de Me BOCKOURT l'accord officiel de la S.A. ANSUL sur les termes amiables proposés pour mettre un terme au litige.

MATERIEL – Remplacement des isoloirs (182/16)

Le 19 août 2016, le Collège communal :
- Approuve le projet, pour un montant estimé à 9.982,50 € T.V.A. comprise;
- Décide de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché;
- De consulter les firmes WILLEMS, ISOCELE, HENDRICK, ZEGERS, LESSIRE;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, repris sous l'allocation 104/744-51 (20161001), par emprunt.

Une seule entreprise ayant remis offre, le 21 octobre 2016, le Collège communal décide de relancer la consultation avec les firmes HENDRICK, FREDERIC, LEKEU et COVAMEN.

Le 23 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la firme HENDRICK, pour un montant de 9.999,14 € T.V.A. comprise.

MATERIEL : Bornes ticketing pour les services Population, étrangers et PASCAE (183/16)

Rien à signaler en 2016.

SECTION 14 - VEHICULES

Renouvellement du parc automobile et équipement (géolocalisation, …) (54/15)

Le 4 mars 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL BUMP, de commencer la prestation de services à partir du 11 avril 2016. Les services doivent être prestés dans les 70 jours calendrier, pour le 19 juin 2016.

Le 20 mai 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 15.112,90 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL BUMP.

Renouvellement du parc automobile et équipement (géolocalisation, …) (54/15 bis)

Le 13 mai 2016, le Collège communal marque son accord sur la commande complémentaire de 30 balises de géolocalisation, à la SPRL BUMP, pour un montant de 9.075 € T.V.A. comprise.

Le 20 septembre 2016, nous donnons l'ordre, à la SPRL BUMP, de procéder à la livraison à partir du 4 octobre 2016.

Le 10 novembre 2016, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.075 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL BUMP.

Renouvellement du parc automobile et équipements (véhicule électriciens) (54/15-01)

Le 13 mai 2016, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture à la SPRL SPIRLET.

VEHICULES – Renouvellement du parc automobile (53/16)

Le 17 juin 2016, le Collège communal décide de consulter les firmes MERCEDES KALSCHEUER, FORD SPIRLET, PEUGEOT SCHYNS et LENS MOTOR.

Le 27 juin 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 73.393,76 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 136/743-52, par emprunt.

Le 16 septembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LENS MOTOR, pour un montant de 68.470,15 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle.

Le 30 septembre 2016, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

Le 8 novembre 2016, nous passons commande des fournitures à la S.A. LENS MOTOR. La livraison commence à partir du 14 novembre 2016 et les fournitures doivent être livrées dans les 130 jours calendrier, à savoir :
- Lot 1 – véhicule simple cabine benne, service Balayage, pour un montant de 33.458,56 € T.V.A. comprise;
- Lot 2 – véhicule double cabine tri-benne, service Espaces verts, pour un montant de 35.021,56 € T.V.A. comprise.

VEHICULES : Renouvellement du parc automobile - Acquisition de véhicules (241/16)

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal décide :
- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 64.795,50 € T.V.A. comprise;
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 136/742-52, via la modification budgétaire non encore approuvée par les autorités de tutelle, par emprunt.

Le 16 décembre 2016, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LENS MOTOR, pour un montant de 66.122,57 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord des autorités de tutelle.

SECTION 15 - RAMONAGE

Le ramonage des bâtiments communaux a été effectué par le Service Régional d'Incendie.

SECTION 16 - DOSSIER CONTENTIEUX

169/02 – Rejet dans l'égout rues Haut de Trème et Alphonse Sprumont à STEMBERT – FOOD IMPACT c/ VILLE

Le dossier est toujours en cours d'instruction et fait l'objet d'une procédure juridique.

SECTION 17 - DOSSIERS SECURITE PUBLIQUE

Au cours de l'année 2017, des dossiers relatifs à la sécurité publique ont été ouverts.

Des dossiers de sécurité publique ont fait l'objet d'un suivi technique et administratif, d'une décision du Collège communal ou d'un arrêté pris par Madame la Bourgmestre.

SECTION 18 - GESTION IMMOBILIERE

1.- Acquisitions

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 21 mars 2016, a décidé du principe d'acquisition de l'immeuble sis place Verte 16/18, cadastré 1ère division, section A, n°303 D pour cause d'utilité publique et du financement par emprunt et subside extraordinaire; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2016 sous l'allocation 520/712-53 20160044.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 mars 2016, a marqué un accord de principe sur le projet d'acte du 17 mars 2016, quant à l'acquisition, à titre gratuit, du parc aménagé avec voirie, sentier, mobilier urbain, places et chemins, parcours didactique et arboretum, plaine de jeux accessible et équipées pour les personnes à mobilité réduite, deux pistes de pétanque, une aire récréative pour personnes âgées, ainsi que tous les travaux d'infrastructure exécutés par la SA WUST et ENTOUR'AGES et ce pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 mars 2016, a marqué un accord de principe sur le projet de convention du 17 mars 2016, à intervenir et définissant les charges d'entretien incombant à la ville et fixant la participation financière des résidents du projet du domaine du Parc Peltzer.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 mars 2016, a marqué un accord de principe sur le projet de convention du 17 mars 2016, quant à l'acquisition, d'appartements avec caves pour une superficie globale de 291,4 m² au sein du projet du Domaine du Parc Peltzer au prix de 1.850 € par m² hors frais et hors TVA sous réserve d'une future modification budgétaire approuvée par les Autorités de Tutelle et ce pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 avril 2016, a approuvé le projet d'acte de résiliation à l'amiable relatif à la RDA établie au profit de la SPRL « URBAN ESTATE DEVELOPMENT » pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 novembre 2016, a décidé d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 3A et garage sis rue du Collège 30 cadastré 1ère division, section A, n°150/A et 151/B, appartement à M et Mme CRUTZE -HOUART, au prix de 85.000 € (quatre-vingt-cinq mille euros); de marquer votre accord sur le projet d'acte; du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit aux modifications budgétaires n°1, sous l'allocation 104/712-51 20117121 et de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

B.- Actes passés

Notaires	Date	Situation	Prix (€)
CAI	27/01/16	Terrain sis rue H Leclercq	237.487 €
LILIEN	15/02/16	Cour Magnée (partie)	25.000 €
LAGUESSE	18/04/16	Place verte 16/18	4.000.000 €
CHAUVIN	24/05/16	Mt du Moulin +12 (fin rda)	----
GOBLET	20/12/16	rue du Collège 30 (apt 3a)	85.000 €

2.- Aliénations - conventions - emphytéose

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 25 janvier 2015, a décidé d'aliéner, de gré à gré, sans publicité, une partie de la parcelle cadastrée 8ème division, section B, n°81R au prix de 1.000 € (mille euros); de marquer son accord sur le plan dressé par le Géomètre NOELS, en date du 8 juillet 2015; de marquer son accord sur le projet d'acte et de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 avril 2016, a décidé d'aliéner de gré à gré, pour le prix de 1.100 euros (mille cent euros) la cave n°24 sise au sous-sol du bloc B située dans la Résidence "Les Sottais" rue du 1er de Ligne n°1 à 7, cadastrée 2ème division, section C, n° 61G et de porter le produit de la vente en recette au budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, l'immeuble sis rue Spintay n°132, cadastré 1ère division, section A, n°1021A, pour un prix minimum de 30.000 € (trente mille euros), en vue de l'affecter soit pour un logement unifamilial soit pour un commerce.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, l'immeuble sis rue du Viel Hôpital n°12, cadastré 2ème division, section B, n°308A, pour un prix minimum de 80.000 € (quatre vingt mille euros), en vue de l'affecter à un logement unifamilial.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, l'immeuble classé sis rue Bouxhate n°3, cadastré 2ème division, section B, n°256B, pour un prix minimum de 6.500 €, avec obligation de le rénover conformément aux dispositions du CWATUPE concernant les travaux sur les monuments classés et d'introduire le certificat de patrimoine dans un délai de six mois après la signature de en vue de l'affecter soit à du logement unifamilial soit à usage de bureau (profession libérale).

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a approuvé le projet de bail emphytéotique à intervenir entre la Ville et la SCRL Logivesdre, d'une durée de 66 ans, pour la jouissance du terrain nu sis rue des Alliés 67/71 à Verviers, afin de reconstruire 6 logements et aménager un espace de respiration dans le cadre du plan d'ancrage communal « 2014-2016 » , moyennant paiement d'une redevance annuelle d'un euro.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a décidé de constituer une servitude de passage d'impétrants en souterrain sur la parcelle communale sise rue de la Paix, cadastrée 7ème division, section A, n°62 D au profit du bien sis rue de la Paix 16 cadastré 7ème division, section A, n°60N4 P0000.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a décidé d'aliéner l'immeuble sis rue des Raines n°7, cadastré 2ème division, section B, n°270 A, pour la somme de 117.000 € (cent dix sept mille euros) et de porter le produit de la vente en recette au budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a approuvé le projet d'acte relatif à la prolongation du délai de la renonciation au droit d'accession au profit de la SA T-Palm jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2016, a approuvé le projet de bail emphytéotique au profit d'Ores relativement au local de 17 m², cadastré 1ère division, section D, n°0305GP0095, situé au sous-sol de la Résidence « Prince de Galles », lequel est destiné à recevoir l'équipement d'une cabine électrique, pour une durée de 99 ans.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2016, a ratifié la décision du Collège communal du 8 juillet 2016 et la convention préalable à l'acquisition d'un terrain (partie) et à la réalisation de travaux de construction d'une cabine haute tension.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2016, a désigné le candidat-acquéreur, de l'immeuble classé sis rue Bouxhate n°3, cadastré 2ème division, section B, n°256B, pour un prix de 6.700 € (six mille sept cents euros), en vue de l'affecter soit à du logement unifamilial soit à usage de bureau (profession libérale) et avec obligation d'effectuer les travaux de maintenance urgents (le dossier devra être introduit auprès du Patrimoine dans les trois mois de la signature de l'acte en respectant les impositions du SPW DGO4) et avec obligation de le rénover conformément aux dispositions du CWATUPE concernant les travaux sur les monuments classés et d'introduire le certificat de patrimoine dans un délai de six mois après la signature de l'acte.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2016, a approuvé le projet de convention de renonciation au droit d'accession, ci-annexé, au profit de la Société coopérative intercommunale "ECETIA Intercommunale" portant sur les terrains situés dans le Parc d'Activités Economiques de Stembert, rue Henri Leclercq, cadastrés Ville de Verviers, anciennement Stembert, 4ème Division, Section B numéro 179K d'une contenance mesurée de 16.995 mètres carrés et numéro 179N (partie) d'une contenance mesurée de 8.770 mètres carrés et a décidé que la convention est consentie et acceptée pour une durée déterminée de deux (2) ans maximum, qui prendra cours au jour de sa signature; que la renonciation au droit d'accession de la Ville est consenti, à titre gratuit, au locataire et de reconnaître le caractère d'utilité publique de la convention.

Le Conseil communal, en sa séance du 3 octobre 2016, a décidé de mettre fin à l'emphytéose du 8 octobre 1998; de vendre, de gré à gré, sans publicité, pour un montant de 42.000 € (quarante deux mille euros) au SPW, Département des Voies hydrauliques de Liège, Direction de l'Exploitation des Barrages, District des Barrages de l'Est, la maison, cadastrée Jalhay 1ère division, section A, n°1118^{e} , le bois, cadastré 1ère division, section A, n°1118/5B, le bassin, cadastré 1ère division, section A, n°1118/11 et chemin d'accès cadastré 1ère division, section A, n° 1118/15 et de l'utilité publique de cette cession.

Le Conseil communal, en sa séance du 3 octobre 2016, a décidé de céder, de gré à gré, sans publicité, à titre gratuit, aux propriétaires riverains une partie (226,6 m²) de la parcelle cadastrée 2ème division, section C, n°152L telle que reprise au plan dressé par le géomètre Gustin en date du 11 juillet 2016.

B.- Actes passés

Notaires	Date	Situation	Prix (€)
BROUN	02/02/16	rue Beau Site (partie)	1.000 €
GOBLET	03/02/16	RDA T PALM (acte base modificatif)	
LAGUESSE	23/05/16	Sottais II – cave 24	1.100 €
GOBLET	25/05/16	Heusy/Tribunal (rda T PALM)	500 €
GOBLET	23/06/16	Heusy/Tribunal (rda T PALM)	248.005 €
GOBLET	30/06/16	Heusy/Tribunal (rda prolongation)	----
CORNE	06/07/16	rue des Raines 7	117.000 €
GOBLET	04/08/16	Heusy/Tribunal (rda T PALM)	13.202, 92 €
FASSIN	07/12/16	rue de la Paix (servitude)	------

SECTION 19 - GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE

En sa séance du 21 mars 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de convention à titre précaire à intervenir entre la S.A. "Librairie Papeterie du Nouveau Bazar" et la Ville, en vue de la mise à disposition de la surface commerciale occupée par la Société (sous-sol de la Galerie du Grand Bazar et vitrines à rue), pour une durée du 1er janvier au 30 juin 2016 au plus tard, moyennant une indemnité forfaitaire de 2.500,00 €.

En sa séance du 21 mars 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de bail à intervenir entre l'A.S.B.L. "La Belle Diversité" et la, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er mars 2016, du rez-de-chaussée et du 1er étage du bloc C de l'immeuble sis rue Spintay n° 130 à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 8.400,00 € par an et selon les conditions convenues dans ledit bail.

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de contrat de gestion groupé entre l'A.S.B.L. Logéo et la Ville concernant la gestion des immeubles sis rue de la Batte, n° 7 et 9 pour une durée de 3 ans à partir du 1er mai 2016.

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de contrat de gestion groupé entre l'A.S.B.L. Logéo et la Ville concernant la gestion des logements sis rue des Raines n° 17 (1er et 2ème étages) pour une durée de 3 ans à partir du 1er juin 2016.

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de contrat de gestion groupé entre l'A.S.B.L. et la Ville concernant la gestion du logement sis rue Jules Cerexhe n° 86 (2ème étage) pour une durée de 3 ans à partir du 1er juin 2016.

En sa séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de bail de neuf ans à intervenir entre la S.A. "Dufrais (boucherie)"et la Ville en vue de la mise à disposition de la surface commerciale de 153 m² pour une durée du 1er mai 2016 au 30 avril 2025, moyennant un loyer annuel de 55.000,00 € non indexés durant les 3 premières années et de 60.000,00 € indexés durant les 6 dernières années.

En sa séance du 30 mai 2016, le Conseil communal a approuvé à huis clos l'autorisation d'ester en justice accordée au Collège communal en vue de résilier anticipativement un bail.

En séance du 3 octobre 2016, le Conseil communal a approuvé le projet de bail commercial à intervenir entre M. GENERET ("Bouquinophage"), en vue de la mise à disposition, à partir du 1er novembre 2016, du rez-de-chaussée de l'immeuble moyennant paiement d'un loyer de 8.400,00 € par an à partir du 1er février 2017 et selon les conditions convenues dans ledit bail.

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a approuvé l'avenant au bail passé avec la S.A. "Proximus" relativement à l'occupation de locaux sis rue Masson n° +10A à 4800 Verviers (réduction de la superficie).

SECTION 20 - ENVIRONNEMENT

A.- Problématique des déchets et propreté publique

1.- Collecte des ordures ménagères résiduelles

Statistiques

La collecte a lieu 1 fois/par semaine (le jeudi ou vendredi) via sacs payants. Sur l'année, ce sont 9.867,72 tonnes de déchets ménagers qui ont été traitées à l'incinérateur d'INTRADEL à Herstal pour un montant total de 2.183.393,10 euros (Service Minimum + Service Complémentaire). La collecte des ordures ménagères dans le cadre du contrat passé avec la Société SHANKS Belgium a coûté la somme de 467.967,08 euros tvac.

2.- Collecte des P.M.C.

La collecte sélective en porte-à-porte des sacs bleus a permis de récolter 610,220 tonnes de P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri,…) et assure le suivi des réclamations vers notre intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat, et le collecteur.

Cette collecte a lieu toutes les 2 semaines, le mardi ou le mercredi, en fonction de la zone.

3.- Collecte des Papiers-Cartons

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons a permis de rassembler 2.222,160 tonnes de papiers-cartons.

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri,…) et assure le suivi des réclamations vers notre intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat et le collecteur.

La collecte est assurée par l'asbl TERRE tous les 15 jours, les mêmes jours que la collecte des PMC.

4.- Collecte du verre

La collecte du verre via le réseau de bulles à verre a permis de collecter 569,624 tonnes de verre blanc et 580,054 tonnes de verre de couleur.

Le service assure, avec l'intercommunale INTRADEL la gestion hebdomadaire de tous les sites existants.

Bulles à verre enterrées : convention avec INTRADEL

Pour rappel, une convention a été signée entre l'Intercommunale INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enfouies sur le territoire de Verviers. Cette adhésion permet de faire effectuer un entretien préventif annuel par INTRADEL (gratuit) et d'ensuite faire effectuer les réparations nécessaires après accord (payant). Par courrier du 17 février 2016 et courriel du 23 février 2016, INTRADEL envoyait un tableau reprenant les réparations à planifier sur le réseau des bulles à verre enterrées, ainsi que le montant y afférent. Le Collège communal du 26 février 2016 approuvait le rapport d'INTRADEL reprenant les réparations à effectuer et le coût financier à prendre en charge. La Ville en informait INTRADEL par courrier du 3 mars 2016. La facture de réparation des bulles enterrées parvient à la Ville le 17 janvier 2017 et porte sur un montant de 515,40 € tvac.

Le 4 février 2016, la Ville envoyait à INTRADEL la déclaration de créance relative à la compensation financière pour l'année 2015. En effet, la Ville a droit à cette compensation de 90€ par cuve au prorata du nombre de bulles enterrées installées sur son territoire. Pour 2015, ce nombre est de 10 (5x2 cuves).

5.- Collecte des textiles et chaussures usagés mais réutilisables

Chiffres de Terre (collecte sur terrains publics):

Sur le domaine public, la collecte des textiles est assurée via les sites de conteneurs de l'asbl TERRE qui sont à présents au nombre de 35. Les quantités récoltées en 2016 : 400.456 kg.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec l'asbl TERRE dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

Chiffres de CURITAS (collecte sur terrains privés) :

Sur terrains privés, la collecte des textiles est assurée via les conteneurs de la Société CURITAS (liée à la Ville de Verviers par une convention depuis le 29 mars 2010) via les sites de conteneurs qui sont au nombre de 4.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec la s.a. CURITAS dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

Les quantités récoltées pour 2016 s'élèvent à 32.556,39 kg.

6.- Les Recyparcs

Depuis janvier 2005, les recyparcs d'INTRADEL sont informatisés. Pour obtenir sa carte, il suffit de se présenter dans un des recyparcs INTRADEL muni de sa carte d'identité. Une carte par ménage est délivrée et elle est illimitée dans le temps.

Depuis le 1er septembre 2016, les recyparcs se modernisent un peu plus et instaurent la carte d'identité électronique comme nouveau moyen d'accès. Jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, deux procédés cohabitent : tout usager peut présenter indifféremment sa carte d'identité (eID) ou sa carte INTRADEL lorsqu'il se présente dans un recyparc.

En ce qui concerne les autres catégories d'utilisateurs (Communes, A.S.B.L., écoles, particuliers non domiciliés sur la zone d'activité de l'intercommunale mais y possédant une résidence secondaire,…), la carte d'accès actuelle pourra continuer d'une part à fonctionner et d'autre part à être distribuée lors de nouvelles inscriptions.

L'emploi de la carte d'identité électronique (eID) à la place des cartes d'accès actuelles présente certains avantages :
- facilité d'utilisation pour les citoyens;
- réduction des tâches administratives et des coûts inhérents au remplacement des cartes;
- forme d'harmonisation avec d'autres intercommunales wallonnes

Des quotas par année civile restent imposés aux déchets verts (13m³), déchets inertes (5m³), déchets encombrants (4m³), déchets de bois (3m³), frigolite (1 m³) et déchets de construction contenant de l'amiante (3m³). Au fur et à mesure des passages des utilisateurs dans les recyparcs, leurs apports de déchets soumis à quota sont enregistrés grâce à leur carte personnelle. Au 1er janvier, tous les compteurs sont remis à zéro (chaque utilisateur conserve sa carte d'origine).

L'informatisation des recyparcs permet d'améliorer le suivi des différents flux des déchets. Le rôle d'information et d'aide au tri se voit renforcé, la gestion des vidanges de conteneurs optimalisée et l'enregistrement des données statistiques systématisé.

Verviers dispose de deux recyparcs sur son territoire ce qui permet de bien desservir l'ensemble de la population mais aussi de « désengorger » le recyparc situé Quai de la Vesdre. Tout en rappelant que l'ensemble des recyparcs de la zone INTRADEL sont accessibles à tous les habitants de cette zone.

Concernant les D.S.M. (déchets spéciaux des ménages), les produits cosmétiques ne sont plus acceptés dans les recyparcs. L'appellation « produits cosmétiques » désigne ici les produits de beauté du type flacons de parfum, dissolvant, maquillage ainsi que les crèmes.

Pour rappel, les emballages cosmétiques de type flacons et aérosols sont toujours acceptés dans les PMC pour autant que ceux-ci soient vidés de leur contenu.

Dans le cadre de la « Semaine sans pesticides» 2016, Intradel a organisé une campagne de sensibilisation. Une brochure proposant des trucs et astuces pour éviter l'utilisation de pesticides dans le jardin a été distribuée gratuitement dans l'ensemble des recyparcs de la zone Intradel.

Lors de cette journée, les citoyens ont été invité à apporter leurs emballages de pesticides et autres produits chimiques, qu'ils soient vides ou remplis, dans un des recyparcs. Ils pourront ainsi être éliminés en conformité avec la législation dans des filières de traitement agréées pour ce type de produit.

Une collecte de vélos encore en bon état a été organisée dans les recyparcs le samedi 23 avril.

Du 15 juin au 31 août, une collecte de déchets de taille d'ifs (Taxus baccata est organisée dans les recyparcs de la zone d'Intradel).

Depuis le 1er décembre 2015, Intradel avait lancé la collecte des plastiques durs (conteneur PVC) dans 4 des recyparcs de sa zone. Cette expérience pilote a fait l'objet d'un bilan.

Les résultants étant concluants, à partir du 6 juin 2016, cette nouvelle collecte est étendue notamment au recyparc de Stembert. Sont admis entre autres : caisses, bacs, mobilier de jardin, seau, châssis… en plastique dur.

Le samedi 18 juin 2016, Intradel a organisé une grande collecte de livres en bon état au sein de 49 recyparcs.

Le samedi 15 octobre 2016, une collecte de jouets en bon état s'est déroulée dans le réseau des recyparcs au profit d'actions sociales locales.

Du mardi 15 au vendredi 18 novembre et du mardi 22 au vendredi 25 novembre 2016, Intradel a mis en place – au sein de ses recyparcs - une collecte sélective de bâches agricoles.

Le recyparc du Quai de la Vesdre à Verviers a enregistré 55.064 visiteurs et a permis de collecter 6.345,117 tonnes de déchets.

Le recyparc de la rue Bronde à Stembert a enregistré 43.930 visiteurs et a permis de collecter 3.652,564 tonnes de déchets.

7.- La collecte des encombrants

Statistiques

Depuis octobre 2004, la collecte des encombrants est organisée en porte à porte et sur inscription.

L'asbl RCYCL collecte sur le territoire verviétois les lundis et mardis.

En 2016, RCYCL a assuré la collecte sur tout le territoire verviétois pour un coût de 105.729,72 euros TVAC auprès de 2.835 ménages inscrits. Les quantités récoltées s'élèvent à 443,080 tonnes. Il est à noter que 70 % du contenu des collectes a été recyclé.

8.- La collecte des sapins de Noël

Elle a eu lieu les 05 et 06 janvier 2016. Cette collecte a coûté 5.638,08 euros. Le coût du traitement n'était pas encore connu lors de la rédaction de ce rapport.

9.- Compostage et éco-consommation

Les édu-composteurs, une équipe de bénévoles spécifiquement formés aux techniques du compostage et à l'éco-consommation, en collaboration avec le Service Environnement, ont comme objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ils organisent ou participent à diverses manifestations telles des stands d'information et de sensibilisation.

La brochure éco-consommation et compostage éditée par la Ville de Verviers est mise gratuitement à disposition des citoyens, sur simple demande au Service Environnement, lors de manifestations, dans nos stands d'information, …

10.- Sensibilisation, information en matière de déchets

Le Service Environnement répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'information sur l'organisation des collectes des déchets, le tri, les obligations de reprises,…

Une autre mission du Service, celle de sensibiliser la population. Voici quelques-uns des outils :

Diffusion, dans la presse et les journaux toutes-boîtes, d'articles annonçant :
- la collecte des sapins en porte-à-porte
- les collectes de déchets
- l'Opération Rivières Propres
- l'éco-consommation
- le compostage
- …

Diffusion de la brochure « Eco consommation & Compostage »;

Transmission aux agriculteurs des informations concernant la collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux.

Actions locales de prévention Intradel 2016

Dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, par courrier du 26 janvier 2016, l'Intercommunale INTRADEL a proposé à la Commune d'organiser au cours de l'année 2016 quatre actions relatives à la prévention des déchets :

- Organisation d'une formation de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des professionnels et des travailleurs sociaux :
  La formation –totalement gratuite- aborde la problématique du gaspillage alimentaire et comment accompagner un public citoyen dans la réduction des déchets alimentaires à la maison.
  20 formations (d'une journée de 9h00 à 17h00) ont été organisées d'octobre à décembre 2016 dans différentes communes de manière à couvrir l'ensemble du territoire d'Intradel.

- Distribution dans le courant du mois de décembre 2016 d'une bande-dessinée aux enfants de l'enseignement primaire dans le cadre d'une action de sensibilisation à la prévention des déchets. Elle a pour objectif de les sensibiliser à l'importance de réduire les déchets et d'améliorer leur cadre de vie. Un exemplaire de cette bande-dessinée a également été offerte à nos bibliothèques communales;

- Présence du véhicule de prévention sur les marchés communaux (mise à disposition de documentation, conseils et réponses aux questions de la population en termes de prévention et de gestion des déchets);

- Organisation d'ateliers de fabrication de produits d'entretien naturels (pour la maison) à destination des citoyens.
  L'objectif de cette action vise à sensibiliser les citoyens sur la dangerosité des produits d'entretien nocifs pour la santé et pour l'environnement.
  Cette formation abordera les questions telles que comment nettoyer sainement en faisant des économies, pourquoi utiliser des produits naturels … et permettra d'échanger sur les pratiques, trucs, astuces, recettes.

Durant le mois de septembre 2016, ce sont 6 séances de formation gratuite destinées aux ménages verviétois, qui ont été dispensées par un animateur du CRIE de Spa (mandaté par Intradel) au sein de nos locaux.
A l'issue de ces ateliers pratiques, chaque participant est reparti avec ses fabrications (produit vaisselle, crème à récurer, nettoyant multi-usage et produit WC) une brochure avec les recettes et un vaporisateur.

Le Conseil communal, en séance du 29 février 2016, a décidé de mandater l'Intercommunale INTRADEL pour la réalisation de ces actions.

Action de sensibilisation sur le marché communal (distribution de sacs réutilisables)

En 2015, le Conseil communal avait mandaté l'intercommunale INTRADEL pour la fourniture de sacs de shopping réutilisables. En novembre 2015, la Ville de Verviers a reçu 5.700 sacs réutilisables.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a pris des dispositions pour interdire les sacs jetables. En Région wallonne, l'interdiction est applicable à partir de décembre 2016 pour les sacs plastique de caisse dans les grandes surfaces et, à partir du 1er mars 2017 pour les autres types de sacs en plastique à usage unique, comme les emballages pour fruits et légumes en vrac.

A cette occasion, en collaboration avec l'Intercommunale Intradel, le Service Environnement de la Ville de Verviers, a organisé le samedi 19 novembre 2016, une distribution gratuite de sacs réutilisables sur le marché hebdomadaire de Verviers. Chaque citoyen a été invité à venir déposer au stand du Service Environnement un sac plastique jetable en échange d'un sac réutilisable.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les citoyens à leur consommation de sacs plastiques jetables en leur fournissant des sacs pliables et réutilisables. Ces sacs sont destinés à être utilisés pour les commerces de proximité (boulangerie, boucherie, librairie...). Pliables et légers, ils se glissent dans un sac à main, une poche ou encore dans la boîte à gants d'une voiture.

Action de sensibilisation à la problématique des déjections canines

Durant toute l'année, des panneaux et affiches réalisés en 2015, sont placés en fonction de la problématique, ou à la demande des citoyens.
Ces actions se poursuivront en 2017.

Lutte contre les dépôts sauvages

Tout au long de l'année, des panneaux « Notre quartier n'est pas une poubelle » sont placés sur le territoire, soit en fonction de la fréquence des dépôts, soit à la demande des citoyens.
Ce genre d'action aura également lieu en 2017.

Amélioration et encadrement de la mise à disposition des sachets destinés aux déjections canines

Ce dossier sera certainement traité dans le courant de 2017 ou 2018.

11.- Nettoiement public du Centre-Ville

Depuis novembre 2008, c'est la Société OVS qui a en charge le nettoiement du centre-ville de Verviers.

Le marché de services qui lie la société OVS et la Ville de Verviers court jusqu'au 31 mai 2018.

Leur travail consiste en la vidange des poubelles publiques sur la zone définie du centre-ville, le ramassage des dépôts, le balayage des rues, et le désherbage des trottoirs publics.

Par rapport à l'année passée, la rue de Mangombroux a été rajoutée à leur zone.

Des réunions mensuelles de suivi ont lieu chaque mois.

Le montant total des factures pour l'année 2016 s'élève à 495.533, 64 € tvac.

12.- Problématique des sacs poubelles ou colis de déchets sortis trop tôt ou trop tard

Depuis 2009, un processus de collaboration est mis en place entre le Service Environnement et le Service des Gardiens de la Paix.

Plus concrètement, lorsque des sacs PMC, d'ordures ménagères ou des colis papiers cartons sont sortis trop tôt (avant 18 h la veille du jour de collecte) ou trop tard (après le passage du collecteur), le Service de l'Environnement sollicite l'intervention des Gardiens de la Paix, si ces derniers sont situés sur leurs zones. Dans le cas contraire, c'est l'agent constatateur qui s'occupe du suivi de ces sacs ou colis.

Les Gardiens de la Paix, ou l'agent constatateur se rendent à l'adresse indiquée et demandent au propriétaire du (des) sac(s) ou colis, de les rentrer et de les ressortir pour la prochaine tournée comme le prévoient les Règlements coordonnés de Police de la Zone Vesdre.

Si le contact ne peut être établi avec la personne concernée, le sac ou colis est fouillé, et une sanction est rédigée si un indice est trouvé dans celui-ci. Un feuillet d'information reprenant la problématique est également laissé dans la boîte aux lettres du riverain.

Si le sac ou le colis n'est plus conforme après la fouille (trop déchiré), il est alors évacué par nos Services techniques.

13.- Délinquance environnementale

Parmi le personnel communal, nous comptons 1 agent constatateur. Celui-ci est compétent pour les infractions environnementales.

Ses missions consistent en : la recherche et la constatation d'infractions en matière d'abandon de déchets et incinération de déchets, contacts, sensibilisation et information à la population lors des interventions de terrain.

Dans ce domaine, pour lequel un maximum de pro-activité est nécessaire, l'agent constatateur fonctionne en étroite collaboration avec d'autres Services, essentiellement pour une question d'efficacité. Ainsi, afin d'améliorer globalement l'état de propreté de la Ville, des moyens considérables sont déployés sur l'ensemble du territoire de manière générale et sur les quartiers davantage problématiques en particulier :

1. les brigades « duo » composées de l'agent constatateur Environnement et de gardiens de la paix,
2. depuis le début de l'année 2016, les brigades « trio » rassemblant l'agent constatateur Environnement, un gardien de la paix et un ouvrier de la Ville avec une camionnette plateau qui permet, dans le même temps, de constater, fouiller et ramasser. Cette équipe spécifique « trio » rencontre un triple avantage : un gain de temps lors des interventions, une facilité lors de la fouille qui s'effectue directement dans la camionnette (améliorant aussi considérablement les conditions d'hygiène), et un périmètre couvert beaucoup plus étendu (car l'ensemble des quartiers de la Ville, y compris les plus périphériques, sont désormais couverts).
3. le passage de ces mêmes intervenants lors des signalements précis qui parviennent au dispatching via notamment le téléphone et le n° vert gratuit « propreté publique/voirie »,
4. certaines tournées de ramassage spécifiques « week-end » via les ouvriers communaux.

Les brigades mixtes rassemblant ouvriers communaux et service de police ont dès lors été supprimées car elles n'apparaissaient plus adaptées au vu des dispositifs mis en place et décrits plus haut.

Pour l'ensemble de l'année, 207 dépôts-plaintes ont été rédigés et transmis aux maisons de police concernées pour suivi (72 des Services techniques et 135 de l'agent constatateur Environnement).

14.- Serveur propreté publique – Voirie

Depuis fin novembre 2011, un programme nommé « dispatching » a été créé afin de centraliser toutes les demandes des citoyens et des Services, relatives à la problématique de la propreté publique.

Cela comprend notamment : la gestion des collectes, le mobilier urbain, les dépôts sauvages, les animaux morts, les déjections canines, l'entretien des trottoirs, …

Ce programme permet à l'ensemble des membres du Service d'assurer un suivi des interventions, et d'obtenir une vision plus globale des problèmes liés à la propreté publique.

Ce programme est également en interaction avec le numéro vert gratuit « Propreté publique / Voirie » - 0800/21.105. Tout appel sur ce numéro est encodé et traité via le dispatching.

Durant l'année 2016, nous avons encodé et assuré le suivi de 3.859 signalements.

15.- La gestion des déchets au sein des services administratifs communaux

Les divers outils de tri des déchets (PMC, papiers-cartons, piles, consommables d'impression, bouchons en plastique,…) sont toujours en place. Cette action se poursuit et le Service Environnement reste à la disposition de l'ensemble du personnel communal pour toute information relative à la gestion des déchets.

16.- Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Le 4 mai 2016, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) envoyait une invitation pour la prochaine réunion de la Commission Environnement prévue le 6 juin 2016 à Namur. L'ordre du jour portait d'une part sur le protocole de collaboration entre les communes et le Département de la Police et des Contrôles (DPC) du SPW au sujet de la répression de la délinquance environnementale, et, d'autre part, sur le décret du 5 décembre 2008 sur la gestion des sols. Le responsable du Service y a assisté.

Le 28 novembre 2016, l'UVCW conviait la Ville de Verviers à une nouvelle Commission Environnement qui s'est tenue le 21 décembre 2016. L'ordre du jour portait sur le projet de nouveau Plan wallon des Déchets-Ressources, qui se veut inscrit dans une optique d'économie circulaire et de transformation du déchet en ressource.

17.- Campagne « BE WAPP »

Par courrier du 9 octobre 2015, le Ministre de l'Environnement a annoncé la 2ème édition du "Grand Nettoyage de Printemps" qui s'est déroulée sur l'ensemble du territoire wallon les 15, 16 et 17 avril 2016. Cette action ouverte à tous s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre : "BE WAPP". L'opération consiste à sensibiliser chaque citoyen à la propreté de notre cadre de vie et à mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région en ramassant papiers, mégots, canettes, sacs plastiques et autres déchets abandonnés.

Cette année, les écoles peuvent également s'inscrire à cette action. En effet, le vendredi 15 avril est dédié aux écoles, les samedi et le dimanche 16 et 17 avril sont destinés au grand public

Pour participer à cette action de nettoyage, les citoyens s'inscrivent sur le site « moinsdedechets.wallonie.be » et forment une équipe (familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, de maisons de villages, comités de quartiers,…) pour recevoir un kit de nettoyage (gants, pinces, gilets fluorescents, sacs PMC,...). Via le formulaire d'inscription, ils choisissent la date, le créneau horaire, la/les zone(s) qu'ils souhaitent nettoyer.

En séance du 27 novembre 2015, le Collège communal a décidé de participer à l'opération "Grand Nettoyage de Printemps" dans le cadre de la campagne "BE WAPP", d'inscrire la Ville de Verviers comme coordinatrice locale afin de connaître les endroits à nettoyer et de coordonner la visibilité de l'action sur son territoire. Le Service Environnement s'est donc chargé de distribuer aux participants le matériel nécessaire à l'opération et de leur indiquer l'endroit où déposer les déchets ramassés pour une évacuation efficace de ces déchets.

Le 15 avril, ce sont 6 écoles primaires verviétoises qui ont participé avec leurs classes au nettoyage de leur quartier.

Les quartiers couverts par ces actions sont : Petit-Rechain, Lambermont (rue Pilate, rue des Ormes…), Heusy (Place Vieuxtemps, près du parc de Séroule…), quartier de l'Abattoir et Stembert (Avenue Julien Jardon, Grand Vivier…).

B.- Energie

1.- Guichet de l'Energie

Mission de base

Le Guichet Energie Wallonie de Verviers comporte toujours deux consultants, les 2 consultants bénéficient chacun d'un congé parental et travaillent à temps partiel (réduction d'1/5), cette réduction de temps de travail a pris cours à partir du 1er février pour Grégory Elias et à partir du 3 octobre pour Stéphanie Grévisse, (après un congé de maternité qui a commencé le 6 juin).

Les consultants ont réalisé leur mission d'information en matière d'économies d'énergie dans le logement. Les thèmes principalement abordés sont : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation thermique des bâtiments, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation, les énergies renouvelables, la libéralisation des marchés de l'énergie (gaz et électricité) … et les primes énergies de la Wallonie et autres incitants financiers : Ecopack et Rénopack, réduction fiscale.

En 2016, les consultants du guichet ont reçu 727 visiteurs dans ses bureaux, 628 appels téléphoniques, 63 courriers et 731 contacts sur salon et lors des séances d'information. Les consultants ont été amenés à réaliser quelques visites qualitatives, électriques et humidité chez les particuliers.

Dans le cadre de l'opération MéBar II (subvention d'un montant maximum de 1.365€ octroyée aux ménages à bas revenus), les consultants ont reçu 16 dossiers à traiter en 2016: visites préalables, demandes de prix et visites de vérification des travaux.

Le guichet couvre une zone d'action regroupant 13 communes : Aubel, Aywaille, Dison, Herve, Olne, Pepinster, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts et Verviers.

Promotion et sollicitations diverses

Diverses actions de promotion ont été effectuées dans le but de mieux faire connaître les services du guichet de l'énergie auprès de la population : impression de feuillets d'information, insertion d'articles dans divers médias régionaux (bulletins communaux, la Quinzaine…) sous format papier et informatique (sites internet communaux), contacts avec les responsables des communes et des CPAS de la zone d'action.

Le guichet a également été sollicité à plusieurs reprises par divers types d'asbl, communes ou CPAS: notamment le service prévention de la Ville de Verviers, l'asbl Aurélie, l'asbl Tournesol, le conseil communal des enfants et Vie féminine, pour organiser des séances d'information dont le contenu est adapté au cas par cas pour chaque type de public rassemblé.

Les consultants ont participé à des formations sur des thèmes liés à l'énergie, organisées pour la plupart par la DGO4 (SPW) : chez Radson (radiateurs et chauffage), chez Isover (isolant laine de roche), chez Covers (système de chauffage), chez ORES. Formations organisées dans les locaux de la DGO4, sur les bio-combustibles, l'électricité verte et la cogénération, les toitures plates. Ils ont également participé à des réunions d'informations organisées par la DGO4 pour préparer Batibouw et pour suivre l'évolution de la politique énergétique, des programmes de soutien (nouveau régime des primes énergie et rénovation entré en vigueur le 1er avril 2015) et de la réglementation PEB en Wallonie.

Des permanences ont été assurées sur le stand de la Wallonie dans des salons organisés en Wallonie et à Bruxelles : "Batiréno" à Namur, « Batimoi » et "énergie+" à Marche, « Bois et Habitat » et « Energie et Habitat » à Namur, « Habitat » à Liège, ou « Batibouw » à Bruxelles, mais également lors d'actions plus locales dans la région de Verviers : à Olne, pour une "soirée énergie", "batir-bauen" à Malmedy, "Bati-énergie" à Verviers et au salon de l'énergie de Soumagne.

Chacun des 2 consultants participe à un groupe de travail, visant à améliorer le fonctionnement global du réseau des Guichets, et pour ce faire se rend à des réunions organisées à Jambes avec d'autres consultants des autres Guichets (M. Elias : groupe fardes; Mme Grevisse : groupe communication-visibilité).

Depuis le 14 novembre 2012, un consultant assurait une permanence décentralisée chaque mercredi matin, de 9h00 à 12h00 à l'Espace Wallonie de Verviers, rue Xhavée, n°86, simultanément à la permanence info-conseil Logement de la Wallonie. Ce regroupement permettait au citoyen de trouver en un même endroit, au même moment toutes les informations techniques et primes nécessaires lors de la rénovation d'un logement.

Cette permanence décentralisée a pris fin le 22 décembre, au moment du déménagement de l'espace Wallonie et du Guichet énergie en un même lieu: rue Coronmeuse, 46 à 4800 Verviers.

2.- Earth Hour

Rien n'a été fait dans ce dossier en 2016.

3.- Nuit de l'Obscurité

L'asbl ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) -en collaboration avec d'autres partenaires- a organisé la Nuit de l'Obscurité 2016, action symbolique qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique lié aux éclairages excessifs. Elle a eu lieu le samedi 8 octobre 2016.

La Ville de Verviers a été invitée à s'inscrire à cet événement. Deux types d'action ont été proposées :

► éteindre le soir de la Nuit de l'Obscurité en participant de la manière suivante :
- éteindre symbolique l'éclairage des monuments, des parcs,...
- éteindre l'éclairage public d'une place, d'une rue, d'un quartier...
- inviter les entreprises et commerces à participer en éteignant leurs enseignes lumineuses et parkings privés
- inviter les citoyens à participer à cette action.

► organiser des activités ludiques ou didactiques autour de la sensibilisation à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique des éclairages superflus ou profiter des charmes de la nuit.

Via communiqué de presse et une information de l'action sur son site internet, la Ville a participé à sa manière à la diffusion de cette action au plus grand nombre. Des alternatives ont également été proposées : une balade nocturne, l'observation des étoiles, un repas en famille ou entre amis aux chandelles…

Le Collège communal, lors de sa séance du 9 septembre 2016, a cependant refusé que la Ville y participe elle-même pour des raisons de sécurité (pas d'extinction de l'éclairage public des voiries, notamment) et de coût. Pour information, l'éclairage des bâtiments communaux est habituellement éteint la nuit.

C.- Permis d'Environnement

Sur toute l'année 2016, ce sont 94 nouveaux dossiers qui ont été introduits :
- 80 dossiers pour les déclarations (classe 3)
- 14 dossiers pour les permis d'environnement (classe 2)

Analyse technique et suivi administratif des déclarations de classe 3 et des permis d'environnement de classe 2.

Le Service technique se charge de la visite des établissements classés en vue d'analyser si les dossiers sont complets et si les précautions en matière de protection de l'environnement sont suffisantes. Le cas échéant, des conditions complémentaires ou des suggestions d'amélioration sont élaborées.

D.- Divers

1.- Opérations de nettoyage des bords de Vesdre

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, le Service de l'Environnement - en collaboration avec ledit Contrat - a organisé, le samedi 23 avril 2016, une nouvelle opération « Rivières Propres ». Celle-ci a consisté en une vaste action de sensibilisation par le nettoyage des bords de la Vesdre à Verviers.

Quelques heures de nettoyage auront été suffisantes à la centaine de bénévoles pour récolter 16 m³ de déchets dont de la ferraille, des vêtements, PMC, sachets, déchets de types ménagers, encombrants ou inertes (zone d'intervention : sur les berges de la Vesdre entre le pont de Renoupré et le site Snoeck à Ensival). Ce nettoyage a notamment permis à certains points « sensibles » tels le Pont de l'Epargne et le Quai de la Vesdre de retrouver une autre image et de rendre ses droits à la nature.

2.- Semaine de l'arbre

2016, année de l'Erable.

Le Collège communal, en séance du 20 mai 2016, a marqué son accord pour introduire auprès de la Région wallonne les dossiers de candidature.

a) de distribution de plants aux particuliers;
b) de demande de mise à disposition de plants pour plantations dans les espaces publics;
c) de valorisation ou préservation d'un espace vert public : aménagement de l'espace vert devant l'immeuble Ville Pont de Sommeleville, 2;
d) de mise en place d'une haie champêtre sur un espace public : au cimetière de Verviers sis Vieux chemin de Limbourg.

a) Distribution de plants aux particuliers :
Le 15/09/2016, la Région wallonne nous informait que la Ville de Verviers était retenue pour disposer de plants gratuits à distribuer aux particuliers. En conséquence, la distribution de 5.100 plants s'est déroulée, le 26 novembre (de 9h à 14h) Cour Fisher, avec :
- Vente de brochures du P.C.D.N.;
- Explications sur les plants par les membres du P.C.D.N.;
- Mise à disposition des brochures du Service Environnement.

Pour les autres projets, en date du 21 novembre 2016, la responsable du Service Plantations a émis le souhait d'abandonner la réalisation des projets de 2016, faute de moyens humains et faute de temps. Le Collège a marqué son accord sur ce principe en date du 02 décembre 2016.

3.- Comité de suivi du domaine de Séroule

Une réunion du comité de suivi a été sollicitée par le Comité et les représentants du SPW-DGO3 (Direction des Espaces verts). Elle s'est tenue en date du 15 décembre 2016. L'ordre du jour en était le suivant :

1. Présentation des différents travaux à réaliser
   a. Cheminements
   b. Remplacement de la passerelle
   c. Entretien
2. Présentation de l'étude hydrogeométéorologique – bureau Geolys
3. Urbanisation en amont du parc
   a. Mise au point des différents projets – présentation et impact de ces projets
4. Sécurisation du parc
   a. Conciergerie
   b. Fermeture et ouverture des portes
   c. Projet monsieur Renard
   d. Grillage et mise en place de borne de sécurité (passage)
5. Animation du Parc
   a. Restauration du verger
   b. Bilan des associations partenaires (PCDN, …)
6. Changement de majorité du 26 octobre 2015 - Modifications
7. Divers (pour notamment parler des changements souhaités dans le règlement d'ordre intérieur)

4.- Journée de la Biodiversité

Organisé normalement une année sur deux, cet événement n'a pas eu lieu en 2016.

5.- Campagne 2016 de gestion de la berce du Caucase

Pour rappel, le Conseil communal, en date du 30 mai 2011, avait adopté un règlement en matière de lutte contre les plantes invasives comprenant des interdictions, des obligations d'intervention et des conseils de gestion.

En novembre 2012, le Conseil communal avait adopté le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (développé par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre du projet LIFE+ AlterIAS).

Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives (limiter les introductions et la dispersion de ces plantes dans les parcs, jardins, les étangs, les pépinières et le long des voiries). Il s'adresse aux professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, services publics responsables de plantations...).

La Ville de Verviers, en souscrivant au code, s'est engagé volontairement à :
1. se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique;
2. stopper la plantation de certaines espèces invasives (reprises à l'annexe I du Code);
3. diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochures, posters sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville de Verviers);
4. privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives;
5. participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

La Ville de Verviers a pris part à la campagne de gestion 2016 de la Berce du Caucase (plante invasive dangereuse pour la flore indigène et pour l'homme) dans le bassin de la Vesdre.

Le Service technique des Travaux a mis à disposition 3 - 4 ouvriers pour la gestion sur terrain aux périodes préconisées.

Le Service technique a complété la cartographie du Contrat de Rivière Vesdre (CRV) mais a également encodé sur le site de la Région wallonne les endroits où sont recensées des populations de berces du Caucase sur le domaine public.

Un article de sensibilisation à destination des citoyens a été publié via le bulletin communal et le site internet de la commune.

Mise à jour de l'inventaire des populations de berces du Caucase :
Le Service Environnement a centralisé les informations provenant des riverains et procédé à l'encodage des populations repérées.

Via le site de la Ville de Verviers, les citoyens peuvent signaler, sur domaine privé ou public, au Service Environnement la présence de ces plantes invasives par le biais d'un formulaire à télécharger. Une vérification est alors effectuée sur terrain pour confirmer ou infirmer la présence de berces du Caucase.

Le cas échéant, un courrier est adressé au propriétaire du terrain privé en mentionnant les techniques d'intervention (référence au règlement communal en matière de lutte contre les plantes invasives). Sur domaine public, intervention de notre Service technique.

6.- Plan Communal de Développement de la Nature - MAYA

La convention entre l'apiculteur qui gère le rucher communal – Monsieur Léon JACQUEMIN – et la ville de Verviers, a été avalisée par le Conseil communal du 25/04/2016.

Les ruches sont toujours en activités.

7.- Plan communal de Développement de la Nature – Charte

Le 04 avril 2014, le Collège communal adoptait les axes de relance du P.C.D.N., ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de la lecture des Etudes d'Incidences sur l'Environnement (E.I.) et la signature d'une charte entre ces bénévoles et la Ville de Verviers. Leur mission étant de pointer les adéquations et inéquations de l'étude par rapport à l'étude du maillage écologique et des paysages verviétois pour permettre au Service technique de rédiger ses avis.

Cette charte devait être mise en place en 2015, mais sera finalement signée en 2016.

8.- Plan communal de Développement de la Nature – Réalisation de brochures

Le 04 avril 2014, le Collège communal adoptait les axes de relance du P.C.D.N., ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de la lecture des Etudes d'Incidences sur l'Environnement (E.I.) et la signature d'une charte entre ces bénévoles et la Ville de Verviers. Leur mission étant de pointer les adéquations et inéquations de l'étude par rapport à l'étude du maillage écologique et des paysages verviétois pour permettre au Service technique de rédiger ses avis.

En date du 23 décembre 2016, à la demande des représentants du groupe de travail, le Collège communal a décidé de supprimer ce groupe de travail relatif à la lecture des Etudes d'incidences sur l'Environnement, faute de suivi.

9.- Plan communal de Développement de la Nature 2015 – Réalisation de brochures

Le Département de la Nature et des Forêts a sollicité les communes P.C.D.N. pour l'éventuelle option de subventions d'un montant maximal de 5.000 €. En conséquence, le 07 novembre 2014, le Collège communal adoptait le projet de la coordinatrice du P.C.D.N. y relatif.

La Ville a reçu l'accord de la Région le 17 avril 2015, et les brochures ont été éditées en 2016.

10.- Plan communal de Développement de la Nature 2016 – Impression de pochettes Promenades P.D.C.N. et panneaux

En date du 21 octobre 2016, le Collège communal marquait son accord sur la proposition du Service technique, à savoir la réédition des pochettes des 13 promenades du P.C.D.N. et des panneaux de départ de chaque promenade. Le subside est de maximum 5.000 €, et ces réalisations auront lieu en 2017.

11.- P.C.D.N. 2015 – Maillage écologique du Clos Marie Popelin

En mars 2015 la Région nous sollicitait pour l'obtention d'un subside de 2.500 € maximum pour le projet PCDN 2015.

Le 20 juin 2015, la Région donnait son accord sur un montant de 1.840 € pour la réalisation d'une fiche projet dans le cadre du PCDN « Restauration et amélioration du maillage écologique du Clos Marie Popelin ».

La réalisation du panneau et son placement a eu lieu en novembre 2016, et les justificatifs rentrés à la Région wallonne le 22 novembre 2016.

12.- P.C.D.N. 2015 – Entreprises Nature Admise 2015

Le 28 septembre 2015, la Région wallonne sollicitait les communes pour une subvention PCDN spécifique pour des actions « Entreprises Nature admise ».

Le Collège a marqué son accord le 20 octobre 2015 sur les actions proposées, et a signé la charte s'y rapportant.

La Région a marqué son accord sur le subside de 2.500 € pour le projet lié à la verdurisation du zoning de Stembert.

Le projet sera toujours en cours de réalisation en 2017.

13.- P.C.D.N. 2016 – Entreprises Nature Admise 2016

A nouveau, le Département de la Nature et des Forêts sollicitait les communes P.C.D.N. pour l'éventuelle option de subvention d'un montant maximal de 5.000 €, pour des réalisations d'aménagements d'espaces verts dans des zoning industriels.

Le 09 septembre 2016, le Collège marquait son accord sur la proposition de la coordinatrice du P.C.D.N., toujours dans le zoning de Stembert. Ce projet est la continuité du projet de 2015.

Les réalisations auront lieu en 2017 et 2018.

14.- <u>CONTRAT DE RIVIERE VESDRE A.S.B.L. – Protocole d'accords 2014-2016 - Quatrième convention-exécution</u>

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du contrat de rivière (*), en juin 2000, et avait poursuivi cet engagement par la signature de Conventions-Exécutions ou Protocoles d'Accords successifs (octobre 2003 – juin 2006, juillet 2006 – juin 2009 prorogé jusque décembre 2010, janvier 2011 – décembre 2013).

Le quatrième protocole d'accords 2014-2016 -adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 juin 2013- a été signé le 19 mars 2014 par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre.

Parmi les actions à mettre en œuvre de 2014 à 2016, on cite entre autres :
- réalisation de l'égouttage sur certains tronçons dans le cadre du plan triennal;
- sensibilisation des riverains pour tenter de limiter le dépôt de déchets en bordure de cours d'eau;
- gestion de la berce du Caucase;
- participation aux opérations rivières propres;
- organisation de la journée de la Biodiversité;
- …

Certaines de ces actions n'ont pu être finalisées au cours de l'année 2016 et seront reprises au prochain protocole d'accord 2017-2019.

(*) *Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? :*

C'est un concept qui consiste à rassembler dans un partenariat tous les acteurs d'un même bassin hydrographique (en l'occurrence ici, celui de la Vesdre) en vue de définir et de mettre en œuvre, tous ensemble, un programme d'actions visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau de ce bassin.

<u>Qui fait partie de ce partenariat ?</u>
Les communes et les provinces, les administrations publiques, les acteurs socio-économiques, scientifiques et touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs, les mouvements de jeunesse, les habitants, les amoureux de la nature, du patrimoine et les défenseurs de l'environnement,… .

15.- <u>OFNI'S</u>

Dans la suite des opérations de 2014 et 2015, le Contrat Rivières Vesdre (C.R.V.) a de nouveau proposé à la Ville le 3 février 2016 la mise en place de barrages de déchets flottants. Pour rappel, ces barrages sont utilisés de manière temporaire sur certains cours d'eau de façon à sensibiliser le grand public à la problématique des déchets abandonnés dans et aux abords de ceux-ci. La mise en place de ces barrages permet d'interpeller les citoyens en concentrant les OFNI's (ndlr : Objets Flottants Non Identifiés) de manière très visible à proximité de lieux de passage.

En séance du 15 avril 2016, le Collège a marqué son accord pour la pose temporaire de deux barrages récolteurs de déchets sur la Vesdre à Verviers durant une quinzaine de jours, soit du 18 avril au 2 mai 2016. Les endroits choisis pour la mise en place de ces deux barrages ont été le Quai Jacques Brel à proximité de l'église Saint-Antoine, et rue A. Snoeck à proximité du centre d'Ensival.

16.- <u>Biodiversité - Création d'un espace didactique - Chaussée de Heusy</u>

Suite à l'aménagement en rénovation urbaine de la parcelle située chaussée de Heusy entre les n° 9 et 11, soit la démolition de l'immeuble et la pose d'un escalier métallique menant au terrain du dessus, le potager collectif prévu au départ du projet n'a finalement jamais été réalisé (pour des raisons inhérentes à l'évolution des filières de la régie de quartier de Mangombroux-Abattoir). De plus, l'espace est maintenant considéré comme trop petit pour y installer un potager de ce type.

Afin de rentabiliser au mieux cet espace Ville, les Services techniques, en collaboration avec le Service Environnement, proposent dès lors d'y créer un coin de biodiversité. Ce projet va demander l'implication de divers services, principalement les Services "LEPA" et "Plantations-Inhumations".

L'objectif est de créer une zone naturelle de biodiversité avec installation d'abris à insectes et plantation d'un arbre fruitier. Cet espace pourra ainsi être amené à devenir un outil didactique et participatif, notamment pour les écoles de l'entité.

Concrètement, sont prévus: (1) la création d'une prairie fleurie (coût: 100€, pris en charge par l'allocation "Plantations"); (2) la création d'hôtels à insectes en forme d'alvéoles, ce qui permettra son évolution (coût: récupération de chutes de bois et divers); et (3) la plantation d'un arbre fruitier (coût: 80€, pris en charge par l'allocation "Plantations").

L'installation des loges à insectes, l'inauguration du site et son entretien a eu lieu le 20/05/2015.

Deux écoles ont participé à la création des hôtels à insectes.

Les derniers aménagements de l'espace se sont déroulés au printemps 2016, et l'inauguration officielle a eu lieu le vendredi 13 mai 2016.

L'équipe LEPA poursuivra l'entretien en 2017 également.

17.- <u>Semaine sans pesticides en Wallonie</u>

Pour rappel, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), l'interdiction de principe d'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, …) est entrée en vigueur le 1er juin 2014. Les trottoirs (appartenant au domaine public) ne peuvent plus être traités à l'herbicide. L'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sera totalement interdit dans les espaces publics à partir de 2019.

Par courriel du 17 juillet 2015, l'asbl ADALIA informe la Ville qu'elle organise en 2016 une campagne "Printemps sans pesticides". Celle-ci se déroule du 20 mars au 20 juin 2016. La "Semaine sans pesticides" de l'année dernière devient donc en 2016 le "Printemps sans pesticides".

En élargissant la période de cette campagne, chaque participant peut ainsi organiser un événement plus tard et bénéficier des bienfaits du beau temps, comme une balade de saison, une visite d'un jardin au naturel, d'une démonstration de machines de désherbage, …

Cette manifestation vise à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à cette utilisation. Elle s'adresse à toute la population, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant.

Le Collège communal, en séance du 8 janvier 2016, a marqué son accord sur la participation de la Ville à cette campagne en proposant les activités suivantes :

1. Animation sur le greffage à Séroule le 23 avril 2016 à 10h00 au Parc de Séroule.
2. Organisation, d'une action de sensibilisation sur le thème des pesticides lors de la manifestation "Ferme en Ville" au parc de l'Harmonie les 13 et 14 mai 2016 (stand avec brochures, exposition de l'asbl Pôle de Gestion Différenciée (photos mettant en scène de belles réalisations d'aménagements en gestion différenciée dans d'autres communes), conseils pour jardiner sans pesticides...).
3. A la bibliothèque communale, mise en évidence -pendant cette période-là- de livres sur le thème des pesticides et de la gestion différenciée.
   Du 26 avril au 16 mai 2016, une exposition sur les aménagements « Gestion Différenciée » en commune (photos) du Pôle de la Gestion différenciée ainsi qu'une exposition de l'asbl ADALIA expliquant au grand public le concept de gestion différenciée des espace verts ont été installées dans les locaux de la Bibliothèque principale.
4. Le 21 mai 2016, visite à Mangombroux chez un particulier d'un jardin privé et son potager entretenus sans pesticides. Ouverture au grand public sur inscription.
   Présentation de ce jardin à une autre date (à convenir) aux responsables de jardins ouvriers.
5. Visite d'un jardin privé à Heusy et plus particulièrement son espace fleuri et ses aménagements pour les oiseaux et insectes les18 et 19 juin 2016 (sur inscription).

6. Visite de la réserve éducative de l'Ecole Notre-Dame de Heusy, Avenue Jean Tasté 80 à Heusy. Cette visite est assurée par une institutrice primaire de l'établissement scolaire et est couplée avec la visite du jardin potager le 21 mai 2016.
7. Parution de 4 articles de presse dans le Vlan (1 article par mois durant la campagne, gratuit sur demande du PCDN) afin d'informer et sensibiliser la population sur les thématiques telles que la gestion différenciée,...
8. Projet de sensibilisation auprès des jardineries situées sur le territoire verviétois afin de les inviter à vendre aux particuliers des produits alternatifs aux pesticides.
9. Visite d'un espace public tel que l'espace didactique de la rue de Heusy pour mettre en évidence l'intérêt de ne pas utiliser de pesticides dans son jardin. Ouverture au grand public sur inscription.
10. Visite commentée du cimetière communal de Verviers le 28 mai 2016, en route vers la gestion différenciée (sur inscription).
11. Une partie du zoning de Stembert a accepté de participer au projet proposé par la Région wallonne « Entreprise Nature Admise". En plus de diverses plantations indigènes et d'un petit aménagement en faveur de la biodiversité, un plan de gestion sans pesticide est envisagé.

La Bibliothèque communale a organisé, en collaboration avec le Service Plantation, une animation Nature au Parc Godin le 27 avril 2016. Cette activité a permis aux enfants d'apprendre à observer, à identifier et à comprendre la nature qui nous entoure. Une occasion également de découvrir un parc avec de grands espaces en plein centre ville.

Le slogan du concours réalisé en 2015 « **Non aux produits chimiques ! Laissez faire la nature …** » est repris sur les affiches qui ont servi de support pour la campagne « Printemps sans pesticides ».

18.- RADON

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif dangereux pour la santé qui se trouve dans certains sous-sols et qui peut pénétrer dans les bâtiments.

Le 19 mai 2016, la société HVS (Hainaut Vigilance Sanitaire), fournisseurs des appareils de détection, envoyait à la Ville les résultats de l'analyse des détecteurs laissés dans 10 bâtiments communaux durant l'hiver précédent. A la demande de la Ville, la société VHS envoyait également le 24 mai 2016 les recommandations adéquates concernant les meures correctrices en fonction de ces résultats. Le Collège communal du 27 mai 2016 en prenait connaissance. Le 2 juin 2016, la Ville envoyait les résultats à l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire (AFCN), ainsi que les mesures correctrices envisagées. Le 1er septembre 2016, l'AFCN envoyait par mail à la Ville le rapport d'inspection effectuée le 20 juillet précédent dans la seule implantation nécessitant des mesures plus conséquentes.

Des détecteurs radon supplémentaires ont été commandés en novembre 2016 afin de procéder à la mesure dans les bâtiments communaux moins prioritaires mais non encore testés. Le Collège communal du 2 décembre 2016 a décidé (1) d'adopter la liste proposée des 10 bâtiments communaux restants qui devront faire l'objet d'une analyse de la concentration en radon durant l'hiver 2016-2017, (2) d'acquérir les appareils de mesure nécessaires à cette mesure (2 par bâtiment), et (3) d'ajouter un site qui fera également l'objet d'une mesure de ce type. Les détecteurs de radon ont été commandés en date du 8 décembre 2016.

19.- Journées wallonnes de l'eau

Le Collège communal du 04 décembre 2015 décidait de répondre favorablement à la sollicitation de la Cellule de Coordination du Contrat Rivière Vesdre (CRV) concernant l'organisation des Journées Wallonnes de l'Eau du 14 au 27 mars 2016. Dans ce cadre, la Ville a donc, via son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et l'asbl AQUALAINE, proposé deux animations pour les classes de 5ème et 6ème primaires aux étangs de Séroule et au sein même d'AQUALAINE. L'animation à Séroule a regroupé un jeu, d'observation des insectes aquatiques, et AQUALAINE sur la relation entre l'eau et l'homme. En accord avec le SPW (pour obtenir son autorisation en tant que gestionnaire du Parc), plusieurs plages horaires ont ainsi été déterminées les 14, 18 et 21 mars 2016 : 8h45-10h15, et 10h15-11h45.

L'animation à Séroule a finalement été suivie par 125 élèves de 5ème et 6ème primaires et 96 élèves chez AQUALAINE. 5 écoles se sont manifestées.

SECTION 21 - CELLULE INFORMATIQUE

1.- Nouvelles acquisitions

Elaboration des dossiers, composition des cahiers spéciaux des charges, consultation de fournisseurs, dépouillement des offres, réception du matériel, vérification des configurations, installation des divers logiciels et tests. Implantation du matériel dans les services. Dépannages, reconditionnement et affectation du matériel remplacé.

- Divers contrats de maintenances;
- Diverses petites fournitures :
- fardes inventaires, élastiques, feuilles virements, enveloppes, connecteurs, piles, cartouches imprimantes, toners imprimantes, CD, DVD, classeurs, classeurs suspendus, claviers, souris, sticks USB, processeurs, routeurs, pâte thermique, sacoches de transport, ampoule projecteur, bombe air comprimé, etc

Matériel	Destinataire
Acquisition Stacking module switches	Bibliothèque
Acquisition Router Linksys	Directeur Général
Acquisition de clés USB+câbles	Cellule informatique
Configuration Fortinete	Cellule informatique
Renouvellement licence Spamtitan	Cellule informatique
Achat module Romio	Service des Etrangers
Achat module gestion de caisse	Divers services
Intervention config lenteur réseau	Cellule informatique
Acquisition certificat domaine SSL WILCARD	Cellule informatique
Intervention config switch	Cellule informatique
Acquisition de 3 écrans LG	Cellule informatique
Acquisition de 40 PC HP ProDesk	Divers services
Acquisition d'APC Smart UPS 3000 LCD	Cellule informatique
Acquisition licence TeamViewer mise à jour	Cellule informatique
Acquisition SQL Server Standard	Cellule informatique
Acquisition Upgrade gestion 700pers/Pro Time	Cellule informatique
Acquisition de 2 PC i7-6700K	Cellule informatique
Achat courroie +MO pour HP DesingJet 500 42''	Service Maintenance
Acquisition de 10 Portables HP EliteBook 850 G3 i7	Divers services
Acquisition d'un projecteur interactif	CCATM
Acquisition de 60 écrans LG 24M47VQ	Divers services
Acquisition de 50 téléphones	Divers services
Bornes Ticketing / marché	Cellule informatique

2.- Cellule informatique / Dossiers Collège communal

- Renouvellement de la licence AntiSpam
- Acquisition de PC - Attribution du marché
- Acquisition de PC- Projet – Fixation des conditions de marché
- Acquisition d'onduleur – liste des firmes à consulter
- Acquisition d'onduleurs – Attribution
- Bon de commande à autoriser + Agrégation fournisseur
- Téléphonie IP – Acquisition de téléphones – liste des firmes à consulter pour approbation
- Acquisition de licences SQL Server Standard via la Centrale d'achats GIAL – Commande
- Acquisition d'écrans – liste des firmes à consulter pour approbation
- Upgrade de l'application de gestion de pointages – Commande
- Acquisition d'un projecteur interactif pour la CCATM
- Matériel Bornes ticketing – Liste des firmes à consulter
- Acquisition de PC portables – Approbation des clauses techniques et des firmes à consulter
- Renouvellement des licences CAL Windows Serveur
- Acquisition d'écrans – Attribution marché
- Acquisition de PC Portables – Attribution du marché
- Bon de commande à autoriser – acquisition de PC
- Téléphonie IP – Acquisition de téléphones
- Matériel Bornes ticketing – Attribution du marché

Il va de soi que pour ces différents dossiers il y a tout le suivi, à savoir : élaboration des cahiers spéciaux des charges, divers rapports au Collège communal (propositions des dossiers au Conseil, listes des firmes à consulter, attributions des marchés), délibérations du Conseil communal, analyses des offres, consultations des fournisseurs (avec échanges de renseignements via courriers, emails), délibérations d'attributions du Collège, commandes, réceptions et vérifications du matériel et sa répartition dans les services, etc.

3.- <u>Dans différents services</u>

- Analyse d'offres lors d'acquisitions informatiques;
- Réalisations de programmations, créations de tableaux, de macros, de documents et de fichiers pour divers services (Taxes, Urbanisme, PASCAE, Personnel, …);
- Vérification des factures entrantes du matériel informatique et des prestations techniques;
- Relevé du matériel informatique à assurer;
- Récupération de supports dont les informations sont illisibles;
- Prises de contact avec les services techniques des fournisseurs lors de pannes du matériel;
- Dépannages et explications téléphoniques ou sur site pour des problèmes rencontrés dans l'utilisation quotidienne des logiciels bureautiques;
- Maintenance des applications existantes;
- Connexion de PC existants aux nouvelles infrastructures informatiques - Formations correspondantes;
- Mise en place de plan de travail avec les électriciens pour l'installation du câblage dans le cadre de la mise en réseau de tous les bureaux;
- Mise en place d'accès à Internet sur plusieurs PC;
- Mises à jour antivirus;
- Analyse du matériel informatique en cas de problèmes détectés;
- Installations de nouveaux serveurs;
- Suivi des applications Collège/Conseil;
- Copies de CD, DVD;
- Nouveau logo de Verviers (mise en place dans les modèles des applications métier, Signatures Mails, …).

4.- <u>Personnel</u>

- Suivi du logiciel E-Maestro et aide au coding;
- Personnel Traitement : la Cellule informatique reste le centre d'édition pour la paie définitive, et divers tirages.

5.- <u>Bureaux de l'Urbanisme, Environnement, Service technique de l'Urbanisme</u>

- Adaptation de plusieurs parties du programme du bureau de l'Urbanisme;
- Développement de nombreuses tables et macros avec le programme;
- Créations de nouveaux modèles types de lettres et de documents.

6.- <u>Etat civil</u>

- Suivi du logiciel de l'Etat civil**;**
- Demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER);
- Vérification de la numérisation des archives de l'Etat civil et leur indexation;
- Intégration des actes manquants dans l'application Saphir.

7.- <u>Finances - Comptabilité</u>

- Suivi du programme Phenix;
- Demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER).

8.- <u>Travaux – Service administratif</u>

- E-Maestro : suivi du logiciel et aide au coding;
- Suivi de l'application 3P.

9.- Travaux – Service technique

- E-Maestro : suivi du logiciel et coding de celui-ci pour les demandes d'interventions dans les différents bâtiments publics.

SECTION 22 - L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES

1.- Du Personnel

Une licenciée en science de la communication à 4/5 ETP.

Une assistante sociale à 4/5 ETP.

Trois éducateurs A1 à Temps Plein.

Un ouvrier contrat « article 60 » Temps Plein.

L'appui du secrétariat du service de Prévention.

2.- Du financier

En 2016, au niveau des frais de personnel, nous avons reçu du SPF Justice un subside de 222.118,12 EUR pour un coût total de 295.292,76 EUR. Nous avons donc une différence de 73.174,64 EUR qui est prise en charge par la ville de Verviers.

Depuis 2016, le SPF Justice nous octroie des frais de fonctionnement pour un montant forfaitaire de 18.055 EUR.

3.- Des rapports

Quatre rapports trimestriels sont envoyés à la Maison de Justice et au SPF Justice. Un rapport d'évaluation annuel est transmis à la Maison de Justice et au SPF Justice après l'approbation du Collège.

A ce rapport d'évaluation annuel a été joint le rapport financier.

4.- Des missions

A.- Formations dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives-118 dossiers en 2015

Les objectifs
Permettre au prestataire de prendre conscience de l'acte qu'il a commis et d'en assumer les responsabilités.
Le faire réfléchir par rapport à cet acte.
L'aider à trouver des réponses adaptées ainsi que des alternatives à ses comportements préjudiciables.
Eviter la récidive.

La méthodologie
Les formations individuelles en fonction du délit sont organisées suivant :
Les problématiques.
Les demandes du magistrat.
Les aptitudes personnelles des prestataires.
Leur situation psycho-sociale.

Le tronc commun à toutes les formations
Anamnèse approfondie.
Analyse des faits, délit, contexte, conséquences, remise en question.
Questionnement sur les valeurs.
Confrontation au cadre légal.
Mise en perspective de la personnalité du prestataire et de son cadre de vie.
Evaluation de la formation.

Dans un souci d'amélioration de nos formations et d'adaptation à l'évolution de la société et de la délinquance, nous sommes en recherche permanente de nouveaux outils.

Ces ajustements sont toujours réalisés en fonction des demandes inhérentes à la politique du Parquet de Verviers.

Enfin, nous possédons une série d'ouvrages de référence dont nous nous inspirons ponctuellement ainsi qu'un panel de reportages et de films pouvant être utilisés comme point de départ d'une analyse ou comme illustration de comportements.

C'est face à ce souci d'adéquation que les intervenants suivent aussi régulièrement des formations complémentaires.

Formations complémentaires des intervenants
Introduction à l'approche systémique et à la thérapie brève.
Gestion de la contrainte et espace de liberté avec un public non demandeur.
Formation à la gestion des violences conjugales organisée par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.
Formation à l'impact de la violence conjugale et familiale sur les enfants et les intervenants.
Toxicomanie et Programmation Neuro-Linguistique.

Différents Modules

- **Module gestion de la violence** s'articule autour de plusieurs thématiques:
  1. La gestion des émotions pour une communication non-violente.
  2. La gestion des conflits.
  3. Les différentes formes de violences, leurs dynamiques et leurs conséquences.
  4. Les violences intrafamiliales.

  En fonction de la situation du prestataire, la formation se centre sur un ou plusieurs de ces axes.

- **Module roulage**
  Objectifs spécifiques :
  Permettre au prestataire de prendre conscience de son propre comportement en matière de roulage, de façon à pouvoir mener une réflexion sur ce sujet.
  S'approprier la législation en matière de roulage (+ politique pénale).
  Connaître les lois de la physique liée à la vitesse (tels que allongement de la distance d'arrêt, augmentation de la force de collision et rétrécissement du champ de vision).
  Connaître le mécanisme d'assimilation et d'élimination de l'alcool/drogue.
  Connaître les effets de l'alcool/drogue sur les capacités de conduite.
  Connaître la procédure en matière de dépistage/contrôle de consommation de substances illicites.
  Acquérir les connaissances théoriques en vue d'être un conducteur responsable.
  Connaître les sources de distraction (GSM, fatigue,…) et leurs impacts sur les capacités de conduite.
  Gérer l'agressivité ou savoir comment réagir de manière alternative de façon à éviter tout comportement agressif.
  Prendre en considération les risques d'accident.

- **Module assuétudes**
  Objectifs spécifiques
  Définir la dépendance, comment le prestataire comprend ce terme, ainsi que ceux qui y sont généralement associés (tolérance, toxicomanie, drogue,…).
  Evaluer sa propre dépendance et/ou son stade de consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière ou problématique), observer son évolution.
  Comprendre sa dépendance en terme d'analyse fonctionnelle. Les informations récoltées jusque là permettront d'analyser comment le problème se maintient et de quelle manière il s'est développé depuis son origine.
  Envisager les possibilités de modification du comportement addictif. Que peut-on changer et comment ?
  Mettre concrètement en place des changements de comportement ou entamer des démarches pour aller vers le changement (hospitalisation, suivi ambulatoire, ou autre).

- **Module violence conjugale**
  Ce module de formation s'articule autour de plusieurs thématiques.

1) La définition de la violence : au sens large, en dressant un panel des diverses formes quelle peut prendre. De cette définition générale, nous nous dirigeons alors vers des précisions liées à la situation problématique en essayant d'identifier avec le prestataire les violences rencontrées dans sa propre histoire, celles commises, ou celles subies également. Nous analysons aussi le contexte des actes de violences et les causes pointées par le prestataire.
2) La dynamique de couple : son fonctionnement habituel, les rôles de chacun, le mode de communication. Mais aussi ce que revêt le terme « amour », les représentations du couple « idéal », les attentes envers son partenaire et vice versa.
3) Les émotions et les besoins : définir et identifier ses propres émotions, nous nous intéressons alors spécifiquement à leurs modes d'expression. Ces derniers sont souvent remis en question car inappropriés ou excessifs =) des conséquences néfastes. Les besoins personnels sont ensuite abordés sur base de la pyramide de Maslow, s'ensuit une réflexion sur la recherche de la satisfaction des besoins, ainsi que sur la gestion de la frustration.
4) La capacité de changement ou les ressources personnelles qui peuvent être développées pour mettre fin au comportement violent. Sur base d'une estimation des points faibles ou forts du prestataire, différentes thématiques pourront alors être développées sous un aspect « technique » et concret, telles que la gestion des conflits, la gestion des émotions, la communication non-violente,…

Parfois aussi, il faudra consacrer un temps supplémentaire à la responsabilisation et la prise de conscience de son comportement violent.

Objectifs spécifiques

Définir un comportement violent et les différentes formes qu'il peut prendre.
Identifier les actes violents commis et leur contexte.
Reconnaitre sa responsabilité dans la violence présente au sein du couple.
Analyser la dynamique de couple (voir de la famille) et les rôles de chacun.
Réfléchir aux attentes envers son partenaire et vice versa.
Remettre en question son mode de communication.
Aborder les émotions dans un contexte général pour ensuite approcher celles ressenties par la personne et surtout modifier leurs expressions si cela pose problème.
Identifier ses propres besoins et les analyser de façon critique.
Etablir le lien entre les besoins-les émotions-les comportements.
S'ouvrir à des perspectives de changement.

- **Module citoyenneté**

Le module citoyenneté permet au prestataire de réfléchir sur les lois et les coutumes qui régissent la société dans laquelle il vit et cible plus particulièrement les droits et les devoirs de chacun.
L'objectif est de confronter la personne aux représentations de la citoyenneté et favoriser ainsi le processus de pensée par soi-même.
Le module citoyenneté comporte trois volets :
Justice, lois et citoyenneté.
Racisme.
Vol.
Suivant la nature des faits commis et les capacités du prestataire, nous travaillons plus spécifiquement une, deux, voire trois parties.

1. Justice, lois et citoyenneté

   Objectifs spécifiques

   Positionnement de la personne par rapport à la justice, la règle, le devoir, la sanction.
   Affiner les représentations du prestataire.
   Réfléchir sur ces thématiques afin de favoriser la prise de conscience et l'intégration éventuelle de nouvelles normes.
   Faire émerger un processus intellectuel permettant la réflexion.
2. Racisme et préjugés

   Objectifs spécifiques

   Connaître les représentations, les préjugés que la personne a vis-à-vis des allochtones.
   Découvrir les motivations qui animent le prestataire.
   Préciser la notion de racisme et effectuer un rappel à la loi.
   Modifier le système de perception de l'autre.
   Définir les émotions de base.
3. Le vol

   Objectifs spécifiques

   Préciser la notion de vol et ses diverses manifestations (définition du prestataire et du droit belge).
   Réfléchir à l'acte commis, voir quelles en sont les conséquences pour la victime, la société, pour l'auteur, pour la famille.

Déterminer les valeurs intégrées par le prestataire.
Etablir l'aspect positif des modifications du comportement délictueux.

B.- L'encadrement des Peines de Travail (PTA) et des Travaux d'Intérêt Général (TIG)-847 dossiers en 2016

Le projet, en partant d'un cadre judiciaire, vise à accompagner dans différents services publics ou asbl la personne condamnée à une Peine de Travail ou un Travail d'Intérêt général. Dans le cadre de la PTA, la personne dispose d'un délai d'un an à partir de la date à laquelle la décision judiciaire est définitive (un mois et un jour après le jugement). Dans le cadre du TIG, la personne dispose d'un délai de six mois. L'objectif est que le justiciable accomplisse l'entièreté de sa peine tout en lui offrant un contexte professionnel qui favorise la réinsertion. Si cette mesure n'est pas conduite à terme, la PTA est assortie d'un emprisonnement et/ou d'une amende que l'individu est tenu d'exécuter.

Le rôle de LEPA est d'assurer le suivi et l'encadrement du justiciable et de veiller à différents critères :
- mise à profit des aptitudes professionnelles du justiciable pour une réparation valorisante;
- la disponibilité et la mobilité du justiciable;
- la proposition de chantiers ou de services émanant du lieu où la personne peut prester sa peine.

L'Encadrement des Peines Alternatives dispose d'un panel très étendu de lieux (environ 250) répartis sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire Liège, section de Verviers. Ces structures d'accueil proposent un cadre où la personne condamnée à réaliser une PTA peut travailler et ainsi prester sa mesure. Citons quelques exemples tels que préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une asbl de quartier, aider une maison de jeunes à organiser un concert, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments gérés par Logivesdre, entretenir les plaines de jeux communales, …

- **Le « projet chantier »**

Les prestataires de PTA ou de TIG ne sont pas tous en mesure de réaliser leur prestation. En effet, depuis quelques années, nous observons l'accroissement du nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de prestation qui s'avèrent être particulièrement marginalisées. Ces personnes fragilisées n'ont pas les compétences structurelles pour entrer dans un cadre de travail traditionnel ou alternatif, sollicitant un encadrement particulier que ne peut objectivement offrir un lieu de travail classique, même s'il est d'obédience sociale (atelier protégé, centre de jour ou encore maison de jeunes).

Certains prestataires connaissent de grandes confusions dans le rythme jour et nuit, ce qui altère la bonne marche de la prestation. En décrochage, ces personnes sont tout simplement incapables d'organiser un plan de travail, ainsi qu'un planning journalier où le moindre obstacle rend tout projet inaccessible. L'objectif de l'encadrement n'est pas de nier ces concepts fondamentaux qui régissent l'univers du travail et qui traduisent un réel savoir vivre, mais plutôt d'en stigmatiser les carences et ainsi d'en donner l'accès à l'apprentissage. L'idée est de faire de cette mesure de rétorsion un outil pédagogique et éducatif.

Par le truchement de ce projet, l'équipe de LEPA, offre à ce public quelque peu désocialisé un cadre de travail où règne, bien sûr la philosophie des mesures judiciaires, mais où l'on adopte une certaine tolérance dans l'apprentissage des conventions, en donnant des délais plus adaptés aux potentiels du prestataire. La finalité fondamentale, c'est que chaque individu qui est soumis à une PTA ou un TIG, ait la même opportunité de conduire celle-ci à terme en rencontrant les objectifs des mesures judiciaires alternatives.

Afin de proposer un modèle de travail adapté, nous accueillons également, au sein de ce type d'encadrement, des prestataires qui par leurs compétences offrent une vitrine sur le monde professionnel. Cette mixité est porteuse d'enseignement et permet aux prestataires d'évoluer ensemble et de s'organiser autour de projets en mettant en exergue leurs spécificités.

Profil des personnes encadrées

Cette année nous avons encadré 79 personnes, 76 dans le cadre d'une PTA et 3 dans le cadre d'un TIG.
Nous avons accueilli 79 hommes âgés de 18 à 56 ans. Il s'agit de personnes fortement fragilisées, résidant à Verviers, sans emploi, sans revenus ou intérimaires, parfois sans domicile fixe, qui peuvent connaître des problèmes d'addiction. L'équipe vise toujours à une certaine mixité en incorporant des personnes ayant de réelles compétences de travail manuel et pouvant apporter une certaine dynamique au groupe.

Nombre et descriptif des chantiers encadrés en 2016

La coordination du travail est assurée par un éducateur spécialisé, polyvalent, sachant allier travail social et compétences manuelles dans diverses disciplines. Il est notamment formé pour assurer le travail de bûcheronnage. Dans ce projet, il est accompagné d'un ouvrier engagé dans le cadre d'un « article 60 ».

Le projet chantier est toujours scindé en deux équipes. Parfois, il peut atteindre trois ou quatre équipes selon le nombre de prestataires présents et leurs compétences.

- La première s'occupe plus spécifiquement du nettoyage des sites. Elle couvre deux tournées. Elle est composée de 1 à 4 prestataires accompagnés d'une personne engagée sous le régime PTP (Plan de Transition Professionnelle). Ils effectuent un volume de travail de 60 à 150 heures par semaine. Une vingtaine de sites sont nettoyés 1 jour sur 2. Cette équipe constate également les différentes anomalies et les signale pour demander une intervention.
- La seconde équipe fournit des prestations plus pointues et emploie 2 à 8 prestataires pour un volume de 90 à 270 heures par semaine. De nouvelles tâches sont venues allonger la liste des réalisations durant l'année 2016.

Les chantiers pris en charge par cette seconde équipe sont ponctuels et variés :
Nettoyage de sites de dépôts clandestins.
Nettoyage de la Vesdre et de ses abords, du pont Hombiet au pont des Récollets, des quais Jacques Brel et de la Vesdre.
Débroussaillage et nettoyage de divers sites de la ville (trottoirs et arrêts d'autobus envahis par la végétation, accès de secours d'une école, cimetière à revaloriser, barrières à peindre, ronds-points à entretenir, …).
Rénovation de locaux : peinture, électricité, menuiserie, plomberie, …
Déménagements de services communaux.
Montage et démontage de chapiteaux et tonnelles pour diverses activités organisées au sein de la commune.
Débarrassage de maisons désaffectées dans le cadre d'expulsion de locataires de logements insalubres.
Déneigement et salage des escaliers ou trottoirs en hiver.
Débitage et nettoyage de sites.
Entretien des promenades du PCDN (Plan Communal de Développement de la nature).
Réalisation d'un hôtel pour insectes pour le PCDN.
Participation à la création d'un potager didactique, permaculture, inauguré en juin 2016.
Montage et démontage d'exposition au CTLM (Centre Touristique de la Laine et de la Mode) et du terrain synthétique lors de l'EURO de foot.
Entretien et réparation des vélos du SP (Service de Prévention).
Conception et montage de cuisines pour les équipes du SP.

Collaborations

Dans ce cadre, nous restons fidèles à la philosophie du projet chantier qui est d'apporter une aide aux équipes de l'administration communale (voiries, plantations, bâtiments, musées, service des sports, service de l'environnement, service de Prévention, …) sans se substituer à elles. La liste s'est considérablement étoffée au fil des mois (écoles, PCDN et différentes ASBL). Il n'existe toujours pas de concurrence entre le projet chantier et les différents services ville mais une saine synergie et une complémentarité efficace.
Le service des Travaux reste cependant notre principal pourvoyeur.
A la demande du service des Travaux et de son Echevin, l'équipe de LEPA a mis en place un projet qui vise à participer à l'entretien des cimetières de la Ville de VERVIERS.

Apport du projet

a) Aux prestataires : possibilité d'accomplir leurs heures et d'être en ordre vis-à-vis de la justice; valorisation du travail qu'ils fournissent, notamment par le retour des commanditaires ou des personnes qui les questionnent lorsqu'ils effectuent un chantier public. Le projet offre aussi une émulation entre les différents participants.
b) A l'équipe de LEPA : il désengorge les structures d'accueil classiques et permet aux prestataires plus délicats à placer d'effectuer leur mesure.
c) A la ville : le projet apporte un soutien aux différentes équipes et favorise l'avancement voire la réalisation de certains chantiers qui auraient plus de difficultés à se faire sans cet apport.
d) Aux riverains : en ce qui concerne le nettoyage, le débroussaillage, l'élagage des différents sites et l'entretien des promenades du PCDN.

T I T R E IV

ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN C. ORBAN

SECTION 1 - SPORTS

1.- Associations sportives

Le service des sports a tenu à jour l'inventaire des associations sportives verviétoises; près de 130 clubs y figurent. Le répertoire mentionne, pour chaque association, les coordonnées complètes des présidents et secrétaires. Cette mise à jour s'effectue aussi sur le site internet du service des sports : www.sportsverviers.be

Une nouvelle version de la brochure en couleurs distribuée gratuitement recensant les clubs sportifs verviétois est en cours d'élaboration.

Le Collège communal a soutenu diverses initiatives émanant d'associations sportives verviétoises sous différentes formes, dont le prêt gratuit de matériel et de transport, par le biais du service des événements.

2.- Subsides et interventions financières

Allocation 764/33201
Cotisations de membres d'associations pour des actions sportives

200,00€ ont été versé à l'ASBL "Association des établissements sportifs", dont la Ville est membre, en guise de cotisation annuelle.

Allocation 764/33202- 02
Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de handball

Après approbation par le Conseil communal, le subside de 750,00 € en faveur du HANDBALL CLUB VERVIERS A.S.B.L. lui a été versé.

Allocation 764/33204-02
Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de football

Après approbation par le Conseil communal, un subside inscrit au budget ordinaire destiné à la formation de joueurs de football a été versé aux ASBL suivantes : RFC Heusy-Rouheid (3.136,60€), REFC Lambermontois (4.157,22€), FC Royale Entente rechaintoise (3.065,72€), Futurofoot (4.823,45€) et FC Entente stembertoise (3.317,01€), pour un total de 18.500,00€.

Allocation 764/33205-02
Intervention communale en faveur de l'A.S.B.L. La Maison verviétoise des sports

Après MB et approbation par le Conseil communal, un subside de 10.250,00 € inscrit au budget ordinaire destiné à LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS A.S.B.L. a été versé en 12 mensualités (pour une somme totale de 9.250,00€) majoré de 1.000,00€ à titre de subside pour l"acquisition d'un bike wash.

Allocation 764/33206-02
Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis de table

Après approbation par le Conseil communal, le subside de 5.000 € en faveur du TT VERVIA A.S.B.L. lui a été versé.

Allocation 764/33208-02
Soutien pour des initiatives et des projets sportifs

Cette allocation s'élève à 100% à 27.500€. Elle inclut une subvention de 15.000,00€ en faveur de l'ASBL VERVIERS YOUTH BASKET ACADEMY A.S.B.L. Le solde (12.500,00 €) se répartit entre les clubs verviétois qui ont répondu au questionnaire leur adressé par M. l'échevin des sports; ils sont classés selon des critères d'attribution arrêtés par le Conseil communal.

Allocation 764/33209-02
Subside aux clubs sportifs dans le cadre du jogging de Verviers.

Le versement de la somme de 4.275€, répartie entre diverses associations sportives ayant effectué des prestations durant le jogging de Verviers, a été approuvée par le Conseil communal.

Allocation 764/33211-02
Subsides aux clubs pour la location d'infrastructures sportives et organisation de stages

L'inscription au budget 2016 des dépenses de transfert de cette allocation d'un montant de 24.800,00€ est destinée d'une part à couvrir les augmentations de tarifs imposées par la RCA aux clubs fréquentant les infrastructures sportives dont elle assure la gestion. A cet effet, elle a permis une intervention financière globale en faveur des clubs concernés de 5.955,49 € (janvier-juin) et de 5.981,51 € pour la période de septembre à décembre, soit 11.937,00 € au total.

D'autre part, grâce au solde de cette allocation, soit 4.363,00 €, les clubs qui ont organisé des stages sportifs durant le premier semestre 2016 ont été soutenus. Le montant à affecter à chaque club varie en fonction du nombre de stages effectués, chaque club recevant une somme forfaitaire similaire de départ.

Club	Nombre de stages	133 + (64€ * nbr stages)
U.A. Hautes Fagnes	3	325
Badminton Club Verviers	1	197
R. Entente Rechaintoise	1	197
Irène K	3	325
R. Jeunesse Sportive de Stembert	3	325
Les Provinciales	1	197
R. Exc. F.C. Lambermontois	1	197
R. Exc. T.C. Lambermont	5	453
Royale Vaillante	1	197
T.T. Vervia	10	773
R.F.C. Heusy	1	197
Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est	1	197
Essorgym	4	389
HC Verviers	1	197
Anonym Dance School	1	197
		4363

Ladite allocation couvre également deux autres subventions : le stage de Pâques de l'ASBL VYBA (6.000,00€) et, depuis 2016 (après MB1), l'aide à la location d'infrastructures pour le CS Verviers (terrain Lejoly) : 2.500,00€.

Allocation 764/33220-02
subsides « anniversaire »

Néant

Allocation 764/12301-48
Organisation du jogging

La totalité de la somme de cette allocation, soit, 16.725€, a été soit réservée, soit utilisée pour des dépenses antérieures ou postérieures à l'événement et liées à celui-ci.

Un montant cumulant cette dépense et celle de l'allocation 764/332-02/-09 a été versée au service de la Recette au terme de l'épreuve.

Allocation 764/12302-48

D'un montant total de 2.000€, cette allocation a été utilisée à hauteur de 1.982,23€ pour couvrir les frais d'organisation des balades vélos de l'été.

Allocation 764/12403-48
Organisation de manifestations sportives

Les dépenses à charge de cette allocation atteignent 20.035,54 € et ont été consacrées à soutenir diverses organisations ou prendre en charge des frais liés à celles-ci dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et certains organisateurs d'événements (voir section 3), notamment celles, exceptionnelles, liées au départ et à l'arrivée d'une étape de la course cycliste "La Baloise" (tour de Belgique) qui se sont élevées à 13.007,18€.

Allocation 764/124-48
Soutien de la Ville pour des manifestations sportives dans les infrastructures sportives facturées par Synergis.

Cette intervention communale est possible pour l'occupation d'infrastructures par des clubs sportifs si et seulement si les activités s'inscrivent, selon les cas envisagés, dans un cadre communal et sportif, ou scolaire et sportif ou revêtant un caractère "grand public" sans perception d'un droit d'entrée sur le site. La Ville a reçu de Synergis des factures pour un montant total de 2.153,39€, soit 453,39€ de plus que le solde disponible, qui fut prélevé sur l'allocation 764/12403-48. Le montant initial de l'allocation s'élevait à 1.700€.

3.- Evénements sportifs

La contribution du service des sports aux manifestations sportives suivantes a revêtu diverses formes (mise en disposition de matériel, aide logistique, soutien administratif, prise en charge de frais, achat de coupes et trophées, de médailles, patronage, réceptions à l'hôtel de Ville, conférences de presse). Voir le rapport administratif du service des événements pour les mises à dispositions gratuite de matériel en faveur d'associations sportives :

- Subsides aux organisations nationales ou internationales (voir section 2 - allocation 764/332-02/-08).
- Académie provinciale des sports (toute l'année)
- Journées sportives de panna (d'avril à mai)
- Balades vélo de l'été (de fin mai à fin septembre)
- Tournois de football du FC Entente stembertoise
- Tournois de badminton (novembre)
- Attribution et réception pour le Mérite sportif 2016.
- Course cycliste "La Baloise" (mai)
- Tétrathlon de la forme (mai)
- Jogging de Verviers et jogging des jeunes (juin)
- Fête des Clarisses : tournoi de mini foot (juin)
- Réception pour le jogging de Verviers (juin)
- Lotto street soccer (juillet)
- Remise du prix du concours vélo (septembre)
- Inauguration de l'espace multisports de l'école du nord (en mai)
- Inauguration de l'espace multisports des Linaigrettes (en juin)
- Le relais pour la vie (septembre)
- Courir pour la forme (octobre)
- Décathlon Verviers Cup (en mai)
- 2 journées sportives pour les enfants des écoles primaires (septembre et octobre)
- La corrida de Noël (décembre)
- Le Wallo City trail, dans le cadre de la journée de la Mobilité (septembre)
- Le maratrail, épreuve de 21 et de 42km (en juin)
- La 5^{e} manche de la Wallonia Cup, épreuve de VTT (en juillet)
- Reconnaissance pour la réalisation d'itinéraires urbains ou semi-urbains sur le territoire communal et leur traduction en road books (toute l'année).
- Gestion des salles et des sites sportifs gérés par Synergis pour des manifestations sportives ponctuelles (toute l'année)

4.- Interventions administratives

Des réunions du comité d'accompagnement du plan d'eau des Clarisses ont eu régulièrement lieu, conformément au décret du 25 février 1999 et ses modifications ultérieures relatif à l'octroi de subventions par le SPW pour des infrastructures sportives. La situation fut similaire pour l'espace multisports de l'école du Nord et de celui des Linaigrettes : inauguration et réunions du comité d'accompagnement).

Le service des sports a poursuivi sa collaboration pour les dossiers relatifs à l'implantation de nouveaux espaces sport de rue (école du Nord et plaine Lentz).

Le collège a marqué un accord de principe pour la réalisation d'un terrain synthétique sur le site du domaine des Tourelles en faveur du FC Entente rechaintoise. En corollaire de cet accord, le service a adressé à la RCA Synergis un projet de cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet-architecte par procédure négociée.

Le conseil communal a approuvé le budget 2015-2016 de Futurofoot, A.S.B.L. Le rapport d'activités pour la saison écoulée ainsi que le compte de la saison 2014-2015 n'a pas été transmis par l'ASBL.

Le conseil communal a approuvé les comptes 2015-2016 ainsi que le budget 2016-2017 de VYBA, A.S.B.L. Le rapport d'activités pour la saison écoulée a été déposé par l'ASBL.

Le Collège communal a approuvé le rapport d'activité de l'ASBL "La Maison verviétoise des sports" pour l'année 2015, ainsi que le compte 2016 et son budget 2017 (dossiers communiqués au conseil communal).

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau centre sportif, le cahier spécial des charges relatif à une étude de faisabilité a connu trois modifications et autant d'approbations du contenu par le conseil communal.

5.- Promotion du sport de haut niveau

Néant.

6.- A.S.B.L. La Maison Verviétoise des Sports

Le compte 2016 de l'ASBL a été approuvé par le Conseil communal, ainsi que le rapport d'activités et le budget 2017, après un avis positif du service des Finances.

L'octroi de la subvention inscrite au budget communal (9.250,00 € sur l'allocation 764/33205-02 – 10.250 après MB1) a été approuvé par le Conseil communal et versé par douzièmes successifs.

7.- Commission consultative communale des Sports

Bien que le prévoit le règlement, aucune séance de la commission consultative communale des sports ne s'est tenue en 2016.

8.- Jogging de Verviers

Le 35e jogging de Verviers s'est parfaitement déroulé le dimanche 19 juin 2016. Près de 3.600 participants se sont inscrits soit pour le start to run (5km) soit pour la distance de 13km.

La veille, une animation sportive (des courses pour écoliers de 8 à 12 ans) mise sur pied pour la 25ième fois au centre-ville a rassemblé près de 1.100 enfants. Un record d'affluence a été constaté

9.- Gestion courante des installations

Les travaux, les réparations et les remplacements de pièces importantes imputées généralement aux propriétaires ont été pris en charge par la RCA Synergis, avec l'aide des services techniques de la Ville.

Pour rappel, Synergis dispose à présent d'un droit réel sur les sites sportifs de la Ville ; le statut du centre sportif local est passé de l'A.S.B.L. la Maison verviétoise des sports à Synergis ; la RCA est désormais chargée de gérer l'animation et les occupations des locaux.

Pour l'entretien quotidien résultant de l'utilisation des sites, les ouvriers communaux mis à la disposition de Synergis ont effectué des travaux relatifs à la conservation des différents sites.

Le service des sports a poursuivi la gestion des demandes d'occupation, régulières ou ponctuelles.

Stade de Bielmont

Le personnel ouvrier statutaire a procédé à diverses réparations (peinture, électricité, plomberie et maçonnerie). Le nettoyage de la piste, des vestiaires et l'entretien général du site (taille des arbres et des haies, tonte du terrain), y compris les abords immédiats du stade, ont été réalisés.

Une entreprise spécialisée dans les terrains de sports s'est acquittée des divers travaux de réensemencement, d'épandage d'engrais et de fertilisants.

Ont occupé le site à titre principal : l'Union Athlétique Hautes Fagnes (entraînements et diverses compétitions) le CS Verviers (les rencontres de championnat de l'équipe Première), ainsi que l'Etoile verviétoise (équipe Première).
En outre, le S.R.I., des écoles, diverses associations et institutions ont occupé le stade et la salle de musculation pour des activités sportives ponctuelles.

L'infrastructure a accueilli également plusieurs compétitions : jogging de la Saint-Sylvestre, jogging de Verviers, meetings d'athlétisme, journées sportives, le relais pour la vie, tétrathlon de la forme, courir pour la forme.

Stade du Panorama

Un ouvrier a été affecté à mi-temps à l'entretien du site : taille des haies, tonte des pelouses aux abords des terrains synthétiques de football et travaux divers dans la zone des terrains de tennis.

Hall des sports de Gérardchamps

Les différentes missions ont été poursuivies, tels l'entretien quotidien de l'infrastructure (salle de sport, locaux, cafétéria, abords), et le respect de celle-ci par ses occupants.

Vingt sept associations sportives ont occupé le hall des sports de Gérardchamps. Le nombre d'heures cumulées pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport atteint 75 heures par semaine.

Une telle fréquence hebdomadaire entraîne que le hall des sports atteint son seuil de saturation au niveau des occupations.

Divers tournois de football en salle, de badminton et de handball et des événements de plus grande envergure s'y sont déroulés, tels un gala de boxe, des soupers de clubs et des tournois de football en salle.

Centre sportif Albert Moray

L'entretien et l'exploitation du site ont également été confiés à la RCA.

Onze associations ont occupé le hall durant toute l'année 2016. Le nombre d'heures cumulées, toutes salles confondues pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport atteint 98 heures par semaine.

Des événements de plus grande envergure s'y sont déroulés, tels des tournois de basket-ball, de tennis de table et des soupers de clubs.

Piscine communale rue Xhavée

Divers travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués, tantôt par les services techniques communaux, tantôt par le personnel de l'établissement.

SECTION 2 - VIE ASSOCIATIVE

1.- Ensemble, découvrons la Belgique

Ce module citoyen, organisé en partenariat avec l'ASBL La Belle Diversité, propose de faire découvrir la Belgique au public des ASBL verviétoises.

Au cours de l'exercice 2016, 15 séances de (in)formation ont été données Salle Devaux, rue du Vieil Hôpital. Elles ont été prolongées par 4 « sorties » :

- la visite HDV de Verviers (18 février 2016) pour illustrer le thème « Ma Commune »
- la visite du Parlement fédéral (22 février 2016) pour illustrer le thème du Gouvernement fédéral
- la visite du Palais de justice de Liège (29 février 2016) pour illustrer le thème de la Justice
- la visite du site de Blegny mine (01 mars 2016) pour illustrer le thème de l'immigration

2.- <u>Verviers en Fête – Fiesta Libertad</u>

Collaboration (avec l'échevinat de la cohésion sociale et de l'intégration) à l'organisation de la fête de la rencontre qui se déroula le 30 mai 2016 Place du Martyr. Pendant la journée diverses animations ont été organisées avec la collaboration du service :
- tenue d'espaces culinaires et bar
- animation musicale
- animation sportive
- jeux, artisanat exposition

3.- <u>Charte associative verviétoise</u>

Adoptée définitivement par le Conseil communal en mai 2014, la mise en œuvre du processus de cette charte n' a pu être lancée en 2015 pour diverses raisons. Rappelons que cette Charte a pour objectif d'organiser les rapports entre les autorités publiques et le monde associatif et de reconnaitre à ce dernier un véritable rôle d'intérêt public.

En décembre 2015, à l'initiative du Service, une réunion du Comité de suivi de la Charte et visant la de relance du processus s'est tenue.

En 2016, le Comité de la Charte s'est réuni à six reprises. Un colloque dédié à la charte a été organisé dans le cadre du salon du volontariat (lire ci-dessous) le 15 octobre 2016. Ce colloque a été consacré d'une part à l'état des lieux de la Charte associative et d'autre part à un échange avec le monde politique (un représentant par parti traditionnel).

La première séance de l'Assemblée générale s'est tenue le 13 décembre 2016 pour pourvoir à la vacance de trois postes de membres suppléants représentant le monde associatif au Comité. L'Assemblée générale du 13 décembre 2016 a également adopté le premier rapport annuel d'activités qui exceptionnellement a couvert les années 2014-2015 et 2016. Ce rapport sera présentés aux conseils communal et de l'Aide sociale conformément à la Charte associative.

4.- <u>Salon du volontariat</u>

Organisé avec le soutien du Département des affaires sociales de la Province de Liège, ce salon a pour but de faire se rencontrer les ASBL et les particuliers voulant s'investir bénévolement.

Il s'est déroulé pour sa troisième édition le 15 octobre 2016 dans les installations de l'Hôtel Verviers.

Ce salon est l'opportunité d'une rencontre et d'un échange entre les associations actives sur le territoire de la Ville de Verviers et les habitants désirant s'investir dans le monde associatif. Cet événement permettra également aux futurs volontaires de se renseigner sur leurs droits et leurs devoirs. Il a regroupé 32 associations.

5.- <u>Plateforme Hodimont</u>

Soutien aux différentes activités de la plateforme associative de Hodimont. Le Service organise, en partenariat avec les associations locales, la fête de quartier du mois de septembre ainsi que la rédaction et la distribution d'un journal de quartier : « le Hodimont'Zine ».

La fête du quartier s'est tenue le 17 septembre 2016 avec le soutien logistique et financier de la Ville de Verviers.

A noter que l'ASBL La Belle Diversité organisatrice des travaux de la plateforme Hodimont a renoncé au nom de domaine « Hodimont.be ».

6.- Tickets « Article 27 »

Le Service distribue gratuitement des tickets « Article 27 » aux ASBL de Verviers (travaillant dans le domaine social et de l'éducation permanente) qui en font la demande. Ces tickets permettent au public de ces associations un accès à la culture à moindre prix.

En 2016, 465 tickets ont été distribués à une vingtaine d'associations verviétoises.

SECTION 3 - SANTE

1.- Journée mondiale du diabète

A l'inverse des années précédentes, la Ville n'a pu participer à la journée mondiale du Diabète (novembre).

2.- Réseau Belge Francophone des Villes-santé de l'OMS

Depuis 2009, la Ville de Verviers est membre de l'ASBL Réseau Francophone des Villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Cette ASBL a pour but de favoriser les échanges entre communes sur le thème de la santé. Elle prévoit également la mise en place, d'ici 2016, d'un projet commun à toutes les villes santé.

L'exercice 2016 a été marqué par une réorganisation au sein des structures qui portent le projet : élection d'un nouveau secrétariat, reprise en main du réseau par une autre ville Wallonne, en l'occurrence la Ville de Mouscron. Cet exercice a été un exercice de transition pour l'ASBL Réseau Francophone des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

3.- Subsides

Le service gère divers subsides aux organismes liés à la santé :
- La Croix-Rouge de Verviers – Service transfusion sanguine
- Centre Verviétois de Promotion de la Santé ASBL (CVPS)
- Service AVAT – Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes
- Centre Familial d'Education ASBL

Toutes ces organisations ont fourni à l'Administration communale tous les documents comptables et financiers accompagnant leur demande de subsides.

4.- Promotion de différentes campagnes

Promotion et relais - via affichage, distribution de flyers, mise en ligne, … - des différentes initiatives organisées par nos partenaires (institutionnels ou non) dans le domaine de la santé :
- Service Provincial de Promotion de la Santé de la Province de Liège
- Centre Verviétois de Promotion de la Santé
- Relais Social Urbain de Verviers
- Association des Médecins Généralistes de l'Est Francophone (AGEF)
- Télévie
- Prévention et test du VIH par l'ASBL Maison Arc-en-Ciel – Ensemble Autrement
- Campagne Anti Tabac
- Campagne AVC
- …

SECTION 4 - RELATIONS AVEC LES QUARTIERS

1.- Comités de quartier

Organisation de diverses rencontres avec les comités de quartier verviétois et avec l'inter-comité de quartier de Verviers (ICQV). Le Service se charge également de faire suivre les demandes des habitants et de leur transmettre les réponses. L'Inter Comités de quartiers s'est réuni à deux reprises en 2016.

Un nouveau Comité de Quartier s'est créé pour la zone des « Boulevards ». Sa présidence est assurée par Julie ALEXANDRE, le Secrétaire est Mme Séverine MATHONET et le trésorier, M. Xavier GILTAY.

Le Service a également informé un autre citoyen des conditions de création d'un Comité de Quartier. Mais jusqu'à présent, ces premiers contacts n'ont pas permis de déboucher sur la création d'un nouveau Comité de Quartier.
Pour rappel, les Comité de quartiers existant à ce jour sont :

- Mangombroux
- Heusy Village
- Hougnes
- Petit-Rechain nord
- Petit-Rechain sud
- Hodimont

SECTION 5 - COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1.- 11.11.11

Coordination de l'opération 11.11.11 sur le territoire de la commune, avec l'appui du Centre National de Coopération au Développement. Le Service s'occupe du stockage et de la distribution du matériel pour les différents groupes de bénévoles participants à l'opération

2. Aide à des projets de développement

Parallèlement le Collège communal a octroyé un soutien financier de 375 euros au projet MOKAMO (République Démocratique du Congo) visant l'adduction d'eau dans plusieurs villages autour de l'Hôpital de Mokamo (Province de Bandundu).

SECTION 6 - CENTRE PUBLIC D'INFORMATION

1.- Informations sur les utilisateurs du Centre Public d'Information et généralités

Fin décembre 2016, nous comptabilisons 8486 utilisateurs inscrits au Centre et nous avons eu 3432 demandes d'accès à un ordinateur pendant les consultations libres.

Les Verviétois passent quotidiennement les portes du Centre que ce soit pour s'inscrire, pour prendre des rendez-vous, pour venir surfer, pour poser des questions, etc.

Les utilisateurs fréquentent le Centre pour le « chat », l'utilisation des moteurs de recherche, les mails, la recherche d'emploi, les jeux, le calcul d'itinéraires et de plans, l'apprentissage des langues sur le site www.wallangues.be, l'enregistrement d'un système d'alarme auprès de la police via leur site www.policeonweb.be à l'aide d'un lecteur de carte d'identité électronique, l'impression d'attestations pour les étudiants à l'aide du même lecteur, introduction des bourses scolaires, etc …

Le Centre travaille à la lutte contre la fracture numérique : l'éloignement de certains publics des nouvelles technologies.

2.- Activités proposées à nos utilisateurs

Initiations Internet individuelles et personnalisées.

Huit formations à destination du grand public ont été dispensées sur des sujets divers (traitement de texte, initiation senior, utilisation d'un mail) pour un total de 36 personnes formées.

- Le centre a mis la salle de formation à disposition de plusieurs organismes (école de devoirs, groupement de pensionnés, services de la Ville, divers a.s.b.l.).

- Organisation hebdomadaire d'après-midis « jeux-vidéos » les mercredis pour les jeunes de 8 à 18 ans.

- Organisation d'un stage de programmation robotique pour de jeunes adolescents durant les congés scolaires.

3.- Acquisitions et réalisations

Le Centre a accueilli différents services de la Ville désireux de profiter des infrastructures du CPI.

L'équipe du Centre est également passée dans différents services pour des dépannages divers.

Le Centre a donné des formations à l'intention du personnel selon les besoins

4.- Divers

Participation aux réunions du Réseau des EPN de Wallonie.

Participation à une formation sur la messagerie Outlook organisée par la Province de Liège.

Participation à une formation sur les imprimantes 3D via le Réseau des EPN de Wallonie.

SECTION 7 - CELLULE COMMUNICATION

1.- Elaboration de plans de communication

Le service a créé un formulaire interactif qui permet d'établir un plan de communication complet pour un événement ou un projet initié par les services. Il reprend les actions de communication à mener et détaille les différentes tâches :

a.- relations avec la presse (communiqués, dossiers, conférences) et encarts dans la presse gratuite
b.- magazine communal
c.- agendas
d.- internet (site officiel, newsletters, site intranet)
e.- réseaux sociaux (posts, événements, campagnes promotionnelles)
f.- graphisme (affiches, flyers, encarts pub, Decaux,…)

En 2016, le service a établi 39 plans de communication.

2.- Communication avec la presse

Depuis 2014, le service a repris la gestion des relations avec la presse : communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, invitation à la presse, gestion des insertions dans les différents médias (Quinzaine, SudPresse, Télévesdre,…).

Au total, le service a rédigé 111 dossiers et communiqués.

3.- Bulletin communal – Vervi&toi

Depuis 2013, le service élabore le bulletin communal entièrement en interne : comité de rédaction, rédaction d'articles, prises de photos. En 2016, les 4 numéros du Vervi&toi sont sortis.

4.- Agendas

Le Service Communication a fait réaliser un agenda communal 2016 à destination des Verviétois et des agents communaux. Cet agenda communal comporte des informations pratiques sur les services de l'administration, sur les élus locaux, sur les activités et événements de l'année,…

L'agenda est entièrement financé par la publicité et est distribué gratuitement à 5 000 exemplaires.

La Référence – Move in Liège

Le Service Communication collabore également avec les agendas *La Référence* et *Move in Liège*, qui paraissent tous les deux mois. Le Service transmet donc l'agenda des activités organisées par la Ville de Verviers.

5.- Internet

- *Statistiques de fréquentation du site*

  En 2016, le nombre de visiteurs a été de 1.035.483 visiteurs et 2.338 documents Population-Etat civil-Etrangers ont été demandés via Internet (en 2015 : 732.907 visiteurs et 2.121 demandes de documents via Internet).

  Bonne augmentation (41%) du nombre de visiteurs, le nombre de demandes de documents via Internet a, quant à lui, augmenté de 10%.

- *Création, maintenance et enrichissement des sites*

  Le site web de la Ville http://www.verviers.be, mis en ligne en juin 2012, permet au service d'y apporter des mises à jour quotidiennes. Le site principal comporte 8 sites satellites : Accueil extrascolaire, Sports, Bibliothèque, Service de prévention, Conseil communal des Enfants, Musées, Vie sociale et Ecoles communales.

  Le système de CMS extrêmement flexible permet à certains services de mettre à jour les pages et rubriques leur consacrées (Environnement, Urbanisme,…).

  Ce système de sites satellites permettra, à certains services, de créer leur mini-site (Economie, …).

  En 2016, le mini-site des écoles communales a été créé, il a notamment impliqué la formation des directeurs d'école pour sa gestion.

- *Gestion du Guichet électronique sous Plone*

  Le service a mis en place, en même temps que le site Ville, un guichet électronique permettant la commande de documents en ligne. Le service Population gère les commandes et la Cellule Communication prend en charge l'aspect technique. Fin 2016, 9.904 citoyens sont inscrits sur le guichet électronique; contre 6.706 fin 2015, soit une augmentation de 48% pour 2016.

- *Site Intranet (E-ch@t)*

  Ce site, hébergé sur un serveur interne, est destiné uniquement au personnel et aux Membres du Collège. Il est mis à jour quotidiennement.

  Certaines rubriques ont été ajoutées ou réactualisées sur ce site interne : formulaire Communication, photothèque, Entre Nous.

Dans le cadre de l'E-ch@t, la Cellule a continué sur sa lancée avec les newsletters envoyées aux membres de l'administration (agents communaux, ouvriers, membres du Collège, …). Ces news sont destinées à assurer une meilleure communication interne en informant les agents sur les dernières décisions, les dossiers en cours, les nouvelles pratiques à mettre en œuvre, …trente-neuf newsletters ont ainsi été envoyées au cours de l'année 2016.

6.- Réseaux sociaux

Gestion de la chaîne Youtube de la Ville de Verviers.

Gestion de la page Facebook officielle de la Ville de Verviers. Cette page compte actuellement 3.226 mentions « J'aime »; elle en comptait 1.260 en 2015, soit une évolution de +155%. La gestion de la page Facebook s'appuie sur une charte éditoriale.

Le service propose désormais d'utiliser la publicité payante pour les posts et les événements organisés par les services Ville.

7.- Folders, affiches, photos et autres travaux graphiques

Le service réalise les cartes de visite et les blocs-signature des membres du Collège et du personnel, les cartes pour les gardiens de la paix.

Le service réalise également de nombreux travaux graphiques pour les services de l'administration (folders, affiches, etc.).

Le service gère également l'affichage des panneaux LED situés à différentes entrées de la Ville.

8.- Identité de Verviers

Gestion complète du dossier pour redéfinir une identité forte et cohérente pour Verviers et son centre-ville : étude identitaire de Quidam, nouveau logo.

Plus d'informations sur www.verviersentrevosmains.be pour les résultats de l'étude identitaire.

Plus d'informations sur www.verviers.be/identitegraphique pour découvrir le nouveau logo et la charte graphique.

9.- Divers

- Formations suivies par le service

  Prise de parole en public, gestion du temps, gestion de projet et recherche de subsides, gestion des ressources humaines.

  Communication interne.

- Flickr

  Gestion du compte Flickr Ville de Verviers – Cellule Communication. 5.641 photos qui sont toutes taggées et permettent une recherche rapide. Cette photothèque est régulièrement mise à jour avec les nouvelles photos prises par le service.

- Signalétique des bâtiments administratifs

  En 2016, les barrettes et panneaux, composant la nouvelle signalétique modulable dans toutes les implantations de l'administration communale, ont été régulièrement mis à jour.

- Gopress

  Gestion du dossier Gopress : contrat d'utilisation, codes d'accès, nouvelle version de la revue de presse.

- Belgacom – Pages blanches

  Le Service gère la rubrique « Administration communale » de l'annuaire des Pages blanches.

- Gestion des noms de domaines des différents sites Internet de la Ville de Verviers

- Mise à jour de différentes banques de données concernant l'administration (Pinakes, Kluwer, ABC des pouvoirs locaux)

- Membre de l'asbl « Communication publique Wallonie-Bruxelles » et du réseau des communicateurs communaux

- Création d'un formulaire interactif pour une meilleure gestion des différents moyens de communication mis à la disposition des services communaux

SECTION 8 - PLAINES ET COINS DE JEUX

1.- Animation à Pâques

Des animations ont été organisées pendant les vacances de Pâques à la plaine des Tourelles. Cinquante-deux enfants ont été accueillis pendant les 9 jours d'activités, en moyenne, 37 par jour.

2.- Animations de juillet et août

Les trois plaines de jeux – Deru, Tourelles et Peltzer – ont accueilli 569 enfants différents pendant les mois de juillet et août en 2016.

Un quatrième lieu d'accueil a été proposé, à l'école des Hougnes, pour les enfants de 2,5 à 5 ans, avec une capacité d'accueil de 24 enfants par jour.

En juillet et août, 8.397 journées d'accueil ont été enregistrées, ce qui représente une moyenne de 227 enfants présents par jour en juillet et de 215 en août. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2015 en raison de l'ouverture des Hougnes.

Pour chaque période d'animation, trois coordinateur(trice)s et vingt-quatre animateurs ont été recrutés par la Ville. Les normes d'encadrement ONE ont été respectées, grâce au système de préinscription et à la participation du personnel de garderie : en 2016, 92 personnes ont travaillé dans les plaines de jeux en tant qu'animateur ou coordinateur.

Une coordinatrice générale travaille 4 mois dans le service afin de préparer la saison et d'assister le personnel sur le terrain.

Le prix de participation des enfants était identique à 2015 : 3 €/jour pour les non-verviétois, 2 euros par jour pour les verviétois, avec une réduction de 50 % à partir du 3ème enfant . Une réduction est toujours accordée pour les familles bénéficiaires d'un revenu octroyé par le CPAS. Depuis 2011, nous demandons en plus 5 € à l'inscription afin de couvrir les frais d'activités spéciales.

Recettes directes en 2015 : 24.516 € (pour 21.371 € en 2015).

Pour 2016, la Ville a reçu un subside de l'O.N.E.de 22.332 € (18.953 € en 2015).

3.- Accueil de vacances

Pour compenser le fonctionnement en semaines complètes adopté en 2015, un accueil de vacances était proposé à la plaine Peltzer, pour les journées non couvertes par les plaines de jeux.

4.- Gestion des plaines et coins de jeux

Les visites d'inspections annuelles et mensuelles dans les plaines et coins de jeux (30 lieux – 12 écoles, 14 coins de jeux et 4 plaines) ainsi que le suivi administratif assuré par le bureau ont eu lieu comme il se doit.

En 2016,

⇒ 2 nouveaux espaces de jeux ont été inaugurés à Stembert : les Barres (terrain multisport, table de ping-pong) et l'Antenne (4 jeux pour les grands et 6 pour les petits)

⇒ L'espace de jeux de l'école du Nord a également été modifé : installation d'un nouveau terrain multisports, ainsi qu'un nouveau module de jeux, des goals de foot et des paniers de basket

⇒ L'aire de jeux de l'école de Lambermont a été rénovée

⇒ De nombreux jeux ont dû être supprimés pour des raisons de sécurité : la plupart du temps, c'est la pourriture qui en est responsable

T I T R E V

ATTRIBUTIONS DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN M. BEN ACHOUR

SECTION 1 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES

1.- Affaires économiques

Cartes professionnelles

La sixième réforme de l'Etat a eu pour conséquence de transférer notamment la compétence de la délivrance des cartes professionnelles du Fédéral vers les Régions. Cette nouvelle compétence de l'Exécutif régional est effective depuis le 1er janvier 2015. Ce transfert impacte directement l'administration communale puisque la Région wallonne a décidé de solliciter l'avis des communes pour lesquelles la carte professionnelle est sollicitée. Durant l'année 2016, la Région nous a transmis, pour information (avis non sollicité), les décisions relatives à 4 demandes de cartes professionnelles (2 accordées, 2 refusées pour irrecevabilité).

Soutien au PRO BC Verviers-Pepinster

Afin de renforcer son image à travers la pratique sportive d'une part et d'associer sa promotion en associant le nom de la Ville à un fleuron du sport régional d'autre part, la Ville a décidé d'allouer un subside de 25.000 € à l'asbl Pro BC Verviers-Pepinster via la signature d'une convention pluriannuelle. Cette convention - qui a pris fin le 30 juin 2016 - a permis d'assurer la promotion de la Ville par le biais d'un soutien à un club qui a pratiqué le basket-ball au plus haut niveau national.

Convention de prestation de service

Une convention de prestation de service a été conclue entre la Ville de Verviers et l'asbl Verviers Ambitions. Cette convention a eu pour objet l'exécution, par la Directrice de l'asbl Verviers Ambitions, de prestation de services à mi-temps, pour une période de trois mois, en qualité de consultante auprès du Service. L'expérience, le savoir-faire ainsi que les connaissances spécifiques de cette dernière auront été un atout pour le Service dans la gestion de dossiers relatifs au centre-ville.

Kactus Magazine

Afin de faire rayonner les jeunes entrepreneurs-commerçants, le Collège communal a décidé de soutenir le magazine Kactus. En effet, en contrepartie de ce soutien financier, l'équipe du magazine :

- réalisera une interview d'un entrepreneur-commerçant verviétois, qui sera diffusée dans chaque magazine print Kactus (4 fois par an);
- réalisera une interview par mois d'un entrepreneur-commerçant verviétois qui sera diffusée sur le site de Kactus et qui pourra être diffusée par tous;
- organisera une soirée tous les 3 mois dans un établissement/commerce verviétois, soirée à laquelle sont conviés les verviétois mais également la presse et les influenceurs.

Le magazine est également disponible sur le site www.kactus.be et sera distribué en des endroits stratégiques de la Ville.

Projet Hello City

Dans le cadre de la redynamisation commerciale et du développement économique de la Ville, le Collège communal a décidé de répondre favorablement à la proposition d'Hello City qui consiste à insérer gratuitement la Ville de Verviers dans l'application Hello City. Cette insertion – des musées, des manifestations principales de la Ville (concerts, festivals, marchés, braderie, …) est une manière moderne de donner une nouvelle énergie à la Ville de Verviers. En contrepartie, la Ville doit mettre des panneaux promotionnels « Hello City » aux entrées de Ville.

Enfin, le Service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens (stationnement, plan communal de mobilité, Visiocom, …).

2.- Commerce

Permis socio-économiques

Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat fédéral, la compétence relative à l'octroi d'autorisations commerciales a été transférée aux Régions avec effet au 1er janvier 2015. En sa séance du 4 février 2015, le Parlement wallon a adopté le projet de Décret relatif aux implantations commerciales organisant le nouveau cadre légal en matière d'octroi de permis socio-économiques. La date d'entrée en vigueur de ce décret a été fixée au 1er juin 2015.

Au cours de l'exercice, une demande d'autorisation socio-économique a été introduite. Cette demande est actuellement en cours d'instruction. Il s'agit d'une demande de permis intégré de la sprl André Willems Bois située rue Robert Centner, 18 à 4800 VERVIERS.

Un permis a par ailleurs été délivré au cours de l'année 2016 à la sprl Fréquence Cash (demande de permis intégré introduite en 2015). Le permis délivré concernait l'implantation, au 50 B du Boulevard des Gérardchamps, à 4800 VERVIERS, d'une cellule commerciale (enseigne Cash Converters) et la pose de trois enseignes éclairées.

Dans le cadre du Décret relatif aux implantations commerciales, et conformément à l'article D.29-4 du Livre 1er du Code de l'Environnement, notre service est amené à organiser des enquêtes publiques relatives à des demandes inhérentes aux communes limitrophes de notre territoire. C'est au Fonctionnaire des Implantations commerciales qu'il revient de déterminer les communes susceptibles d'être affectées par ledit projet et sur le territoire desquelles une enquête publique doit en conséquence être réalisée. Durant l'exercice, trois enquêtes publiques ont dû être organisées par le service. Elles concernaient :

- La demande de la scrl Reine Astrid sise sur Ransfort, 25 à 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN en vue d'obtenir le permis intégré pour la construction d'un complexe immobilier comprenant 60 appartements, 50 résidences-services, 4 surfaces commerciales et une crèche, avenue Reine Astrid à 4910 THEUX;
- La demande de la S.A. Garage P. Schyns Verviers sise rue de Limbourg, 127 à 4800 VERVIERS en vue d'obtenir le permis intégré pour la transformation et l'extension d'une concession automobile, Outre-Cour, 75 à 4650 HERVE.
- La demande de Ixina Verviers (Coppée & Coppée S.A.) sise rue de Pepinster, 102 à 48500 ENSIVAL en vue d'obtenir le permis intégré pour l'implantation d'un établissement de commerce de détail, le recouvrement de la façade et le remplacement d'un portique d'enseigne et de 4 drapeaux pour un commerce de cuisines d'une surface commerciale nette de 1.200 m² rue de Herve, 112A à 4651 BATTICE.

Manifestations à caractère commercial

Le Service a assuré les tâches administratives liées aux activités récurrentes relevant de ses compétences :

- organisation et redynamisation de la braderie;
- dérogations au jour de repos hebdomadaire;
- tutelle de l'ASBL Verviers Ambitions (gestion centre ville).

En matière d'animations commerciales, soulignons notamment le soutien du Service dans l'organisation :

- de la Journée du Client (79 commerces participants) en collaboration avec l'UCM;
- du passage de Saint-Nicolas dans les rues du centre-ville, en collaboration avec l'UCV (Union des commerçants verviétois);
- des Terrasses en folie;
- du Sunday shopday;
- du Créapéro - en partenariat avec l'asbl F.A.R. et l'Echevinat de l'Emploi – qui consiste à mettre à l'honneur des commerçantes verviétoises.

Octroi de subsides

Le Service a également soutenu les associations des commerçants en leur octroyant des subsides numéraires. Ces subsides ont permis de financer le volet communication des différentes actions menées par ces associations (Fête des Mères, Fête des Pères, le passage de Saint-Nicolas en centre-ville, tombola de la fin d'année).

Chèques commerces

Afin de favoriser le processus de redynamisation du commerce de centre-ville, le Collège communal a marqué son accord sur l'édition des chèques-commerces. Ces chèques-commerces d'une valeur faciale de 25 € (5 parties sécables de 5 €), sont proposés à la vente, tant aux particuliers qu'aux sociétés. En offrant ces chèques, on marque son soutien au commerce local. Lesdits chèques sont valables dans une centaine de commerces verviétois (liste de commerces très variée).

Incitant commercial géographique (ICG) : Bon à gratter

Le redéploiement et le renforcement de l'attractivité du centre-ville ne pouvant s'effectuer sans la mise en œuvre de multiples projets, le service a proposé, afin de répondre à ces objectifs, de développer un incitant commercial géographique (ICG) sous la forme d'un bon à gratter.

Le but de cet ICG est de favoriser le transfert des flux de chalands entre les différentes zones économiques de la Ville, c'est-à-dire de rediriger les flux depuis le pôle économique fort – à savoir Crescend'eau – vers le pôle économique affaibli qu'est le centre-ville. Les bons seront dès lors distribués aux clients des enseignes implantées sur le site de Crescend'eau ainsi qu'aux autres acteurs économiques majeurs de Verviers Ouest à l'occasion de campagnes de distribution ponctuelles.

Ces bons à gratter, édités au nombre de 20.000, sont tous gagnants et offrent une réduction dans un des 99 commerçants du centre-ville participant à cette action.

Capsules vidéo

Afin de donner une image positive du commerce de centre-ville, de faire découvrir ou redécouvrir les commerces de notre centre-ville, de mettre en avant les commerçants de notre centre-ville, le Service a décidé de faire réaliser des capsules vidéos (5 capsules). Ces capsules seront réalisées dans le cadre d'une campagne de communication lancée sur les réseaux sociaux sur une durée de 3 à 4 mois.

Train touristique

Toujours dans le but de redynamiser le centre-ville, le Service a décidé de louer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un train touristique (celui de Blegny Mine) afin de faciliter et d'augmenter le flux de chalands du pôle commercial Crescend'eau vers le centre-ville.

Appel à projets Créashop

Dans le cadre de ses actions de développement commercial, le service a mis en place l'appel à projets Créashop. Cet appel à projets a pour objectif de soutenir financièrement dans leur installation des candidats-commerçants, porteurs de projets novateurs, créatifs et durables répondant aux objectifs de revalorisation du centre-ville et de redynamisation commerciale. Ce soutien financier consiste en une prime unique; la Ville intervenant - sur présentation de factures - pour 50% dans le montant des travaux du futur magasin (avec un plafond de 6.000 €).

L'appel à projets a été diffusé début octobre, avec le 10 novembre 2016 comme date limite pour rentrer les projets. Au terme de ce délai, trois dossiers sont parvenus dans le service.

Suite au dépôt de ces dossiers, le Jury de sélection s'est réuni et a convoqué, en date du 5 décembre 2016, les différents porteurs de projet afin que ceux-ci viennent exposer et défendre leur projet.

Sur base de critères de plus-value apportée au commerce du centre-ville verviétois et de viabilité économique, le Jury a remis les avis suivants :

- Projet n°1 « Le supermarché du futur » : **dossier non retenu**; il n'est pas assez abouti dans sa version actuelle, l'aspect juridique pour la constitution d'une coopérative et le plan financier constitué n'est pas réaliste.
- Projet n°2 « Des'Habits & Vous ! » : **dossier retenu**; le jury a particulièrement apprécié:
  - la passion et l'expérience de la porteuse de projet dans la vente de ce type de prêt-à-porter féminin;
  - la stratégie de vente "multi-canaux" (par internet, vente à domicile et vente en boutique), le chiffre d'affaire depuis janvier 2016 (démarrage de l'activité comme indépendante à titre principal, pour la vente à domicile et par internet);
  - l'intérêt existant pour les produits vendus et le concept (plus de 3000 "likes" sur sa page Facebook);
  - le loyer faible de la surface commerciale choisie, en faveur de la viabilité économique du projet.

- Projet n°3 : « Le kicker » : **dossier non retenu**; le candidat ne s'étant pas présenté devant le Jury et le dossier n'est pas assez abouti dans sa version actuelle, n'apportant pas une plus-value significative au commerce du centre-ville verviétois

Sur base de ces avis, le projet n°2 « Des Habits et Vous » a été sélectionné et a ainsi pu bénéficier d'un subside.

Proposition de location de surfaces commerciales

M. Mustafa OZHAN a manifesté, notamment par e-mail daté du 22 janvier 2016, son intérêt pour la surface commerciale sise en Crapaurue au n°178 (récente acquisition de la Ville).

Le Conseil communal a, dès lors, décidé, lors de sa séance du 29 février 2016 d'adopter un bail dérogatoire à la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux aux fins de lui louer les lieux à destination d'un commerce de librairie.

Proposition d'acquisition de surfaces commerciales

Une commerçante, proche de la pension, propriétaire et gérante de plusieurs commerces en centre-ville souhaiterait remettre et vendre ses commerces. Elle ne souhaite toutefois pas les vendre et voir s'y développer des commerces de moindre qualité. Dès lors, elle a souhaité proposer à la Ville d'acquérir ses biens commerciaux et d'y rester locataire le temps que la Ville puisse trouver des locataires sérieux.

Ses différents commerces représentent une surface totale de 700 m² et sont mis en vente au prix de 700.000 €. Le Collège communal, en séance du 2 décembre, a pris acte de sa demande. Il a également décidé de confier ce dossier à la Cellule stratégique afin que celle-ci analyse la situation.

Schéma communal de développement commercial

Afin de permettre d'appuyer les décisions en termes d'implantations commerciales mais également de définir la stratégie générale, les actions concrètes, le positionnement commercial global de Verviers via celui de ses différents pôles commerciaux, le Collège communal a décidé de se doter d'un nouveau schéma communal de développement commercial.

Le Collège communal a ainsi décidé, lors de sa séance du 10 novembre 2016, de lancer la procédure de marché public et a, à cette fin, approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un Schéma communal de développement commercial et du Rapport sur les incidences environnementales.

Une seule offre a été remise par le SEGEFA-ULg en date du 9 décembre 2016. Lors de sa séance du 23 décembre 2016, le Collège communal a attribué le marché à ce dernier, après analyse de l'offre par le service des Affaires économiques.

3.- Mobilité

PCM – Révision

Lors de sa séance du 23 décembre 2016, le Collège communal a défini les actions prioritaires du Plan Communal de Mobilité :

- Zone Gare:
  - ZG 1 (Ancien G 3): Etat des lieux, analyse et synthèse des capacités et des possibilités d'amélioration de l'accessibilité routière à la gare (Rue d'Ensival et liaisons avec le ring-Sud), dans la perspective de la relance de l'étude d'Eurogare.
  - ZG 2 (Ancien G 2): Configuration du giratoire de la Victoire et des améliorations des liaisons avec le Centre-Ville, en lien avec le carrefour Lekeu.
- Zone Centre-Ville (Hypercentre-Vieille Ville - Spintay):
  - ZCV 1 (Ancien CV 1): Actualisation du schéma de circulation dans l'ensemble du centre-ville, accompagnement de la rénovation des espaces publics de Verviers Ville conviviale; intégrant la fermeture de la trémie.
  - ZCV 2 (Ancien A 5): étude d'aménagements des carrefours Harmonie et du Square Lekeu.
- Zone Gérarchamps/Verviers Ouest:
  - Z GVO 1 (Fusion de GE 1 et 2): Optimisation du boulevard de Gérachamps et développement de l'accessibilité vers les projets à l'intérieur du quartier.
  - Z GVO 2 (Ancien GE 3): Valorisation de l'accessibilité autoroutière via la bretelle de Lambermont.

- Rocades:
  - R 1 (Ancien A 4): Aménagement du système de carrefour de la porte de Heusy (schéma de circulation, aménagement de l'ilot, débouchés des rues Ecoles, Stembert, Banque, Tribunal, Heusy, Mangombroux/Mullendorff,...) et amélioration de l'efficacité/capacité de l'axe "vallée" Ensival-Palais-Percée-Limbourg.
  - R 2 (Ancien A6): Synthèse du potentiel de reports de trafic sur le ring Sud et de sa capacité (élargissement à 2*2 bandes).
- Autres.
  - A 1: Accompagnement des réflexions de la Ville concernant la prochaine évolution de la politique de stationnement en centre-ville.
  - A 2: Définition d'une hiérarchie viaire actualisée sur tout le réseau de la Ville avec définitions de mesures d'aménagement types pour chaque niveau, identification des maillons structurels manquants éventuels, identification des sous systèmes de mobilité de quartiers à expertiser par analyses locales.

Visiocom

Pour rappel, dans le cadre du partenariat avec la s²ociété VISIOCOM, la Ville de Verviers met à disposition des associations un véhicule pouvant transporter 9 personnes. En 2016, le véhicule a été loué à 90 reprises, pour un total de 134 jours, par 17 associations différentes, 4 services communaux et le CPAS.

Par ailleurs, la convention de mise à disposition des deux véhicules Visiocom venant à échéance, notre partenaire Visiocom, après accord du Collège communal pour le renouvellement de la convention, avait entrepris son travail de démarchage auprès des commerçants et entreprises de la région. A l'issue de ce travail (fin février), un seul véhicule avait pu être renouvelé. Dès lors, conformément au point II.7 de la convention, la Ville de Verviers a dû organiser une réception pour la remise des clés en présence des partenaires-sponsors.

Attribution d'une concession de service public portant gestion du stationnement réglementé en voirie et dans les zones de parking

Conformément à l'article 13 de la convention liant la Ville au Concessionnaire, le comité d'accompagnement s'est réuni à 5 reprises durant l'année. Ces réunions ont pour but, d'une part, de vérifier la bonne exécution des prestations du concessionnaire et, d'autre part, de soulever les problèmes liés à la concession.

Par ailleurs, les statistiques et le compte d'exploitation ont été transmis mensuellement par BESIX Park. Le compte d'exploitation pour la période 2014-2015 a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 mars 2016. Ce dernier présentait un chiffre d'affaires de 1.849.038,22 €, des charges pour un montant de 743.246,47 € et une redevance globale à verser pour la Ville de 992.671,61 €.

Enfin, le Service a traité 131 demandes de cartes annuelles de stationnement (services ou soins à domicile).

Système Cambio

Pour rappel, la Ville a adhéré le 20 novembre 2013 au système de voiture partagée. Le 1er juin 2015 un second véhicule était mis en service suite au nombre croissant de demandes. La convention prévoit que si le seuil de rentabilité de 600 € HTVA/mois n'est pas atteint, la Ville doit garantir ce montant de revenu mensuel à l'opérateur. Pour l'année 2016, la Ville n'a dû s'acquitter d'aucune somme, le seuil de rentabilité étant atteint chaque mois.

Semaine de la mobilité – Défi des entreprises

Chaque année, du 16 au 22 septembre, se déroule la semaine de la mobilité. A l'occasion de cet événement, le SPW (DGO2-Mobilité), en partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) a décidé de lancer « Le Défi Mobilité des Entreprises » qui consiste à mener des actions originales au sein de la Ville et à valoriser les outils déjà mis en place en termes de mobilité alternative. La Ville a décidé de relever le défi en organisant un dimanche sans voiture. A cette occasion, diverses animations familiales – pour tous les âges - se sont emparées des rues. Les citoyens pouvaient notamment, en prévention du vol, faire graver leurs vélos, visiter un stand de prévention routière (stand animé par l'asbl G.A.R.), tester les vélos électriques, s'initier à la conduite d'un segway, se balader en calèches ou en go-kart, assister à une course cyclistes, à une battle de beatbox, à des démonstrations sur rampes de skateboard, s'initier au skateboard, profiter des autres activités telles que le mur d'escale, le big air bag, le circuit de kart ou simplement se reposer sur les différents espaces de détente. Parallèlement, avaient également lieu dans le périmètre du dimanche sans voitures:

- le marché provençal (rue du Brou);
- un city trail (organisé par EventSee)

- une édition spéciale des Concerts éphémères (Place du Marché);
- un garden festival Electro (parc Fabiola, festival organisé par le Métronome Jazz).

Parvis de la gare – Déplacement des arrêts de bus

Suite au chantier dans le trou de la gare, la localisation de la gare des bus avait, temporairement, été installée rue de Bruxelles. Cette nouvelle localisation avait cependant provoqué la colère des riverains car elle engendrait de nombreuses nuisances (insécurité, problème de stationnement, …). Des réunions ont dès lors eu lieu entre les différentes parties (Ville, TEC, SRWT), réunions à l'issue desquelles une solution avait pu être dégagée : installer la gare des bus dans une partie du parking SNCB (rue d'Ensival).

Le chantier venant à échéance, il fallait, à présent, décider du retour ou non de la gare des bus sur le parvis de la gare. Au cours des diverses réunions, d'autres sites avaient été évoqués (rue aux Laines) mais pour une question de coût, les TEC et la SRWT souhaitaient revenir sur le parvis de la gare. Le Collège communal a accédé à leur demande.

Parkings de délestage et déco-voiturage

La Province de Liège, en partenariat avec les communes, a proposé de développer l'Ecovoiturage (ainsi que tout projet visant le délestage ou la création de parkings à usage multiples) par la création d'un réseau structuré de parkings offrant une réelle plus-value en termes de fonctionnalité et de structuration du territoire. Dans son rôle d'aide aux communes, la Province a décidé :
- d'octroyer une subvention de 75% du coût global de l'infrastructure avec un plafond de 100.000 € par site d'EcoVoiturage;
- de prendre également en charge la réalisation de l'étude technique et le suivi de la mise en œuvre.

Suite à diverses rencontres entre la Ville et la Province, la Ville a décidé de rentrer un dossier. Le site retenu à court terme pour la création d'un parking de délestage est la rue de Limbourg, sur la propriété de la Ville et de Logivesdre, plus précisément sur la pelouse disponible à l'avant de l'immeuble du Chat. Ce parking pourrait accueillir entre 30 et 40 places.

Par courrier entré à la Ville le 6 septembre dernier, le Collège provincial de Liège nous in formait que notre projet d'aménagement d'un parking rue de Limbourg avait été accepté.

Enfin, le Service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens (stationnement, plan communal de mobilité, Visiocom, …).

4.- Gestion centre-ville

Suite à l'adoption des Budgets ordinaire et extraordinaire par le Conseil communal, un subside de 50.000 € a été octroyé à l'asbl Verviers Ambitions.

SECTION 2 - RENOVATION URBAINE - QUARTIERS D'INITIATIVES

A.- QI 1 Mangombroux – Abattoir
Volet physique et environnemental

1.- Convention-exécution 2000

Acquisition **Chaussée de Heusy 16/18**, acquisition **rue Courte du Pont 8**, acquisition du **site Bauwens + immeubles**, aménagement **espace vert « fresque »** à hauteur de la rue de Mangombroux 113-121 : projets terminés.

2.- Convention-exécution 2001

Aménagement de l'immeuble sis rue Courte du Pont, en logement unifamilial : pour rappel, la rénovation de l'immeuble en logement unifamilial est terminée depuis le 31/08/2008 et l'immeuble est loué depuis le 01/10/2008. Les montants générés par la recette des loyers depuis le 01/10/2008 sont placés depuis sur un fonds de réserve. Cela permettra de réinjecter la part correspondante au pourcentage du subside dans d'autres projets de rénovation urbaine.

3.- Convention-exécution 2002

Aménagement du site « Bauwens » en espace vert : pour rappel, le site est complètement aménagé et ouvert au public depuis septembre 2008. L'espace Bauwens a été officiellement inauguré le 24/01/2009 par les autorités communales en présence des autorités subsidiantes.

4.- Convention-exécution 2003

Acquisition des immeubles sis 12/14 et 16/18, rue de Mangombroux : pour rappel, les immeubles ont été rénovés par le Fonds du Logement Wallon (FLW) et sont loués depuis le mois de mars 2011. Il s'agit de 2 x 2 logements de 3 et 4 chambres. 2 logements se situent au sein de l'immeuble 12/14 (qui a désormais le n° 14 comme numéro de police), et 2 logements sont loués au n° 16/18 (qui a désormais le n°18 comme numéro de police).

5.- Convention-exécution 2004

Espace vert rue de Mangombroux, 20/22-46 : l'aménagement prévu est terminé, en ce compris l'éclairage public.

Acquisitions rue des Hougnes, 2-4 et chaussée de Heusy, 7-9 : pour rappel, les bâtiments ont été acquis le 14/10/2005, et rétrocédés au Fonds du Logement (FLW), depuis le 23/01/2009 pour la rue des Hougnes 2/4 et depuis le 25/11/2009 pour la chaussée de Heusy 7/9. Les deux jugements provisoires d'expropriation ont été rendus le 12/02/2010.

Pour la rue des Hougnes 2/4, il s'est agit de rénover 3 logements au total, soit 2 logements 3 chambres et 1 logement 1 chambre.

Pour rappel, dans la procédure d'expropriation, l'arrêt fixant les indemnités est prononcé le 19/11/2014. Si l'on s'en tient à la décision de la Cour, la Ville ne devra verser aucune autre somme que les montants qui ont déjà été consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la chaussée de Heusy 7/9, le chantier a débouché sur la rénovation de 2 logements de 3 chambres.

Pour rappel, dans la procédure d'expropriation, l'arrêt fixant les indemnités est prononcé le 19/11/2014. Si l'on s'en tient à la décision de la Cour, la Ville ne devra verser aucune autre somme que les montants qui ont déjà été consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Espace vert, chaussée de Heusy, 11 : pour rappel, l'ensemble du projet est terminé, soit les phases « Démolition », « Aménagement » et « Éclairage public ».

Espace vert, rue de Heusy, 97-99/101 :
Pour ce qui est de l' « Acquisition », l'entrée en possession de l'immeuble a eu lieu en novembre 2010 (ordonnance d'envoi en possession le 17-11-2010).

Pour rappel, la partie « Démolition » a été réalisée en urgence sur fonds propres.

Le 12/01/2016, le Ville de Verviers fait une demande d'emprunt de 73.749,80 €. Le 28/01/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW l'état d'avancement n°1. Le SPW en accuse réception en date du 01/02/2016. Le 02/02/2016, l'Échevin Istasse fait part à l'Échevin Aydin d'une demande d'intégration d'une œuvre d'art sur le nouveau site (via une note). Le Collège communal du 05/02/2016 approuve l'état d'avancement n°2 et décide de mandater la somme de 13.851,12 € au profit de l'entreprise GANSER. Le 08/02/2016, la Ville de Verviers envoie à l'entreprise GANSER l'état d'avancement n°2 approuvé et lui demande de lui envoyer la facture de 13.851,12 € tvac y correspondant. Le 08/02/2016, l'entreprise GANSER envoie à la Ville de Verviers la facture de 13.851,12 € tvac correspondant à l'état d'avancement n°2.

Le 18/02/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW le dossier de décompte final. Le Collège communal du 19/02/2016 marque son accord sur l'avenant n°1 portant sur une diminution d'un montant de 1.431,96 € tvac. Cet avenant correspond au remplacement des plantes grimpantes par du gazon fleuri, la création et la livraison de 2 entretoises en inox pour la fixation des œuvres, la réalisation d'une trappe d'accès à l'éclairage et aux œuvres, ainsi que la fourniture et la pose d'un couvre-mur. Le 23/02/2016, la Ville de Verviers informe l'entreprise GANSER de l'approbation par le Collège communal de l'avenant n°1.

Le 14/03/2016, le SPW accuse réception à la Ville de Verviers de l'état d'avancement n°2. Le 16/03/2016, le SPW demande à la Ville de Verviers de justifier le caractère imprévisible et indispensable de tous les dépassements de quantités de plus de 10%. Le 21/03/2016, le SPW avertit la Ville de Verviers de la mise en liquidation de la somme de 16.430,42 € sur la base des états d'avancement n°1 et 2, et demande une déclaration de créance. Le 25/03/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW une déclaration de créance pour la somme de 16.430,42 €. Le 29/03/2016, le SPW confirme à la Ville de Verviers que les justificatifs demandés peuvent être transmis lors du décompte final.

Le 04/04/2016, le SPW accuse réception de la déclaration de créance de 16.430,42 € et signale à la Ville de Verviers qu'il n'est pas possible d'honorer le montant par manque de crédit d'ordonnancement. Le 09/04/2016, l'entreprise GANSER envoie par mail à la Ville de Verviers la déclaration de créance et le projet d'état d'avancement n°3 pour la somme de 6.916,43 € tvac. Le 09/04/2016, le Service des Travaux demande au Service des Finances de mandater la somme de 13.851,12 € tvac au profit de l'entreprise GANSER, correspondant à l'état d'avancement n°2. Le 14/04/2016, la Ville de Verviers écrit à l'entreprise GANSER pour accuser réception de l'EA n°3 et de la déclaration de créance. Elle lui signifier qu'elle ne peut y donner suite étant donné que le chantier est suspendu du 20/11/2015 au 22/04/2016. Elle lui retourne ces documents concernant l'EA n°3. Le 26/04/2016, l'entreprise GANSER répond à la Ville de Verviers qu'elle redatera l'EA n°3 et la déclaration de créance au moment voulu. Elle signale en outre qu'elle n'a pas reçu de facture.

Le 24/06/2016, M. MEUL (voisin du chantier) signale à la Ville de Verviers qu'il a averti son assurance pour (1) des problèmes d'infiltrations d'eau du côté des travaux, soit le côté droit de son immeuble; (2) la fixation d'un panneau sur sa façade par l'entreprise GANSER; et (3) des problèmes d'infiltrations d'eau du côté du jardin de la régie de quartier.

Le Collège communal du 27/06/2016 approuve l'état d'avancement n°3 (néant) de l'entreprise GANSER. Le 30/06/2016, la Ville de Verviers écrit à l'entreprise GANSER pour lui signifier l'approbation de l'EA n°3 (néant) par le Collège communal du 27/06/2016. Le Collège communal du 08/07/2016 approuve l'état d'avancement n°4 et décide de mandater le montant de 22.740,14 € hors tva au profit de l'entreprise GANSER. Le 12/07/2016, la Ville de Verviers écrit à l'entreprise GANSER pour lui transmettre l'état d'avancement n°4 approuvé, et lui demander une facture correspondant à la somme de 22.740,14 €. Le 09/08/2016, l'entreprise GANSER envoie à la Ville de Verviers la facture correspondant à l'état d'avancement n°4 (22.740,14 € hors tva). Le 09/08/2016, le Service des Travaux demande au Service des Finances de mandater la somme de 22.740.14 € hors tva au profit de l'entreprise GANSER, correspondant à l'état d'avancement n°4.

Le 12/09/2016, la Ville de Verviers envoie à l'entreprise GANSER 4 exemplaires de l'état d'avancement n°5 pour signature. Elle demande également à l'entreprise de lui envoyer la facture de 9.506,28 €. Le 21/09/2016, l'entreprise GANSER envoie à la Ville de Verviers l'EA n°5 signé ainsi que la facture et la déclaration de créance y correspondant (9.506,28 € hors tva). Le 27/09/2016, l'entreprise GANSER demande à la Ville de Verviers la réception provisoire du chantier.

Le 28/09/2016, M. LAMBERT envoie à la Ville de Verviers son rapport relatif aux sinistres « infiltrations d'eau » dans l'immeuble voisin appartenant à M. MEUL. Le 03/10/2016, la Ville de Verviers décide d'écrire à M. MEUL afin de lui transmettre le rapport relatif aux sinistres et de faire le nécessaire quant à ce litige. Le 03/10/2016, la Ville de Verviers informe l'entreprise GANSER qu'elle est interpellée par le voisin, M. MEUL., concernant les infiltrations d'eau dans son immeuble. Elle lui transmet le rapport d'expertise de M. LAMBERT et lui demande d'assurer le suivi nécessaire au règlement de ce litige en prenant contact avec les différents intervenants. M. MEUL est mis en copie de ce courrier.

Le Collège communal du 07/10/2016 approuve l'état d'avancement n°5 (décompte final) et décide de mandater le montant de 9.506,28 € hors tva, soit 11.502,59 € tvac, au profit de l'entreprise GANSER. Le Service des Travaux demande au Service des Finances de mandater la somme de 9.506,28 € hors tva (11.502,59 € tvac) au profit de l'entreprise GANSER, correspondant à l'état d'avancement n°5 (décompte final). Le 18/10/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW les états d'avancement n°3, 4 et 5 (décompte final). Le SPW en accuse réception en date du 24/10/2016. Le 18/10/2016, la Ville de Verviers écrit à l'entreprise GANSER pour lui signifier l'approbation du Collège communal du 07/10/2016 approuvant l'état d'avancement n°5 (décompte final).

Le 18/10/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW – UREBA le décompte final. Le 25/10/2016, la Ville de Verviers écrit au SPW et à l'entreprise GANSER afin de les convier à la réception provisoire du chantier qui se déroulera sur place le 18/11/2016 à 10 heures.

Le 26/10/2016, la Ville de Verviers reçoit de M. FARCY le rendez-vous pour procéder à l'expertise rue Courte du Pont en date du 23/11/2016.

Le 10/11/2016, l'entreprise GANSER envoie à la Ville de Verviers le plan et le dossier « as built ». Le 25/11/2016, la Ville de Verviers envoie à MM. DEROO, LAMBERT et FARCY le cahier spécial des charges, le métré et les photos.

Le 28/11/2016, M. FARCY écrit à M. LAMBERT pour stipuler que M. MEUL analyse les documents reçus de la Ville et revient ensuite vers lui. Le 07/12/2016, M. FARCY envoie un courriel signalant qu'il a bien reçu le cahier spécial des charges et les photos. La Ville en profite pour lui demander un état des lieux des bâtiments voisins avant chantier ainsi que des plans en coupe des aménagements extérieurs. Le 13/12/2016, la Ville de Verviers demande par courriel à l'entreprise GANSER si elle a réalisé un état des lieux des immeubles voisins avant travaux. Le 14/12/2016, l'entreprise GANSER signale à la Ville de Verviers que, lors de la réunion de coordination du 30/04/2015, il a été décidé, sur place, de se contenter des photos prises des façades. Elle demande si la Ville dispose de l'état des lieux des bâtiments avant démolition et du dossier de recollement après démolition. Le 30/12/2016, M. FARCY signale par courriel à la Ville de Verviers que les derniers mails ne sont pas très explicites. Il demande s'il doit comprendre que la Ville ne dispose d'aucune photo ou d'aucun état des lieux du bâtiment avant travaux. Il demande que la Ville lui confirme cet état de fait ou lui transmette ce dont elle dispose.

En ce qui concerne la partie « Éclairage », le 22/01/2016, suite à son envoi du 15/10/2015, la Ville de Verviers demande à ORES de l'informer du suivi.

Le 03/05/2016, ORES envoie à la Ville de Verviers son offre de projet définitif pour le montant de 14.237,76 € tvac. Le 26/05/2016, la Ville de Verviers demande à ORES de prendre contact avec son agent technique en charge du dossier pour obtenir des compléments d'informations.

Le Conseil communal du 27/06/2016 décide (1) d'approuver le projet de mise en valeur de la rue de Heusy 97-99/101 pour le montant estimatif de 14.237,76 € tvac et comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, mes prestations d'ORES ASSETS et la tva; (2) que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2016; (3) de lancer le marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 5.850 € hors tva, par procédure négociée sans publicité préalable; (4) d'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché (plans, annexes, modèles d'offres); (5) d'acter la décision du Collège communal du 10/06/2016 d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter; (6) concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Verviers, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale de Verviers conclu par ORES ASSETS en date du 01/01/2014, et ce pour une durée de 3 ans; et (7) de charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Le 30/08/2016, la Ville de Verviers envoie à ORES la décision du Conseil communal du 27/06/2016. Le 08/11/2016, la Ville de Verviers rappelle par courriel à ORES son courrier du 30/08/2016 et lui demande de lui communiquer le dossier d'attribution avant le 05/12/2016. Le 16/11/2016, la Ville de Verviers envoie par courriel à ORES le plan coté. Le 22/11/2016, ORES informe la Ville de Verviers par courriel que les luminaires initialement prévus pour l'illumination de l'œuvre sur le socle de béton ne sont plus fabriqués par le fournisseur. Ils cherchent donc un luminaire de remplacement.

Le 06/12/2016, ORES informe la Ville de Verviers par courriel qu'ils ont rencontrés un problème : les éclairages prévus à l'élaboration du dossier ne sont plus fabriqués non plus. Une solution alternative est en train de se finaliser. Le marché de fournitures va être lancé. Concernant l'entreprise en charge des travaux, cette demande est inhabituelle. Ils questionnent les spécialistes en marché public à ce sujet et reviennent vers la Ville de Verviers avec des réponses. Le 15/12/2016, la Ville de Verviers échange des courriels avec ORES concernant les travaux de pose de câbles.

Le Collège communal du 23/12/2016, décide (1) d'attribuer le marché de mise en œuvre à la société FABRICOM de Braine l'Alleud au montant de 5.142,67 € tvac; (2) d'engager un montant de 2.016,49 € tvac pour les prestations du gestionnaire du réseau de distribution (ORES ASSETS); et (3) de soumettre le point à l'approbation des pouvoirs subsidiants (DGO4). Le 31/12/2016, le Services des Travaux demande au Service des Finances de réserver la somme de 5.142,67 € au profit de COFELY FABRICOM et la somme de 2.016,49 € au profit d'ORES.

6.- <u>Convention-exécution 2005</u>

Reconditionnement des voiries **rues du Chat Volant et Courte du Pont** : projet terminé.

7.- <u>Convention-exécution 2007</u>

Pour mémoire, les C-Ex 2007 (acquisitions), 2008 (acquisitions), 2008bis (démolition) et suivantes sont liées au sein d'un même projet global dont la finalité est un aménagement non encore déterminé de l'espace ainsi libéré.

Acquisition Place du Palais, 1/3/5 : terminé, immeuble acquis depuis le 15/01/2013.

Acquisition rue de Heusy, 96 : terminé, immeuble acquis.

8.- <u>Convention-exécution 2008</u>

Acquisition d'un terrain en dent creuse rue de Heusy : terminé, terrain acquis.

Acquisitions des dépendances de la chaussée de Heusy 2-4 :
Le 09/02/2016, la Ville de Verviers écrit au SPF – Cadastre afin de lui signifier qu'elle est devenue propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée 1ère division, section D, n°326F, par voie d'expropriation. Le transfert de propriété n'a pas encore été acté au niveau du cadastre et la Ville demande de procéder à la rectification. Elle envoie également copie du plan de géomètre.

Le 23/02/2016, Maître Petit écrit à la Ville de Verviers afin de lui signifier que les prétentions telles que chiffrées n'étaient pas déraisonnables. Sur le plan des indemnités d'occupation, la Ville réclamait 9.750,00 € et en a obtenu 3.750,00 €, ce qui peut selon lui être admis. Sur le plan des immeubles par incorporation, la Ville réclamait 2.600,00 € et n'a rien obtenu. Maître Petit pense que la Ville a de bonnes chances d'obtenir l'indemnité. Il précise qu'il y a un cependant un risque d'avoir une décision qui serait moins favorable. Il pense que la balance va dans le sens contraire et que la Ville a plus de chance d'obtenir un meilleur résultat. Il demande les intentions de la Ville à cet égard.

Le Collège communal du 04/03/2016 prend connaissance du courriel de Maître Petit et du jugement rendu. Il décide de ne pas interjeter appel. Le 08/03/2016, la Ville de Verviers annonce à Maître Petit la décision du Collège communal du 04/03/2016. Le 29/03/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW le détail des indemnités pouvant encore être subsidiées sur base du jugement rendu.

Le 22/09/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW (DGO4 – Mme CHRISTIAN) la déclaration de créance de 81.000 € constituant la quote-part financière dans la subvention relative à l'acquisition de l'immeuble. Le 30/09/2016, le SPW (DGO4) accuse réception de l'envoi de la Ville du 22/09/2016 et précise qu'il est dans l'impossibilité actuellement d'honorer cette déclaration de créance, par manque de crédit de liquidation.

9.- Convention-exécution 2008 bis

Suite à la future **démolition de l'ensemble des immeubles acquis**, la Ville de Verviers a finalement souhaité changer de stratégie. Le 13/05/2016, le Collège communal a marqué un accord de principe sur un futur aménagement d'un square urbain à cet endroit. Le 30/08/2016, la fonctionnaire délégué confirme par courriel à la Ville de Verviers la position exprimée lors de la rencontre communale tenue en ses services en date du 25/04/2016. Cette position visait la possibilité de principe de procéder, moyennant permis préalable à la démolition des immeubles de l'îlot Phoenix, de reconvertir le terrain nu en porte d'entrée structurante de la ville et d'y créer une zone d'espace vert de convivialité pour la population.

En conséquence, le 17/10/2016, la Ville de Verviers sollicitait du SPW (DGO4) un avenant n°1 à la CEx 2008bis permettant d'élargir l'objet de son article 1er en y incluant la démolition des immeubles sis chaussée de Heusy 2-4, 6 et 8. Le SPW en accusait réception le 28/10/2016. La subvention actuellement prévue pour la réalisation de ces travaux ne doit pas encore être modifiée. Suivant les instructions du SPW, la Ville attendra de connaître le montant de l'adjudication et le coût final des travaux avant de solliciter un arrêté de réaffectation du fonds de réserve RURB pour ce faire.

Le 06/12/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW un rappel de sa demande d'avenant du 17/10/2016. Le 14/12/2016, le SPW (DGO4) confirme par courriel à la Ville de Verviers avoir bien pris connaissance de ses courriers envoyés les 17/10 et 06/12/2016. Il indique que le projet d'avenant sera prochainement soumis au visa de l'inspecteur des Finances avant de revenir vers la Ville pour approbation. La DAO déclare mettre tout en œuvre pour traiter la demande de la Ville dans les meilleurs délais.

10.- Convention-exécution 2009

Pour rappel, le programme physique 2009 pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir consiste en :
- un complément de subside de 139.074,33 € suite au décompte final du site Bauwens. Cet avenant n°6 à la C-Ex 2002 (voir ci-dessus) a été signé par le Ministre le 14-04-2010;
- un complément de subside de 49.020,94 € suite au décompte final des lots 1 et 2 de l'aménagement de l'espace vert rue de Mangombroux et du lot « éclairage » de l'espace vert chaussée de Heusy, 11. Cet avenant n°4 à la C-Ex 2004 (voir ci-dessus) a été signé par le Ministre le 23-03-2010.

11.- Convention-exécution 2010

Pour rappel, le programme physique 2010 pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir a porté sur un avenant budgétaire octroyant un montant complémentaire de 74.082,32 € (à 90%, soit 66.674,09 €) destiné aux surcoûts constatés suite aux jugements provisoires d'expropriation des biens sis rue des Hougnes 2-4 et chaussée de Heusy 7-9 (voir descriptif de la C-Ex 2004 ci-dessus). A cette fin, une proposition d'avenant n°5 à la C-Ex 2004 a été approuvée par le Conseil communal du 20-12-2010 et l'avenant signé par le Ministre le 24-02-2011.

12.- Convention-exécution 2011

Le projet finalement retenu en 2011 est un avenant budgétaire octroyant un montant complémentaire de 6.326,84 € (à 90%) destiné à pallier aux surcoûts constatés dans la procédure d'expropriation de l'immeuble sis rue de Heusy 97 (voir descriptif de la C-Ex 2004 ci-dessus). A cette fin, une proposition d'avenant n°6 à la C-Ex 2004 a été approuvée par le Conseil communal du 24-10-2011 et l'avenant signé par le Ministre le 14-02-2012. Cet avenant permet également d'étendre l'aménagement prévu de l'espace vert à la parcelle du 99/101 en plus de celle du 97.

13.- Propositions de Convention-exécution 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

Les propositions de programme physique pour les années 2012 et 2013 portaient sur la reconstruction d'un immeuble de logements sis Place du Palais 1/3/5 (pour un montant total estimé à 1.565.412,70 €), ainsi que sur l'engagement d'un auteur de projet pour l'étude de base d'un futur périmètre de rénovation urbaine dans le quartier de Hodimont (pour un montant estimé à 65.000,00 €). Aucun projet ni montant n'a finalement été retenu pour le programme de 2012, 2013, 2014 et 2015. En l'absence de subside pour le dernier projet sollicité (auteur de projet destiné à la réalisation de l'étude de base d'un nouveau périmètre en rénovation urbaine pour, finalement, le quartier de Prés-Javais), et étant donné qu'aucun nouveau projet n'est à l'ordre du jour, rien n'a finalement été demandé pour l'année 2016.

14.- Proposition de Convention-exécution 2017

Le 02/12/2016, le Collège communal décide de solliciter par courrier le SPW et le Ministre régional en charge de la RURB dans le cadre de son programme physique 2017.

Le 06/12/2016, la Ville de Verviers envoie au SPW la demande de subsides concernant le programme physique 2017 du Ministre. Cette demande reprend les éléments suivants :

		Total	SPW	Ville
1.-	QI 1 - subsides aménagement îlot Phoenix suite à la démolition :	1.300.000,0 €	1.170.000,00€ (90%)	130.000,00€ (10%)
2.-	Prés-Javais - engagement auteur de projet pour étude de base RU :	65.000,00€	39.000,00€ (60%)	26.000,00€ (40%)
	TOTAL :	1.365.000,00€	1.209.000,00€	156.000,00€

Le premier point est étayé par une note stratégique rédigée par les Service techniques de la Ville de Verviers.

B. Q.I. 2 Ensival
Volet physique et environnemental

1.- Convention-exécution 2000

Projet Snoeck : pour rappel, la réception définitive des travaux d'aménagement du site a été octroyée par le Collège communal du 23/11/2012.

2.- Convention-exécution 2001

Parc Godin :
Au niveau de l'acquisition, le 07/01/2016, Maître Petit envoie à la Ville de Verviers par courriel copie des conclusions rédigées pour la Ville. Il demande si la Ville a des remarques éventuelles. Il signale également que les montants admis l'avaient été dans les conclusions principales rédigées par Maître Gason en 2006. Il a pour sa part sérieusement étoffé le propos et, sauf contrordre, il a déposé les conclusions au greffe le 08/01/2016.

Le 15/04/2016, Maître Petit envoie par courriel à la Ville de Verviers les dernières conclusions adverses et ses conclusions prises en réplique. Le dossier sera plaidé à l'audience du 23/06/2016. Le 09/05/2016, le tribunal envoie l'acte de reprise d'instance déposé par M. Bertrand Godin. Le 06/06/2016, le tribunal envoie l'acte de reprise d'instance déposé par Maîtres Drion et Toury dans le cadre de l'affaire. Le 09/06/2016, Maître Petit envoie à la Ville de Verviers copie des conclusions prises par les autres parties en prévision de l'audience du 23/06/2016. Il signale que les héritiers de Mme De Le Hoye reprennent l'instance. Les nouvelles conclusions qui lui sont transmises par un nouveau conseil pour les consorts Misonne modifient la demande (qui est doublée). Il lui semble impossible de plaider sur ces aspects des choses à l'audience du 23/06/2016, d'autant plus que le calendrier de procédure ne lui permet plus de conclure. Cet aspect devra, selon lui, faire l'objet d'une remise. Il sera par contre possible de plaider sur le reste. Il formulera au tribunal ses plus expresses réserves quant à la prise en considération des dernières conclusions de M. Godin.

Le 04/07/2016, Maître Petit signale à la Ville de Verviers que le jugement statuant sur l'incident (opposition à toute remise) et prévoyant un calendrier de procédure, sera rendu le 15/07/2016. Le 18/07/2016, le tribunal envoie à la Ville de Verviers la décision du juge de paix rendue le 05/07/2016. Le 22/07/2016, Maître Petit signale à la Ville de Verviers que le juge de paix n'a pas statué et, par ordonnance, a fixé un nouveau calendrier de procédure. Il pourra prendre de nouvelles conclusions récapitulatives pour le 19/08/2016. D'autres délais de conclusions se succèdent jusqu'à une audience de plaidoiries prévue pour le 22/12/2016. Le 16/08/2016, Maître Petit envoie copie à la Ville de Verviers des conclusions nouvelles. Il attendra les répliques des autres parties et pourra encore conclure, le cas échéant, pour le 21/10/2016.

Le 03/10/2016, la justice de paix envoie à la Ville de Verviers l'acte de reprise d'instance. Le 24/10/2016, Maître Petit envoie par courriel à la Ville de Verviers les dernières conclusions des parties adverses et sa dernière réplique. Le dossier est en état d'être plaidé le 22/12/2016. Le 23/11/2016, Maître Petit fait parvenir à la Ville de Verviers les dernières conclusions de M. Conradt. Aucun argument neuf n'apparaît. Il n'y a pas lieu de répliquer. Dossier plaidé le 22/12/2016. Le 24/11/2016, Maître Petit envoie à la Ville de Verviers les dernières conclusions de M. Godin. Aucune réplique particulière n'est envisagée. Dossier plaidé le 22/12/2016. Le 28/11/2016, Maître Petit envoie à la Ville de Verviers les dernières conclusions de Maître Toury. Pas de remarque particulière. Maître Petit est d'avis que la cause est en état d'être plaidée.

Pour rappel, le chantier d'aménagement est terminé.

Le 02/09/2016, GENIE TEC (Coordinateur Sécurité Santé) demande un rendez-vous à la Ville de Verviers en vue de la rédaction du dossier d'intervention ultérieure (DIU). Le 26/09/2016 (reçu le 08/11/2016), GENIE TEC envoie le DIU à la Ville de Verviers. Le 10/11/2016, le Collège communal prend connaissance des documents du DIU et décide de décharger le Coordinateur Sécurité Santé (GENIE TEC BELGIUM) de sa mission de coordination projet global/réalisation.

3.- Convention-exécution 2003

Immeuble n°5 rue H. Davignon : pour rappel, le chantier d'aménagement de la maison de quartier et de l'appartement est terminé depuis début 2012 et l'inauguration officielle des bâtiments s'est déroulée le 22/06/2012. La réception définitive des travaux a été accordée à l'entreprise en date du 01/03/2014.

4.- Convention-exécution 2004

Rue des Weines : ce projet de rénovation du bâtiment existant et de reconstruction de nouveaux logements via un Partenariat Public-Privé (PPP) ne sera pas développé dans le cadre de la rénovation urbaine. La Ville souhaite en effet privilégier et faire avancer d'autres projets en rénovation urbaine, davantage prioritaires que celui-ci.

Acquisitions d'immeubles selon opportunités : le bien rue Jean-Martin Maréchal 21-23 a été vendu et la Ville a procédé au remboursement de la subvention au SPW (DGO4).

Rue Neuve, côté pair : opération abandonnée.

5.- Convention-exécution 2005

Plan d'eau des Clarisses : pour rappel, le projet du Plan d'eau des Clarisses consiste en un aménagement du site en espaces ludico-sportifs, d'une part, et la conservation d'une zone de plan d'eau d'autre part. La somme globale prévue est de 500.000 € (280.000 € QI à 90% et 220.000 € Infrasports à 85%).
Aménagement terminé.

Le 07/01/2016, la société ELOY TRAVAUX demande à la Ville de Verviers la réception définitive du chantier. Le 18/01/2016, l'auteur de projet envoie à la Ville de Verviers le procès-verbal signé de la réception définitive du chantier d'aménagement. Le 29/01/2016, la Ville de Verviers informe l'auteur de projet que la réception définitive ne peut pas être octroyée étant donné les remarques émises dans le procès-verbal établi en date du 08/01/2016. Elle lui envoie pour signature 3 exemplaires du procès-verbal de non réception définitive.

Le 05/04/2016, la société ELOY TRAVAUX demande à la Ville de Verviers la réception définitive du chantier. Le 21/04/2016, la société ELOY TRAVAUX demande à la Ville de Verviers de lui confirmer une date de réception définitive. Le 29/04/2016, le Collège communal décide d'accorder la réception définitive des travaux à la société ELOY TRAVAUX et d'autoriser la libération du solde du cautionnement.

Le 03/05/2016, la Ville de Verviers (1) informe la société ELOY TRAVAUX de la décision du Collège communal du 29/04/2016 de lui accorder la réception définitive des travaux; (2) transmet à l'auteur de projet M. Renier le procès-verbal de la réception provisoire; et (3) demande à la SCCIC la libération du solde du cautionnement.

6.- Convention-exécution 2007

Rue Neuve, côté pair - subside complémentaire de 78.300 € destiné à la démolition : en date du 21/09/2012, le Collège communal décide de ne pas poursuivre dans la voie de l'acquisition de l'atelier-garage sis Grand'Place 68/70 à Ensival. Le volet « démolition » n'est donc plus à l'ordre du jour et la subvention y afférente peut être abandonnée ou réaffectée.

7.- Convention-exécution 2008

Le programme physique 2008 pour le QI 2 Ensival consiste, pour rappel, en un avenant n°3 à la convention-exécution 2000 (signé par le ministre en date du 05/06/2009) permettant à la Ville de Verviers d'obtenir un complément de subside de 180.099,62 € afin de réaliser le programme des travaux d'aménagement du site Snoeck à Ensival.

8.- Convention-exécution 2009

Pour rappel, le programme physique 2009 pour le QI 2 Ensival consiste en :
- un complément de subside de 274.000€ destiné à la transformation de l'immeuble n°5 rue H. Davignon en maison de quartier, école de devoirs et appartement (avenant n°3 à la C-Ex 2003 signé par le Ministre en date du 13/01/2010);
- un complément de subside de 117.235,52 € destiné au projet Snoeck, et notamment à la démolition des anciens magasins de meubles (avenant n°4 à la C-Ex 2000 signé par le Ministre en date du 02/04/2010).

9.- Convention-exécution 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

Pour rappel, pour l'année 2010**,** la proposition de programme de rénovation urbaine 2010 ne demande rien pour le QI 2 Ensival. En effet, la Ville souhaite rester dans l'optique de terminer les projets déjà en cours sur les quartiers et de ne demander que les surcoûts éventuels aux projets existants quand ils surviendront (par exemple les aménagements du Plan d'eau des Clarisses et du Parc Godin).

Les propositions de programmes physiques pour les années 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ne concernaient pas non plus de projet inscrit au sein du QI 2 Ensival (pour ces propositions, voir QI 1).

C.- Périmètre escompté de rénovation urbaine : quartier de Prés-Javais

Le 04/05/2016, la Ville de Verviers écrit au SPW et au Ministre régional compétent afin de rappeler une visite de ce dernier à Verviers le 21/03/2016. Lors de cette visite, Monsieur le Ministre avait confirmé aux membres du Collège communal la possibilité pour la Ville de solliciter à nouveau un subside dans le cadre de l'engagement d'un auteur de projet pour le quartier de Prés-Javais.

Le 26/05/2016, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie accuse réception du courrier de la Ville du 04/05/2016. A l'occasion du programme physique 2017, il l'invite à introduire pour le 15/12/2016 au plus tard sa demande à la DAO pour laquelle il sera très attentif. En conséquence, le Collège communal du 02/12/2016 décide de solliciter par courrier le SPW et le Ministre régional en charge de la RURB pour l'octroi, dans le cadre de son programme physique 2017, d'un subside de 60% de 65.000€ destiné à l'engagement d'un auteur de projet pour l'étude de base du quartier de Prés-Javais. La demande de la Ville de Verviers est envoyée au SPW (DAO) et à Monsieur le Ministre en date du 06/12/2016.

D.- Commission de Rénovation de Quartier (CRQ)

La Commission de Rénovation de Quartier (CRQ commune aux deux QI) ne s'est pas tenue dans la période concernée par ce rapport d'activités.

La Ville souhaite rester sur le principe de ne pas réunir la Commission quand cela s'avère inutile, ce qui pourrait devenir contre-productif. C'est donc en général en fonction de l'évolution des dossiers qu'une CRQ est programmée. Nous appliquons à ce niveau le règlement qui stipule que « La Commission se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du Président, pour autant que des points peuvent être inscrits à l'ordre du jour. ». L'explication tient aussi au fait que l'ensemble des projets arrivent à leur terme et qu'aucune décision de la CRQ n'est plus forcément nécessaire pour se prononcer sur les orientations que doivent prendre les dossiers.

Pour rappel, suite au changement de majorité intervenu en date du 26 octobre 2015, certaines modifications sont intervenues dans la composition de la CRQ qui regroupe les deux Quartiers d'Initiatives actuels. Suite à la décision du Conseil communal du 21/03/2016, les personnes nouvellement désignées ont été averties par un courrier du 14/04/2016.

E.- Fonds de réserve « rénovation urbaine » (RURB)

Dans l'optique de la réaffectation des produits obtenus au départ des projets subsidiés en rénovation urbaine, un fonds de réserve « RURB » a été constitué et alimenté depuis 2010. Une allocation de dépense a également été créée.

Pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir, le fonds est alimenté par la location de l'immeuble sis rue Courte du Pont 8 (C-Ex 2001). Au 31/12/2016, les loyers perçus représentent dans ce cadre la somme de 39.893,32 € (soit, à 90%, 35.903,99 € à devoir réaffecter).

Pour le QI 2 Ensival, le fonds est alimenté par les locations des salles de l'ancien Hôtel de Ville rénové (C-Ex 2001) ainsi que les loyers de l'appartement loué rue H. Davignon 5 (C-Ex 2003). A la date du 31/12/2016, la location des différentes salles de l'ancien Hôtel de Ville d'Ensival rénové a rapporté la somme de 18.492,00 €, soit à 60%, une somme de 11.095,20 € à devoir réaffecter.
Jusqu'au 31/12/2016, les loyers perçus dans le cadre de l'appartement loué au n°5 de la rue H. Davignon ont rapporté une somme de 26.204,80 €, soit à 90%, une somme de 23.584,32 € à devoir réaffecter.

Le total de ce fonds de réserve, soit l'ensemble des recettes des loyers et locations jusqu'au 31/12/2016, atteint à cette date le montant de 70.583,50 €, à devoir réaffecter.

Le 31/03/2017, l'état et le descriptif du fonds de réserve « rénovation urbaine » ont été mis à jour. Le fonds peut, à cette date, être crédité d'un solde de 447.023.51 €.

Ce fonds va permettre à la Ville de formuler une ou plusieurs propositions de réaffectation de ces montants (et des montants futurs), sous réserve de l'accord du SPW.

SECTION 3 - INTEGRATION SOCIALE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

1.- Guide « Verviers une Ville à vivre ensemble »

Ce guide, qui présente les informations, les ressources et les démarches nécessaires à toute personne qui souhaite s'installer à Verviers et prendre part à la vie citoyenne, avait été mis à jour en 2013. En 2016, de nouveaux exemplaires du guide ont été distribués dont pour cette édition une version en arabe.

2.- Festival Libertad

Pendant de nombreuses années, Verviers en Couleurs puis Verviers en fête ont célébré la diversité en tâchant d'en soutenir une vision positive.

Cette année, l'Echevinat de l'Intégration sociale et des Relations Interculturelles de la Ville de Verviers proposait la première édition de « Festival Libertad » en collaboration avec le Service des Evènements, celui de la Vie associative, le Centre Culturel de Verviers, les Maisons des Jeunes des Récollets et de Hodimont, le Service de Prévention, le CRVI, Unia et Grappa.

Plus qu'une mise en lumière de la diversité, l'objectif était de réaffirmer les valeurs d'anti-racisme, d'égalité et de citoyenneté, en développant un évènement festif et convivial mais surtout porteur de sens et de valeurs.

Une série de nouveautés sont venues agrémenter cette 1ère édition du Festival Libertad arts du cirque, exposition et conférences (avec la présence de Mme Torrekens, Monsieur Charlier et Monsieur Bousetta, le tout animé par Monsieur Urbain Ortmans) ont complété le programme et renforcer le caractère résolument engagé de l'évènement.

Tout au long de la journée, 5 concerts ont pu être présentés au public (Guess What, Comity Roots Reggae, Starflam, Touko Sari, les R'tardataires).

Afin de mettre en place l'évènement, 4 réunions entre les partenaires porteurs du projet ont eu lieu et 4 réunions avec les associations participantes ont permis de mettre en place l'organisation des buffets culinaires et des différents stands d'animations.

15 associations ont participé à la bonne réalisation de cette journée :
Kenya For Child, Comité Verviers Palestine, Espoir asbl, l'asbl Bondeko, l'asbl Paroles, Association Communauté Philippine de Liège, Centre culturel des Alévis de Verviers, Centre Femmes/Hommes Verviers; la Maison des Jeunes de Hodimont; ABEC asbl, Ré-Kréation asbl, Grappa asbl, l'asbl Amonsoli, l'asbl Terra Incognita, asbl Cool'heure d'ado.

Nous avons dénombré à peu près 1000 personnes sur le site pour la 1ère édition de « Festival Libertad ».

3.- Visites de l'Hôtel de Ville de Verviers

La Commission Pédagogique Alpha-Fle de Verviers propose un programme de découvertes « Verviers, ma commune » qui se déroule de mars à mai. Notre service est partenaire depuis cette année et organise les visites de la commune (découverte du bâtiment et de ses fonctions) à un public adulte qui suit des cours de Français Langue Etrangère ainsi qu'à leurs formateurs. Nous participons également aux réunions de préparation et d'évaluation de ce projet avec les différents partenaires.

Cette année 14 visites ont été proposées à 8 associations différentes. Nous touchons plus ou moins 170 apprenants.

4.- Tables de conversation jeunes

Le Plan de cohésion social de Verviers propose des tables de conversation pour les jeunes en été afin qu'ils puissent continuer la pratique du français.

Cette année une personne de l'échevinat est détachée afin de renforcer l'équipe.
Deux semaines de tables et diverses activités sportives, cultures et artistiques ont été proposées durant le mois d'août.

25 jeunes se sont inscrits provenant de différentes écoles – classes DASPA Sainte Claire et EPV.

En moyenne, 15 jeunes ont participé aux activités proposées.

SECTION 4 - GESTION D'EVENEMENTS

1.- Animations en centre ville sur le thème de la Chandeleur (le 30 janvier 2016)

Pour fêter la Chandeleur, le service des Animations de la Ville de Verviers et neuf commerçants verviétois ont proposé de consacrer la journée du 1er. février à la découverte et à la dégustation de crêpes aux goûts les plus divers. L'intervention de la Ville s'est limitée à la prise en charge de la promotion de l'événement.

2.- La Chasse aux œufs.à l'Harmonie (le 26 mars 2016)

La Cellule Animation, en collaboration avec des artisans chocolatiers, a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs dans le parc de l'Harmonie au profit de plus de 700 enfants. Œufs durs et en chocolat ont été distribués pour le plus grand plaisir des amateurs de chocolat. Un dossier a été présenté au collège communal du 5 février 2016 afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'organisation de l'événement et à la prise en charge des différentes dépenses d'un montant de 900 € à charge de notre allocation n° 763/124-48/04.

3.- La Grande Brocante de Pâques en centre-ville (le 28 mars 2016)

La 33ème édition de la grande brocante du lundi de Pâques a eu lieu le 28 mars 2016.

Comme les années précédentes, elle a été accessible aux particuliers et aux professionnels. Près de 1.000 emplacements ont été réservés, s'étalant sur plus 5 Km de long avec une ouverture à la rue du Brou. Le prix de l'emplacement de 8m² a été fixé à 12.00 €.

Un dossier collège a été rédigé en date du 13/11/2015, afin de solliciter les autorisations nécessaires pour organiser l'événement et pouvoir disposer de la collaboration de différents services communaux, un deuxième en date du 5/02/2016, pour attribuer les marchés. Un crédit d'un montant de 2.500€ a été inscrit au budget ordinaire 2016, il est intéressant de noter que la manifestation a rapporté 11.640 € en recettes.

4.- <u>Le Jeudi des artisans : du 5 mai au 8 septembre, à raison d'un jeudi par mois</u>.

Bien plus qu'un marché artisanal nocturne, cet événement représente un but de sortie entre amis, collègues et en famille. Il est composé majoritairement d'une vingtaine d'artisans locaux et a pris ses quartiers chaque premier jeudi du mois, de mai à septembre, sur les quais de la rue Jules Cerexhe. Un 1er.dossier collège a été présenté en séance du 19 février 2016, pour accord. Un deuxième dossier a été présenté le 25 mars 2016 afin de faire approuver la prise en charge des frais de raccordements électriques pour un montant de 1.186 €.

5.- <u>La Ferme en Ville (les 22, 23, 24 avril 2016)</u>

Grâce à un soutien fort de l'APAQ'W, la Ferme s'est installée en centre Ville, Place du Martyr, durant trois jours. L'accent a cette année été mis sur les contacts directs entre les enfants et les animaux, l'information à travers des ateliers didactiques et la participation à de nombreuses activités.

Un dossier collège a été présenté le 12 février 2016, pour accord. La totalité des dépenses d'un montant de 6.124 € a été supportée par la Province de Liège, l'APAQ'W, le CGT et d'autres partenaires sponsors.

6.- <u>L'EURO 2016 (du 10 juin au 10 juillet 2016)</u>

Pour faire vibrer tous les supporters de l'Euro, la Ville de Verviers a mis les petits plats dans les grands pour proposer au public une vraie fête du foot, et ce pour chaque match disputés par l'équipe belge. Un village composé de 10 chalets, d'une scène a été installé place du Martyr pendant toute la durée de l'Euro, un écran géant de 15 m² a retransmis les matches des Belges, des Italiens et des Espagnols.

Des concerts ont également été proposés à d'autres moments, des animations diverses ont également été organisées autour du thème du ballon rond.

L'accord de principe d'organisation a été donné par le Collège le 27 mars 2015; un crédit budgétaire de 30.000 € en recettes et 30.000 € en dépenses a été réservé. Le solde du budget a été financé via l'asbl Verviers Ambitions, grâce à l'apport de sponsors.

7.- <u>Au fil de l'épée (les 9 et 10 juillet 2016, dans le Parc de l'Harmonie)</u>

Pour la troisième édition, notre Echevinat en collaboration avec l'asbl « les deux boucliers » a organisé sa foire médiévale, dans le parc de l'Harmonie les 9 et 10 juillet 2016.Visite de campements de chevaliers, animations diverses (combats, concerts, contes) ont été proposées par plus de 160 figurants pour le plus grand plaisir du public qui s'est déplacé en nombre L'accord de principe du collège a été obtenu en date du 8 juillet 2016 , un budget de 9.260 € a été alloué en dépense via l'allocation « Subside à Verviers ambition » et nous avons comptabilisé 4.970 € en recette.

8.- <u>Fête nationale</u>

Un 1er dossier collège a été présenté en date du 20 mai 2016 , afin d'obtenir les autorisations d'organiser le feu d'artifice du 21 juillet au départ du Pont Parotte et de lancer le marché de sélection de l'artificier par procédure négociée; un deuxième rapport a attribué le marché à la société T&T Fireworks pour un montant de 3.400 €. Diverses animations musicales ont été proposées par le Métronome Jazz Club et BM Electronics.

9.- La Balade provençale (en centre ville du 14 au 18 septembre 2016)

Pour la cinquième édition, l'asbl La Balade Provençale a pris ses quartiers du 14 au 18 septembre 2016 dans le piétonnier de la rue du Brou. Elle a ainsi pu mettre à l'honneur les produits du terroir et de l'artisanat de la Provence à travers une quarantaine d'échoppes.

Notre Echevinat a été associé dans la mise en place de l'événement (schéma d'implantation, réunions intra services…).Un dossier d'information a été proposé au collège communal du 15 juillet 2016, une prise en charge financière de la part de la Ville s'est élevée à 992 € pour la location de coffrets électriques et de passes câbles et la réception de ceux-ci, à charge de notre allocation n° 521/12402-48.

10.- Food Trucker Festival (les 7, 8 et 9 octobre 2016)

Le Wallonie Food Truck festival Tour est un événement grand public qui traverse 9 Villes Wallonnes et a fait une dernière étape à Verviers, place du Martyr. Une trentaine d'exposants a fait découvrir une cuisine de qualité, originale, aux diverses saveurs.

L'Asbl Verviers Ambitions a pris en charge la décoration du site afin de créer une ambiance conviviale.

11.- Festival du Chocolat (le 23 octobre 2016)

Une fois encore, Verviers a été le haut lieu du Chocolat en Wallonie. Pour la 8e édition des Chocolateries, les dégustations et les démonstrations ont été les maîtres-mots de cet évènement gourmant qui s'est organisé à l'Hôtel Verviers. Près d'une trentaine de chocolatiers se sont alliés aux écoles d'hôtellerie de l'arrondissement pour présenter des produits du terroir de qualité.

Des élèves des écoles spécialisées dans le secteur du chocolat, ont défendu les couleurs de leur établissement, en présentant une praline originale qui a été cotée par un jury professionnel.

Des ateliers et démonstrations ont été proposés durant le week-end par de nombreux invités.

Plusieurs chocolatiers se sont associés aux étudiants de l'IFAPME afin de réaliser un éclair au chocolat géant et tenter ainsi de battre le record du plus long éclair, dont les bénéfices ont été versés au profit de….

Enfin, la Chocolaterie Darcis a exceptionnellement ouvert ses portes aux détenteurs du billet d'entrée des Chocolateries.

Un premier dossier collège a été présenté en date du 17 juin 2016 afin d'obtenir l'accord du Collège sur l'organisation. L'événement a été bénéficiaire, avec des recettes pour un montant de 15.310€ et de 10.925 € en dépenses.

12.- Balade Contée (au départ de Lambermont, le 4 novembre 2016)

Le 21 octobre 2016, le collège communal nous a autorisé à organiser à nouveau une balade contée à Lambermont, au départ de la Plaine Ozanam. Cinq conteurs se sont produits et près de 200 familles nous ont rejoint. Les dépenses d'un montant de 1.417 €, ont été supportées par notre allocation n° 511/33204-02.

13.- Festival de Film Montage en Scène

L'objectif de cet événement consiste à proposer une sélection des meilleurs films de montagne au monde, de les projeter en présence des protagonistes (sportifs et réalisateurs) et d'organiser une tournée en France, en Belgique et en Suisse pour toucher le grand public.

En 2015, les organisateurs ont débuté par une tournée en France qui a attiré plus de 16.000 personnes, ils proposent de faire une halte à Verviers. Par l'intermédiaire de l'Echevinat de la Culture,un dossier de mise à disposition gratuite de l'espace Duesberg, en date du 7 décembre 2016 a été présenté et obtenue.

SECTION 5 - LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les sapins

En date du 10 novembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture de sapins de Noël à la société Rood et a marqué son accord sur la commande de sapins pour un montant total de 1.400€ TVAC. Les petits sapins ont été financés par l'Echevinat des Animations à concurrence de 500€, les grands par les Affaires économiques pour un montant de 900€.

SECTION 6 - SUBSIDES NUMERAIRES

Le Collège communal a décidé d'octroyer un soutien à :
- Le Seigneurie de la Vervi-Riz (500 €)
- ASBL Les Minières (250 €)
- Verviers Music festivals - subside Ethias FiestaCity (30.000 € + mise à disposition d'un agent 46,80 €)
- Verviers Ambitions ASBL (13.000 €)
- Comité de jumelage Verviers-Arles (500 €)

SECTION 7 - GESTION DES PRETS DE MATERIEL.

Pour l'année 2016 nous avons comptabilisé 216 demandes toutes exonérées, soit :
- 53 en provenance des services communaux
- 60 des écoles communales et autres
- 22 d'associations et clubs sportifs
- 37 d'associations diverses
- 35 ASBL
- 9 Communes voisines.

T I T R E VI

ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN B. PIRON

SECTION 1 - TOURISME

1.- Visites de l'Hôtel de Ville

Dans un but évident d'éveil à la citoyenneté, de nombreuses visites ont été assurées en 2016 pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème année primaires des écoles :

- communales des Boulevards, du Centre et de Hodimont
- libres de la Providence, Notre-Dame Heusy et Saint-Michel
- fondamentale de la Communauté française René Hausman.

Des visites ont également été organisées à destination d'un groupe d'aînés de Vert & Vif.

Le guidage de toutes ces visites a été assuré par le personnel du Service Tourisme-Jeunesse.

Le Collège communal a également marqué son accord quant à l'organisation de visites guidées pour la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (groupes de touristes), le guidage de ces visites étant assuré par des guides engagés par les demandeurs.

2.- Circuit pédestre « L'Eau et la Laine »

Dans le cadre de l'édition, par le Contrat de Rivière Vesdre, d'un topo-guide présentant différents parcours pédestres sur la thématique de l'eau, un circuit thématique « De l'eau à la laine » avait été créé et balisé, à travers le centre-ville, au départ de la Maison de l'Eau, rue Jules Cerexhe. Cet itinéraire, proche de la Vesdre, fait découvrir les fontaines, ainsi qu'un certain nombre de témoins du passé industriel verviétois liés à la laine.

Le Service du Tourisme assure une vérification régulière du balisage de cet itinéraire.

3.- Parcours citoyen

En sus des visites de l'Hôtel de Ville, le Collège communal a prolongé l'organisation d'un « parcours citoyen » à l'attention des classes de 4ème, 5ème et 6ème année primaire.
L'itinéraire proposé reprend le circuit « L'eau et la Laine », en incluant notamment des explications, chemin faisant, concernant un certain nombre de services communaux.

En 2016, des visites ont ainsi été organisées pour les écoles :

- communales des Boulevards, d'Ensival, de Hodimont, Carl Grün et Maurice Heuse
- libre Notre-Dame Heusy
- fondamentale de la Communauté française AR Verdi

Le guidage de ces visites a été assuré par le personnel du Service Tourisme-Jeunesse.

4.- Aqualaine A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

En séance du 24 juin 2016, le Collège communal a ratifié la convention d'occupation de la conciergerie du C.T.L.M., rue de la Chapelle 32, intervenue le 12 mai 2016 entre l'A.S.B.L. et Madame Christina PIMENTA.

b.- Mise à disposition de locaux

Conformément à la convention intervenue le 6 octobre 2008 entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine, le Collège communal a marqué son accord quant à la mise à disposition de locaux du C.T.L.M. pour l'organisation de :

- une exposition de dessins et la remise des prix dudit concours organisés par le Service Jeunesse
- une Fête des parents organisée par le Service de l'Egalité des Chances
- une Journée de l'Histoire organisée par la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire
- une Journée internationale des Personnes Handicapées organisée par le Service de l'Egalité des Chances
- une réunion des ambassadeurs, une conférence et une réunion de débriefing pour le Wallonie Week-end Bienvenue, organisées par le Service du Tourisme
- une conférence « Hub créatif de Verviers » organisée par la Cellule stratégique communale.

c.- Subside de fonctionnement

Le Collège communal, en sa séance du 8 janvier 2016, a autorisé des versements successifs de tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Aqualaine, pour un montant total de 177.800 €.

En séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a décidé, en faveur de l'A.S.B.L. Aqualaine pour l'exercice 2015

- d'octroyer une subvention de 177.800 € sous forme d'argent
- d'accorder son aide sous la forme de prise en charge des frais d'énergie estimés à 46.650 €
- de confirmer son aide sous forme de mise à disposition de personnel, estimée à 66.664,60 €
- de confirmer son aide sous forme de prêts de matériel et la mise à disposition de personnel ouvrier pour le montage-démontage d'expositions, estimés à 3.000 €.

d.- Comptes 2015 et budget 2016

En séance du 21 mars 2016, le Conseil communal a décidé d'approuver

- le plan quinquennal de gestion actualisé 2016-2021 de l'A.S.B.L. Aqualaine,
- le budget 2016 qui fait partie intégrante de son plan de gestion 2016-2021 (résultat : + 335 €).

En séance du 5 septembre 2016, le Conseil communal a approuvé le compte de résultat de l'A.S.B.L. Aqualaine arrêté en décembre 2015, présentant un boni de 11.333,40 €.

e.- Désignation des représentants Ville

En séance du 21 mars 2016, le Conseil communal a désigné Mr Ghislain Mario DETHIER en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Aqualaine et en qualité de candidat administrateur au sein de ladite A.S.B.L., en remplacement de Mr Jean-François ISTASSE, démissionnaire de ses fonctions au sein de l'A.S.B.L. Aqualaine.

5.- Maison du Tourisme du Pays de Vesdre A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Dans le cadre du Nouveau Code wallon du Tourisme, entrant en vigueur le 1er janvier 2017, les Maisons du Tourisme ont été invitées à s'inscrire dans la nouvelle cartographie du paysage touristique et à introduite une demande de reconnaissance auprès du Commissariat Général au Tourisme.

Des projets de nouveaux statuts et de contrat-programme 2016-2019 ont été rédigés sur base des indications reçues du C.G.T. Lesdits projets ont fait l'objet d'un accord de Mr le Ministre du Tourisme.

Ces documents seront soumis dès début 2017 à l'approbation du Conseil communal des communes partenaires de Baelen, Dison, Limbourg et Verviers et de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L., avant que le dossier global de demande de reconnaissance soit adressé au C.G.T.

b.- Subside de fonctionnement

En séance du 25 mars 2016, le Collège communal

- a fixé le montant du subside de la Ville de Verviers au profit de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, au montant de 27.508,36 € pour 2016, ce montant incluant la mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 (évaluée à 3.000 €/an)

- a autorisé des versements successifs tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour un montant total de 24.508,36 €.

En séance du 27 juin 2016, le Conseil communal a décidé, en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour l'exercice 2016

- d'octroyer une subvention de 18.034,06 € sous forme d'argent
- de confirmer son aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, cette aide étant estimée à 3.000 €/an.

c.- Comptes 2015 et budget 2016

En séance du 5 septembre 2016, le Conseil communal a approuvé les comptes de 2015 (résultat : boni de 27.973,68 €) et le budget pour 2016 (résultat : boni : 249,88 €) de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

d.- Désignation des représentants Ville

Néant.

6.- Projet de mise en place d'une signalétique touristique avec Aqualis

En séance du 12 février 2016, le département du Tourisme a présenté un dossier collège pour demander une position claire quant à la poursuite du dossier et du paiement des montants réclamés par Aqualis à savoir 7.969 € pour payer les honoraires d'architecte avancés dans le cadre de l'aménagement de la vitrine touristique de l'outlet en 2006 et 500€ à titre de frais administratifs engagés par Aqualis dans le cadre du dossier de signalétique. Le collège a autorisé le paiement des deux montants qui ont fait l'objet d'une inscription en MB et d'abandonner toute collaboration avec Aqualis.

7.- Organisation de manifestation touristique : « Wallonie Week-end Bienvenue »

Une nouvelle étape des Week-ends Wallonie Bienvenue a été organisée durant le week-end des 15 et 16 octobre 2016, en collaboration avec la Commune de Dison.

Quelque 80 « ambassadeurs » avaient répondu à l'appel lancé et ont accueilli de très nombreux visiteurs.

La zone de prospection couvrait les villages de Lambermont et Petit-Rechain, ainsi que Dison centre et Andrimont.

Pour cette organisation, le Service du Tourisme a pu compter sur la précieuse collaboration des A.S.B.L. « Maison du Tourisme du Pays de Vesdre » et « Aqualaine ».

8- Hébergement touristique

En concertation avec la Zone de Secours et le Service PASCAE, le Service du Tourisme tient à jour un relevé des hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes) en règle quant à la détention de l'attestation de sécurité-incendie.

SECTION 2 - JEUNESSE

1.- Roulez Jeunesse

L'A.S.B.L. Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse, en collaboration avec l'Echevinat de la Jeunesse a organisé une 6ème édition de « Roulez Jeunesse », à destination prioritairement des élèves de 5e secondaire.

L'objectif était de rassembler un maximum d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière en un même endroit, à savoir le parking de la cour Fischer.

Les jeunes, après avoir préalablement visionné dans leurs écoles respectives une vidéo et rencontré les responsables d'une A.S.B.L. d'aide aux victimes de la route (le GAR), ainsi que des représentants des services de sécurité, se sont rendus, le vendredi 30 septembre 2016, dans la rue Masson et dans les locaux communaux de la rue du Collège 62, et ont pu déambuler parmi une dizaine de stands.

Etaient présents :
- le GAR
- la Police Fédérale
- la ZP Vesdre
- la ZP Gueule
- le groupe Fedemot
- le Service de Prévention.

L'organisation a accueilli plusieurs centaines de jeunes.

Sur le plan financier, la majorité des frais a été assurée par le Forum permanent au moyen d'un sponsoring obtenu du CVAP et de subsides de la Région Wallonne et de la Province. L'intervention financière communale s'est élevée à 75,86 €. En outre, un subside indirect a été accordé à l'A.S.B.L. Forum sous la forme de prêt de matériel (barrières Nadar, tables, chaises, tonnelles), la prestation d'agents (ouvriers, intervenants sociaux du Service de Prévention) et la mise à disposition d'un agent du Service Jeunesse.

Une cérémonie officielle a été organisée le 2 décembre 2016 dans les salons de l'Hôtel de Ville, pour la remise des prix du concours organisé lors de Roulez Jeunesse.

2.- <u>Stages de conduite automobile</u>

Prolongement direct de l'activité Roulez Jeunesse (voir § 1), ces stages organisés à l'initiative du Forum ont été proposés à plusieurs communes de l'arrondissement. Le stage, effectué le 1er octobre 2016, au Centre de Maîtrise du Volant d'Hermalle-sous-Argenteau a intéressé 13 jeunes verviétois qui ont pris part à cette initiative d'une demi-journée, à un prix fortement réduit (98 €).

La ville intervenait pour 35 € dans chaque stage, le stagiaire payant 63 €.

La Ville a effectué une dépense de 1.274 € compensée par une recette 819 €, soit une dépense réelle de 455€.

3.- <u>Verviers ma ville solidaire</u>

Le Chalet de la Solidarité, où sont recueillis les dons dans le cadre de l'opération « Verviers ma ville solidaire », a été installé place Verte, côté ouest. Le chalet a fonctionné du 20 au 23 décembre 2016. Le personnel ouvrier communal est intervenu pour assurer la mise en place du chalet et d'un podium couvert, les raccordements électriques et l'installation des alarmes.

Afin de créer une animation durant les fêtes sur le piétonnier de la place Verte, 63 concerts et animations très variés ont été organisés du 20 au 23 décembre. Près de 1.600 personnes se sont succédées sur le podium installé à côté du Chalet de la Solidarité.

L'ensemble des groupes s'est produit bénévolement. Des dépenses ont été prises en charge pour un total de 3.406,87 €, principalement pour des dépenses de collations, assurances, contrôle de stabilité du podium, contrôle des installations électriques, redevances Sabam, achats de matériel, location de chalets, imprimés divers.

A noter que, pour l'organisations des concerts et animations de Podium solidaire, le coordinateur de l'opération « Verviers ma ville solidaire » a couvert d'autres dépenses (location de matériel sono et prestations de techniciens, défraiements, …) pour un montant d'environ 6.000 €, grâce à l'obtention de plusieurs sponsorings privés.

Enfin, toujours dans le même élan de solidarité, l'activité Ecoles Solidaires était reconduite en 2016, le 19 décembre. Plus de 300 enfants de 4ème primaire ont été invités à visionner un film à l'Espace Duesberg, en échange du dépôt de vivres au pied du sapin installé là pour l'occasion.

Le film choisis était « Le fantôme de Canterville ». Deux projections ont été organisées, le matin pour les écoles communales et l'après-midi pour les réseaux libre et de la Communauté française.
Le coût de cette opération (location de l'Espace Duesberg) est de 250 €, assumé par l'allocation Jeunesse.

4.- Concours de dessins

Le Service Jeunesse a organisé, du 5 février au 6 mars 2016, dans la cafétéria du Centre touristique de la Laine et de la Mode, une exposition de 60 dessins sélectionnés dans le cadre du concours de dessins sur le thème « Verviers, ville festive ». De nombreux groupes scolaires et visiteurs individuels ont visité l'exposition. La remise des prix du concours s'est tenue également au C.T.L.M., le 24 mars 2016.

Vu le succès remporté par les quatre premiers concours de dessins (2011 « Aimez ma ville, mon quartier, comme moi je l'aime », 2012 « Verviers, Capitale wallonne de l'Eau », 2013 « Les personnages verviétois célèbres », 2014 « Les monuments verviétois me racontent l'histoire et 2015 « Verviers, ville festive »), le Collège communal, en séance du 5 février 2016, a marqué son accord quant à l'organisation d'un nouveau concours de dessins sur le thème « Les métiers de ma commune ». Comme les précédents, ce concours s'adresse aux enfants des classes de 5ème et 6ème année primaire de toutes les écoles verviétoises.

En décembre 2016, près de 200 dessins ont été réceptionnés par le Service Jeunesse.

En janvier 2017, se tiendra une réunion du jury afin de sélectionner 60 dessins qui feront l'objet d'une exposition dans une salle du Centre touristique de la Laine et la Mode du 10 février au 12 mars 2016.

Ledit jury, présidé par M. PIRON, Echevin de la Jeunesse, se compose de représentants des A.S.B.L. Aqualaine et Maison du Tourisme du Pays de Vesdre et de plusieurs services communaux, ainsi que des animateurs du Conseil communal des enfants et d'artistes peintres.

5.- Kidz Village RTL

Chaque année, le groupe RTL propose son animation Kidz Village dans 4 communes wallonnes. Une proposition a été formulée pour une telle organisation à Verviers en 2016.

L'accueil du Kidz Village a été géré en partenariat entre les Echevinats de la Jeunesse et de la Famille.

La date du 8 mai 2016 a été retenue, l'organisation trouvant place sur des terrains sis à Stembert à proximité du Zoning industriel.

En séance du 25 avril 2016, le Conseil communal a adopté le projet de convention à intervenir entre la S.A. RTL Belgium, la S.A. IP Belgium et la Ville de Verviers.

Cette journée festive et familiale a remporté un franc succès.

La facture de RTL s'est chiffrée à 7.500€ HTVA, à la quelle se sont ajoutés des frais complémentaires pour un montant de 4.393€ à charge du budget de l'égalité des chances..

6.- Soutien de la Ville à des organisations ou associations « jeunesse »

En séance du 10 décembre 2016, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 1.500 € à l'Unité scoute Saint-Martin de Petit-Rechain, dans le cadre de travaux divers d'aménagement et de sécurisation de ses locaux.

Le 12 mai 2016, les chefs d'unités et les animateurs de tous les mouvements de jeunesse verviétois ont été invités à une réunion de contact.

SECTION 3 - CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Pour rappel, l'objectif est d'amener les enfants de 10 ans à réfléchir sur les problèmes d'élaboration, de prise de décision, de réalisation et de gestion de microprojets publics. Le mandat des jeunes élus s'étend sur deux années scolaires.

Des réunions de travail (par groupes) se déroulent pour les jeunes Conseillers, à raison d'environ une réunion par mois par groupe (sauf vacances scolaires), ainsi qu'une visite ou animation chaque mois regroupant l'ensemble des élus.

1.- Fonctionnement du Conseil communal des enfants 2015-2017

Le Conseil communal des enfants, installé officiellement le 24 juin 2015, a poursuivi ses activités.

Le CCE s'est réunit à raison d'un mercredi après-midi par mois (sauf vacances d'été).

Le 27 juin 2016, le CCE a été invité, en début de séance du Conseil communal, a présenté son bilan de la première moitié du mandat.

2.- Visites et animations

Outre les réunions de travail, plusieurs visites et animations ont été organisées à l'intention de l'ensemble des jeunes Conseillers communaux :

- le 23 mars 2016 : animation produits bio à la Régie de quartier d'Ensival et visite de l'exposition « Mon ami Paco » à la Bibliothèque (les enfants ayant le choix de participer à l'une ou l'autre de ces activités)
- le 4 avril 2016 : visite au Guichet de l'Energie
- le 23 avril 2016 : participation à l'opération de nettoyage des berges de la Vesdre
- le 18 mai 2016 : activité nature dans le Parcours Vita à Ensival
- le 17 septembre 2016 : participation à l'animation Mix'Ages au plan d'eau des Clarisses
- le 12 octobre 2016 : pièce de théâtre « Secteur K » au Centre culturel de Welkenraedt
- le 26 novembre 2016 : participation à la journée de l'arbre – distribution de nichoirs fabriqués en collaboration avec Natagora et décorés par les membres du CCE
- le 7 décembre 2016 : activité bricolages de Noël
- le 21 décembre 2016 : rencontre avec Mme Sophie LAMBERT, Echevine du Logement et de l'Egalité des Chances + prestation sur le Podium solidaire (chants et musique) avec les aînés de Vert & Vif.

En outre, les jeunes Conseillers ont été invités à participer à un certain nombre de cérémonies en 2016 :

- le 12 mars 2016 : vernissage de l'expositions des Artistes Stembertois
- le 24 mars 2016 : remise des prix du concours de dessins
- les 1er, 8 et 10 mai 2016 : cérémonies du V-Day respectivement à Stembert, Verviers et Ensival
- le 5 novembre 2016 : vernissage de l'exposition Hobbies & Collections à Stembert
- le 11 novembre 2016 : cérémonies de l'Armistice à Stembert et à Verviers
- le 26 novembre 2016 : vernissage de l'exposition de crèches de Noël à Stembert.

Les différentes réunions, visites et activités ont entraîné des dépenses pour un montant total de 733,58 € (déplacements, guides, collations, assurances).

3.- Renouvellement du Conseil communal des enfants

Début 2017, le Collège communal sera invité à se prononcer sur des propositions de modifications du processus de renouvellement du CCE, en vue de la constitution du nouveau CCE qui siégera de septembre 2017 à juin 2019.

En mars 2017, des rencontres seront organisées au sein des classes de 4ème année de toutes les écoles fondamentales verviétoises, tous réseaux confondus, afin de provoquer les candidatures.

4.- Divers

Le Collège communal, en séance du 25 novembre 2016, a décidé de s'affilier au Creccide (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie. Cette A.S.B.L. est devenue un organe de référence dans le développement des structures de participation dans les communes wallonnes. Ses compétences prévoient notamment l'accompagnement des communes dans toutes les étapes nécessaires à la création des Conseils communaux de jeunes.
Un montant de 650 € a été versé à cette association.

En outre, les animateurs du CCE de Verviers ont participé à une formation proposée par le Creccide à Namur le 11 novembre 2016 (coût : 140 €).

Des contacts sont maintenus avec certains enfants ayant fait partie des premiers Conseils communaux. Ainsi, plusieurs anciens élus ont participé, le 18 juin 2016, à l'équipe de clowns qui encadre les courses du jogging des jeunes, de même qu'aux cérémonies à Stembert du V-Day le 1er mai et de l'Armistice le 11 novembre 2016.

SECTION 4 - CULTES

Le Conseil communal a approuvé les comptes de 2015, diverses modifications budgétaires pour 2016 et les budgets pour 2017.

La Ville a accordé, en 2016, les subsides suivants :

Rentes sur le presbytère :	
• église Saint-Joseph (Verviers)	22,15
• église Saint-Remacle	9,62
Indemnités de logement :	
• au curé de l'église Marie-Médiatrice	3.480,18
• au curé de l'église Notre-Dame des Récollets	8.359,21
• au pasteur de l'église protestante (Hodimont)	3.696,55
• au pasteur de l'église protestante (Laoureux)	3.912,89
• au curé de l'église Saint-Joseph (Verviers)	4.430,15
• au curé de l'église Sainte-Julienne	4.995.88
• au doyen de l'église Saint-Remacle	3.518,75
soit pour un total de	32.393,61
Suppléance à l'insuffisance des ressources :	
• Immaculée Conception	22.981,52
• Marie Médiatrice	16.412,00
• Notre Dame de l'Assomption	6.145,21
• Notre-Dame des Récollets	0,00
• Saint-Antoine/Saint-Hubert	23.206,58
• Saint-Bernard	22.413,79
• Saint-Hubert	0,00
• Saint-Jean-Baptiste (Surdents)	933,85
• Saint-Jean-Baptiste (Verviers)	7.896,77
• Saint-Joseph (Manaihant)	880,00
• Saint-Joseph (Verviers)	8.347,88
• Sainte-Julienne	23.023,18
• Saint-Martin	16.250,72
• Saint-Nicolas	19.845,30
• Saint-Rermacle	16.955,00
• Saint-Roch	449,19
• Protestante de Hodimont	28.431,23
• Protestant de Laoureux	1.200,00
soit pour un total de	215.372,22

Un montant de 16.210,00 €, subside ordinaire communal pour l'exercice 2016, a été mandaté à l'ASBL « Maison de la Laïcité de Verviers ».

SECTION 5 - SERVICE DES ETRANGERS

Le Service des Etrangers est un service communal chargé de l'application de la législation fédérale sur le séjour des étrangers en Belgique. Il dépend, pour une grande partie de son travail, des directives du Ministre de l'Intérieur (Office des Etrangers).

Durant l'année 2016, le Service des Etrangers a délivré (renouvellement de la carte ou première délivrance) :
- 1418 carte électronique pour étranger [276 cartes A (CIRE temporaires); 530 cartes B (CIRE illimités); 252 cartes E (attestations d'enregistrement d'européen); 360 cartes F (cartes de membre de la famille d'un Belge ou Européen)];
- 525 cartes d'identité pour enfants de moins de 12 ans;
- 219 attestations d'immatriculation modèle A (carte orange);
- 38 annexes 35 (document spécial de séjour pour les personnes en attente de décision du Conseil du Contentieux des Etrangers suite à leur recours contre un refus de séjour, prorogée mensuellement jusqu'à décision).

Le Service a procédé également à l'introduction de 28 demandes de régularisation de séjour via l'article 9 bis de la loi du 15 décembre 1980.

Enfin, le Service a géré 376 mutations d'adresse, 546 entrées et 668 sorties d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers.

SECTION 6 - ETAT CIVIL

1.- Service des Naissances

Chiffres tirés des registres d'Etat civil

Verviétois	716	(373 garçons - 343 filles)
Non verviétois	1111	(548 garçons - 563 filles)
Total	**1827**	**921 garçons - 906 filles)**
Verviétois nés à l'extérieur	59	(32 garçons - 27 filles)

Proportion par 1.000 habitants : 14,06 pour mille

Accouchements multiples	20	(19 garçons -21 filles)
Adoption	/	
Adoptions plénières	/	
Contestation de paternité	4	
Transcription d'acte de naissance à l'étranger	/	
Jugements rectificatifs	4	
Arrêtés ministériels de changement de prénom	12	
Arrêtés royaux de changement de nom	7	
Etablissements de filiation paternelle	2	
Jugements tenant lieu d'acte de naissance	/	
Déclarations de choix de nom	7	
Etablissement de filiation maternelle	1	

2.- Service des Mariages

Total des mariages en 2016	173	
Annulations de mariage	2	
Transcriptions de mariages à l'étranger	5	
Divorces	100	(41 par consentement mutuel) (59 cause de désunion irrémédiable)
Cohabitations légales	170	

3.- Service des Nationalités

Naturalisations	38	dossiers
Déclarations de nationalité belge	74	
Attributions de nationalité belge (art.8)	7	

4.- Service des Inhumations

Décès de verviétois	à Verviers	506	(235 hommes - 271 femmes)
	dont mort-nés	2	(0 garçon - 2 filles)
	hors-commune	90	(45 hommes - 45 femmes)
Total		**596**	**(280 hommes – 316 femmes)**

Proportion par 1.000 habitants : 10,81 pour mille

Décès de non verviétois	à Verviers	403	**(229 hommes - 174 femmes)**
	dont mort-nés	6	(2 garçons - 4 filles)

SECTION 7 - POPULATION

Mouvement de la population de la Ville de Verviers en 2016, établi selon les données des Registres de Population et des Etrangers :

Entrées	Hommes	Femmes	Totaux
1.- par naissance à Verviers et hors commune	407	370	777
2.- par établissement de résidence habituelle dans la commune (inscriptions)	1854	1647	3501
TOTAL	2261	2017	4278
Sorties			
1.- par décès à Verviers et hors commune	284	313	597
2.- par translation de résidence habituelle (radiations)	2103	1835	3938
TOTAL	2387	2148	4535
Excédent des sorties sur les entrées	126	131	257
POPULATION CALCULEE AU 31.12.2016 dont 6497 étrangers	26763	28348	55111
IMMIGRATIONS Personnes venues d'un pays étranger	229	269	498
EMIGRATIONS Personnes parties pour un pays étranger	12	19	31

MUTATIONS INTERIEURES: 2187 dossiers.

T I T R E VII

ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVIN J.F. ISTASSE

SECTION 1 - AFFAIRES CULTURELLES

1.- Projet Ville/ULG

La collaboration entre la Ville de Verviers et l'Université de Liège s'est poursuivie. Un nouvel accord cadre est passé au Conseil communal du 25 avril 2016 et ce pour une durée de 3 ans. Durant l'année 2016, des grandes conférences ont eu lieu entre à raison d'une par mois avec une moyenne de 150 personnes présentes. 2 modules de cours de l'Espace Universitaire Ulg/Verviers est organisés au Musée des Beaux-Arts et de la céramique. L'un sur "La Musique à Verviers" avec une 30aine de participants à chaque cours et l'autre sur "Le Patrimoine verviétois, les vieilles pierres ont de l'avenir" : près de 120 personnes différentes ont participé avec une assistance variable selon les séances (de 30 à 77).

2.- La Boîte à Image

Du 17 au 28 février 2016, le spectacle « La Boîte à Images » qui présentait d'une manière originale toute l'histoire du cinéma en une seule séance s'est installée dans le Parc de l'Harmonie (production de l'asbl La Boîte Noire). Le contrat d'accueil de ce spectacle approuvé par le Conseil communal du 30 novembre dernier prévoyait, en contrepartie d'une participation financière de la Ville, que le producteur accorde 4 représentations scolaires et une représentation VIP pour une centaine de personnes.

3.- Inauguration des Orgues de Saint-Remacle restaurées

Le 22 avril a eu lieu l'inauguration des grandes orgues restaurées de l'Eglise Saint-Remacle. Un concert s'inscrivant dans la programmation du Comité culturel de Saint-Remacle a rassemblé près de 300 personnes.

4.- Brunch'Art

Le 8 mai l'asbl « Place O Z'arts » a organisé dans la salle de l'Harmonie son premier Brunch'Art. Le but des organisateurs était de réunir une vingtaine d'artistes d'art plastique et une quinzaine d'artisans de produits de bouche autour d'un brunch afin de permettre au grand public de partager un moment culturel convivial. Pour soutenir cette initiative culturelle originale et montrer la vitalité des institutions culturelles verviétoises, le Service de la Culture avait réservé un stand où étaient présentées les activités de la Bibliothèque, de l'Académie, du Conservatoire, des Musées.

5.- Concert de l'Orchestre symphonique du Conservatoire de Verviers

Le 21 mai 2016, l'orchestre symphonique du Conservatoire, en collaboration avec le Service de la Culture, a donné deux concerts gratuits et en plein air. Ces concerts ont eu lieu sous un chapiteau place du Martyr derrière la statue de Chapuis. Le Service de la Culture a pris en charge la location du chapiteau et de la sonorisation.

6.- Compagnie Irène K

La Compagnie Irène K a proposé de réitérer l'expérience du 'Festival Danse en Ville' dans la cours Fischer, ponton, sous le kiosque de la cour le 3 septembre 2016.

Suite à la demande d'un soutien, l'Echevin de la Culture a souhaité soutenir financièrement ce projet à concurrence de 1.500 euros, à charge de l'allocation 762/33232-02.

7.- Exposition Mitterrand

Une convention de partenariat avec le PAC régional est passée au Conseil communal du 5 septembre 2016 pour l'organisation d'une exposition en l'honneur de François Mitterrand. Dans le cadre de cette convention, la Ville apporte son aide en terme de promotion envers les écoles secondaires mais également en diffusant l'information via ses canaux habituels.

8.- Yarn Bombing

Une convention de partenariat avec le PAC régional est passée au Conseil communal du 5 septembre 2016 pour une nouvelle édition du « tricot urbain ». L'aide de la Ville se limitait à une aide logistique et à la diffusion de l'information via les canaux habituels. Les réalisations ont pris place dans les différents lieux le 8 mars 2017 et seront visible jusqu'au 18 avril 2017.

9.- Verviers au parfum de Montmartre

Pour sa septième édition, "Verviers au parfum de Montmartre" s'est déroulé le samedi 24 septembre place du Martyr, derrière la statue de Chapuis. L'objectif poursuivi par cet événement est resté inchangé à savoir sensibiliser les passants à la culture. Comme l'an passé, le Conservatoire a rejoint les 50 artistes du collectif Place O Z'arts et de l'Académie.

10.- Festival Akiba

Les 15 et 16 octobre, le Service de la Culture, en collaboration avec une série de partenaires culturels, a organisé la première édition du Festival Akiba. Cette manifestation centrée sur la culture japonaise en général et les mangas en particulier visait à attirer un public plus jeune (15-30 ans), généralement peu intéressé aux activités culturelles et spectacles proposés. Cette première édition a remporté un succès tout à fait remarquable puisque plus d'un millier de personnes ont rejoint les locaux de l'Ecole polytechnique de Verviers qui accueillait la majorité des activités.

11.- Concert Eliane Reyes

Pour remercier la pianiste verviétoise Eliane Reyes, décorée le 7 octobre à Paris des insignes de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres et faite Citoyenne d'honneur de la Ville de Verviers le 28 novembre, le Service de la Culture a organisé le 4 décembre à l'Hôtel Verviers un concert gratuit et une réception en son honneur.

12.- Subsides

a.- Sponsoring Ethias

- Jazz à Verviers

En 2016, l'asbl Jazz à Verviers a organisé la 10ème édition du Festival international Jazz à Verviers. Cette édition qui s'est déroulée du 9 septembre au 4 novembre a été riche en découvertes et en créations. Les musiciens de la région ont été mis à l'honneur, mais le caractère international de la manifestation – qui accueillait des musiciens cubains, français, allemands – a été renforcé par la présence de plusieurs musiciens québécois qui participaient à l'événement grâce à la mise en œuvre d'un partenariat d'échange culturel. Le concert inaugural gratuit a eu lieu le vendredi 9 septembre place du Marché. Intitulé "Peace", ce concert création associait 12 musiciens (un guitariste-chanteur marocain, un percussionniste-chanteur iranien, des jazzmen belges, un quatuor à corde) dans un projet musical interculturel. Le Festival Jazz à Verviers a été soutenu par un subside de 6000 € provenant de l'enveloppe globale de sponsoring attribuée à la Ville par Ethias.

- Les Musicales Guillaume Lekeu

  La 5ème édition des "Musicales Guillaume Lekeu" s'est déroulée du 07 au 09 juillet et était intitulée « 800 ans d'histoire en musique ». Elle a débuté par un concert commenté le 7 juillet au Musée des Beaux-Arts de Verviers et s'est poursuivie le 9 juillet par un concert-promenade dans le Parc de l'Abbaye de Val Dieu.
  Exceptionnellement en 2016, les Musicales Lekeu ne se sont pas déroulées entièrement à Verviers en raison de la commémoration du 800ème anniversaire de l'Abbaye de Val Dieu. A partir de 2017, il a été convenu que le concert promenade des Musicales Lekeu se déroulerait systématiquement dans le Parc de l'Harmonie. Comme en 2015, ces activités ont été soutenues par un subside de 2000 € provenant de l'enveloppe globale de sponsoring attribuée à la Ville par Ethias.

- Concert de la Maîtrise

  La Maîtrise de la Ville de Verviers a organisé la 7ème édition du Festival de Musique sacrée et de Musique ancienne. L'édition 2016 a commencé le 21 août à l'église Saint-Remacle avec le Requiem en ut mineur pour chœur et orchestre de L. Cherubini par l'orchestre et les chœurs de l'Opéra Royal de Wallonie, et s'est terminée le 13 novembre au même endroit par un récital de l'organiste canadien Pierre Grandmaison (Œuvres de Couperin, Franck, Vierne, Duruflé). Ces activités ont été soutenues par un subside de 1000 € provenant de l'enveloppe globale de sponsoring attribuée à la Ville par Ethias.

b.- Subside conventionnel :

- Centre culturel régional de Verviers A.S.B.L.

  * Subside de fonctionnement
    En séance du 15 janvier 2016, le Collège communal a fixé le montant de la dotation communale au profit de l'A.S.B.L. Centre culturel régional de Verviers, à 472.333,00 € (versement mensuel de 39.357,82 €), ramené à 465.000 € en M.B..

  * Comptes 2015 et budget 2016
    Les comptes annuels 2015 ont été présentés au Collège communal le 23 septembre 2016 et approuvés par le Conseil du 3 octobre 2016.

- Télévesdre A.S.B.L.

  * Subside numéraire
    En séance du 10 juin 2016, le Collège communal a approuvé le montant à allouer en vertu de l'application de la convention de partenariat du 29 octobre 2001 liant la commune de Verviers à l'A.S.B.L., le tout s'élevant à 68.941,38 €.

  * Comptes 2015 et budget 2016
    Les comptes annuels 2014 ont été présentés au Collège communal le 23 septembre 2016 et approuvés par le Conseil du 3 octobre 2016.

- Centre Maximilien Kolbe
  Dans le cadre de la convention signée le 3 septembre 2012 et des avenants 26 novembre 2012 et 26 octobre 2015 qui lie la Ville et le CMK, la subvention pour l'année 2016 s'élevait à 7.714 €.

- Ludothèque de Stembert

  En date du 27 juin 2016, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et la Ludothèque de Stembert avec reconduction tacite. Un subside de 3.000 € était prévu au budget 2016 pour la Ludothèque.

c.- Payements : partenariats, soutiens et subsides

Les payements prévus au budget communal ont été effectués aux entités à vocation culturelle telles que les Territoires de la Mémoire, les Amis de la Morale Laïque. Des subsides ont également été accordés aux asbl suivantes : Mine Rires, Société Royale de Chant l'Emulation, Chorale La Cigale, Maîtrise de la Ville de Verviers, asbl Prodera-Pro, Jazz à Verviers et Centre culturel régional.

SECTION 2 - BIBLIOTHEQUES

1.- Service des prêts, offre documentaire et ressources informatiques

En 2016, la Bibliothèque communale a régulièrement servi 6.011 usagers (2.812 adultes, 2.973 enfants et 226 collectivités).

Les recettes induites par les (ré-)inscriptions des lecteurs adultes se sont portées à 11.005,80 €.

L'ensemble des sections a effectué 118.051 prêts directs (43.992 aux enfants, 62.372 aux adultes, 11.687 aux collectivités). Il convient d'ajouter à ces prêts, les transactions de retour et les prolongations faites aux comptoirs.

Le service gère les relances de retards, et, en coordination avec le Service de la Recette, les contentieux. La recette induite s'est portée à 16.552,80 €.

De ses ressources propres, la Bibliothèque a prêté 9.670 ouvrages en prêt inter ou en dépôt d'un an, à d'autres bibliothèques.

La camionnette des tournées dans l'arrondissement a véhiculé 51.891 documents (soit un accroissement de 30 % sur 2015)

La Bibliothèque a réalisé 469 animations de groupes, dont plusieurs hors de ses locaux.

La Bibliothèque a acquis 5.358 documents. Elle en a retiré 7.681 (déclassés ou perdus par les lecteurs) du catalogue.

Les ouvrages ont été plastifiés, reliés pour partie, et réparés en interne.

4 quotidiens et 28 revues ont été suivis par achats directs ou par abonnements; 8 bulletins ou revues proviennent de dons.

Les PC mis à disposition du public ont été occupés à 90 % des plages horaires disponibles. La maintenance quotidienne en est assurée par le personnel de la Bibliothèque, qui n'appelle la Cellule informatique qu'en cas de blocage majeur.

Le parc informatique de la Bibliothèque a été ajusté à raison de 1 PC, 1 portable, 7 claviers et 3 bornes wifi. En octobre, la Province de Liège a installé une nouvelle version d'Aleph pour l'ensemble des bibliothèques utilisatrices de ce logiciel.

La Bibliothèque a pu bénéficier de sélections (en dépôt ou en don) de livres récents de la Bibliothèque Centrale de Liège : cet apport répondant aux critères qualitatifs vise à compenser partiellement les insuffisances de renouvellement des collections, découlant de la réduction (- 25 %) du budget communal affecté aux achats de livres.

3.- Ressources humaines

Les effectifs de la Bibliothèque comptent au 31/12/2016 13,05 ETP subsidiés CFWB (+ Mme Boute, voir rapport distinct Cellule d'appui), 1,8 ETP employées d'administration et 0.6 ETP ouvrier.

Le service n'a pas bénéficié d'étudiants jobistes.

La Bibliothèque a obtenu la décentralisation d'une formation du CLPCF. Le personnel subsidié CFWB a suivi un total de 362 heures de formations, requises par la reconnaissance. Le personnel administratif en a suivi 159.

4.- Actions spécifiques de l'opérateur direct

Participation régulière aux réunions plénières des bibliothèques de la Province.

Participation régulière aux réunions des « encyclopédiques » de la Province.

Participation régulière aux réunions du Comité des utilisateurs ALEPH.

Organisation de deux réunions du réseau « Encyclopédique Verviers » (26 mai et 8 décembre)

Organisation d'une réunion du Conseil de développement (7 juin)

Encadrement de quatre stagiaires en bibliothéconomie.

Edition de sélections thématiques, lectures coups de cœur et agendas des activités.

Tenue à jour du site web de la Bibliothèque.

Contributions régulières au site Facebook de la Ville.

Conception interne et diffusion locale des affiches, dépliants et annonces des activités de la Bibliothèque.

Exposition « Michel Van Zeveren » + animations, du 4 au 29 janvier

Exposition « Mon ami Paco » + animations, du 1er au 26 mars

Exposition « José Parrondo » + animations, en collaboration avec CCV, CCDison, bibli Dison, du 3 au 28 novembre

Préparation de l'exposition « Biennale du livre de jeunesse » (à produire en janvier 2017)

Organisation de la lecture-spectacle « Soie » par A. Loncin (25 février)

Organisation de 5 « petits déjeuners philo » avec l'asbl Philocité

Organisation de la conférence rencontre « Derrière le crayon » avec trois intervenants (7 octobre)

Accueils animés de groupes scolaires, Alpha, enfants des plaines d'été (410 séances sur l'année)

Organisation mensuelle des heures du conte en partenariat avec la Ligue des familles.

Organisation mensuelle des heures des bébés.

Accueil hebdomadaire (2 matins par semaine) de l'« école des parents » avec l'asbl Grappa.

Accueil mensuel d'un groupe d'adultes handicapés (Thiniheid)

Accueil mensuel du Groupe Mangas de Verviers.

Services réguliers sur sites pour la maison de retraite La Lainière (2 fois par mois), pour la Crèche des Tourelles.

Organisation d'ateliers créatifs (2 ateliers par mois) autour d'un illustrateur de livres de jeunesse

Accueil mensuel de tables de conversations en anglais, avec Wallangues

Accueil des réunions préparatoires pour l'opération « Akiba » et animation d'un stand bibliothèque autour des mangas et des auteurs japonais à cette opération (15 octobre)

Organisation d'un atelier d'écriture poétique (8 octobre)

Accueil d'une formation « animateurs culturels - module lecture » de 4 jours avec M. Zuède (Province de Liège)
Participation à la Journée des droits de la femme, avec le service Egalité des chances (mars)

Participation à la Journée « ruban blanc » - violences faites aux femmes, avec le service Egalité des chances (novembre)

Participation à la Journée de sensibilisation aux handicaps avec l'asbl Osmose et le service de l'Intégration (2 décembre)

Organisation d'animations de sensibilisation pédagogique à la biodiversité au Parc Godin et à la bibliothèque d'Ensival (mai-juin)

Participation aux accueils de groupes dans le cadre de « Verviers ma ville »

Participation à la formation Attire-lire pour les ainés-conteurs avec le service de Cohésion sociale

Partenariats avec la Maison des Jeunes des Récollets (organisation d'une boîte à livres, accueil de séances de jeux lors des jours blancs…)

Partenariats avec la Ville Sauvage (sensibilisation à la pratique des arts plastiques pour les écoles d'Ensival, organisation d'une soirée « romanciers japonais »)

Participation de la Bibliothèque aux réunions du Conseil d'orientation du CCV

Contribution au programme « L'école au théâtre » du CCV saison 2016-2017

Contributions par ateliers et lecture de contes aux expositions du CTLM (Us et coutures, Contes du monde)

Accueil d'un tournage « in situ » par un groupe de jeunes cinéastes (N. Gobron), pendant l'immobilisation momentanée du service lors du changement de version du logiciel Aleph par la Province.

SECTION 3 - PATRIMOINE

1.- Concours photos « les plus belles photos d'architectures »

Du 2 mai au 2 juin 2016, le service du patrimoine a lancé un concours photos sur le thème « les plus belles photos d'architectures ». Les 16 plus belles photos sélectionnées par un jury composé de Jacques Spitz, Philippe Boulanger, Isabelle Senave et l'échevin du patrimoine ont été exposées dans des planimètres placés dans l'axe Brou – Harmonie du 8 août au 5 septembre 2016.

2.- Journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, du 10 au 11 septembre 2016 dont le thème était le patrimoine religieux et philosophique, le service du patrimoine a écrit à tous les édifices religieux classés ou repris à l'Inventaire du Patrimoine ainsi qu'aux temples protestants de la rue Laoureux et de la Montagne de l'Invasion et qu'à la Maison Bauwens. Le service en a aidé certains dans leur démarche auprès du secrétariat des journées du patrimoine pour l'ouverture de leur lieu de culte.

3.- Restauration d' l'Hôtel de Biolley

Depuis février 2015, le dossier n'a pas beaucoup évolué. Nous sommes toujours en attente de la signature de la ministre sur l'avant-projet définitif. L'étude de polychromie qui avait commencé en 2015 s'est achevée en 2016.

4.- Partenariat de la Ville de Verviers et de l'Ulg

Le service du patrimoine a mis sur pied et coordonné un module de cours sur le patrimoine verviétois intitulé « les vieilles pierres ont de l'avenir ». Ce module de cours s'est déroulé de septembre 2016 à novembre 2016. Près de 120 personnes différentes ont participé avec une assistance variable selon les séances (de 30 à 77) à ce module de cours.

5.- Dossier du Grand Théâtre

Le 13 mai 2016, le collège communal a décidé de retirer sa décision du 18 août 2015 renonçant au marché de services et à réinterroger l'ensemble des soumissionnaires sur le maintien ou non de leurs offres aux mêmes conditions. 13 des 15 soumissionnaires ont maintenus leur offre. LE jury s'est à nouveau réuni le 31 août 2016 en vue de procéder au nouvel examen des offres. Le collège communal, en sa séance du 23 décembre 2016 a décidé d'attribuer l'offre comme proposé par le jury. Le dossier a ensuite été transmis à la tutelle.

6.- Journée Portes ouvertes au Solvent

Le 14 mai 2016, en collaboration avec le Comité Scientifique de l'Histoire de Verviers et les musées communaux le service du Patrimoine a organisé une Journée Portes ouvertes au Solvent. + de 500 personnes sont venues voir les machines textiles appartenant aux musées communaux.

7.- Dossier du Solvent

Fin 2016, concrétisation de l'achat en commun par la ville et l'Institut du Patrimoine Wallon des parties à valeur patrimoniale des bâtiments du Solvent sis rue de Limbourg.

SECTION 4 - INSTRUCTION PUBLIQUE - AFFAIRES GENERALES

Année scolaire 2015-2016

L'Enseignement communal compte 14 implantations dont : 12 d'enseignement fondamental ordinaire, 1 d'enseignement maternel ordinaire et 1 d'enseignement primaire spécialisé pour 11 directeurs(trices) d'école.

7 de ces implantations bénéficient d'un encadrement différencié.

Un directeur d'école a bénéficié d'un congé pour exercer une autre fonction.

Un autre directeur bénéficie d'une disponibilité précédent la pension de retraite du 1er mars 2011 au 29 février 2016.

Une directrice bénéficie d'une disponibilité précédent la pension de retraite du 1er septembre 2015 au 30 novembre 2016 ainsi qu'une autre directrice du 1er septembre 2015 au 30 avril 2017.

Cinq gardiennats ont été ouverts pendant les « petits » congés scolaires.

L'inspection médicale des élèves des écoles primaires et maternelles a été confiée au Service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège.

Le service de l'Instruction publique a présenté 262 dossiers de remplacement tous confiés à des enseignants temporaires.

SECTION 5 - ENSEIGNEMENT MATERNEL

1.- Organisation

L'organisation de l'enseignement maternel est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

Sur base de la population scolaire au 30 septembre 2015, 46,5 classes ont été organisées dès le 1er octobre 2015, contre 51 en octobre 2014.

A.- Ouverture de classes en cours d'année scolaire 2015-2016

a.- Au 24 novembre 2015

★ ½ classe a été ouverte à l'école de Hodimont

★ ½ classe a été ouverte à l'école des Hougnes

★ ½ classe a été ouverte à l'école de l'Est
★ ½ classe a été ouverte à l'école de Stembert

b.- Au 18 janvier 2016
★ ½ classe a été ouverte à l'école du Centre
★ ½ classe a été ouverte à l'école de Lambermont
★ ½ classe a été ouverte à l'école de la place Geron

c.- Au 29 février 2016
★ ½ classe a été ouverte à l'école du Nord
★ ½ classe a été ouverte à l'école de Lambermont
★ ½ classe a été ouverte à l'école da la place Geron

d.- Au 25 avril 2016
★ 1 classe a été ouverte à l'école des Boulevards

B.- Nombre d'élèves
★ au 30 septembre 2012 : 981
★ au 30 septembre 2013 : 985
★ au 30 septembre 2014 : 965
★ au 30 septembre 2015 : 849

2.- **Personnel**

A.- Traitements
Tous les emplois sont subventionnés.

B.- Nominations au 1er avril 2016
1 maîtresse spéciale de psychomotricité pour 13/26

C.- Congés
- Interruption partielle de carrière : 1 agent
- Interruption partielle de carrière pour 1/5e temps : 1 agent
- Interruption partielle de carrière pour 1/2e temps : 1 agent
- Congé pour prestations réduites justifié pas des raisons de convenances personnelles : 1 agent
- Congé pour prestations réduites pour au -2 enfants de moins de 14 ans à charge : 1 agent

Tous ces agents ont été remplacés par des agents temporaires.

D.- Disponibilités pour cause de maladie
1 agent à partir du 25 novembre 2015
1 agent à partir du 30 novembre 201

E.- Disponibilités par défaut d'emploi au 1er octobre 2015
4 emplois et ½. Les agents concernés par ces disponibilités se sont vus confier des emplois non vacants.

F.- Disponibilités précédent la pension de retraite
1 agent à temps plein et 1 agent à mi-temps

G.- Démission
1 agent au 31 mai 2016 et 1 agent au 31 août 2016

H.- Engagements d'agents pour la promotion de l'emploi
a.- 4 puéricultrices à quatre cinquièmes temps (26,60 heures) : sur les 11 emplois de puéricultrice
b.- 5 agents chargés de la psychomotricité se sont répartis 94 périodes de cours

I.- Encadrement différencié
6/26èmes pour l'école de la place Geron ont été accordés
Ces périodes ont été confiées à un agent temporaire.

SECTION 6 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.- Organisation

L'organisation de l'enseignement primaire est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

La population scolaire inscrite au 15 janvier qui précède détermine un capital périodes pour chaque école. Les emplois sont calculés d'après ce capital périodes.

Nombre d'élèves
- ★ 30 septembre 2012 : 1675
- ★ 30 septembre 2013 : 1660
- ★ 30 septembre 2014 : 1647
- ★ 30 septembre 2015 : 1646

2.- Classes de plein air

Les élèves de :
- 6ème année de l'école des Boulevards ont séjourné à Geispolsheim en France du 18 au 20 mai 2016;
- 5ème et 6ème années de l'école de des Linaigrettes ont séjourné à Saint-Hubert du 29 février au 4 mars 2016.

3.- Personnel

A.- Traitements

Tous sont subventionnés.

91 emplois complets de titulaires de classe plus 9 périodes sont accordés.

Maîtres spéciaux :
- ★ 182 périodes d'éducation physique
- ★ 57 périodes d'adaptation à la langue française
- ★ 24 périodes de religion protestante
- ★ 80 périodes de religion islamique
- ★ 72 périodes de religion catholique
- ★ 72 périodes de morale
- ★ 8 périodes de religion orthodoxe
- ★ 60 périodes de seconde langue

B.- Nominations au 1er avril 2016
- 1 maîtresse de religion catholique pour 14 périodes

C.- Congés
- Congé pour mission : 1 agent
- Interruption partielle de carrière : 4 agents
- Congé pour exercer une autre fonction : 1 agent
- Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 4 agents
- Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 8 agents
- Congé pour prestations réduites pour au moins 2 enfants de moins de 14 ans à charges : 2 agents

D.- Disponibilités

Partielle précédant la pension de retraite
- 2 agents à ¼ temps
- 2 agents à mi-temps
- 1 agent ¾ temps
- 1 agent à temps plein

E.- Démissions
- 2 agents au 30 septembre 2015
- 1 agent au 31 décembre 2015
- 1 agent au 31 janvier 2016
- 1 agent au 29 février 2016

- 1 agent au 31 mars 2016
- 1 agent au 1er avril 2016
- 3 agents au 31 août 2016

F.- Engagements d'agents dans le cadre du Programme de Transition professionnelle (4/5e temps)
- 5 assistantes aux institutrices primaires se sont vues confier des emplois à 4/5e obtenus pour les écoles des Boulevards et des Linaigrettes et 1 agent s'est vu confié 2 emploi à 2/5e temps aux écoles de Hodimont et des Hougnes.
- 4 assistantes à la gestion administrative ont été engagés pour les écoles du Centre, du Nord, d'Hodimont et d'Ensival.

G.- Engagements de personnel administratif grâce aux subventions de la Fédération Wallonnie-Bruxelles (1/2e temps)
10 agents administratifs sont engagés pour les écoles des Linaigrettes, de Lambermont, des Boulevards, des Hougnes, de Carl Grün, de Stembert, de Hodimont, d'Ensival et de Petit-Rechain.

SECTION 7 - ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1.- Organisation

25 classes primaires sont organisées au 1er octobre 2015.

A.- Nombre d'élèves
* au 30 septembre 2012 : 238
* au 30 septembre 2013 : 246
* au 30 septembre 2014 : 235
* au 30 septembre 2015 : 268

2.- Personnel

A.- Traitements
Ils sont tous à charge de la Communauté française.
25 titulaires de classe définitifs.
Cours spéciaux :
* 4 périodes d'enseignement individualisé
* 54 périodes d'activités éducatives
* 54 périodes d'éducation physique
* 32 périodes de religion catholique
* 6 périodes de religion protestante
* 32 périodes de morale non confessionnelle
* 28 périodes de religion islamique
* 30 périodes de kinésithérapie
* 32 périodes de puériculture
* 197 périodes de logopédie

B.- Nomination au 1er avril 2016
- 2 agents à temps plein
- 1 logopède pour 14/30
- 2 maîtresses d'éducation physique pour 2/24
- 1 maîtresse de religion catholique pour 2/24

C.- Congés
- Interruption partielle de carrière : 1 agent
- Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 1 agent
- Congé pour prestations réduites pour 2 enfants de - de 14 ans à charge : 2 agents
- Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 2 agents

D.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite
1 agent à temps plein

SECTION 8 - CONCOURS ET PRIX

Comme chaque année, les écoles communales ont participé à maints concours et remporté nombre de prix (voyages, bons d'achat, coupes, livres,...).

Qu'il s'agisse de sport (tournoi Unihoc, jogging des enfants, courir pour la forme), de dessin (C.I.P.R.E.A., journal « Le Soir »), d'orthographe et d'épellation (Alliance française, Province de Liège), de sécurité routière (challenge Albert Nizet) ou de lecture, nos élèves se sont distingués par leur savoir et par leurs aptitudes, récoltant médailles et premiers prix de toutes sortes ("chèques-livres", coupes, excursions, sommes d'argent, …).

SECTION 9 - LOCAUX SCOLAIRES

Occupation des locaux scolaires durant l'année 2015-2016

A.- Demandes d'occupation occasionnelle pour des motifs d'ordre
- sportif
- culturel

13 demandes examinées par le Collège communal.

B.- Demandes d'occupation permanente
- par des clubs sportifs
- par des sociétés culturelles
- par des organismes divers

11 demandes examinées par le Collège communal.

SECTION 10 - CENTRE PEDAGOGIQUE DE PRET

Le Centre Pédagogique de Prêt comptait au 30 juin 2015 : 3359 ouvrages (livres, fichiers, vidéocassettes, disques compacts, cédéroms, ...).

SECTION 11 - COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

La Commission paritaire locale s'est réunie :
- le 15.10.2015
- le 15.12.2015
- le 23.02.2016
- le 26.04.2016
- le 23.6.2016

La Commission paritaire locale a arrêté, notamment :
1.- des listes d'agents temporaires prioritaires aux emplois :
- d'instituteurs(trices) primaires
- d'institutrices maternelles
- de maîtres spéciaux
  - d'éducation physique,
  - de seconde langue
  - de morale
  - de logopèdes
  - de kinésithérapeutes

et leur affectation en septembre

2.- des règles complémentaires en matière de changement d'affectation du personnel directeur et enseignant définitif.

SECTION 12 - CONSEILS DE PARTICIPATION

Le décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les missions prioritaires des enseignements fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre - et plus particulilèrement les articles 68 et 69 - instaure les Conseils de participation.

Les Conseils de participation, chacun en ce qui les concerne, sont chargés :
- de débattre du projet d'établissement sur la base des propositions qui lui sont remises par les délégués du Pouvoir organisateur;
- de l'amender et de le compléter;
- de le proposer à l'approbation du Ministre dans le mois qui suit son adoption par le Conseil de participation;
- d'évaluer périodiquement sa mise en oeuvre;
- de proposer des adaptations au moins tous les trois ans;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités qui devra être rédigé chaque année conformément aux instructions qui seront données en temps utile.

Le 24 novembre 1997, le Conseil communal a déterminé quatre Conseils de participation : un Conseil pour l'école Maurice Heuse, un pour les écoles Carl Grün, Linaigrettes et Stembert, un pour les écoles Boulevards, Hougnes et Lambermont et un pour les écoles Centre-Est, Ensival, Hodimont et Petit-Rechain. La présidence de chaque Conseil est assuré par M. l'Echevin de l'Instruction publique.

SECTION 13 - ASPECTS PEDAGOGIQUES

1.- Formations

M. l'Inspecteur communal a réuni les Directeurs des Ecoles communales à raison d'une fois, au minimum, par mois.

De nombreux membres du personnel ont participé à différentes journées de formation continuée organisées par le Conseil de l'Enseignement.

2.- Matériel

Choix et achat de livres, de fichiers, de matériel didactique, d'ordinateurs, …, le tout mis à la disposition des Maîtres (dans chaque école, dans chaque implantation, au centre de prêt) et constituant des outils au service d'un enseignement de qualité pour les enfants qui nous sont confiés.

3.- Évaluations

Les élèves des premières, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes années primaires ont été soumis à une importante évaluation sommative fin juin.

Ceux de nos deuxièmes ont présenté un examen communal à la même époque.

Ceux, enfin, de nos sixièmes ont participé à l'épreuve externe commune.

Les épreuves communales ont été préparées par des directeurs d'école et nombre d'instituteurs et d'institutrices primaires, sous la responsabilité de M. G. Clément, Inspecteur communal.

4.- Divers d'importance

Tous les élèves des sixièmes années primaires ont participé à deux concours communaux : un de lecture à haute voix et un d'orthographe.

SECTION 14 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1.- Académie des Beaux-Arts

A.- Population scolaire

Au 31 janvier 2016 :

- cycle préparatoire : 246 élèves
- autres filières : 309 élèves

total 555 élèves

B.- Personnel

a.- Nomination à titre définitif

2 nominations

b.- Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant

3 désignations

c.- Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant

3 désignations

d.- Congé pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement

Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

M. Patrick GUNS, professeur de sculpture (8 périodes)

e.- Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle

Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

M. Patrick GUNS, professeur de formation pluridisciplinaire (2 périodes)

f.- Démission et mise à la pension de retraite d'un professeur – Octroi honorifique de ses fonctions

Mme DEBAUVE Françoise à la date du 31 août 2016

C.- Organisation de l'enseignement

171 périodes hebdomadaires sont dispensées par les professeurs.

D.- Locaux

L'Académie occupe les locaux de la place du Palais de Justice n° 15.

E.- Activités diverses

Comme les années précédentes, les journées "portes ouvertes" des 3et 4 juin ont remporté un vif succès de foule, succès garant d'une bonne rentrée scolaire.

Visite de musées et d'expositions sous la conduite de Mme DEBAUVE, professeur d'histoire de l'art.

2.- Conservatoire

A.- Population scolaire d'après la statistique officielle au 31/01/2016

1786 élèves (soit 620 garçons et 1166 filles), pour un total de 3930 cours.

Elèves étrangers : 70

Les 1786 élèves englobent les 205 élèves des ateliers d'éveil.

Répartition par domaines :

- Domaine de la Musique : 1422 élèves
- Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 499 élèves
- Domaine de la Danse : 258 élèves

B.- Cours de formation musicale

Cours organisés :

- à VERVIERS :

  accordéon, basson, clarinette, saxophone, clavecin, contrebasse, cor et trompette de chasse, flûte traversière et piccolo, harpe, guitare classique et guitare d'accompagnement, hautbois et cor anglais, orgue et claviers, percussions, piano et claviers, trombone, tuba, trompette, bugle, violon, alto, violoncelle, chant, chant d'ensemble, histoire de la musique et analyse, écriture et analyse, ensembles instrumentaux, musique de chambre instrumentale, lecture à vue et transposition, musique de chambre vocale, diction/déclamation, art dramatique, ateliers créatifs (déclamation et art dramatique), danse classique, danse contemporaine, atelier chorégraphique et formation musicale.

- à HERVE :
  guitare classique, piano et claviers, violon/alto, accordéon, percussion, flûte, trombone et formation musicale
- à LIMBOURG :
  guitare, piano et claviers, trompette/bugle, accordéon, cor, trombone/tuba, clarinette/saxophone et formation musicale.

C.- Personnel

a.- Affectation des surveillantes-éducatrices et répartition des périodes subventionnables

* pour l'année scolaire 2015/2016

- Mme ARROYO MARIN Liliane est affectée pour 36 périodes à titre définitif au Conservatoire
- Mme Véronique DELIEGE épouse Jansen est affectée pour 27 périodes à titre définitif au Conservatoire et 9 périodes à titre définitif à l'Académie des Beaux-arts

La répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire et l'Académie des Beaux-arts : 63 périodes pour le Conservatoire et 18 périodes pour l'Académie

b.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales

* Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 :

- Mme Véronique DELIEGE, surveillante éducatrice pour 18 périodes

c.- Nominations à titre définitif

* Au 1er avril 2016

- Mme Rachel WINTHAGEN, professeur d'art dramatique, 1 période
- Mlle Laurence FALISSE, professeur de piano, 3 périodes
- Mme Céline VIELSET, professeur de formation vocale, 4 périodes

d.- Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants

* A partir du 1er septembre 2015, jusqu'au 30 juin 2016 au plus tard

- Mme Anne CORNELIS, professeur de danse classique (21 périodes) et professeur de danse contemporaine (3 périodes)
- M. Jacques BLANCHE, professeur de cor (3 périodes)
- M. David ARENS, professeur de percussions (4 périodes)
- M. Adrien LAROCK, professeur chargé de l'accompagnement (2 périodes)
- M. Robert ORTMAN, professeur de trombone (5 périodes)
- Mlle Amélia JARDON, professeur de chant (4 périodes)
- Mlle Julie MEYS, professeur de formation musicale (1 période)
- Mlle Mylène BARLET-SIRE, professeur d'art dramatique (1 période)
- Mme Leila CHAKER, professeur de harpe (4 périodes)
- Mlle Nancy TORMO-SANCHEZ, professeur de violoncelle (2 périodes)
- Mlle Amélie STEMBERT, professeur de formation musicale (1 période)
- M. Edward VANMARSENILLE, professeur d'écriture, (3 périodes)
- Mlle Laurence FALISEE, professeur de piano, (3 périodes)
- Mlle Astrid DE TOFFOL, professeur d'art dramatique (4 périodes)
- Mlle Marie DUEZ, professeur d'art dramatique (2 périodes)

e.- Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants

31 désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants ont été effectuées.

f.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement

* Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016

- M. Daniel THONNARD, professeur chargé de l'accompagnement pour 24 périodes
- Mme Kornélia OGORKOWNA, professeur chargé de l'accompagnement pour 9 périodes
- M. Patrick WILWERTH, professeur d'orgue, pour 6 périodes
- M. Bernard LANGE, professeur de flûte pour 18 périodes
- Mme Françoise DUMONT, professeur d'écriture pour 13 périodes et formation musicale 1 période
- Mme Véronique SOLHOSSE, professeur de chant pour 4 périodes
- Mme Rachel WINTHAGEN, professeur de déclamtion pour 3 périodes

g.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle

* Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016

- M. Rhonny VENTAT, professeur de saxophone pour 12 périodes
- Mme Véronique DELIEGE, surveillante éducatrice pour 18 périodes
- Mme Laurence MARECHAL, professeur de guitare, pour un quart temps, soit 5 périodes

h.- Pension

- Mme Anne POTELLE, professeur de formation musicale pour 12 périodes au 01/03/16
- Mme Annette LAMBERT, professeur de piano pour 12 périodes au 01/05/16
- M. Enrico RANALLI, professeur de formation musicale pour 24 périodes au 30/06/16

D.- Conseils pédagogiques

Les Conseils Pédagogiques sont organisés en trois niveaux :

- Les Conseil de délégués des professeurs (12 membres, désignations annuelles),
  objet : gestion générale du Conservatoire, prévisions budgétaires, organisation générale, activités diverses, pédagogie générale, préparation de l'assemblée générale statutaire, etc.
- Les Conseils Pédagogiques restreints (discipline par discipline),
  objet : projet d'école, programmes et modalités d'évaluation, conseils de classes lors de ces évaluations.
- L'assemblée générale des professeurs (annuelle ou selon événement majeur)
  objet : affectation des quotas périodes, attributions, organisation générale, options pédagogiques générales.

Le Conseil des délégués s'est réuni à 5 reprises.
Les conseils pédagogiques restreints ont été réunis 2 fois, à quoi il faut ajouter les trois évaluations annuelles. Cela correspond à 30 réunions et 180 évaluations de prestations publiques.
L'assemblée générale des professeurs a eu lieu le 12 juin 2016 : elle a voté les objectifs prioritaires pour l'année scolaire 2016/2017, l'affectation des dotations, l'horaire des congés de l'année scolaire 2016/2017, les modalités liées aux (ré) inscriptions, les coefficients des cours « individuels » et « petits collectifs », ainsi que des modalités particulières liées à l'organisation des (très nombreuses) évaluations et l'organisation d'une ou plusieurs journées pédagogiques.

E.- Organisation des cours

Tous les cours individuels et collectifs ont subsisté, ainsi que les ateliers d'éveil, cours donnés dans les établissements suivants :

- Collège S.F.X. 2 à Verviers
- Ecole Communale Lambermont-centre
- Ecole de l'état à Heusy
- Ecole Saint-Nicolas à Stembert
- Ecole d'Ensival
- Ecole Communale des Hougnes
- Ecole des Boulevards

F.- Locaux

Le Conservatoire occupe les quatre bâtiments (« ABC » rue Chapuis, et « D » rue Xhavée).

G.- Matériel

Néant sur le budget communal.

H.- Bibliothèque et prêt d'instruments

Prêts d'instruments : 182
Prêts de livres et partitions : 347

I.- Fondations pour études musicales

Les prix « Bertha Leclercq », « Alphonse Voncken » et « Francis Andrien » 2014/2015 n'ont pas été attribués en 2015-2016.

J.- Auditions d'élèves

Ont eu lieu à Verviers quelque cent cinquante auditions d'élèves (avec évaluation), quatre auditions à la succursale de Dolhain-Limbourg, huit à celle de Herve.

K.- Distinctions obtenues

- Diplômes de Qualification 5 : 52
- Diplômes de Qualification 6 : 8
- Diplômes de Transition 5 : 7

Diplômes de Formation musicale :

- Qualification 2 adultes : 44
- Qualification 2 : 48
- Transition 3 : 4
- Transition 5 : 2

L.- Manifestations diverses

Le Conservatoire de Musique a continué à abriter certaines manifestations organisées par des groupements divers.

Les auditions évaluations y ont eu lieu, hormis l'orgue (Eglise Saint-Antoine) et la danse classique (Espace Duesberg).

Le Conservatoire dispose de plusieurs orchestres, choeurs et ballets de configurations et de genres différents (cordes, symphonique, cuivres, tangos, jazz, improvisation, choeurs de chambre, choeur jazz, chorale, atelier chorégraphique etc...).

Parmi les activités ouvertes au public, citons :

- Un stage d'été de 5 jours découverte des Arts (enfants de 5 à 12 ans) en collaboration avec les Beaux-Arts fin août 2015
- Auditions et concours
- Spectacles de déclamation et de danse au Conservatoire
- Participation à « Verviers au parfum de Montmartre »
- Participation au « Marathon des Arts »
- Concert Beethoven par l'orchestre Scorzando à l'Eglise Saint Remacle
- Animations de Noël en ville (saxophones et trompettes)
- Fête du clavecin
- Semaine « Ecole un peu folle » à l'Espace Duesberg constituée de :
  La robe de Gulnara (art dramatique)
  Connaissez-vous Paris (clases de piano)
  Concert Mozart (Musique de de chambre vocale)
  Commedia dell'arte (art dramatique)
  Le peur de l'autre (déclamation)
  Lepetit penseur et les grands acteurs (déclamation et piano)
  2 soirées des Lauréats
  Un concert Jazz
- Galas de danse
- Spectacles des classes préparatoires
- Développement des interactions avec les Concerts du Dimanche Matin de Verviers

Les 24 et 25 juin 2016 ont vu se réaliser la 20e édition de la « cérémonie officielle de remise des Chapuis » : (musique, danse, arts parlés) » avec sur scènes tous les lauréats entourés d'un grand nombre d'étudiants des trois domaines, à l'Espace Duesberg.

SECTION 15 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le service a été créé en février 2002. L'entrée en vigueur, au 1er janvier 04, du décret ATL a conduit à l'élaboration d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE). Ce programme rassemble à présent 20 opérateurs concernés par l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : presque tous les établissements d'enseignement fondamental (10 opérateurs), 1 service d'accueil extrascolaire, 8 écoles de devoirs, 1 club sportif et les plaines de vacances communales.

Le programme CLE, lancé en avril 2005, et renouvelé en 2010, a reçu un nouvel agrément de l'ONE à partir du 1er avril 2015, pour une durée de 5 ans. De cet agrément découle le financement des postes de coordinateurs ATL (Accueil Temps Libre), ainsi que la possibilité, pour les 10 opérateurs agréés, de prétendre à un subside de fonctionnement.

Le nouveau décret ATL du 26/03/09 a créé d'autres outils opérationnels : le plan d'action annuel et le rapport d'activité. Il est ainsi prévu que la CCA définisse, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE et que les coordinatrices ATL traduisent ces objectifs prioritaires en actions concrètes à mener au cours de l'année. Le plan d'action annuel pour 2015/2016 a été approuvé en CCA en séance du 20/10/2016 .

Les axes de ce programme définis avec la Commission Communale de l'Accueil visent à :

- l'amélioration de l'offre d'accueil
- l'amélioration de la qualité de l'accueil
- l'amélioration de l'information et de la communication entre opérateurs
- l'amélioration de l'information des parents.

1.- Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance

Comme suite à l'état des lieux réalisé en 2014, les associations et services ont été invités à participer au programme CLE (121 associations, 13 écoles de devoirs, 26 implantations scolaires et un service d'accueil extrascolaire associatif). Le programme CLE rassemble finalement 21 opérateurs

L'ONE a agréé le programme CLE de Verviers à partir du 1er avril 2015, ainsi que les 10 opérateurs (25 implantations scolaires) qui en avaient fait la demande. En 2016, le programme CLE a intégré un nouvel opérateur : l'asbl RAIDS

2.- Soutien et coordination de l'offre d'accueil existante

- Formation des accueillants

  Les opérateurs agréés dans le cadre du décret ATL doivent assurer l'encadrement des enfants par du personnel qualifié. Le personnel en place, qui ne possède pas les titres requis, peut être assimilé à condition de suivre une formation de base de 100 heures sur 3 ans. D'autre part, tout encadrant est tenu de s'inscrire dans un processus de formation continue (minimum 50 heures tous les 3 ans)

  En ce qui concerne l'organisation des formations, le service s'est engagé à faciliter la formation des accueillants.

  En 2016, deux formations continues avaient été progammées en collaboration avec la Promotion sociale et la Province. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, elles n'ont pu avoir lieu.

  Aussi, le service a organisé une matinée de rencontre entre accueillants extrascolaires. Elle a réuni environ 35 personnes autour de la projection du film « A nous le temps libre ».

  De plus, 8 accueillants extrascolaires de la Commune ont participé à une formation organisée par l'école René Hausman « Les enfants en route vers la zen attitude : jeux et activités » dispensée par le CJLg.

- Prêt de matériel aux opérateurs de l'accueil

  Depuis 2003, le service prête aux différents opérateurs du programme CLE du matériel d'animation, acquis avec la première subvention « investissement » de la Région Wallonne.

  En 2016, plus de 250 prêts ont été enregistrés auprès de 25 services différents.

- Soutien aux opérateurs de l'accueil

  Depuis que le programme CLE est agréé, les opérateurs reçoivent directement de l'ONE, une subvention de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants accueillis. Entre octobre 2015 et septembre 2016, 54.339.61 € (49.421,84 € € en 2014/2015) ont ainsi été octroyés par l'ONE aux opérateurs concernés, dont 21.005,10 € (21.194,8 € en 2015/2015) aux garderies des écoles communales. Le service centralise les demandes de subvention des garderies des écoles communales auprès de l'ONE.

  Le service joue également le rôle de relais entre les opérateurs et l'ONE pour toutes questions concernant l'agrément et les subventions.

3.- Information des parents

Le service tient à jour l'inventaire des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, établies sur le territoire de Verviers, notamment via le site web. Le site Internet, relié au site officiel de la Commune, répertorie toutes les informations sur les activités et lieux d'accueil, ainsi que celles destinées aux professionnels du secteur (prêt de matériel, formations, liens…). Lancé en 2003, le site répertorie actuellement plus de 200 activités proposées aux enfants à partir de 3 ans...

En 2012, le site a été complètement renouvelé, tout comme le site général de la Ville. Le système, plus adaptable et convivial répertorie les activités extrascolaires organisées par 76 services ou associations et est mis à jour plusieurs fois par semaine, en fonction de l'actualité et des activités des associations.

4.- Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil renouvelée suite aux élections communales s'est réunie le 8 juin et le 20 octobre pour présenter et amender le rapport d'activités et le plan d'action annuel ainsi que le programme CLE de la commune.

SECTION 16 - DOCUMENTATION - ARCHIVES

Tous les journaux reçus chaque jour et les revues auxquelles la Ville est abonnée ou qu'elle reçoit gratuitement (150 au total) ont été enregistrés et distribués dans les différents services. Les journaux à conserver ont été dépouillés, classés et les fiches de référence se rapportant aux articles intéressants établies.

Le fichier du fonds « Documentation » continue à s'enrichir.

Le bureau s'est chargé de l'achat des ouvrages de documentation souhaités par les membres du Collège communal et les services, du renouvellement des abonnements aux publications ainsi qu'aux mises à jour de la documentation existante.

Quelque 290 dossiers déjà archivés ont été demandés par différents services de l'Administration et leur ont été transmis après enregistrement.

Pour chaque séance du Conseil communal, des fardes de presse comprenant une note explicative pour chacun des points repris à l'ordre du jour ont été préparées et remises aux journalistes.

De la documentation sur la Ville a été fournie à des étudiants pour des travaux scolaires. De plus, de nombreuses recherches ont été effectuées dans les archives anciennes et modernes, dans les documents du dix-neuvième siècle, ainsi que dans les collections de journaux conservés depuis le siècle dernier. Depuis l'introduction d'Internet et de ses messages e-mail, le nombre de demandes de renseignements et de documentation a considérablement augmenté.

Vu le règlement du 21 juin 1993 approuvé par la Députation Permanente du Conseil provincial le 4 août 1993; vu le règlement sur les taxes, redevances et droits communaux du 16 décembre 1996 approuvé par la D.P. du Conseil provincial le 30 janvier 1997 :

⇒ 19 nouveaux lecteurs, dont 6 Verviétois et 13 personnes de communes extérieures, ont souscrit l'abonnement annuel (11,00 € ou 4,00 € avec la carte de la bibliothèque). Parmi les communes extérieures, citons : Dison, Jalhay, Spa, Olne, Baelen, Limbourg, Herve, Fléron, Liège, Charleroi, Ostende. Un chercheur est également venu d'Allemagne (Euskirchen).

⇒ En ce qui concerne les abonnés verviétois, il faut noter qu'environ un tiers de ceux-ci sont des lecteurs assidus.

⇒ 33 personnes ont bénéficié de la gratuité, instaurée depuis le 1er janvier 2002, pour la consultation des plans de leur maison.

⇒ Il faut noter que quelques étudiants ont également bénéficié de la gratuité accordée aux moins de 18 ans.

Au total, 178 visites de lecteurs ou chercheurs ont été enregistrées sur l'année 2016, dont 115 pour les documents « Archives » et 63 pour les « registres de l'Etat civil ».

La consultation des registres d'Etat civil de plus de 100 ans s'effectue désormais au service Documentation/ Archives. Trois après-midi sont réservés sur rendez-vous à ces chercheurs.

Deux cents cinquante dossiers d'affaires terminées nous ont été adressés par les autres services. Ils ont été archivés et classés après confection des fiches de références. Le Service a réceptionné et classé les certificats médicaux relatifs au personnel actif. Les dossiers particuliers des membres du personnel devenus inactifs ont été complétés et reclassés aux emplacements ad hoc.

Quelque 6.899 photocopies ont été effectuées par divers services administratifs, mais principalement par le Service des Archives.

Inventaires et sauvegarde d'archives

La constitution d'une base de données réunissant sous format informatique la totalité des fiches d'inventaire « papier » du service des archives s'est poursuivie. Cette base de données accessible depuis les différents ordinateurs du service des archives compte près de 30.000 enregistrements. Une autre base de données relative au Fonds « Bâtisses » est en cours de réalisation. Elle couvre actuellement la période 1880–1976. L'inventaire des dossiers pour la période 1836-1879 est en cours. L'informatisation des supports permet au Service des Archives de réaliser des recherches plus rapides et plus poussées pour les différents services qui en font la demande.

L'inventaire systématique sur support informatique des dossiers les plus récents du Service des Travaux (qui n'avaient jamais été inventoriés car non conservés dans le grenier principal) est terminé. Il est mis à jour régulièrement avec l'archivage des nouveaux dossiers émanant du Service des travaux.

Le fonds « Bâtisses » contemporain (permis d'urbanisme à partir de 1977) continue à s'enrichir avec l'archivage des dossiers constitués par le Service de l'Urbanisme. Une base de données du type de celle existant pour la période 1880-1976 est en cours de réalisation.

Les archives de l'entreprise de construction de machines textiles Houget-Duesberg-Bosson, sauvées en 2009, sont régulièrement utilisées par les responsables de la société qui s'est créée pour assurer un service après-vente pour les machines textiles fabriquées à Verviers et encore en activité à travers le monde.

Les actes notariés intervenant dans le patrimoine de la Ville de Verviers ont été encodés sur support informatique.

En janvier, le service des Archives (Pont Sommeleville) a accueilli les archives du service du Plan Communal de Développement de la Nature, en mars les archives du Service Régional d'Incendie.

Numérisation

Comme le prévoit la fiche d'action 1.2 de l'objectif opérationnel OOI 5.4. du PST (Numériser les documents de l'administration), le service des archives a commencé à numériser les documents produits par le secrétariat pour les périodes pour lesquelles les supports numériques n'existent pas (délibération Collège et Conseil, procès verbaux de séances…). Contact a été pris avec des sociétés qui pourraient s'occuper en externe de la numérisation de certains fonds.

Nouveaux locaux

Une partie non classée de l'espace Biolley sera affectée aux archives communales. La première phase des travaux devant permettre de transformer certaines annexes industrielles de l'Hôtel de Biolley en un dépôt moderne d'archives destiné à accueillir les archives communales, les archives et la bibliothèque du Centre de documentation sur la laine ainsi que la bibliothèque de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire est achevée (Voir Section Travaux). Le sous-sol, d'une surface d'environ 430 m² est aménagé en surface de stockage. A l'étage, sur la même surface, sont aménagés une zone d'accueil au public et de consultation des archives, des bureaux administratifs, un local pour l'accueil de groupes scolaires, un réfectoire et un local technique. Les travaux pour la réalisation de la seconde phase (démolition d'un bâtiment industriel et nouvelle construction) sont terminés. Ils offriront quatre plateaux d'environ 100 m² de surface de stockage complémentaire. Le mobilier destiné aux espaces accueil et bureau a été acquis. L'espace de stockage du sous-sol a en partie été équipé de rayonnages mobiles permettant un gain de place.

SECTION 17 - A.S.B.L. REGIE DES QUARTIERS

La gestion administrative de « l'ASBL Régies de Quartier » (Ensival et Mangombroux) qui gère les deux SAC (Services d'Activités Citoyennes) incombe à l'Echevinat de la Culture, du Patrimoine et de l'Enseignement. Le but de l'ASBL est l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur des quartiers d'habitations par la mise en œuvre d'une politique d'insertion intégrée Ce sont les services de l'Échevinat qui se sont chargés de la procédure Collège et Conseil pour les points suivants. Madame RENIER a assuré la présidence de l'ASBL Régies de quartier jusqu'au 12 janvier 2016 (date de l'AG et du CA où la présidence de l'asbl est revenue à Jean-François Istasse qui a la compétence des Régies (volet social) dans ses attributions.

D’un point de vue administratif et conformément aux dispositions légales, l’Echevinat assume les missions suivantes :

Mesures de contrôle financier : comptes 2015 et budget 2016

En sa séance du 5 septembre, le Conseil Communal approuvait, les comptes 2015 et le budget 2016 de l’asbl « Régies de Quartier de Verviers » :

- comptes 2015 : solde de trésorerie positif s’élève au 31/12/2015 à 17.900€
- le budget global pour les deux SAC est positif .

Régies de quartier d’Ensival

En décembre 2016, la Régie d’Ensival a rentré un nouveau projet « Viva for Life » pour avoir à nouveau une subvention pour financer la puéricultrice mais ce projet n’a pas été retenu.

T I T R E VIII

ATTRIBUTIONS DE MME LA SEPTIEME ECHEVINE S. LAMBERT

SECTION 1 - LOGEMENT

1.- Conseillère « logement »

- transmis du rapport d'exécution 2015 (période du 01.01.15 au 31.12.15) au SPW, en date du 30.08.16;
- transmis de la demande officielle de la 8ème subvention au SPW, en date du 30.08.16;
- transmis du huitième rapport d'activités (période du 01.01.15 au 31.12.15) à l'UVCW, en date du 30.09.16;

2.- Recours

2.1. recours devant le Conseil d'Etat contre des arrêtés d'inhabitabilité :

2.1.1. en annulation :

a. immeuble sis rue du Palais, 49 (contre l'arrêté d'inhabitabilité daté du 12.06.14) :
   - transmis et analyse du rapport de l'auditorat du Conseil d'Etat (daté du 28.01.16), par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 22.02.16;
   - transmis du projet de la demande de poursuite de la procédure (avec prise d'acte de la volonté de la Ville de procéder au retrait de l'arrêté d'inhabitabilité, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 01.03.16;
   - retrait par la Ville de Verviers, de l'arrêté d'inhabitabilité, en date du 01.03.16;
   - transmis de la copie du courrier adressé au greffe du Conseil d'Etat l'informant du retrait de l'arrêté attaqué, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 29.03.16;
   - transmis des ordonnances de fixation de l'audience des plaidoiries devant le Conseil d'Etat (28.09.16) par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 18.08.16;
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 04.10.16, de l'arrêt pris par le Conseil d'Etat (en date du 29.09.16) décrétant que le recours n'a plus d'objet (et qu'il n'y a donc plus lieu de statuer); sachant que les dépens et indemnité de procédure - de 1.100 € - sont mis à la charge de la Ville;
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », de la demande de la partie adverse de la liquidation de l'indemnité de procédure de 700 €, en date du 13.10.16;
   - rappel, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 15.12.16, des termes de son courriel daté du 13.10.16;
   - réponse de la Ville, en date du 27.12.16, selon laquelle le Collège communal marquait, en sa séance du 23.12.16, son accord pour faire procéder au paiement concerné;

b. immeuble sis rue du Prince, 37/39 (contre l'arrêté d'inhabitabilité daté du 28.09.15) :
   - signification du recours par le greffe du Conseil d'Etat, en date du 01.02.16 à la Ville de Verviers et à Mme la Bourgmestre;
   - transmis, par la Ville, d'une série de pièces au Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 05.02.16;
   - demande de pièces complémentaires par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 15.03.16;
   - transmis, par la Ville, des pièces requises au Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 16.03.16;
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », du projet de mémoire en réponse en date du 29.03.16;
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », du mémoire en réponse (déposé au Conseil d'Etat, le 04.04.16) en date du 05.04.16;
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », du mémoire en réplique (déposé au Conseil d'Etat par la partie adverse) en date du 25.08.16;

2.1.2. unique (en suspension et en annulation) :

a. immeuble sis rue du Peignage, 52 (contre l'arrêté d'inhabitabilité daté du 05.01.15) :
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », de la demande de la partie adverse de la liquidation de l'indemnité de procédure de 1.100 €, en date du 21.01.16;
   - rappel, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 09.03.16 des termes de son courriel daté du 21.01.16;
   - rappel, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », en date du 25.04.16, des termes de son courriel daté du 21.01.16;
   - réponse, en date du 27.04.16, de la Ville selon laquelle le paiement avait été effectué le 21.04.16;
   - demande, en date du 09.05.16, du Cabinet « BOURS et ASSOCIES » de clôture du dossier;
   - réponse positive de la Ville, en date du 09.05.16;

b. immeuble sis Chaussée de Heusy, 26/28 (contre l'arrêté d'inhabitabilité daté du 05.01.15) :
   - transmis, par le Cabinet « BOURS et ASSOCIES », de la demande de la partie adverse de la liquidation de l'indemnité de procédure de 1.100 €, en date du 21.01.16;
   - demande, en date du 09.05.16, du Cabinet « BOURS et ASSOCIES » de clôture du dossier;
   - réponse positive de la Ville, en date du 09.05.16;

2.2. citations en référé (immeubles sis rue Ortmans, 5 / rue de Liège, 95 / rue Pierre David, 16)

a. concerne :
   dépôt de demande de suspension devant le Tribunal de Première Instance, de l'exécution des arrêtés d'inhabitabilité – pris en date du 18.03.11 sur les biens sis rue Ortmans, 5 et rue de Liège, 95 ainsi qu'en date du 14.12.11 sur le bien sis rue Pierre David, 16 – dans l'attente que le Conseil d'Etat ait statué quant à la légalité desdits arrêtés;

b. état de la procédure :
   clôture des trois dossiers, en date du 01.07.16, comme suite à la confirmation tacite, par la Ville, de l'inopportunité à se pourvoir en cassation;

3.- Consultation juridique

le Cabinet « BOURS et ASSOCIES » nous transmettait 2 consultations juridiques relatives à la procédure administrative de mise en œuvre de la politique du logement; soit, en date des :
- 22.03.16, à propos d'un récapitulatif de la stratégie des petits pas;
- 25.08.16, à propos de la politique de la Ville de Verviers en matière de déclaration d'inhabitabilité de logements, à l'aune d'un arrêt du Conseil d'Etat (n° 233.613 du 26.01.16);

4.- Contentieux « immeuble sis rue de Mangombroux, 188 »

- en sa séance du 07.10.16, le Collège communal décidait de proposer – en guise de dédommagement pour le préjudice subi (coût d'achat et placement de portes Rf inutilement placées) – le paiement d'un montant de 4.166 € au propriétaire lésé (l'asbl « La Maison du Peigné ») avant de l'en aviser par courrier daté du 14.10.16;

- par courrier daté du 04.11.16, l'asbl « La Maison du Peigné » y réservait une suite favorable;

- en date du 27.12.16, l'avis à mandater était transmis au Service des Finances pour liquider, au bénéfice de l'asbl « La Maison du Peigné » les 4.166 €;

5.- Modalités de facturation

5.1. des prestations du Cabinet « BOURS et ASSOCIES » :

décisions du Collège communal, prises en ses séances :
- du 04.03.16, de mandater le paiement d'une facture de 5.761,73 €;
- du 08.06.16, de mandater le paiement d'une facture de 5.657,85 €;
- du 17.06.16, de mandater le paiement d'une facture de 66,55 €;

- du 14.10.16, de mandater le paiement d'une facture de 592,78 €;
- du 02.12.16, de mandater le paiement d'une facture de 506,63 €;

5.2. des prestations du Cabinet « scrl DRAPS & OOSTERBOSCH » (portant sur une consultation quant à l'opportunité d'un pourvoi en cassation dans les dossiers contentieux « rue Ortmans, 5 », « rue de Liège, 95 » et « rue Pierre David, 16 ») :
décision du Collège communal du 11.03.16, de mandater le paiement d'une facture de 3.000 €;

5.3. des indemnités de procédure au profit du Cabinet « sprl Etienne GREGOIRE » (portant sur des dossiers contentieux ayant donné lieu à des retraits d'arrêtés d'inhabitabilité)
- décision du Collège communal, en sa séance du 04.03.16, de mandater le paiement d'une facture de 2.200 € (cfr. immeubles rue du Peignage, 52 et Chaussée de Heusy, 26/28);
- décision du Collège communal, en sa séance du 23.12.16, de mandater le paiement d'une facture de 700 € (cfr. immeuble sis rue du Palais, 49);

5.4. des frais de gestion de la « Zone de Secours Vesdre, Hoëgne & Plateau » des dossiers de « commission salubrité/sécurité/santé » nécessitant la présence d'un Agent Préventionniste
total de 306 €, mandatés en date des 22.06, 28.07 et 11.10;

6.- <u>Ancrage communal</u>

6.1. <u>2009-2010</u> / fiche 12 (rue de la Chapelle, 35-45) - 6 logements sociaux :

- en sa séance du 22.01.16, le Collège communal marquait son accord quant au placement des compteurs eau avec pose d'une extension par la S.W.D.E.;
- en sa séance du 19.02.16, le Collège communal (1) marquait son accord sur les offres remises par RESA pour le raccordement au réseau de distribution de gaz naturel des immeubles 37 et 43 et (2) approuvait le bon de commande d'un montant de 1.100 €;
- en sa séance du 27.05.16, le Collège communal (1) marquait son accord sur les travaux de remplacement du réseau d'égouts existants et placement de chambre de visite et (2) attribuait le marché à la firme LEJEUNE, pour le montant de 15.167,20 € T.V.A. comprise;
- en sa séance du 30.05.16, le Collège communal décidait :
- d'approuver (1) l'avenant n° 7, relatif aux aménagements extérieurs des jardins du marché, pour un montant en plus de 11.459,45 € T.V.A. comprise et (2) la prolongation du délai de 10 jours ouvrables;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 930/723-60, par emprunt et les subsides;
- en sa séance du 03.06.16, le Collège communal décidait :
- d'approuver le projet de raccordement en eau des 6 maisons et le montant estimé du marché, soit 3.770,18 € T.V.A. comprise;
- de confier ces prestations à la S.W.D.E.;
- de marquer son accord sur la convention adoucisseur (convention relative à la mise en place de dispositifs de comptage individuel après le compteur général);
- d'engager le montant de 3.770,18 €, pour supporter la dépense, sur l'allocation 000/733-51 du budget extraordinaire 2016;
- en sa séance du 24.06.16, le Collège communal décidait d'attribuer, à la firme LEJEUNE, le marché relatif au remblayage des caves, pour un montant de 9.366,61 € T.V.A. comprise;
- en sa séance du 08.07.16, le Collège communal décidait :
- de retirer sa décision du 24 juin 2016, en ce qui concerne le montant de 9.366,61 € T.V.A. comprise;
- d'attribuer le marché à la firme LEJEUNE, au montant de 10.818,61 € T.V.A. comprise;
- d'engager un montant supplémentaire de 2.598,58 € pour couvrir, le cas échéant le coût des travaux supplémentaires approuvés par le pouvoir adjudicateur;
- en sa séance du 03.10.16, le Conseil communal décidait :
- d'approuver l'avenant n° 8, relatif à la réalisation d'un soubassement isolé façade arrière, pour un montant en plus de 1.192,50 € T.V.A. comprise;
- d'approuver la prolongation du délai de 4 jours ouvrables;
- de financer l'avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012, sous l'allocation 930/723-60, par emprunt et les subsides;
- en sa séance du 07.10.16, le Collège communal chargeait Me PETIT, de défendre les intérêts de la Ville, dans le cadre du litige qui l'oppose à la S.A. SOGEPAR;

- en sa séance du 09.12.16, le Collège communal autorisait le paiement d'une somme de 7.303,56 € T.V.A. comprise, au profit de ORES;
- en 2016, le Collège communal autorisait le paiement d'un montant de 299.638,48 € T.V.A., au profit de la S.A. SOGEPAR;

6.2. 2012-2013 :

6.2.1. fiche 5 (rue des Hospices, 50/52) – 4 logements sociaux assimilés par le « Fonds du Logement Wallon »
par courrier daté du 24.10.16, le « Fonds du Logement Wallon » requérait le transfert du financement de l'opération vers la création de 4 logements du même type à GOUVY (1), DURBUY (1) et CHARLEROI (2);

6.2.2. fiche 6 (rue des Raines, 86) – 4 logements d'insertion
en sa séance du 31.03.15., le Collège communal décidait :

6.2.2.1 au plan technique :

a. en matière de travaux de maintenance et études préalables / Etude de stabilité :
   - ordre était donné, le 03.03.16, à CG DELTA de commencer la prestation de services à partir du 04.03.16;
   - en 2016, le Collège communal autorisait le paiement d'une somme de 6.897 € T.V.A. comprise, au profit de CG DELTA;

b. en matière d'étude de diffusion de la vapeur d'eau des parois du volume protégé
   - ordre était donné, le 26.01.16, à la SPRL ECORCE, de commencer la prestation de services à partir du 01.02.16;
   - en sa séance du 02.09.16, le Collège communal approuvait la facture finale. Le montant total des prestations de services s'élève à 3.697,76 € T.V.A. comprise;

c. en matière de restauration :
   - en sa séance du 20.05.16, le Collège communal :
   - approuvait le projet, pour un montant estimé à 3.000 € T.V.A. comprise;
   - décidait de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
   - de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 00/733-51, par emprunt;
   - en sa séance du 24.06.16, le Collège communal attribuait le marché à la SPRL HORLEZ, pour un montant de 2.010,36 € T.V.A. comprise;
   - en sa séance du 02.09.16, le Collège communal approuvait la facture finale. Le montant total des travaux s'élève à 2.214,30 € T.V.A. comprise;

6.2.2.2. au plan administratif :
- en date du 16.08.16, la Ville déposait au SPW – pour premier avis – le projet d'avant-projet (assorti d'une note d'opportunité d'un accès direct des 4 logements à l'espace communautaire);
- en date du 24.08.16, le SPW y réservait une suite favorable officieuse;
- en sa séance du 30.09.16, le Collège communal approuvait l'avant-projet;
- en date du 14.10.16, la Ville transmettait au SPW le dossier complet de demande de subvention;
- en date du 17.11.16, le SPW notifiait à la Ville la conformité de sa demande de subvention;

6.3. 2014-2016 :

a. fiche 1 (rue des Alliés, 69/71/73) – 6 logements sociaux par LOGIVESDRE
   - en sa séance du 27.06.16, le Conseil communal approuvait le projet de bail emphytéotique à intervenir entre la Ville et la SCRL Logivesdre, d'une durée de 66 ans, pour la jouissance du terrain nu rendu libre par la démolition de l'immeuble, afin de reconstruire 6 logements et aménager un espace de respiration, moyennant paiement d'une redevance annuelle d'un euro;
   - en date du 05.09.16, le Conseil communal adoptait la convention à intervenir entre la Ville et la S.L.S.P. « Logivesdre » relative à la réalisation de marchés conjoints de services et de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir Logivesdre, pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés de travaux et de services d'étude, de direction et de surveillance des travaux pour le projet de création de 6 logements rue des Alliés, 67/71;
   - en sa séance du 21.10.16, le Collège communal :
   - approuvait le projet d'étude et de réalisation des travaux de démolition – services complémentaires, soit la procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 § 1er 2° de la loi du 15.06.16;
   - approuvait la proposition d'attribution, rédigée par le Pouvoir adjudicateur, LOGIVESDRE, à savoir attribuer le marché au prestataire de services initial, soit QUATRE ARCHITECTURE, pour le montant de 7.078,50 € T.V.A. comprise;
   - décidait d'imputer la dépense à charge de la Ville sur l'allocation 930/724-60 du budget extraordinaire 2016, qui sera financé par emprunt;

b. fiche 2 (rue du Palais, 1/3/5) – 5 logements sociaux assimilés par le « Fonds du Logement Wallon »
   - en sa séance du 13.05.16, le Collège communal reconsidérait sa position initiale de reconstruire un immeuble de 9 logements dans le sens de son remplacement par un aménagement in situ (c'est-à-dire sur le terrain rendu libre par la démolition des biens concernés) d'un square urbain (dépourvu de toute fonction « habitat »);
   - par courrier daté du 08.06.16, la Ville en avisait le « Fonds du Logement Wallon » pour avis circonstancié (tout en lui proposant une alternative de délocalisation (soit, le terrain communal sis rue des Weines, n°28);
   - par courrier daté du 24.10.16, le « Fonds du Logement Wallon » marquait son accord pour le remplacement de la fiche concernée par la construction de 5 logements du même type rue des Weines, 28;

c. fiche 3 (rue Bouxhate, 3) – 1 logement d'insertion
   - en sa séance du 27.06.16, le Conseil Communal décidait de vendre le bien de gré à gré, au plus offrant, avec publicité pour un prix minimum de 6.500 €, avec obligation de le rénover conformément aux dispositions du CWATUPE concernant les travaux sur les monuments classés et d'introduire le certificat de patrimoine dans un délai de six mois après la signature en vue de l'affecter soit à du logement unifamilial soit à usage de bureau (profession libérale);
   - en sa séance du 05.09.16, le Conseil Communal désignait le candidat-acquéreur pour un montant de 6.700 €;

7.- <u>Commissions salubrité/sécurité/santé</u>

- 193 dossiers « commissions sanitaires » ont été traités;
- 51 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris;
- 3 arrêtés de surpeuplement a été pris;
- 55 arrêtés d'inhabitabilité ont été levés;
- 1 arrêté d'inhabitabilité a été retiré;
- 2 arrêtés de surpeuplement ont été levés;

8.- <u>Taxe sur l'inoccupation des immeubles</u>

- 244 nouveaux dossiers ont été ouverts;
- 430 dossiers « inoccupation » ont été traités;
- un total de 149 dossiers (excluant ceux ayant fait l'objet d'un dégrèvement) sont tombés dans le champ d'application de la taxe (pour un enrôlement de 574.920 € net des dégrèvements);

9.- <u>Amendes administratives</u>

14 nouveaux dossiers ont été ouverts;

10.- <u>Prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité</u>

le Collège communal :

a. réservait une suite favorable à l'octroi d'une prime de :
   - 3.960 € au propriétaire de l'immeuble sis Chaussée de Heusy, 67/69, en sa séance du 15.01.16;
   - 1.575 € au propriétaire de l'immeuble sis rue Renkin, 62, en sa séance du 05.02.16;
   - 3.960 € au propriétaire de l'immeuble sis rue des Hospices, 38, en sa séance du 22.04.16;
   - 1.890 € au propriétaire de l'immeuble sis rue Raymond, 67/69, en sa séance du 22.04.16;
   - 2.362 € au propriétaire de l'immeuble sis rue Bettonville, 18, en sa séance du 10.06.16;
   - 1.800 € au propriétaire de l'immeuble sis rue du Centre, 20, en sa séance du 19.08.16;
   - 3.300 € au propriétaire de l'immeuble sis rue de Franchimont, 20, en sa séance du 10.11.16;
   - 3.600 € au propriétaire de l'immeuble sis rue de Pepinster, 45/47, en sa séance du 16.12.16;
   - 1.620 € au propriétaire de l'immeuble sis rue du Canal, 90, en sa séance du 16.12.16;

b. réservait une suite défavorable à l'octroi d'une prime :
   - au propriétaire de l'immeuble sis rue Rogier, 41/43, en sa séance du 26.02.16;

- au propriétaire de l'immeuble sis rue de Namur, 5/7, en sa séance du 22.04.16;
- au propriétaire de l'immeuble sis rue de Mangombroux, 57/59, en sa séance du 26.08.16;

11.- <u>Règlement d'ordre intérieur de la « Commission salubrité/sécurité/santé »</u>

en sa séance du 03.10.16, le Conseil communal adoptait l'avenant (selon remplacement de l'appellation « Service Régional Incendie » par « Zone de Secours Vesdre Hoëgne & Plateau ») au règlement d'ordre intérieur de la « Commission salubrité/sécurité/santé » daté du 27.04.15;

12.- <u>Lutte contre les marchands de sommeil</u>

- en sa séance du 30.05.16, le Conseil Communal marquait son accord pour signer un protocole de collaboration entre le CPAS, le Parquet et la Police Locale ZP Vesdre en vue de déterminer le mode de transmission d'informations recueillies par (et entre) les partenaires dans la détection de potentiels marchands de sommeil;
- en date du 14.06.16, le protocole était officiellement signé entre les 4 parties;

13.- <u>Prime à la mise en gestion de logements de 3 chambres ou plus à l'A.I.S.</u>

le Collège communal :
- en sa séance du 08.01.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé au 1er étage de l'immeuble sis rue Grand Vinâve, 37;
- en sa séance du 13.05.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire de l'immeuble unifamilial sis rue des Coteaux, 5;
- en sa séance du 13.05.16, décidait d'octroyer une prime de 6.000 € (2 x 3.000 €) au propriétaire des logements sis (1) aux « rez/1er » et (2) aux « 2ème/3ème » étages de l'immeuble sis Pont de Sommeleville, 5;
- en sa séance du 13.05.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire de l'immeuble unifamilial sis rue Francomont, 18;
- en sa séance du 13.05.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire de l'immeuble unifamilial sis rue Houckaye, 20;
- en sa séance du 23.12.16, décidait d'octroyer une prime de 6.000 € (2 x 3.000 €) au propriétaire des logements sis (1) aux « rez/1er » et (2) aux « 1er/2ème » étages de l'immeuble rue Herla, 8;
- en sa séance du 23.12.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé aux « 1er/2ème » de l'immeuble sis rue du Prince, 45/47;
- en sa séance du 23.12.16, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé aux « 3ème/4ème » de l'immeuble sis rue du Prince, 45/47;
- en sa séance du 13.10.15, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé aux « 1er/2ème » de l'immeuble sis rue de la Colline, 15;

14.- <u>Permis de location</u>

le Collège communal :
- en sa séance du 19.02.16, octroyait un permis de location au propriétaire du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue des Hospices, 38;
- en sa séance du 19.02.16, octroyait des permis de location au propriétaire des 3 logements situés aux (1) rez-de-chaussée, (2) 2ème étage et (3) 3ème étage gauche de l'immeuble sis rue de Dison, 5-7 / rue de Hodimont, 6;
- en sa séance du 13.05.16 désignait un Agent comme constatateur des infractions régies par les articles 200bis et 201 du Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable portant sur les seuls permis de location;
- en sa séance du 27.05.16, octroyait des permis de location au propriétaire des 3 logements situés aux (1) 1er étage, (2) 2ème étage et (3) 3ème étage de l'immeuble sis Montagne de l'Invasion, 24;
- en sa séance du 10.06.16, octroyait un permis de location au propriétaire du logement situé au 1er étage avant de l'immeuble sis rue Raymond, 123;
- en sa séance du 24.06.16, octroyait des permis de location au propriétaire des 2 logements situés aux (1) 3ème étage gauche et (2) 3ème étage droit de l'immeuble sis Crapaurue, 32/34;
- en sa séance du 24.06.16, octroyait des permis de location au propriétaire des 3 logements situés aux (1) rez-de-chaussée avant, (2) rez-de-chaussée centre et (3) rez-de-chaussée arrière de l'immeuble sis Place du Martyr, 98;

- en sa séance du 02.09.16, octroyait un permis de location au propriétaire du logement situé au rez-de-chaussée droit de l'immeuble sis rue de Stembert, 17;
- en sa séance du 02.09.16, octroyait un permis de location au propriétaire du logement situé à l'entresol « rez/1er étage » de l'immeuble sis rue des Minières, 58/60;

15.- <u>Règlement-taxe sur les immeubles inoccupés</u>

- en sa séance du 22.01.16, le Collège communal désignait un agent comme recenseur;
- en sa séance du 21.03.16, le Conseil communal modifiait le règlement en y intégrant un nouveau cas d'exonération : « les immeubles frappés d'un arrêté d'inhabitabilité qui ont fait l'objet, pendant la période comprise entre les deux constats consécutifs, de travaux de réhabilitation ou d'achèvement et (2) ont été dûment autorisés par un permis d'urbanisme, en vue de les rendre habitables ou exploitables; cela, pour autant que le propriétaire puisse prouver par des factures acquittées que le montant des travaux susvisés est supérieur au montant de la taxe qui serait due;

16.- <u>Observatoire du Logement</u>

en sa séance du 20.05.16, le Collège communal validait :
- la manière d'exploiter les données de l'Observatoire du Logement;
- le mode de communication – interne et externe – des résultats de l'analyse qui en découleront;

17.- <u>Inventaire des logements publics</u>

en sa séance du 03.10.16, le Conseil communal ratifiait l'inventaire des logements publics verviétois tel qu'arrêté au 31.12.15, avant d'en aviser le SPW;

18.- <u>Indicateurs-Experts provinciaux</u>

- en sa séance du 30.09.16, notre Collège communal décidait de :
- demander officiellement au Collège provincial d'autoriser les Indicateurs-Experts à accompagner - en tant que représentant de la Ville – la « Commission salubrité/sécurité/santé » dans ses visites de contrôle, après travaux, d'immeubles critiques;
- charger le Service du Logement d'organiser leur prestation de serment respective – devant Mme la Bourgmestre – comme Indicateurs-Experts au service de la Ville;
- en date du 25.10.16, les deux Indicateurs-Experts provinciaux prestaient effectivement serment devant Mme la Bourgmestre;

19.- <u>scrlfs « HABITAT In Vesdre »</u>

en sa séance du 19.12.16, le Conseil communal décidait d'octroyer une subvention directe de 200 € sous forme d'argent à la scrlfs « HABITAT InVesdre »;

20.- <u>Réunion annuelle du comité de gestion « logement »</u>

conformément à l'article 187 § 3 du Code Wallon du Logement (qui prescrit qu'une réunion de concertation réunissant les acteurs de la politique du logement doit être organisée par le Bourgmestre ou son délégué au moins une fois par an), celle-ci a eu lieu le 06.09.16;

<u>SECTION 2 - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE</u>

1.- <u>Mesures de contrôle financier : comptes 2014 et budget 2015</u>

en sa séance du 24.10.16, le Conseil communal approuvait les comptes 2015 et le budget 2016 de l'A.I.S. :
- comptes 2015 : boni de 58.968 €;

- budget 2016 présenté avec un boni de 1.719,92 €, sous réserve de l'ajout d'une recette communale de 7.700 € au niveau du subside communal et d'une dépense d'un montant identique afférente au loyer dû à la Ville pour l'occupation des locaux communaux sis rue du Collège, 62.

2.- <u>Octroi de subventions sous forme d'argent et autres</u>

- en sa séance du 24.10.16., le Conseil communal approuvait l'octroi, pour l'exercice 2015, de subventions directes et indirectes à l'A.I.S; soit :
- 17.700 € sous forme d'argent;
- 2.880 € sous forme de prise en charge d'énergie des locaux;
- en sa séance du 16.12.16., le Collège Communal décidait d'octroyer une subvention complémentaire, selon mode de calcul prévu par la convention d'octroi de subvention du 14.12.09.; soit : 11.250 €, sous forme d'argent.

3.- <u>Demande de partenariat avec la Ville sur le site de l'ancienne caserne de la rue de Stembert</u>

en sa séance du 14.10.16, le Collège communal décidait de refuser de rentrer dans un mode de subsidiation (de l'ordre de 6.000 € annuels à LOGEO pendant 15 ans), dans le cadre de sa prise en gestion de 20 logements à réhabiliter sur le site de l'ancienne caserne de la rue de Stembert, 262;

4.- <u>Démission d'une représentante de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration / désignation de sa remplaçante</u>

en sa séance du 03.10.16, le Conseil communal :
- actait la démission de Madame D. CELIK comme membre et administratrice de l'ASBL « LOGEO »;
- désignait Monsieur A. Konda LUKOKI pour la remplacer.

<u>SECTION 3 - EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE</u>

1.- <u>ALPI</u>

En collaboration avec Alpi, le service Emploi de la Ville de Verviers a mis en place une formation pour les personnes désireuses de devenir indépendant.

Cette formation permet :
- De structurer le projet de chaque indépendant avec des balises objectives;
- De définir un tableau de bord réaliste avec des objectifs à court, moyen et long terme;
- D'analyser la viabilité de chaque projet avec un plan financier prévisionnel sur 3 ans;
- De définir le montage financier pour la mise en place du projet;
- De définir un agenda de lancement.

Alpi forme en moyenne 200 candidats par an et en accompagne 140 dont une large majorité de personnes sans emploi (75% en moyenne). Sur ces 140 accompagnements, Alpi contribue à la création de 50 activités en moyenne par an (35% de taux de création) avec un taux de pérennisation sur 3 ans supérieur à 90%.

La formation Alpi est ouverte aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux salariés.

2.- <u>Pour une égalité des genres face à l'emploi</u>

Le Service politique de l'emploi a rentré une demande de subvention facultative chez Madame la Ministre Tillieux afin de lancer une campagne de lutte contre la discrimination liée au genre dans l'emploi.

Cette demande a été acceptée, et un subside de 20.000 € a été accordé à la Ville de Verviers.

Diverses actions ont été organisées dans le courant de l'année 2016. : journée de rencontre avec des professionnels, campagne d'information dans les écoles, création de supports de communication, …

3.- Après-midi de l'emploi VLAN

Le service Emploi a soutenu l'organisation du salon de l'emploi à Verviers. Celui-ci s'est déroulé le jeudi 2 juin 2016 à l'Hôtel Verviers.

Ce salon a été organisé à destination des travailleurs sans emploi de l'arrondissement de Verviers, et a proposé divers stands d'entreprises locales (20') qui avaient effectivement des postes à pourvoir.

4.- Insertion socio-professionnelle

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 22.378 € a été octroyé à l'asbl RAIDS pour sa Maison d'enfants « Bout'Chiques », qui reçoit depuis le 1er janvier 2015 un subside équivalent à celui octroyé aux crèches (même mode de calcul).

En outre, un subside de 5.500€ a été accordé au projet pilote de l'IBEFE (L'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi) pour la garde d'enfants dont les parents sont en formation. Ce subside est prévu par la convention de subside conclue avec cette asbl pour une période de 3 ans et approuvée par le Conseil communal en date du 25 novembre 2013.

SECTION 4 - EGALITE DES CHANCES

1.- Conseil Consultatif Communal des Femmes (CCCF)

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques des femmes, de promouvoir l'insertion et l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, professionnelle, familiale, sociale, en formulant toutes propositions visant cet objectif. Il est aussi le lien direct entre les décideurs et les femmes, il est informé de tous les projets communaux susceptibles de concerner l'Egalité des Chances Hommes / Femmes.

En 2016, le Conseil Consultatif Communal des Femmes se compose de 5 associations œuvrant dans le domaine des Femmes (C.S.C, Vie Féminine, SIMA, Centre Femmes-Hommes, CFFB) et du CPAS.

L'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant l'égalité des chances siège au sein du CCCF en tant que membre de droit.

Un nouveau règlement pour le dit Conseil a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2013. Il précise les modalités de fonctionnement et les procédures de désignation des membres.

En 2016, le Conseil s'est réuni pour aborder divers points :
- Janvier 2016: propositions de thèmes à aborder pour l'année 2016;
- Février 2016: présentation du programme de la journée internationale des droits des femmes;
- Mai 2016 : débriefing de la journée internationale des droits des femmes .

2.- Journée de la Femme

Le 6 mars 2016, l'Echevinat de l'Egalité des Chances organisait une journée dédiée aux droits des femmes à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations.

Le thème choisit cette année était : « Le Harcèlement de Rue ».

Une série d'ateliers ont été organisés pour discuter, débattre et appeler à des changements.

Au programme de la journée :

Des Expositions

« Femmes sous oppression » - CAL Liège; Peintures réalisées par une dame irakienne Nidaa Al- Ibraheemi « Visages de femmes » et les dessins du caricaturiste Olivier Pirnay

Stands didactiques

« Etre femme aujourd'hui en se souvenant d'hier »; « Espace Droits d'Info » - atelier créatif autour de magazines féminin; « Focus sur les Femmes de la communauté gay et transgenre »;
Présentation et sélection d'ouvrages sur le thème du harcèlement et du respect de la femme.

Débat

Débat et échanges sur le « Respect des femmes » : diffusion de quelques séquences montrant le harcèlement des femmes dans la rue. Avec la présence de Madame la Ministre des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances, Isabelle Simonis, de Monsieur Rocks, officier de Police ainsi que deux représentantes du Collège Communal : Madame l'Echevine de l'Egalité des Chances, Sophie Lambert et Madame Martine Renier, présidente du CPAS.
Ce débat a été lancé par une conférence « Les Droits des Femmes à travers les âges »

Stands bien-être

De 13h à 17h, des ateliers ont assuré le bien-être des visiteurs Epilation au fil; Relooking; « Réveil corporel : bien dans sa danse, bien dans son corps »; coiffeuses; esthéticienne, maquillage et conseils beauté, pose vernis et beauté des mains...

Cette après-midi a rassemblé + de 200 de personnes. Des hommes et des femmes de toutes origines et de tous les âges, sont venus visiter l'exposition et participer aux échanges.

Les partenaires de cette édition étaient : le Centre Culturel de Verviers, Vie Féminine, le Centre Femmes/Hommes Verviers, les Bibliothèques de Verviers, la Maison de la Laïcité, le PAC, l'asbl D-CLIC, Ensemble Autrement asbl, ICAR asbl, l'IPES 2, l'institut de beauté « Omorfia », le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège.

3.- Opération « Ruban Blanc »

Chaque année, du 25 novembre au 6 décembre, a lieu la campagne « Ruban Blanc » qui sensibilise la population aux violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, l'Echevinat de l'Egalité des Chances a mis en place une action de sensibilisation :

1. Une exposition, mise à disposition par le centre d'Action Laïque de la Province de Liège « Violence faites aux femmes dans le monde », était visible du 22/11/2016 au 30/11/2016 à l'entrée de la Bibliothèque Principale de la Ville.

2. Le 25 novembre, de 15h à 18h30, le Service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration, en collaboration avec Inforcouple, a mené une action de sensibilisation sur la Place Verte. Lors de cette journée, nous avons occupé la Fontaine Secrète afin d'illuminer à l'aide de bougies un ruban blanc (symbole de la lutte). Nous avons distribués des badges « Ruban Blanc » et invité les passants à laisser un message de soutien sur une bâche. Une fois terminée, cette bâche a été exposée à l'entrée de la Maison Moulan afin qu'elle soit visible par le tout public et ce, pendant toute la semaine d'action.

4.- Quinzaine de la Citoyenneté

En janvier, l'Echevinat de l'Egalité des Chances en collaboration avec le Plan de Cohésion Social de la Ville de Verviers lançait un appel à projets dans le cadre de son action « Quinzaine de la Citoyenneté ».

Le but était de permettre aux associations de mettre sur pied des actions dans leur quartier avec pour objectifs de stimuler la rencontre locale, de créer du lien entre tous les citoyens verviétois.

Cet appel a suscité un vif intérêt auprès de diverses associations mais aussi chez des particuliers.
15 projets nous sont parvenus.

Plusieurs réunions entre partenaires du projet ont été nécessaires afin de sélectionner les candidats mais aussi les quartiers sur lesquels allaient se dérouler les actions.

Nous avons accordé une attention particulière aux projets qui favorisaient les interactions entre associations, entre le public et les associations.

7 projets ont finalement été retenus. Les animations se sont tenues les 14, 21 et 25 mai sur 4 quartiers de Verviers, à savoir le centre-ville, le quartier Nord, le quartier de Hodimont et celui des Hougnes

Toutes les animations organisées ont connus un vif succès.

Programme des activités

Le samedi 14 mai 2016

- **« The Riders Village of Recollets »** - (La Maison des Jeunes des Récollets) - Cours Fisher
  Démonstration et Contest de skateboard, BMX, trottinettes et rollers acrobatiques.
- **« Foire aux savoirs de R.E.S.onances »** - La Belle Diversité - Rue Spintay
  Stands échanges de savoirs, auberge espagnole et animations musicales
- **« Divers-Cité »** et **« Kermesse citoyenne »** - Présence et Action Culturelles Verviers et le Téléservice - (Pont aux Lions)
  Rencontres et échanges autour de témoignages afin de briser les préjugés

Le samedi 21 mai 2016

- **« I Love my garden in Verviers »** - groupe de citoyens du Quartier Nord - Rue des Prairies, dans le parc urbain, (derrière l'école du Nord)
  Aménagements de mobiliers urbains et de bacs potagers à partir de matériaux de récupération; sensibilisation à l'alimentation saine; information sur le recyclage et le compostage;
- **« La Marche du Mont des Arts Citoyens à Verviers »** - L'asbl Grappa - Rue Jardon 44 et dans divers endroits du centre-ville
  Parcours parsemé de contenants potagers urbains à découvrir, avec la collaboration de commerçants, le centre ville de Verviers.

Le mercredi 25 mai 2016
« Graffi'CUBE » - l'asbl ReForm - A l'espace Bielmont (quartier des Hougnes)
Création d'une œuvre collective sous forme d'un cube géant

5.- Semaine d'action contre le Racisme

Le 20 mars 2016, dans le cadre de la Semaine d'Action Contre le Racisme, l'Echevinat de l'Egalité des Chances en partenariat avec le Mrax asbl (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) et le CIEP MOC (Centre d'Information et d'Education Populaire) ont organisé une journée de sensibilisation afin de bousculer les idées reçues liés à la migration.

Cette initiative avait pour objectif de lutter contre les représentations sociales erronées. Il est indispensable d'écouter et de comprendre le parcours de chaque citoyen afin d'accepter ses différences et ainsi, tisser des liens :

- Exposition « Ma vie d'Irak en Belgique » réalisée par une apprenante du groupe FLE du CIEP fut présentée lors de cette journée.
- Mise en lumière du travail réalisé par le groupe d'apprenants FLE du CIEP : récits de vie et témoignages : les raisons d'avoir quitté son pays, le trajet parcouru, l'arrivée en Belgique, les rêves pour le futur.

Toutes les réalisations ont mené à la création d'un recueil qui a été présenté via projection mais aussi distribué au public.

Nous avons terminé cette journée par un débat autour de la déconstruction des préjugés.

6.- Repair Café

Le Repair Café est une initiative locale et gratuite. Ensemble nous réparons en favorisant les échanges entre bénévoles, travailleurs, et public participant. Nous (re)créons du lien social, de la convivialité et visons à éviter le gaspillage.

En 2016, il y a eu trois Repairs Café à Verviers organisés par le service, le PAC Verviers, le MOC Verviers, l'Arc et la Belle Diversité (30 janvier, le 16 avril et le 24 septembre).

Le public est très content de l'initiative sur Verviers, d'ailleurs beaucoup de personnes reviennent aux éditions suivantes, après y être venues une première fois. Pour 2017, nous voulons essayer de faire 4 Repairs Café sur l'année suite à la demande des réparateurs et des bénéficiaires.

Plus ou moins 70 personnes viennent aux Repairs avec divers objets (petit éléctro, bricolage, vélos et couture) et plus de la moitié sont réparés.

SECTION 5 - FAMILLE - AINÉS - PENSIONS (SECTEUR PRIVE)

1.- Pensions

Introduction des demandes de pension de retraite avant l'âge légal, de pension de survie et de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées).

Convocation du conjoint survivant en cas de décès.

Accueil des personnes ayant des questions sur leur dossier pension et le cas échéant, relais avec les différents services de l'ONP (Office National des Pensions) et de l'INASTI (Institut National d'Assurance Social pour Travailleurs Indépendants) tant à Liège qu'à Bruxelles.

Détail des demandes de pensions introduites :
Retraite – Survie, 45 demandes en 2016 contre 69 demandes en 2015.
GRAPA, 32 demandes en 2016 contre 55 demandes en 2015.
I.N.A.S.T.I, 13 demandes en 2016 contre 08 demandes en 2015.
Soit un total de 90 demandes en 2016 contre 132 en 2015.

2.- Verts et Vifs

Ce service propose, aux plus de 50 ans, un panel d'activités physiques et intellectuelles adaptées à leur situation.

Pour la saison 2016/2017, les montants du droit d'inscription et des cotisations à payer sont restés identiques à la saison 2015/2016 à savoir:

- Le droit d'inscription pour les Verviétois est de **25 €.** Le droit d'inscription pour les non-Verviétois est de **42 €**
- Une cotisation de **15 €** pour les cours de type (A) - Cours avec participation financière supplémentaire des membres (entrée de la piscine, bus pour les promenades...). Une cotisation de **30 €** pour les cours de type (B) - Cours sans participation financière supplémentaire des membres
- Une cotisation de **65 €** pour la participation au cours de tennis qui tient compte des coûts de location des terrains du tennis de Maison Bois.

Activités physiques

Planning annuel :

- 34 semaines de cours.
- 3 jours d'inscriptions en septembre.
- 6 semaines d'activités " extra" au Carnaval, à Pâques et fin juin - début juillet.

En 2016, les activités physiques suivantes sont au programme jusque juin 2017 : abdos-fessiers-périnée, accord'âge musculaire, aquagym, badminton, biogym, danses, du souffle et du cœur, gymnastique, indiaca, marches, mise en forme, natation, promenades, relaxation et Gi gong, santé du dos, stretching, stretch-yoga-aplomb, stretching rythmique, tennis, tennis de table et volley. Elles ont été suivies avec le même succès que les années précédentes.

- En décembre 2016, on comptait 534 membres Verts et Vifs contre 549 en 2015;
- 201 présences pour les activités d'été de 2016 contre 174 en 2015;

- La pétanque est proposée au carnaval et à Pâques. En 2016, 81 personnes ont participés à la pétanque;
- Les activités d'été débutent fin juin pour se terminer mi juillet parmi les propositions citons par exemple : des sorties « exceptionnelles », conférences, visites, randonnées à vélo, barbecue…

Activités intellectuelles

Les cours «intellectuels» se donnent principalement dans les locaux de l'Ecole Maurice Heuse, rue de Séroule n° 8.
En 2016, les cours suivants ont été proposés: anglais niveau débutant (11 inscriptions); anglais niveau moyen (24 inscriptions) anglais niveau avancé (11 inscriptions), Activité théâtrale (11 inscriptions) et Oenologie (17 inscriptions).

Espace universitaire ULG-Verviers

L'espace universitaire est une collaboration entre l'Université de Liège et la Ville de Verviers. Il propose des cycles thématiques de conférences à Verviers comme cela se fait depuis longtemps à Liège avec l'Espace universitaire liégeois.

En 2016, les modules ont eu lieu de février 2016 à novembre 2016, les cours se donnent les lundis de 14h à 16h au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 VERVIERS. Plusieurs grands sujets ont été abordés par des spécialistes (professeurs de l'ULg ou membres du personnel académique, techniciens de la Ville…). Chaque thématique compte environ 8 séances, à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine. Chaque module comporte une conférence introductive.

- Le premier module qui s'est déroulé de février 2016 à mai 2016 était « La musique à Verviers ». Il a rassemblé 35 participants.

- Le deuxième thème portait sur «**Le patrimoine de Verviers : les vieilles pierres ont de l'avenir** »: il s'est déroulé de septembre à novembre 2016 et a regroupé entre 30 et 77 personnes.

Les membres Verts et Vifs ont un tarif préférentiel lorsqu'ils participent à ces conférences. Ils payent 2,50€ au lieu de 5,00€.

En plus de ces modules, une grande conférence est organisée une fois par mois.

Des thématiques diverses en prise directe avec des évolutions contemporaines, porteuses à la fois d'enjeux et d'opportunités pour nos sociétés sont présentées. Ce faisant, le programme concocté par l'ULg et la Ville de Verviers joue plus que jamais son rôle initial : donner accès aux informations les plus récentes dans des domaines novateurs ou en mutation afin de mieux comprendre notre quotidien et préparer l'avenir.

Les sujets suivant ont été abordés en 2016:
- Food 4.0 - La réalité augmentée : quelle alimentation pour demain ?
- Restauration écologique des cours d'eau en Wallonie : les cas de la Vesdre et de la Berwinne
- Médecine, science, éthique et loi de la conscience et de l'âme
- Pisa expliqué à tous : que faire pour améliorer notre enseignement en FWB?
- Une nutrition équilibrée : Est-ce possible ? Est-ce utile ?
- Réflexions sur les polythéïsmes antiques : Quelle actualité ?
- La 3D : Une technologie fascinante et puissance qui a changé l'histoire politique du monde et n'a pas fini de nous étonner
- Intelligence artificielle : Les robots vont-ils tout faire ?
- Comment (re)penser les enjeux sociétaux liés à ces mutations ?

Les newsletters

Les newsletters sont envoyées à tous les membres Verts et Vifs disposant d'une adresse mail. Elles sont imprimées et affichées à Séroule pour les autres membres.

La newsletter est envoyée en fonction des informations à communiquer aux membres Verts et vifs.

En 2016, quatre newsletters ont été envoyées avec des renseignements divers.

3.- Les Aînés au Ciné

Le partenariat noué entre la ville et le Cinépointcom depuis octobre 2014 se poursuit avec une fréquentation variable entre 60 et 195 participants à chaque séance avec un total de 1064 sur l'année 2016. La séance est programmée chaque 2ème mardi du mois (hors congé scolaire et jours férié) au tarif à **5,50 €.**

Les personnes de plus de 60 ans y ont accès ainsi que les membres des « Verts et Vifs » (sur présentation de la carte de membre).

Pour débuter ou à la fin de chaque séance, trois bandes-annonces sont projetées et les seniors ont l'occasion de voter, à l'aide d'un bulletin à replacer dans une urne à la sortie, pour le film qu'ils souhaitent voir le mois suivant. Les films proposés sont principalement des comédies et des films sur le thème de la famille.

La projection se déroule dans deux salles distinctes : une première accueille les aînés à 13h30, une seconde salle est accessible à 14h pour les groupes provenant des maisons de repos à besoins plus spécifiques en terme d'assistance et de placement dans la salle.

4.- Centre récréatif communal

En 2016, le centre de la rue Hombiet 8 était ouvert les lundis, mercredis et jeudis.

Une cinquantaine de personnes y sont présentes.

Suivi des comptes et des problèmes d'infrastructure éventuels par le service.

5.- Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés est composé de 7 associations et de 10 membres à titre individuel.

En 2016, il y a eu 8 réunions du CCCA, différents sujets ont été abordés: poubelles à Puce, … en plus de ces réunions, des groupes de travail se sont régulièrement composés et se réunissent pour avancer dans l'organisation de différents projets.

En mars 2016, une délégation des membres du CCCA de Verviers s'est rendue au cabinet du Ministre Furlan à Namur, l'occasion pour eux de lui soumettre diverses réflexions comme l'importance de la participation du citoyen aîné au sein des pouvoirs locaux mais aussi la nécessité d'une loi ou un décret pour la mise en place des CCCA dans toutes les communes de Wallonie…

La rencontre était suivie d'une visite guidée du Parlement de Wallonie ce qui a permis au groupe de mieux comprendre le fonctionnement et l'histoire de cette assemblée.

Le CCCA a par ailleurs rencontré différentes personnes durant l'année 2016 (Courants d'Ages, Echevin, maisons de repos…).

Lorsqu'un membre du Conseil participe à une réunion extérieure : Commission Provinciale de Liège ou Conseil Fédéral des Aînés, le rapport de la réunion est assuré par la personne qui a représenté le CCCA de Verviers.

Organisation du Vervi-Seniors –Premier salon des aînés le 01 octobre 2016:

Organisation du premier salon des Aînés « Vervi-Seniors ».

Ce salon avait pour objectif de rassembler les aînés de la ville.

Ce salon s'est déroulé à l'Espace Duesberg le samedi 1 octobre 2016 de 13h à 17h30 et a regroupé près de 200 personnes autour de conférences (bien manger pour plaisir et la santé, pas de retraite pour la vie affective et sexuelle) et divertissement (Les Liégeoiseries à la pelle de P.H Thomsin).

Le 22 mars 2016, le CCCA a participé à la 3e édition du Salon Relook'Age.
En outre, les membres du CCCA tentent de tisser des liens entre générations : participation au Chalet Solidaire en collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des enfants, aide des étudiants de l'Institut de la Providence de Herve pour accueillir les invités lors du Vervi-Seniors.

Un jour sans Cambriolage

En octobre, notre service en collaboration avec la zone de Police Vesdre a organisé une soirée d'information à destination des seniors axée sur la technoprévention face à trois vols (ruse, les pickpockets et les vols domestiques).

Cette séance qui s'est déroulée dans le grand salon de la résidence «La Lainière» a réuni une vingtaine d'aînés et leur a fourni des pistes de réflexions dans le but de les sensibiliser et les aider à rendre leur habitation, leur rue et leur quartier plus sûr.

Guide des Aînés

Ce guide des Aînés édité en février, reprend, par ordre alphabétique, les services et thèmes répondant aux questions et besoins des Aînés. Il regroupe des informations utiles sur les pensions, les maisons de repos, les activités culturelles, la mobilité, la santé… tous les renseignements susceptibles d'améliorer leur quotidien et leur bien-être !

Il est disponible gratuitement dans tous les guichets d'accueil de l'Administration Communale, dans les Mutuelles, les services et soins à Domicile, les maisons de repos…

6.- Conseil Consultatif Communal de la Famille (CCCF)

La Conseil Consultatif Communal de la Famille a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques de la famille, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel de la famille.

En 2016, la Conseil s'est réuni 6 fois.

Divers points abordés et transmis, le cas échéant, aux services compétents :

- Présentation des services de l'Egalité des Chances et de l'Intégration;
- Demande de soutien de l'ASBL ELPIDA – Vaccination en Grèce;
- Espace jeux à Hodimont;
- Organisation et préparation de la Fête des parents 2016;
- Présentation de l'événement Kidz RTL;
- Consultations ONE;
- Présentation de la Conférence Cyber-harcèlement.

Organisation de la Quatrième édition de la « Fête des parents » le 19 mars 2016

Cette année, le Conseil Consultatif de la Famille a souhaité mettre à l'honneur les parents ayant eu un enfant en 2016. Il a été proposé aux parents qui le souhaitaient de participer à un goûter au CTLM (Centre Touristique de la Laine et de la Mode) afin de partager un moment convivial. Cette rencontre a été l'occasion de créer des liens entre les participants.

Cette rencontre a eu lieu le samedi 19 mars 2016 de 14h30 à 17h00 au CTLM sis rue de la Chapelle 30 à 4800 Verviers.

Trois ateliers contes et comptines ont été organisés : deux pour les tout petits (de 3 mois à 3 ans) et un pour les petits de 3 à 6 ans et un atelier jeux de l'UNICEF pour les plus de 6 ans. Un atelier « Feutrage » du CTLM sera également proposé ainsi qu'un atelier photos et des ateliers jeux et coloriages.

Cette rencontre a été un véritable succès, présence d'une véritable mixité sociale, ethnique et culturelle.

203 personnes étaient présentes (53 familles), issues des différents quartiers de la Ville.

Le subside a été utilisé pour l'achat de livres qui ont été distribués lors de la fête des parents, les frais des conteuses, des bénévoles, de l'achat de matériel de décoration. Le Collège a autorisé la prise en charge par la Ville des invitations pour cette rencontre.

Projet Famille

Souhaitant répondre à la demande de développer des événements en rapport avec les compétences du service, deux nouveaux projets « Famille » ont été organisés en 2016 :

- le village Kidz RTL;
- la Conférence Cyber-harcèlement.

L'organisation du Village Kidz RTL

Le 8 mai 2016 de 10h30 à 18h00, la Ville de Verviers, par le biais de son Echevinat de l'Egalité des Chances en charge de la Famille et de la Petite Enfance ainsi que celui de la Jeunesse, a accueilli le Village Kidz RTL. Le temps d'une journée, l'espace vert du zoning de Stembert s'est transformé en un gigantesque parc d'attractions où jeunes et moins jeunes, familles et amis ont pu se retrouver et assister ensemble à diverses activités dans une ambiance conviviale et festive. Au programme, une multitude de jeux, des spectacles, des ateliers ludiques, une kyrielle d'animations avec entre autres la présence de magiciens, de clowns, de sculpteurs de ballons, un théâtre de marionnettes et un tas de cadeaux surprises !

Au centre du Village, un podium animé par RTL. Celui-ci a été mis à disposition de clubs locaux de danses et de sports qui ont eu l'opportunité de se « donner » en spectacle et promouvoir ainsi leurs activités. D'autres partenaires associatifs locaux désireux de contribuer au succès de cette journée ont aussi été présents pour animer également le Village en proposant des démonstrations et des ateliers aussi variés que ludiques au public présent.

L'organisation de la conférence Cyber-harcèlement

Le 23 novembre 2016, le service de l'Egalité des Chances a organisé une conférence-débat sur le Cyber-harcèlement à l'Hôtel Verviers.

Avec l'émergence rapide des réseaux sociaux, le phénomène ne fait que s'amplifier pouvant, dans les cas les plus extrêmes, conduire la victime à commettre l'irréparable. En effet, s'il n'est pas décelé ou contrecarré par une action rapide, le Cyber-harcèlement peut mener au décrochage scolaire, à l'isolement et la dépression, parfois même au suicide. Selon de récentes études, on estime qu'un jeune sur 3 a déjà été victime de harcèlement sur le net tandis que 25% avouent avoir déjà harcelé. Un constat alarmant qui justifiait une mobilisation de la Ville à l'encontre de ce fléau.

Comment prévenir le Cyber-harcèlement ? Comment sensibiliser nos jeunes ? Comme réagir en cas de Cyber-harcèlement ? Vers qui se tourner ? Que faire si mon enfant se rend coupable de harcèlement ? Autant de questions que les parents, familles, enseignants se posaient face à cette forme de cyber-criminalité sans pouvoir y trouver de réponses.

Pour y répondre, nous avons invité des intervenants de qualité :

Monsieur Bruno Humbeeck, psychopédagogue spécialiste des questions de harcèlement et Directeur du Centre de Ressource Educative pour l'Action Sociale et chercheur au sein du service des Sciences de la Famille à L'Université de Mons, il a évoqué les aspects pédagogiques du Cyber-harcèlement;

Messieurs Jean-François JORIS et Eric LAVERDEUR, respectivement Inspecteur Principal de la Police judiciaire Fédérale de Liège et Inspecteur de la Zone de Police VESDRE, référent en criminalité informatique, pour aborder quant à eux, les aspects judiciaires;

Madame Fleur Collienne, Substitut du Procureur du Roi de Liège – Division de Verviers, Magistrat référent en criminalité informatique pour les aspects juridique du Cyber-harcèlement;

Marc Schaerlaeken, Chef de service de la Régional Computer Crime Unit de Liège.

La conférence a été suivie d'un débat au cours duquel l'assemblée a pu prendre part et interroger les conférenciers présents.

Le public a répondu présent à cette invitation, le public très diversifié : les parents, les jeunes, les représentants des écoles verviétoises et de l'arrondissement, des travailleurs des PMS.

SECTION 6 - PETIT ENFANCE

1.- Accueil de la Petite Enfance

Les crèches et le Centre Régional de la Petite Enfance

En application des conventions adoptées par le Conseil communal en séance du 30 mars 2015, qui prévoient que la Ville de Verviers accorde une aide sous forme d'un subside de fonctionnement numéraire annuel fixe de 1.200 € non indexé multiplié par le nombre de lits de la crèche (agréés par l'ONE au 1er janvier de l'année en cours) et un subside variable fixé pour l'année 2016 à 400 € multiplié par le nombre de lits agréés et multiplié par le pourcentage de jours de présence d'enfants verviétois inscrits dans la crèche durant l'année précédant l'année de l'octroi du subside.

Ces conventions prévoient la possibilité pour chacune des crèches d'obtenir un subside complémentaire de 250 € (non indexé) par jour pour les jours d'ouverture supplémentaires aux 220 jours imposés par l'ONE (règlementation ONE).

Ces conventions de subsides ont été concluent avec les crèches « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou », « Baby Stop », « Baby Club », « Les Tchafètes » et l'A.S.B.L. RAIDS pour sa maison d'enfants « Bout'Chiques ».

Par application de ces nouvelles conventions pour l'année 2016 le subside total octroyé aux milieux d'accueil de la petite enfance a été de 372.595 € réparti comme suit :

- Crèche « Les Enfants de la Tourelle » 69 570 €;
- Crèche « Baby Stop » : 59 900 €;
- Crèche « Kangourou » : 124 847 €;
- Crèches « Tchafètes » : 39 000 €;
- Crèches (MCAE) Baby Club : 24.900 €
- Maison d'enfants « Bout'Chiques » : 22 378 €;
- Projet Pilote de l'IBEFE : 5 500 €
- C.R.P.E. : 26 500 €.

Selon les données transmises par le CRPE (sur base des données enfants gardés et jours de garde de l'année précédente) le montant de la subvention pour 2016 est de 25.000 €. En outre, selon les termes la convention de subside conclue entre la Ville et le CRPE, un subside annuel supplémentaire d'un montant de 1.500 € est octroyé au CRPE en vue de l'achat de sacs poubelles pour les gardiennes encadrées. La Ville de Verviers a donc versé au CRPE un subside total de 26.500 € en 2016.

Pour les crèches et le CRPE, le travail administratif principal consiste au conseil et à l'accompagnement des crèches pour les demandes qu'elles souhaitent faire porter à la Ville de Verviers. Il consiste également en la réception des comptes et budget annuels, ainsi qu'au suivi des démarches relatives à l'octroi des subsides.

Les crèches « Les Enfants de la Tourelle » et « Baby Stop », occupant des bâtiments communaux, le travail consiste également en un suivi des demandes ponctuelles concernant ces bâtiments.

Informations sur les crèches :

Kangourou [(capacité de 84 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)];
Baby Stop [(capacité de 40 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)];
Les Enfants de la Tourelle [(capacité de 42 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)];
Les Tchafètes [(capacité de 25 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)];
Baby Club [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)];
Bout'Chiques [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 17h30 (10h00)].

2.- Insertion socio-professionnelle

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 22.378 € a été octroyé à l'asbl RAIDS pour sa Maison d'enfants « Bout'Chiques », qui reçoit depuis le 1er janvier 2015 un subside équivalent à celui octroyé aux crèches (même mode de calcul).

En outre, un subside de 5.500€ a été accordé au projet pilote de l'IBEFE (L'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi) pour la garde d'enfants dont les parents sont en formation. Ce subside est prévu par la convention de subside conclue avec cette asbl pour une période de 3 ans et approuvée par le Conseil communal en date du 25 novembre 2013.

Enfin, L'Echevine siège à titre d'administratrice au « CRPE » et à titre d'observatrice dans les crèches « Baby Stop », « Baby Club », « Les Tchafètes », « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou » et la Maison d'Enfants « Bout'Chiques ».

2.- <u>Garde d'enfants à domicile</u>

Suivi des dossiers relatifs à l'agréation de nouvelles gardiennes (avis du Collège Communal sur base des rapports demandés au SRI) : 6 agréations en 2016 (pour 7 en 2015) ont reçu un avis favorable du Collège Communal sur demandes faites par l'Office National de la Petite Enfance. Le service a acté 6 cessations d'activités en 2016 (pour 6 en 2015)

3.- <u>Centre Régional pour la Petite Enfance (C.R.P.E.)</u>

En 2016, 37 gardiennes à Verviers (contre 37 en 2015) et 148 enfants verviétois accueillis (pour 146 en 2015). Le nombre d'accueillantes n'a pas changé mais le nombre d'enfants gardés a légèrement augmenté.

4.- <u>Vaccinations</u>

492 rappels de la vaccination antipoliomyélitique obligatoire furent adressés aux parents d'un enfant âgé de seize mois en 2015 contre 475 en 2015. Ce qui représente une augmentation de 17 rappels.

158 avis relatifs aux enfants âgés de dix-huit mois et non vaccinés furent remis à M. l'Inspecteur d'Hygiène en 2015 contre 146 en 2015. Ce qui représente une augmentation de 12 avis.

Vérification périodique des listes envoyées par l'Inspection d'Hygiène.

<u>SECTION 7 - HANDICAPES</u>

1.- <u>Permanences pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées</u>

Introduction des demandes d'allocations de remplacement de revenus et d'intégration (ARR et AI - de 21 ans à 64 ans) 377 demandes en 2016 contre 565 demandes en 2015, soit 188 demandes de moins qu'en 2015;

Introduction des demandes d'allocations pour l'aide aux personnes âgées (APA - à partir de 65 ans) 104 demandes en 2016 contre 136 demandes en 2015, soit 32 demandes de moins qu'en 2015;

Introduction des demandes de cartes de stationnement : 196 en 2016 contre 181 demandes en 2015, soit 15 de plus qu'en 2015;

Convocation de la personne susceptible d'entrer en ligne de compte pour le paiement d'arrérages décès;

Envoi de courriels ou appels téléphoniques concernant le suivi des dossiers (à Bruxelles) ou relais vers la permanence de l'assistante sociale du SPF - Sécurité Sociale.

Toutes les demandes d'allocations, de cartes de stationnement, de reconnaissances médicales pour l'obtention d'avantages sociaux et fiscaux, de révisions administratives et/ou médicales sont introduites de manière électronique via Communit-E.

A partir de juillet 2016, le programme d'introduction des demandes a été modifié par un nouveau programme « myhandicap ». La démarche d'introduction a été revue par la DG Personnes handicapées et celle-ci se fait désormais sur rendez-vous de minimum 30 minutes afin de répondre à un questionnaire en ligne par rapport aux difficultés d'autonomie que connait la personne dans son quotidien. La mise en place de cette nouvelle procédure a connu quelques difficultés de démarrage ce qui a eu des répercussions sur le nombre de dossiers introduits.

En 2016, 677 demandes électroniques ont été introduites contre 892 en 2015, soit 215 demandes en moins qu'en 2015. Cette diminution peut s'expliquer également par le fait que depuis 2014, les mutualités peuvent également introduire ces différentes demandes mais aussi par le fait que cette nouvelle procédure d'introduction permet au citoyen de pouvoir introduire lui-même sa demande sur le site internet www.handicap.belgium.be.

2.- Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH)

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2001.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques à la personne handicapée et de formuler toutes les propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Il est informé de tous les projets que la Commune envisage de réaliser en faveur des personnes handicapées.

En 2016, le Conseil se compose de 7 associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées mentales ou physiques, de 8 personnes à titre individuel (toutes reconnues handicapées par un organisme officiel ou confrontées de près au monde du handicap) et d'un représentant du CPAS.
Madame l'Echevine LAMBERT est membre de droit.
Monsieur Pierre-Yves NEUVILLE a été élu Président en remplacement de Monsieur Pierre-Yves SCHMETZ lors de la réunion du 24 mars 2016.

En 2016, le Conseil s'est réuni 7 fois et a abordé différents points dont principalement **:**

- Sensibilisation des Echevins : rencontre personnelle avec chacun**;**
- Présentation d'UNIA, Centre Interfédéral pour l'égalité des Chances (Caroline Rosillon);
- Balade en bords de Vesdre : Projet de rendre cette promenade accessible**;**
- Présentation d' ACCESS – I , portail d'information à l'accessibilité (Emilie Goffin)**;**
- Présentation des Services de l'Apem t21 par Madame Françoise DEFRAITEUR**;**
- Projet d'une campagne de sensibilisation quant au squattage des places de parking réservées pour les PMR

Le Conseil poursuivra ses actions en 2017.

3.- VERVI.BUS – Service communal de transport pour personnes à mobilité réduite

Pour rappel, le VERVI.Bus est un service de transport adapté de porte à porte, destiné aux Verviétois pour se déplacer dans le grand Verviers, les lundi et mardi de 8h à 16h, les mercredi, jeudi et vendredi de 8h à minuit, le samedi de 13h30 à minuit, le dimanche et jours fériés de 11h30 à 20h.

L'utilité du Service VERVI.Bus se fait toujours ressentir auprès du public concerné.

En 2016, dans le cadre de l'article 60§7, trois chauffeurs sont mis à disposition par le CPAS de Verviers et deux chauffeurs par le CPAS de Dison.

La convention avec la Commune de Dison, élargissant le service aux Disonais et au territoire de Dison, est toujours active. Les coûts d'utilisation du service par les Disonais sont pris en charge par la Commune de Dison.

Le service dispose toujours de 2 véhicules supplémentaires. Le FORMA.Bus renforce le VERVI.Bus pendant les plages horaires non utilisées, à savoir de 9h00 à 15h30 et le service dispose toujours d'un 3ème véhicule, le « VISIOCOM », grâce au partenariat avec la Société Visiocom.

En 2016, le Service VERVI.Bus a effectué 6541 courses, il y a eu 216 clients verviétois, 29 clients disonnais et 67 clients des maisons de repos du CPAS.

CLIENTS V / NV	
Valide	273
Non-Valide	40
Total des clients *	313

COURSES V / NV	
Valide	5710
Non-Valide	831
Total des clients *	6541

Il y a eu 2620 courses pour des clients devant aller au C.R.F.

4.- <u>Stages adaptés pour enfants présentant une déficience intellectuelle</u>

L'accueil des enfants présentant une déficience mentale, pendant les vacances scolaires, constitue une sérieuse préoccupation pour les parents. Pour répondre à cette problématique, le service de l'Egalité des Chances organise chaque année pendant les vacances scolaires, au vu de l'intérêt suscité par plusieurs expériences bénéfiques depuis 2002, 4 semaines de stage pour les enfants présentant une déficience intellectuelle (deux semaines en juillet et deux semaines en août).

Douze enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent être accueillis à chaque stage, et la priorité est donnée aux familles résidant à Verviers. L'encadrement se compose d'une coordinatrice et de cinq animateurs, tous sensibilisés à l'approche des enfants à besoins spécifiques.

Toutes sortes d'activités y sont organisées : art et plastique, bricolages, balades, excursions, piscine, jeux intérieurs et extérieurs et autres animations sur des thèmes définis.

5.- <u>Handicontact</u>

La Handicontact de la Ville de Verviers a pour objectif une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide, de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Cette fonction existe depuis février 2008. La personne désignée comme handicontact travaille en étroite collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) qui organise des réunions trimestrielles afin que les « handicontacts » des différentes régions puissent se rencontrer, échanger sur leurs pratiques et initiatives. La handicontact représente la Ville de Verviers à la Commission subrégionale de Coordination AVIQ.

Lors de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2016, le service de l'Egalité des chances a collaboré avec la bibliothèque de Verviers en invitant deux classes primaires pour un atelier lecture ainsi qu'une démonstration de chien guide par l'asbl Osmose afin de sensibiliser les enfants aux différents handicaps. Un colis livre sur le thème du handicap a été offert à chaque classe pour clôturer ce beau moment d'échange. En fin de journée une démonstration de chien guide par l'asbl Osmose a été proposée pour le tout public dans les locaux de la bibliothèque.

Une autre initiative a été la création d'un projet théâtral. Différents membres issus d'associations oeuvrant dans le monde du handicap (Zone-Art, Mouvement Personne d'abord) ainsi que personnes porteuses de handicap ont pris part à celui-ci. Après de nombreuses répétitions, le spectacle conté et dansé « Conte-moi l'indifférence » a été proposé à un public venu nombreux au CTLM dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées le samedi 3 décembre 2016. A la suite de celui-ci, un échange avec les participants a eu lieu autour du thème de la Culture et du handicap. De plus, les différents ateliers artistiques issus des asbl ont exposé leurs œuvres et la bibliothèque de Verviers des livres à thème ainsi qu'une présentation d'un kamishibai traduit en langue des signes.

6.- <u>Permanences de services extérieurs</u>

En 2016, les permanences du Service Public Fédéral – Sécurité sociale – et de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées ont été maintenues au Service de l'Egalité des Chances afin de faciliter les tâches administratives des personnes présentant un handicap, quel qu'il soit.

* Permanences du Service Public Fédéral – Sécurité sociale - tenue par une assistante sociale : le 2ème et 4ème lundi de chaque mois, de 13h30 à 15h30;
* Permanences de l'AWIPH sur rendez-vous préalable auprès du Service de l'Egalité des Chances. Mme Agnès UYTTERHAEGHE, agent EPOC (Ecoute Première Orientation et Conseil) a pu recevoir 130 personnes lors de ces permanences.

Depuis 2009, la collaboration avec ces deux services poursuit les objectifs suivants :

- Avoir une collaboration entre le Service Public Fédéral et le service communal d'introduction d'allocations aux personnes handicapées ce qui est nécessaire au bon suivi des dossiers;
- Maintenir à Verviers, pour les personnes en situation d'handicap, un interlocuteur de l'AVIQ (le bureau est situé à Liège) ce qui permet à un grand nombre de personnes d'accéder aux informations (emploi, formation, aides techniques, …);
- Diminuer les déplacements en proposant, dans un lieu centralisé et adapté, les différents services destinés aux personnes en situation de handicap.

7.- <u>Charte Communale de l'Intégration des Personnes Handicapées</u>

La Ville de Verviers adhère à la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée proposée par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée. Cette charte est l'aboutissement de réflexions de personnes handicapées, reprenant quinze principes forts sur lesquels il est demandé aux communes de s'engager.

La commune est en effet le lieu de vie quotidien de tout un chacun, le premier lieu d'intégration de la personne handicapée, veillant à considérer celle-ci comme citoyen à part entière.

Suite à cette adhésion, depuis des années, diverses actions sont menées par le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap et par l'Echevinat de l'Egalité des Chances.

8.- <u>Label Handycity</u>

Handycity® est un label national qui vise à encourager les communes qui travaillent pour l'intégration des personnes handicapées dans les facettes de la vie communale.

Verviers a été labellisée pour la première fois lors de la mandature 2000-2006 durant laquelle elle avait entrepris pas mal d'avancées. La commune a poursuivi son engagement en recevant le label Handycity en 2012 et est à nouveau candidate pour le recevoir en 2018.

En effet, au cours de ces dernières années, la Ville de Verviers a progressé en matière d'intégration des personnes porteuses de handicap : travaux d'accessibilité à l'annexe principale de l'Hôtel de Ville et à la bibliothèque de la jeunesse; ouverture de la crèche communale « Les Enfants de la Tourelle » (crèche qui accueille les enfants porteurs de handicap), cheminements de dalles podotactiles, feux tricolores munis d'un système sonore pour personnes aveugles ou malvoyantes, intégration en milieu scolaire ordinaire, actions de sensibilisation des commerçants, désignation d'un handicontact (personne de référence en matière de handicap), organisation d'une conférence sur la nouvelle loi de protection des biens et des personnes, achat d'une rampe amovible, organisation d'une séance d'information sur le label Access-i,…

<u>SECTION 8 - MAISON DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA)</u>

⇨ <u>2 nouvelles adhésions</u> d'associations comme membres de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations :

- asbl Handijob'project
- asbl les outils du théâtre

Nous comptons également <u>1 fin d'adhésions</u> :

- asbl ASPH – Espace Différence

Ce qui porte le nombre d'associations adhérentes et actives à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations à **<u>40 associations.</u>**

En 2016, les salles de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations ont été réservées par des associations 2361 fois :

Salle	Nombre de locations
Hodimont 44	513
Salle de Formation	426
Espace Michèle Dupuis	431

Bibliothèque	393
Bureau	133
Cuisine	123
Salle du 2ème étage	342

Plusieurs associations utilisent les locaux de la MECA régulièrement. C'est le cas de :

- L'asbl AMI pour ses cours de FLE,
- L'asbl Amonsoli pour ses cours de FLE, école de devoirs et l'aide aux personnes,
- Le CIEP MOC pour l'apprentissage du français,
- Le Plope qui assure sur rendez-vous un suivi particulier aux personnes désireuses de se réinsérer professionnellement : formation professionnelle pour personnes handicapées, aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation…
- L'asbl L'Epée qui tient sa permanence sociale pour les personnes sourdes et malentendantes.
- L'asbl Paroles dont le but est de promouvoir la langue, la littérature et la culture russe et ouighour au travers de la danse, la cuisine, l'artisanat.
- La Communauté Hellénique pour l'apprentissage du grec et de la culture grecque, ainsi que des réunions tous les samedis.
- La Teignouse qui donne des formations pour les professionnels de l'éducation et de l'accueil temps libre

A Hodimont 44 les plus réguliers sont :

- Le CCEV pour ses cours de FLE et de rattrapage scolaire,
- La Belle Diversité pour sa formation « Parlons emploi »
- Le Service de Prévention pour aider les gens à remettre de l'ordre dans leur papier administratif.
- Le Centre femme pour ses cours de FLE

Les autres viennent plus ponctuellement pour des réunions, l'organisation de débat, de rencontre, de sensibilisation…
Ainsi, plusieurs activités ont eu lieu tel que :

- Le Pac pour ses séances d'écrivains publics
- Le Service de prévention pour l'accueil des mamans autour d'un échange culinaire
- L'asbl Paroles a organisé :
  - Le 23/04/2016, une journée portes-ouvertes afin de faire découvrir leur culture encore méconnue : Exposition « Groupe paroles d'immigrés de la 2ème et 3ème génération », spectacle, artisanat, dégustation…
  - Le 17/12/2016 une journée découverte (chants, danses, bricolages, exposition du travail des enfants durant l'année)
  - Le 24/12/2016, l'organisation du repas de Noël.
- L'asbl ATD Quart-Monde a organisé les 12 et 13 mai 2016 une exposition et des échanges autour des thèmes « Comment avancer quand on y croit plus », « Regarde des familles confrontées à la grande pauvreté sur leurs relations avec les travailleurs sociaux ».
- Vie Féminine le 22 mai 2016 pour son échange de vêtements.
- Le Plan de Cohésion Social, le 17 novembre 2016 a organisé une « Journée de rencontre entre santé mental et insertion
- L'asbl Œuvre des Aveugles a organisé un accueil des malvoyants avec vente et échange de matériel adapté à leur handicap

Mais aussi les projets menés par l'Echevinat de l'Egalité des Chances avec ses différents partenaires :

- Journée des Droits des Femmes (6/03/2016)
- Le Repair Café (26/02/2016 et 16/04/2016)
- Semaine d'Action contre le Racisme (20/03/2016)

En octobre 2015, nous avons reçu la GiveBox Une give-box est une armoire accessible à tous, un outil de libres-échanges où les citoyens peuvent déposer ou prendre un objet librement et gratuitement. La give-box contribue à donner une seconde vie à des objets en bon état.

En 2016, la give-box a montré qu'il est possible d'adopter un nouveau réflexe : au lieu de jeter, je donne à d'autres.

Elle génère pas mal de visiteurs autres que les personnes fréquentant la MECA, ce qui est un plus pour notre visibilité.

L'équipe du service MECA est composé d'une employée administrative (de 8h à 12h) et d'une technicienne de surface mi-temps.

L'employée administrative prend en charge : la gestion de la MECA dans son infrastructure, les appels téléphoniques, la gestion des rendez-vous, la réalisation de différents travaux administratifs (tableaux, recherches, mails…), l'accueil du public et la gestion de la demande des personnes se présentant au service. Elle redirige les personnes vers les services appropriés.

SECTION 9 - SUBSIDES

1.- Subsides de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'Egalité des Chances, gère les demandes de subsides dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsides à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal du 19 décembre 2016 d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

1. Accueil Asbl : 80 €
2. AMI Asbl : 300 €
3. Amonsoli Asbl : 300 €
4. Compagnie Fabienne HENROT Asbl : 1.000 €
5. Maison Croix-Rouge de Verviers-Dison-Pepinster : 400 €
6. Femmes Prévoyantes Socialistes : 720 €
7. Mouvement Personnes d'Abord : 500 €
8. Relais Social Urbain de Verviers : 400 €
9. Vie Féminine : 500 €
10. La Belle Diversité : 500,00 €

2.- Octroi d'un subside numéraire à l'ASBL Téléservice

Conformément à la décision Conseil communal, il a été octroyé un subside de 750 € à l'ASBL Téléservice. Ce subside permettra de poursuivre l'accompagnement de familles en difficulté.

3.- Octroi d'un subside numéraire à l'ASBL « Amicale Silencieuse »

Il a été octroyé un subside de 1000€ à l'asbl « L'Amicale silencieuse de Verviers ». Ce subside leur permettra de financer la location de la salle Deru dans le cadre de leurs rencontres mensuelles.

SECTION 10 - INTERREG

1.- N-POWER

Le Service a pris contact avec l'Université de Liège afin de participer au projet N-POWER. Ce projet a pour but de développer ou améliorer de manière innovante des « politiques de soutien des quartiers » dans les villes de l'Euregio Meuse-Rhin, pour engager les quartiers exclus et leurs populations dans une trajectoire de transition créative, inclusive et durable qui produira d'importants bénéfices d'un point de vue social, y compris en matière d'intégration sociale, de développement des capacités collectives et d'empowerment. Il contribuera également à la réduction des inégalités environnementales entre quartiers et contribuera enfin à la revitalisation économique des quartiers actuellement exclus par la création de nouvelles activités et emplois locaux. N-POWER va donc travailler conjointement sur la réintégration environnementale, sociale et économique de ces quartiers et de leurs habitants.

Pour atteindre cet objectif, N-POWER se base sur un réseau associant des autorités publiques (principales villes de l'EMR) ainsi que des partenaires scientifiques et du monde de l'éducation issus de toutes les régions de l'EMR

Le projet a été déposé auprès de la fondation Interreg en 2016.

2.- EMR STARTUP

Le Service a pris contact avec l'incubateur de start-up Greenville NV (Houthalen-Helchteren, Province du Limbourg) afin de participer à un nouveau projet Interreg V A dans l'Euregio Meuse-Rhin. Ce projet a pour but de créer un réseau d'incubateurs eurégional ayant l'ambition d'accélérer le lancement de nouvelles entreprises à haut potentiel, orientées vers le marché de l'Euregio dans un délai de trois ans. Les startups sont des entreprises innovantes qui en sont à leurs débuts. Afin d'offrir une guidance efficace à un large éventail de startups, la mise en place d'un réseau coopératif avec une complémentarité d'expertise est nécessaire. Aujourd'hui, les connaissances sont largement distribuées et aucune startup ne pourrait innover efficacement seule. Ce projet permettra de réduire les coûts, d'accélérer le temps de mise sur le marché, d'accroître la différenciation sur le marché et de créer de nouveaux flux de revenus pour les startups.

Il sera déposé auprès de la fondation Interreg dans le courant de l'année 2017.

SECTION 11 - DIVERS

1.- Chômage

Contrôle trimestriel pour les travailleurs à temps partiel. En 2016, on peut compter 566 travailleurs à temps partiels venus faire estampiller leurs documents entre 1 et 4 fois sur l'année (699 en 2015). Ce qui représente une diminution de 133 personnes.

2.- Demandes de renseignements

Le Service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (exclusion ou contrôle de chômeurs, garde d'enfants, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, …).